



## CONSEIL MUNICIPAL DE BAR-LE-DUC

---

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

---

*La présente séance a eu lieu le jeudi 19 septembre 2019 à 18h15 à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Maire, suite à convocation du 10 septembre 2019.*

#### Sont présents :

Mme JOLY, Maire ; M. HAUET, Adjoint au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. DUFFOURC, Adjoint au Maire ; M. COLLIN, Adjoint au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOIDIN, Adjointe au Maire ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; Mme HIBOUR, Conseillère Municipale ; M. COLLIGNON, Conseiller Municipal ; Mme GERARDIN, Conseillère Municipale ; M. BROGGINI, Conseiller Municipal ; M. ALIF, Conseiller Municipal ; Mme ACHARD, Conseillère Municipale ; M. AYNES, Conseiller Municipal ; Mme ANDRE, Conseillère Municipale ; M. SERRIER, Conseiller Municipal ; M. DEJAIFFE, Conseiller Municipal

#### Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. PANCHER par pouvoir à Mme HIBOUR, M. DELVERT par pouvoir à M. HAUET, Mme OUDIN par pouvoir à Mme GERARDIN, M. MINETTO par pouvoir à M. DUFFOURC

#### Sont excusés :

Mme GROSS, Mme CABART, M. GALLOT, Mme TSAGOURIS, M. SAHIN, M. GRAVIER, M. LATOUR

#### Secrétaire de Séance :

Loïc ALIF

Nombre de Conseillers en exercice : 33 - le quorum est donc atteint.

---

---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Loïc ALIF comme secrétaire de séance.

---

## APPROBATION DE PROCES-VERBAL

---

### M. le Directeur Général des Services

Lors d'une précédente séance, l'assemblée devait normalement approuver le procès-verbal du 6 juin, mais Monsieur SERRIER, vous étiez intervenu, puisque vous aviez relevé que vos propos relatifs à la résidence autonomie n'avaient pas été intégrés dans ce procès-verbal. En séance, nous n'avions pas la capacité de vérifier, mais nous vous l'avions signalé après, Monsieur SERRIER, puisqu'en fait, vous vous étiez trompé de procès-verbal ; vos propos concernaient la séance du 9 mai. Il n'y avait donc pas débat sur l'intégration de vos propos, puisqu'ils figuraient bien dans le procès-verbal du 9 mai.

### M. SERRIER

Tout à fait et je tiens à remercier les services qui m'en avaient informé assez rapidement. Il est vrai qu'en recherchant, j'ai retrouvé le moment où j'étais intervenu. Monsieur GONZATO m'avait d'ailleurs répondu, ainsi que vous-même, Madame le Maire.

Les procès-verbaux des séances des 6 et 27 juin 2019 sont approuvés à l'unanimité.

### Mme le Maire

Mes Chers Collègues, je souhaite d'emblée vous souhaiter à tous une bonne rentrée après la saison estivale. Nos élèves, les enseignants et personnels ont effectué leur rentrée ; une rentrée qui s'est bien déroulée avec des effectifs qui connaissent une légère hausse, puisque sur l'ensemble des écoles publiques, nous avons 10 élèves supplémentaires -ce qui n'était pas arrivé depuis une dizaine d'années- : 955 élèves à l'école publique et l'école privée est stable avec 322 élèves.

De nombreux travaux ont été réalisés cet été dans nos écoles par nos services et d'autres seront réalisés durant les vacances de la Toussaint. Je vais vous donner une liste assez exhaustive de ces travaux :

- Camille CLAUDEL :
  - déménagement et réaménagement d'une BCD,
  - remplacement de l'ensemble du bloc porte d'entrée de l'école,
  - achat de tables et chaises pour l'équipement d'une classe complète,
  - peintures au sol pour les jeux de cour,
  - petits travaux d'entretien courant.
- Jean COCTEAU :
  - petits travaux d'entretien courant.
- Jean ERRARD :
  - installation des rayonnages pour la création d'une BCD élémentaire,
  - aménagement d'une salle de garderie élémentaire,
  - éclairage extérieur (toujours en cours),
  - peintures au sol pour les jeux de cour.
- Maternelle Edmond LAGUERRE :
  - remplacement des portes de l'entrée d'école et des toilettes sous préau,
  - peintures au sol pour les jeux de cour.

- Élémentaire Edmond LAGUERRE :
  - remplacement des portes d'entrée de l'école, de la garderie et des toilettes garçons,
  - déménagement de classes avec déplacement de TBI,
  - peintures au sol pour les jeux de cour,
  - petits travaux d'entretien courant.
- Devant le parking des écoles E. LAGUERRE : pose de « piétois » -ce sont ces petits bonshommes réfléchissants- et rafraîchissement des passages piétons.
- Gaston THIEBAUT :
  - peintures au sol pour les jeux de cour,
  - petits travaux d'entretien courant.
- Maternelle BUGNON ROSTAND
  - réfection et mise en peinture du préau et des grilles,
  - réfection des plafonds avec pose de leds et isolation phonique du couloir et de 2 salles,
  - réfection complète de la salle d'évolution (plafonds et murs),
  - petits travaux d'entretien courant.
- Élémentaire BUGNON ROSTAND
  - déménagement et réaménagement d'une BCD,
  - déménagement d'une classe,
  - réfection des plafonds avec pose de leds et isolation phonique sur tout l'étage,
  - dans les locaux de l'école, installation du SESSAD Autisme de l'ADAPEIM
  - construction d'une rampe d'accessibilité avec modification des entrées pour SESSAD ADAPEIM,
- Devant les écoles maternelle et élémentaire BUGNON ROSTAND : marquage au sol en cours avec institution d'une dépose minute ; une communication par le biais des cahiers est en cours de préparation pour une distribution le jour de la rentrée, donc c'est fait.
- Pour toutes les écoles : pose des nouvelles plaques écoles.

Ce sont ainsi près de 450 000 € de travaux qui ont été effectués dans nos écoles cette année.

Je tiens à souligner vraiment les efforts de coordination entre le service de la vie scolaire et nos services techniques qui ont permis aux équipes de s'organiser au mieux pour garantir l'état de propreté des écoles à la rentrée. Lors de notre tournée des écoles avec l'Adjointe à l'enseignement et un certain nombre de personnes du service Enseignement, les directeurs d'école et les enseignants nous ont fait part de leur satisfaction.

De nouveaux étudiants ont fait leur rentrée à Bar-le-Duc cette année. En effet, grâce à l'expérimentation « Campus Connecté » montée en partenariat avec l'Etat et la Région, nous disposons d'un outil assez remarquable pour permettre à des habitants du territoire et à d'autres de reprendre ou poursuivre des études à distance avec un coaching dédié. Être tout seul pour entreprendre des études à distance, c'est compliqué, donc la nouveauté est qu'une personne en présentiel est là pour aider les étudiants. On peut vraiment s'enorgueillir que Bar-le-Duc fasse partie des 13 campus connectés labellisés sur le plan national. Nous avons répondu à cet appel d'offres après la sollicitation de la Région.

Comme vous le savez, aujourd'hui l'inscription en études supérieures se fait par une plateforme nationale ; or, au moment où nous avons été labellisés « campus connecté » -comme les 13 autres-, cette plateforme était fermée. Par conséquent, les inscriptions se font au fur et à mesure, en lien très étroit avec les universités et les étudiants. A ce jour, cinq étudiants sont inscrits sur le campus et nous ambitionnons pour cette nouvelle année six à sept étudiants. Sachant que le coaching est très personnalisé, il n'est pas imaginable dans les temps d'avoir une vingtaine d'étudiants, mais on se disait que 6 ou 7, ce serait déjà une réussite pour nous. Pour l'essentiel, il s'agit de poursuite d'étude en BTS ou de reprise d'étude après un niveau baccalauréat.

.../...

Je crois que c'est vraiment un réel plus pour notre territoire sur lequel nous allons bien sûr continuer à travailler pour développer les liens avec le monde de l'entreprise et les universités. Il ne s'agit pas effectivement de dire qu'on ne va plus à l'université si on habite Bar-le-Duc, le territoire ou le département -puisque'il y a aussi un étudiant venant d'un département voisin- mais ça peut permettre à des étudiants ou à des personnes sans possibilité de se déplacer pour assister à des cours -en tout cas pour la 1<sup>ère</sup> année- de montrer qu'on est capable de s'inscrire dans une université, de suivre des cours, de réussir et ensuite de trouver les moyens de se déplacer pour aller sur les lieux d'enseignement et les universités. Je pense qu'il faut vraiment prendre cela comme un « pied à l'étrier » pour redémarrer ou continuer des études. Il se trouve que le déplacement et l'inscription pour certaines personnes sont très compliqués et je souhaite vraiment que ce soit dans cet optique-là que nous travaillions.

La semaine dernière, ce sont nos sportifs qui ont fait leur rentrée et qui ont pu faire la démonstration de la vitalité du monde associatif Barisien. La cérémonie des Trophées du Sport a été l'occasion de souligner les résultats de nos sportifs sur les podiums nationaux et internationaux, alors que la fête du sport a pu une nouvelle fois montrer toute la diversité des pratiques sportives à l'échelle de notre ville. De très bons résultats ne sont pas suffisamment connus par la population et par un certain nombre de personnes, donc je voudrais vraiment que nous soyons fiers à la fois de notre ville, de nos associations et de ce tissu associatif sportif qui mène loin un certain nombre de sportifs et qui les aide à avoir des performances tout à fait exceptionnelles. Près de 4 000 licenciés pour une ville de 16 000 habitants -je vous laisse faire le ratio-, cela mérite d'être souligné, notamment avec le développement de nouvelles pratiques comme le roller hockey qui va plaire aux plus jeunes d'entre nous, mais peut-être aussi aux moins jeunes.

En juin prochain, Bar-le-Duc aura d'ailleurs le plaisir d'accueillir les finales du Championnat de France de tennis adapté -et c'est quand même assez considérable-, un projet porté par la fédération meusienne de sport adapté, l'Adapeim et l'association Fête le Mur Meuse avec le soutien de Yannick NOAH. Une organisation gagnée de haute lutte -et nous en sommes très fiers-, puisque nous étions en lice avec la mégapole de Bordeaux, ce qui vient une nouvelle fois démontrer que Bar le Duc est capable d'accueillir des événements sportifs nationaux de grande ampleur.

Un événement bien sûr qui est venu ponctuer un été riche en animations :

- le festival RenaissanceS qui a attiré 33 000 festivaliers,
- le passage du Tour de France qui a attiré une foule immense en centre-ville,
- les estivales qui ont répondu aux attentes d'un public toujours fidèle au rendez-vous avec près de 2 000 personnes lesquelles ont pu aussi profiter de la présence de la ludothèque ; ne nous trompons pas de combat, les estivales n'ont pas vocation à drainer un public pléthorique, mais elles s'adressent aux habitants de la ville et de l'Agglomération pour passer un moment convivial dans les jardins du parc de l'Hôtel de Ville,
- le festival Watts à Bar organisé par Be Real, qui a attiré près de 6 000 festivaliers.

Je n'oublie pas les différentes animations, la dernière en date étant la Saint-Fiacre.

Bar-le-Duc -s'il fallait s'en convaincre- est bel et bien une ville active, dynamique et sportive !

Par ailleurs, je ne boude pas mon plaisir -et je vous présente mes excuses de m'enorgueillir, mais je suis certaine que c'est également le vôtre- d'avoir signé la nouvelle DSP relative au réseau de chaleur de la Côte Sainte Catherine qui s'est mise en place au 1<sup>er</sup> septembre et qui nous permet de diminuer de 45 % le tarif passant de 125 € TTC/MWh à 68,99 € TTC/MWh, ce qui nous amène sous la moyenne nationale qui est de 75 € TTC/MWh.

Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir que nos abonnés paient moins cher et que nos objectifs en matière environnemental soient atteints grâce notamment à la biomasse. Je me rappelle le scepticisme de certains qui pensaient que nous ne pourrions pas y arriver. Tout cela va se concrétiser d'une part par l'engagement de travaux sur les parties de réseaux les plus anciens -à commencer par l'Allée des Vosges qui sera entièrement réaménagée ensuite-, et d'autre part par de nouveaux appels de charge en forte baisse que l'OPH de la Meuse

...

adressera dès octobre ou novembre aux locataires – il s'y est engagé personnellement avec moi. Tous les équipements publics du quartier (collège, lycée, gymnase, salle Dumas, écoles) bénéficieront aussi de cette forte baisse du prix de la chaleur. Aujourd'hui, nous étions en séance de l'assemblée départementale et les services du Département se félicitent de cette baisse vraiment significative qui va impacter très favorablement le fonctionnement du collège Prévert.

Je me félicite également de l'ouverture du nouvel espace médical à la Côte Sainte Catherine qui a ouvert ses portes il y a quelques jours et qui se situe dans les locaux de l'école Paul Eluard ; un projet réalisé à Bar le Duc par l'Agglomération et qui préfigure un projet de plus grande ampleur de maison de santé sur ce site qui sera entièrement requalifié. Je voudrais remercier les Docteurs PIRONON et BARBE qui se sont, avec Alain HAUET, engagés dans cette première phase, marquant leur volonté de participer à une offre de soins de proximité sur le quartier de la Côte Sainte Catherine dans le voisinage immédiat du futur EHPAD.

L'été a été aussi l'occasion de réalisation de travaux dans la ville. Si certains se passent correctement, d'autres parfois peuvent poser problème. Toutefois, il en va des travaux comme des trains, on ne voit que ceux qui posent problème. Je veux bien entendu parler des travaux de la rue de Polval qui ont fait couler de l'encre et beaucoup de réactions sur les réseaux sociaux ! Si la commande de départ était de prendre en compte la demande des riverains et celle des personnes qui empruntent cette voie et de sécuriser ce passage, la réalisation -et ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt- n'a pas été satisfaisante -tout le monde s'en est aperçu.

Nous avons donc décidé de revoir cet aménagement. Comme dirait Confucius, « ne pas se corriger après une faute, c'est là qu'est la faute ». Un nouvel aménagement est en cours de réalisation toujours dans le but de sécuriser ce cheminement. Par ailleurs, j'ai demandé qu'une étude soit portée sur l'ensemble de ce secteur et qui prenne en compte les déplacements jusqu'à la nouvelle résidence autonomie. Je rappelle à tous que nous devons des accès sécurisés à nos habitants. Toutefois, la vie en communauté demande également des règles de bonne conduite. Si certains ont pu nous reprocher des dépenses supplémentaires, j'espère que ces mêmes personnes respectent les limitations de vitesse aux abords des écoles et autres passages pour piétons, car les collectivités, de manière générale, sont amenées à des investissements importants de sécurisation qui demandent de l'argent pour simplement faire respecter des lois en vigueur. Une certaine introspection serait à ce niveau nécessaire ! On ne peut *ad vitam aeternam* demander aux collectivités de pallier les carences individuelles.

Introspection, il en est encore question concernant le service des urgences de l'hôpital de Bar le Duc. Je me réjouis encore une fois des annonces rassurantes faites par Monsieur le Préfet de la Meuse lors de sa récente visite dans le service des urgences. Les différentes démarches que j'ai entreprises avec nos parlementaires, élus régionaux et départementaux auprès de la Ministre, des acteurs et responsables ont trouvé des réponses positives, mais nous en étions tous convaincus -à part certains. Par ces annonces, l'hôpital consolide sa place dans le GHT. Attention, le travail n'est pas terminé et je reste -avec les autres élus- attentive à la réalisation des objectifs posés.

Toutefois, il est insupportable -et je choisis mes mots- pour notre territoire, pour la qualité de service rendu à nos habitants, que des rumeurs soient colportées au détriment du travail réalisé. Il ne suffit pas de répéter des bêtises pour les rendre crédibles, ni de les rabâcher pour les valider. Ceux qui diffusent ce genre de désinformations derrière des étendards plus ou moins cachés ne rendent pas service au territoire et cela ne leur font pas honneur. Je tiens à les rassurer, il est possible d'exister sans rumeur ! Cela demande un peu de réflexion, un peu de prise de hauteur, mais on y arrive !

Enfin, pour la séance de ce soir, plusieurs rapports doivent appeler notre attention.

Outre des demandes de subventions auxquelles nous apportons toujours un soin particulier, nous poursuivons notre démarche de faire de Bar-le-Duc, une éco-cité. D'abord, par la mise en œuvre des préconisations faites dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité qui va nous amener à choisir un prestataire qui aura la charge de mobiliser les acteurs locaux et de proposer une méthode de travail participative. Ensuite, la poursuite de l'Agenda 21 avec une action proposée par Meuse Nature Environnement à destination des commerçants et

.../...

citoyens visant à réduire les emballages à usage unique et à proposer des emballages réutilisables. Ensuite, nous délibérerons sur un protocole d'engagements renforcés permettant la prorogation jusqu'à 2022 du contrat de ville en faveur du quartier de la Côte Sainte-Catherine. Il est également proposé ce soir de modifier le règlement concernant les abonnements de stationnement payant. Différentes informations vous seront également communiquées.

Enfin, j'ai reçu des questions écrites de Madame ANDRE, de Messieurs DEJAFFE et SERRIER. Et comme le règlement de notre assemblée le stipule, nous y répondrons en fin de séance. Je vous remercie.

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Sollicitation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse pour l'octroi d'une subvention d'investissement pour l'Accueil de loisirs de la Fédération
  2. Avance sur subvention 2020 au profit de l'association Be Real
  3. Subventions à caractère culturel ou d'animation du territoire
  4. Signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du contrat de ville
  5. Subvention à caractère sportif
  6. Mise en oeuvre des préconisations de l'atlas des ressources naturelles
  7. Attribution de subvention Agenda 21 - programme 2019
  8. Réalisation d'une étude structurelle de l'église Saint Etienne
  9. Convention avec la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse pour la mise à disposition d'une emprise foncière pour l'installation d'un sanitaire destiné aux chauffeurs de bus
  10. Rapports d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
  11. Convention d'adhésion au pôle santé du CDG55
  12. Transformation de poste
  13. Attribution de l'avenant n°1 du marché 2018/09 Exploitation des installations thermiques pour le groupement de commandes composé par la Ville de Bar le Duc, la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse, et le CIAS Bar-le-Duc Sud Meuse.
  14. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de licences Microsoft et l'accompagnement à la migration Office 365
  15. Information au Conseil Municipal concernant les marchés conclus en procédure adaptée depuis le 9 mai 2019
  16. Constitution d'un groupement de commandes pour une mission d'optimisation de la taxe foncière versée par la collectivité.
  17. Examen du rapport de gestion du CA de la SPL Xdemat
  18. Information au conseil sur l'évolution des modalités de règlement par internet
  19. Modification du règlement budgétaire et financier
  20. Renouvellement des cartes achats
  21. Décision modificative
  22. Modification du règlement des abonnements de stationnement payant en voirie
  23. Dérogations accordées par le Maire aux règles du repos dominical pour les commerces de détail
  24. Reconduction de la convention relative à la capture et aux transports des animaux errants, avec le SDIS
  25. Dépénalisation du stationnement payant-Convention relative aux modalités de reversement du produit des Forfaits Post Stationnement (FPS)
- Affaires diverses.

---

### SOLLICITATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MEUSE POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FEDERATION

---

2019-09-19 - 01

#### M. BROGGINI

Même si c'est un rapport récurrent, je voudrais quand même souligner l'opportunité de cet investissement, puisque le centre de loisirs de la Fédération a enregistré une fréquentation en hausse notoire durant les vacances d'été et que l'accueil de mercredi fonctionne normalement ; cela est certainement dû à la qualité du

...

projet éducatif, puisque le centre de loisirs accueille aussi les enfants de -4 ans et des enfants en situation de handicap.

**M. DEJAIFFE**

Dans le rapport, il est notamment indiqué la nécessité d'acheter ces tables en raison de la scolarisation des enfants dès 3 ans devenue obligatoire et donc sans doute de l'accueil supplémentaire d'enfants le mercredi. Je voudrais donc savoir quel est le coût pour la Ville de cette scolarisation dès 3 ans ; est-ce que vous avez déjà pu estimer les effets que ça pouvait engendrer ?

**Mme le Maire**

La rentrée est encore toute proche de nous et je vous disais qu'il y avait une dizaine d'élèves en plus, les enfants de 3 ans étant déjà nombreux à être scolarisés. Il est encore un peu tôt, mais je pense que lors du DOB, on pourra faire un point et une analyse de ce que ça engendre comme coût supplémentaire, mais là aujourd'hui, c'est encore un peu tôt.

**M. DEJAIFFE**

Je pensais notamment au financement des écoles privées, puisque ça a fait débat au niveau national ; est-ce que justement le fait que les enfants soient scolarisés dès 3 ans aura un impact ? C'est une question qui nous a été posée.

**Mme le Maire**

Nous nous conformerons à la loi et si j'en crois ce que je vous ai dit tout à l'heure, l'effectif de l'école privée étant stable à 322, on fera donc comme on a l'habitude de faire.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse (CAF) accompagne les structures d'accueil de loisirs au travers d'un soutien pour les achats et travaux d'investissement.

Chaque année, la Ville de Bar-le-Duc investit pour le confort et la qualité de l'accueil des enfants au centre de loisirs de la Fédération, et ainsi sollicite la CAF pour un soutien financier à hauteur de 40% du montant global hors taxe des investissements prévus.

Le premier axe d'investissement concerne les chaises des salles d'activités. Celles en place actuellement ont plus de vingt ans et sont déjà issues de matériels des écoles. Leur confort est devenu plus rudimentaire au fil des ans et leur entretien moins facile. De plus, le centre des loisirs accueille une proportion plus importante de tout petits (dès deux ans et demi) et cette tendance devrait s'accroître avec la scolarisation dès trois ans. L'achat de chaises pour les enfants d'âge maternel et également pour les primaires constitue donc le premier investissement pour un montant global hors taxe de 6237.60 euros.

Le second axe concerne le temps du repas. Dans un objectif d'autonomisation des enfants, des petites tâches de mises en responsabilité ont été installées (maitre du temps, responsable de table, maitre du composteur). Ces responsabilités tournent tous les jours. Dans ces tâches, se trouve aussi l'approvisionnement en eau fraîche. L'installation d'une fontaine à eau adaptée aux enfants, branchée sur le réseau d'eau potable, permettra aux enfants de tous les âges d'exercer cette « mission », accompagnés d'un animateur, y compris les enfants en situation de handicap. Cet achat constitue le second investissement pour un montant global hors taxe de 1249,00 euros.

...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

⑩ Autoriser la sollicitation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse pour un soutien financier à hauteur de 2994.64 euros soit 40% du montant global des investissements s'élevant à 7486.60 euros HT.

⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**AVANCE SUR SUBVENTION 2020  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BE REAL**

---

2019-09-19 - 02

**Mme CHAMPION**

Madame le Maire, dans votre introduction, vous avez évoqué l'association Be Real et le succès du festival Watts à Bar, association qui a démontré depuis au-delà de ces 5 dernières années, sa capacité à organiser de événements de qualité ; le succès de Watts à Bar n'est pas contestable. Je rappelle aussi que c'est un événement qui rassemble plus de 250 bénévoles, à tel point que cette année, l'association a dû en refuser pour des questions d'encadrement, y compris de sécurité. C'est un festival qui s'est fait connaître au-delà de notre département et de notre région.

Be Réal organise également depuis quelques années la galette des Rois que nous lui avons demandée et confiée, mais aussi dans un tout autre registre, la fête du printemps et la Michaudine.

L'association s'est structurée au niveau de son Conseil d'Administration, ce qui a permis l'embauche d'une salariée. Elle est malheureusement confrontée à quelques difficultés de trésorerie liées aux délais de versement des institutions ; nous ne sommes pas toujours les meilleurs payeurs en tout cas en temps et en heure et je ne parle pas de la collectivité -bien au contraire-, mais notamment des fonds européens. Je vous rassure, nous avons vérifié que les dossiers étaient en bonne et due forme et qu'ils sont bien en attente de ces versements.

D'autre part, cette association prépare ses 10 ans pour le prochain festival Watt à Bar et comme vous le savez, dans le domaine de l'événementiel, les associations ou les professionnels doivent réserver les artistes un an, voire un an et demi avant ; c'est pour cette raison que nous proposons au Conseil Municipal de verser une avance sur subvention, somme qui sera bien évidemment déduite de la subvention versée en 2020.

---

L'association BE REAL, présente dans le paysage barisien depuis une dizaine d'années, s'est d'abord illustrée exclusivement dans l'organisation de Watts-à-Bar. Cet événement a évolué au fil des années et est devenu un rendez-vous incontournable, avec une jauge de 4 500 personnes. Forte de cette expérience, l'association a été sollicitée pour intervenir pour d'autres manifestations, avec la qualité que nous connaissons : la galette des rois, la Michaudine et plus récemment, la fête du printemps.

Avec une organisation qui s'est structurée au fil des années, BE REAL a réussi à équilibrer régulièrement son budget, mais reste fragile au niveau de la trésorerie, à cause du décalage constaté dans le versement de certaines subventions, notamment les fonds LEADER alloués sur les projets 2016 et 2017 qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement. Aussi, le président a sollicité auprès de la Ville, une avance de subvention, au titre de l'année 2020.

.../...

L'association BE REAL bénéficie habituellement de cette avance, votée en décembre, mais exceptionnellement, il est proposé de présenter un rapport permettant un versement avant la fin de l'année 2019, ce qui impose d'inclure cette dépense dans le rapport relatif aux décisions modificatives du budget 2019, présenté à ce conseil municipal.

Conformément aux pratiques des années antérieures, il est proposé de verser une avance correspondant à 50% du montant des subventions attribuées en 2019, soit 21 250 € (Festival Watts-à-Bar : 22 500 € ; Galette des rois : 8 000 € ; Fête du printemps : 6 000 € ; La Michaudine : 6 000 €).

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

⑩ Verser une avance de subvention qui sera déduite de la subvention 2020, au profit de l'association BE REAL, d'un montant de 21 250 € ;

⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL  
OU D'ANIMATION DU TERRITOIRE**

---

2019-09-19 - 03

**M. ALIF**

Je voulais ajouter que c'est un signal fort de la ville envers ses commerces et surtout l'UCIA. Malgré une baisse d'adhésions ces dernières années et des animations, une nouvelle équipe dynamique a pris le relais et est en train de fédérer les commerçants avec près de 80 adhérents en trois mois. La Ville soutient son centre-ville et son UCIA en désirant maintenir la subvention de 20.000 € au combien importante pour relancer les actions.

Je remercie l'équipe en place qui a osé reprendre une association pas simple à gérer et qui est surtout arrivée à se dégager du temps pour dynamiser la ville. La réussite passera par l'échange et le travail entre les différents partenaires, l'UCIA, la Ville, l'Agglomération et les différentes associations et pour cela, il est important de voter cette subvention.

**Mme le Maire**

Merci, Monsieur ALIF. Je crois que vous êtes un des concernés pour l'engagement au sein des Vitrines de Ducs.

**M. ALIF**

Complètement.

**Mme le Maire**

En tout cas, nous sommes ravis. Tu annonçais 80 adhésions aujourd'hui ?

**M. ALIF**

Oui, il y a effectivement à ce jour 80 adhérents.

**Mme le Maire**

Et il y en avait combien avant ?

**M. ALIF**

La dernière année, moins, mais n'étant pas dans le Bureau, je n'ai pas les chiffres. Tous ceux qui sont arrivés sont des nouveaux commerçants.

.../...

**M. SERRIER**

Cette baisse d'intérêt était-elle due à un manque de propositions concrètes auprès des commerçants pour avoir une vraie animation ?

**M. ALIF**

En tout cas, les commerçants adhérents aux nouvelles propositions.

**M. SERRIER**

Je veux dire que quand on est dans une équipe, il y a des responsables et parfois, même en étant responsable, on ne parvient pas à tirer l'équipe, parce que vous ne faites pas passer le bon message au bon moment pour le faire partager. En tant que Barisien et pour aller dans un certain nombre de magasins sur Bar-le-Duc, j'ai quand même entendu par le passé un certain nombre de commerçants ne pas vouloir adhérer à l'UCIA parce qu'il y avait des politiques un peu différentes, trop rigides et qui ne permettaient pas de pouvoir en débattre. Je ne juge pas les personnes, simplement sur le fond, et je me satisfais donc aujourd'hui de cette recrudescence avec une nouvelle équipe jeune -j'ai d'ailleurs pu le dire dans la presse- et des propositions qui sont en train d'avancer, la preuve en est.

**Mme CHAMPION**

Début septembre, pendant près de 2 heures, en présence des services, j'ai pu recevoir le nouveau Bureau qui s'est déplacé avec tous les membres du Bureau -ce qui est assez exceptionnel- pour définir le mode de fonctionnement et le cadrage avec la Ville, que ce soit concernant la subvention, la mise à disposition de moyens et la façon de travailler ensemble. J'ai rencontré une équipe très volontaire, très motivée et très dynamique, qui a déjà investi le terrain depuis cet été au travers de la fête de la musique et du Tour de France.

Pour autant, il n'est pas question pour nous de stigmatiser une ancienne équipe qui a eu le mérite malgré tout d'avoir une volonté affichée dont on peut retenir notamment les chèques cadeaux -ce n'est pas rien-, et les ouvertures méridiennes. Cette équipe a eu le mérite de proposer d'autres choses. Maintenant, comme vous le savez, tout est parfois question d'humain, de relations, etc... et ça peut être très fluctuant comme au sein de nos équipes. Ce qui est important aujourd'hui, c'est qu'une équipe -plus jeune mais qui s'appuie aussi sur la maturité et l'expérience de certains- ait décidé de relever le défi, de se retrousser les manches, tout en écoutant aussi les préconisations de la Ville.

Pour cette fin d'année, cette équipe prévoit des animations qui soient non pas uniquement à but commercial à l'intérieur de leur commerce -ce n'est pas à la Ville d'aller sur ce champ- mais bien de l'animation de la ville au travers notamment des festivités de Noël. Le projet nous a été déposé et consiste à créer de l'animation festive au centre-ville mais pas uniquement, puisqu'il est aussi prévu d'investir les différents quartiers. Au mois d'octobre, il est également proposé, dans le cadre des journées nationales du commerce de proximité, des animations. Enfin, cette équipe s'est associée à la fêria barisienne de l'OMS pour proposer des animations ludiques, festives, au côté d'autres associations et partenaires.

Nous sommes donc très confiants et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui, nous vous proposons de verser le reliquat de la subvention 2019.

**M. HAUET**

Patricia ayant dit l'essentiel de mon propos, je voudrais simplement ajouter que l'UCIA, ce n'est pas seulement l'animation, mais c'est aussi la représentation des commerçants dans un certain nombre d'instances. Et si dans le passé, il y a eu effectivement une désaffection à un moment donné, parce que les animations proposées ne correspondaient sans doute pas à ce qu'attendaient les commerçants, il y a eu, dans le cadre d'un certain nombre d'opérations comme par exemple Cœur de Ville, mais aussi dans toutes les opérations qui ont concerné les analyses faites avec le concours de l'Etat l'année dernière, une bonne représentation de la gouvernance de l'UCIA dans les instances pour pouvoir parler du commerce barisien, du centre-ville, etc...

Bien sûr, il y a ces deux aspects, c'est-à-dire l'animation d'une part et la représentation d'autre part. Et la nouvelle équipe -et c'est très bien comme ça- a envie et a commencé dès son installation à participer justement aux deux systèmes, c'est-à-dire l'animation et la représentation, à tel point que dans les quelques jours qui sont suivis son installation, la commission du marché s'est réunie au sujet du nouveau marché qui va s'installer et étaient présents -en dehors de Loïc qui est délégué...

**M. ALIF**

Je ne siège pas dans le Bureau de l'UCIA.

**M. HAUET**

Non, mais en tant que commerçant et également en tant que Conseiller délégué, trois membres étaient présents (Président et Vice-Présidents) pour parler au niveau de la commission du marché. C'est un simple exemple, mais ça veut dire que la nouvelle équipe récemment installée redémarre sur de nouvelles bases. Il y a un certain nombre de jeunes qui ont une autre philosophie et c'est très bien comme ça, ça va permettre de faire un peu avancer le système d'une manière différente.

—

Dans le cadre de sa politique culturelle, d'animation et de promotion de son territoire, la Ville de Bar-le-Duc encourage et soutient les initiatives portées par le tissu associatif dans ces domaines.

Des demandes de subventions à caractère culturel ou d'animation ont été formulées par des associations au titre de l'année 2019. Deux sessions d'attribution ont déjà eu lieu lors de Conseils municipaux du premier semestre. De nouvelles demandes de subvention sont parvenues en Mairie.

**UCIA – Les Vitrines des Ducs**

Une avance de 10.000 euros a été versée au début de l'année 2019 au profit de l'UCIA de Bar-le-Duc. Le solde de 10.000 euros prévu au budget primitif était dépendant de la capacité de l'association à se restructurer. Le bureau de cette association s'est renouvelé, l'UCIA est devenue « Les Vitrines des Ducs » et lance de nouveaux projets. L'association a, par exemple, participé à la Fête de la Musique, au Tour de France et organisé une braderie des commerçants. Le reliquat de 10.000 euros peut être versé pour soutenir cette démarche. Un bilan d'activité et financier seront présentés à la Ville en fin d'année.

**AMB – Association Multisport Barisienne**

Au-delà de sa vocation sportive, l'association Multisports Barisienne s'associe régulièrement à des manifestations organisées par d'autres.

En 2019, l'AMB a participé à deux événements culturels :

- ⊗ La fête du Printemps : mise en place d'un atelier maquillage, gratuit et en direction des enfants
- ⊗ Le festival Renaissance, durant lequel l'association a mis en place un groupe costumé en roller qui a déambulé en Ville Haute.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

- ⊗ Attribuer les subventions à caractère culturel et d'animation au titre de l'année 2019, au vu de l'état ci-joint en annexe,
- ⊗ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES  
ET RECIPROQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

---

2019-09-19 - 04

**Mme ANDRE**

J'ai lu avec attention tout le document et je voudrais revenir sur le conseil citoyen pour lequel nous avons très peu de renseignements, même en tant qu'élue. Je voudrais savoir quels sont les membres de ce conseil, comment il a été constitué, quelle est la périodicité des réunions, combien de fois s'est-il réuni depuis sa création, etc... Je ne sais pas si des réponses pourront être apportées à ces questions, mais quand on lit en détail le rapport, on voit en page 4, puis en page 7, que « compte tenu du contexte local et des constats issus de l'évaluation à mi-parcours, il est convenu d'œuvrer à renforcer la légitimité du conseil citoyen en sa capacité à formuler des avis et des propositions pour le quartier :

- En développant son rôle de relais par rapport aux autres habitants, c'est-à-dire en jouant un rôle d'intermédiaire entre eux et les autres acteurs / décideurs du contrat de ville, afin de les impliquer davantage dans les projets qui concernent leurs espaces de vie quotidiens,
- En le consultant de manière plus formalisée, afin de consolider son rôle d'« expert d'usage » du quartier et d'acteur au sein des instances du contrat de ville. »

Il est étonnant de devoir ainsi renforcer la légitimité du conseil citoyen et en ce qui me concerne, ça m'interpelle. A titre d'information, j'ai recherché des renseignements sur ce conseil citoyen, à destination du grand public -nous en sommes- mais je n'ai trouvé qu'un article de l'Est Républicain du 23 juillet 2016. Quant au site de la Ville, une présentation relate quatre actions menées en 2016, puis plus rien. Enfin sur le site de Meuse Grand Sud, on pense percevoir que certaines actions sont conduites mais on n'en sait pas grand-chose de plus.

Au vu de l'avenant qui nous est proposé, il y a donc encore du chemin à faire pour que la structure joue vraiment son rôle d'interface malgré l'engagement de ceux qui y siègent -et je tiens à le rappeler pour les remercier du travail qu'ils peuvent accomplir. Mais il serait bien que nous-aussi en tant qu'élus, nous puissions avoir davantage d'éléments sur les réflexions menées et sur les projets issus de ce conseil citoyen. On sait qu'il a été mis à contribution pour l'élaboration du Conseil de Développement ; quant est-il de ses propositions ? On les a entendues lors de la présentation lors de l'Assemblée Générale des Conseillers Municipaux et j'aimerais savoir ce qu'en ont retenu les membres du Conseil de Développement, puisqu'ils étaient aussi force de propositions.

Par ailleurs, en page 6, on note la mise en place d'une convention G.U.S.P. (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) avec pour objectif pour la Communauté d'Agglomération -même si tantôt c'est l'Agglo, tantôt c'est la Ville, donc on s'y perd un peu- d'« assurer une présence humaine, afin de réguler les incivilités et de créer des relais au sein de la population en lien avec le conseil citoyen, afin d'essayer les bonnes pratiques. » Ça semblerait accréditer l'idée que ce n'était pas entièrement mis en place.

Une dernière question : avez-vous des informations sur le déploiement en cours du PaQte (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) mené par le C.R.E.P.I. (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) missionné par l'Etat ? Je sais qu'il est en cours, mais est-ce que vous auriez des informations particulières sur le sujet ?

Et enfin, sur le sujet, je note en page 5 « favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en s'appuyant sur des actions événementielles et des activités quotidiennes ». Pour l'anecdote, j'ai été interpellée samedi dernier par une nouvelle habitante de Bar-le-Duc qui me sollicitait pour savoir comment être invitée à la manifestation d'accueil des nouveaux Barisiens organisée en Mairie. Elle s'est adressée à la Mairie où il lui a été répondu de s'adresser à AVF sans autre forme de procès. J'ai trouvé que c'était une démarche un peu singulière qui interrogeait sur la façon dont les gens pouvaient se manifester.

...

**Mme le Maire**

Il me semble que c'était déjà comme ça sous la mandature précédente, mais je peux me tromper...

**Mme ANDRE**

Peut-être...

**Mme le Maire**

Si vous ne le savez pas, je suis encore un peu plus en retrait pour la mandature précédente. Pour toutes les questions que vous posez sur le conseil citoyen, il y a eu une présentation du rapport d'activités de la politique de la ville, tous les textes que vous citez sont des textes nationaux édités...

**Mme ANDRE**

Je sais.

**Mme le Maire**

Donc c'est un dispositif de l'Etat dans lequel le conseil citoyen est invité. Ensuite, il faut aussi que le conseil citoyen fasse son travail de répercussion -ce qu'il fait. Quant à toutes les dates de réunion, je ne les ai pas, mais on pourra vous les faire passer.

**M. LEMOINE**

Dans le conseil citoyen, il n'y a pas d' élu...

**Mme ANDRE**

Je sais.

**M. LEMOINE**

... donc par exemple je n'y siége pas, ni aucun autre élu parmi nous, parce que c'est un conseil qui est indépendant. Il est d'ailleurs animé par des personnes du centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine. J'ai été invité à une réunion il y a maintenant pas mal de temps. Il est vrai qu'on trouve une partie des actions, des choses qui ont été faites ou de leurs idées dans les documents publiés dans le cadre du contrat de ville, mais aujourd'hui je ne peux pas vous en dire plus.

Si ce n'est -mais vous l'avez lu, puisque vous avez vu les documents nationaux- qu'il est composé de 10 personnes -sachant qu'on peut aller jusqu'à 20 participants- représentant les habitants et de 10 personnes qualifiées (commerçants, médecins sur le quartier, etc...). Pour information, je ne crois pas de mémoire qu'on ait atteint les 20 personnes à un moment.

**Mme le Maire**

Dans le cadre du contrat de ville, je les ai rencontrés lorsque le Sous-Préfet de Commercy qui est en charge du contrat, a réuni toutes les personnes qui avaient à voir avec le contrat de ville. Ils ont par exemple donné leur avis sur les activités, les projets ou les actions. On leur demande ce qu'ils en pensent et ils donnent un avis -favorable ou défavorable- à un certain nombre d'actions. Mais sur la fréquence de leurs réunions, pour l'instant, je n'ai pas d'information.

**M. LEMOINE**

Ils ont fait aussi le « diagnostic en marchant » par exemple.

**Mme le Maire**

Nous allons rechercher les informations que vous nous demandez.

---

Le contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse fixe des engagements partenariaux en faveur de la Côte Sainte-Catherine pour la période 2015-2020. L'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bar-le-Duc ont signé ce contrat le 15 juillet 2015 aux côtés d'autres partenaires.

.../...

La loi de finances pour 2019 proroge les contrats de ville jusqu'en 2022. De nouveaux moyens spécifiques seront ainsi mobilisés pour le quartier prioritaire de la politique de la ville pendant deux années supplémentaires.

Dans ce cadre, la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 prévoit la signature d'un avenant au contrat. Le texte demande aux préfets de signer un "protocole d'engagements renforcés et réciproques" avec les EPCI et les villes engagés dans un contrat de ville.

Ce protocole doit permettre de décliner à l'échelon local la feuille de route de l'Etat au bénéfice des quartiers et les engagements partenariaux pris avec les collectivités et les entreprises. L'enjeu est de réactualiser les engagements contenus dans le contrat signé en 2015, en tenant compte des évolutions constatées sur le territoire et des priorités identifiées par les acteurs locaux.

C'est dans ce contexte que l'avenant au contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse a été élaboré, à partir de travaux associant les services de la collectivité, les services de l'Etat, le conseil citoyen, ainsi que l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources de la politique de la ville de la région Grand Est.

La signature officielle est prévue au cours de l'automne.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

- ⑩ approuver le projet d'avenant au contrat de ville Bar-le-Duc Sud Meuse
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

#### SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF

---

2019-09-19 - 05

Des demandes de subventions à caractère sportif ont été formulées au titre de l'année 2019 par les clubs ou associations, validées par les Conseils municipaux du 7 février 2019 et 27 juin 2019.

Le calendrier des demandes de subvention promotionnelle et achat de matériel onéreux prévoyait une date limite de dépôt des dossiers au 15 mai 2019.

Le Billard Club de Bar-le-Duc a déposé une demande de financement relative au projet d'achat d'un billard dans la perspective du déménagement dans la Maison Oudinot, projeté en fin d'année. Cette acquisition représente un investissement de 3 800 €, pour lequel la Ville intervient à hauteur de 30%, soit 1 140 €.

Cette demande est présentée en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

- ⑩ Attribuer la subvention selon le tableau ci-joint, dont les sommes seront prélevées en 65.4151660.65748,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

...

---

MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS  
DE L'ATLAS DES RESSOURCES NATURELLES

---

2019-09-19-06

**Mme ANDRE**

Je voudrais profiter de ce rapport qui est très axé sur l'environnement, pour féliciter la collectivité qui a entrepris le nettoyage du canal des Usines ; c'est une excellente initiative. Beaucoup de citoyens en sont très contents.

**Mme le Maire**

Merci.

**M. LEMOINE**

Merci et j'allais en parler, puisqu'on parle de biodiversité et que le canal des Usines -mais on le savait- est un lieu de biodiversité. Il est nettoyé, il y a eu de l'élagage, donc il y a beaucoup de choses à retirer. Ce n'est pas un évènement, mais à l'issue de l'opération, c'est tout le canal qui sera nettoyé.

Evidemment il a fallu attendre la période d'étiage ; j'aurais préféré qu'il pleuve un peu durant cette période, mais profitons de la sécheresse pour cela. Il faut savoir aussi que début juillet, une pêche de sauvegarde a été organisée tant qu'il y avait encore un peu d'eau pour évacuer le maximum de poissons avant qu'ils ne meurent, même s'il y a eu de toute façon -et c'était irrémédiable- quelques dégâts sur cette faune.

Pour revenir à l'atlas de la biodiversité, je vous rappelle qu'il a été présenté en Conseil Municipal privé il n'y a pas très longtemps. Nous avons maintenant un bel outil évolutif, mais il faut le faire vivre et poursuivre la démarche, d'où l'idée de ce rapport qui préconise de poursuivre et d'avoir des actions, des ateliers, des expositions, etc... non pas d'une façon ponctuelle, mais on voudrait avoir quelque chose de régulier pour que -si je peux me permettre- « le soufflé ne retombe pas ».

Par délibération du 04 mai 2017, le conseil municipal a décidé de soutenir la création d'un atlas des ressources naturelles sur les territoires de Bar-le-Duc et des communes limitrophes volontaires.

Sur les six communes concernées, ce projet s'est traduit par la tenue de sorties de découverte de la nature par le grand public, puis par la réalisation d'inventaires participatifs de la biodiversité qui ont permis aux participants d'identifier différentes espèces végétales et animales, en utilisant des outils simples de découverte.

Au total, près de 918 identifications ont été réalisées pour un total de 476 espèces : amphibiens ; oiseaux ; lépidoptères ; plantes (dont des orchidées) ; mammifères ; reptiles ; gastéropodes ; poissons... Ce premier inventaire, s'il ne s'est pas voulu exhaustif, a été assez complet et enrichissant pour les participants. Grâce à celui-ci, différents milieux ont été identifiés sur le territoire et des préconisations de gestion ont été proposées afin de préserver et renforcer la diversité et la richesse de la biodiversité en milieu urbain et péri-urbain.

Les services de la collectivité vont intégrer ces différentes prescriptions dans leur gestion des espaces et sites municipaux. La collectivité incitera également ses partenaires publics en charge d'autres sites à respecter ces préconisations.

Au-delà des enjeux de gestion du patrimoine public, il semble nécessaire de poursuivre un travail de fond auprès des habitants pour qu'ils continuent de prendre en compte les enjeux de biodiversité au niveau local, et ce alors que certains effets liés au réchauffement climatique commencent à affecter le quotidien des barisiens : sécheresses importantes les étés ; espèces invasives qui se développent...

.../...

Ce programme pourrait se décliner en trois volets :

- ⑩ Des animations grand public permettant d'approfondir certaines thématiques à enjeu sur le sujet de la biodiversité ;
- ⑩ Des ateliers de découverte ouverts sur inscription qui se dérouleraient chez les barisiens afin de mettre en valeur le patrimoine naturel privé local et son entretien ;
- ⑩ La création d'une exposition temporaire dans le parc de l'hôtel de ville.

Pour mettre en œuvre ce projet, la collectivité fera appel à un prestataire qui aura pour mission de définir les thématiques des ateliers, de mobiliser les acteurs locaux puis de proposer une méthodologie de travail participative.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays Barrois pour apporter un financement à hauteur de 80%.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 26 voix pour

- ⑩ Valider le lancement du projet,
- ⑩ Approuver la sollicitation d'une subvention LEADER,
- ⑩ S'engager à prendre en charge la différence induite par le refus éventuel des subventions sollicitées,
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

*(Arrivée de Madame Claire GROSS)*

---

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AGENDA 21  
PROGRAMME 2019**

---

2019-09-19 - 07

**Mme ACHARD**

Je voudrais nous féliciter de cette action et de cette participation financière pour la réduction de déchets, ainsi que remercier la Communauté d'Agglomération pour sa part qui va proposer aux habitants des kits pour acheter en vrac.

**M. DEJAFFE**

Je voulais savoir quel était l'ambition de ce projet, parce que finalement le montant attribué par la Ville est assez faible ; peut-être qu'il y a d'autres ressources pour aider ce projet par ailleurs, mais quel est le projet avec les commerçants ? J'imagine que du coup, l'UCIA a été mise dans la boucle avant même la réalisation du projet. Je voudrais donc connaître l'ambition, parce que c'est aussi une question peut-être des types de produits vendus, etc... La question que je me pose, c'est est-ce qu'il est possible d'améliorer au regard des types de produits vendus par les commerçants de Bar-le-Duc ?

**M. LEMOINE**

La question est légitime et l'ambition est simple, c'est de mettre en avant le fait qu'on peut utiliser des emballages réutilisables. Nous accompagnons à hauteur de 1.000 €, parce que c'est le montant maximum que nous avons attribué dans notre budget pour accompagner les projets qui à la fois répondent aux fiches de l'agenda 21 mais qui soient aussi innovants et qui permettent de fédérer différentes associations et c'est là le cas, puisqu'il s'agit de l'innovation. C'est un début, mais si ce sont des chiffres que l'on cherche, je suis

.../...

incapable de vous en donner. Comme vous pouvez vous en douter, il y a des solutions pour éviter systématiquement l'emballage réutilisable et il suffit de voir au marché par exemple ; on peut tout à fait venir chercher ses fruits et légumes avec ses propres sacs par exemple. C'est un détail, mais ce sont ces petites choses qui feront avancer l'ensemble.

Il y a aussi la sensibilité des commerçants et c'est ce qui compte ; il n'y a pas seulement la sensibilisation des habitants, donc ça me paraît important.

#### **M. SERRIER**

Les grandes surfaces sont aussi concernées ? Parce ce sont aussi les endroits où on trouve le plus d'emballages de toutes sortes.

#### **M. LEMOINE**

Il y a beaucoup d'emballages dans les grandes surfaces -on le sait bien- et la loi prévoit déjà qu'elles mettent à disposition de quoi déballer, mais ce n'est pas toujours visible. Dans l'agenda 21, il y a d'ailleurs une fiche qui concerne cette problématique, mais aujourd'hui on n'y a pas encore travaillé d'une façon suffisamment concrète, parce qu'il est impossible de décliner toutes les fiches en même temps. Mais il est vrai que ce sont dans les grandes surfaces dans lesquelles il y a beaucoup d'emballages -c'est certain.

Par contre, pour ce qui concerne les cartons, etc..., nous avons déjà bien avancé.

#### **Mme CHAMPION**

Je rappelle que le Centre Leclerc et Auchan sont adhérents de l'UCIA, donc ils font partie de cette démarche partenariale. Et pour aller aussi dans le sens de ce que disait Alain HAUET tout à l'heure, l'ancien Bureau de l'UCIA avait déjà entamé cette démarche auprès de la Communauté d'Agglomération justement pour traiter ce sujet et aller dans ce sens. Aujourd'hui, ça devient une réalité concrète suite à ce vote.

Je voudrais aussi souligner, pour notre collègue Jean-Paul LEMOINE qui porte cette délégation d'agenda 21, que si c'est une démarche qui prend du temps parce que nous y associons tous les partenaires, la population, les institutions, les commerçants, aujourd'hui nous avons de plus en plus une lecture des actions portées au départ et définies par l'agenda 21 et ce sujet en est une démonstration. Nous allons encore dans le bon sens, même si encore beaucoup de choses restent à mettre en œuvre.

#### **Mme le Maire**

Cette somme de 1.000 € allouée par la collectivité est plutôt symbolique, puisqu'une somme de 14.500 € est versée par la DREAL, mais je souhaiterais que l'on fasse mieux. Pour l'instant, c'est de la sensibilisation du grand public, mais aussi des commerçants, et c'est aussi pour aider les commerçants ; il ne suffit pas de dire qu'ils n'ont qu'à garder les cartons et les emballages, encore faut-il les aider à en faire quelque chose ; c'est donc tout un pan du travail.

Et puisque nous parlions tout à l'heure du conseil citoyen, c'est aussi au conseil citoyen à s'approprier un certain nombre de ces questions pour voir comment il peut diffuser l'information, mais aussi sensibiliser les personnes. En tout cas, c'est un chantier important qui ne fait que commencer.

Depuis 2017, la Ville de Bar-le-Duc attribue des subventions aux associations portant des projets répondant aux enjeux déterminés par l'Agenda 21.

Cette année, un projet a été proposé par l'association Meuse Nature Environnement qui souhaite mettre en place une action de sensibilisation des commerçants et citoyens à la réduction des emballages à usage unique et l'utilisation d'emballages réutilisables. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action 11 de l'agenda 21.

...

Le projet se détaille ainsi :

- ⑩ Constituer d'un comité de pilotage incluant des bénévoles, de l'association MNE, de l'UCIA – Les Vitrines des Ducs, de commerçants, de représentants des consommateurs et de représentants de la collectivité
- ⑩ Identifier des bénévoles pour démarcher et sensibiliser les commerçants
- ⑩ Former et sensibiliser les commerçants volontaires et leurs salariés
- ⑩ Organiser une semaine de sensibilisation grand public « Marathon zéro déchets »
- ⑩ Mettre en ligne une carte interactive des commerçants entrant dans la démarche

Ce travail sera mis en place avec une approche partenariale la plus importante possible. En complément de ce volet de sensibilisation, la Communauté d'Agglomération va, pour sa part, proposer aux habitants des kits permettant l'acquisition de produits en vrac.

Le budget prévisionnel de cette action est de 16 500 € avec un soutien de la DREAL accordé à hauteur de 14 500 €. La participation sollicitée auprès de la ville est de 1 000€.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⑩ Accompagner l'association Meuse Nature Environnement dans le cadre de l'action Mon commerçant zéro déchet à Bar-le-Duc,
- ⑩ Attribuer une subvention de 1 000 € à ce projet,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**REALISATION D'UNE ETUDE STRUCTURELLE  
DE L'EGLISE SAINT ETIENNE**

---

2019-09-19 - 08

**M. DEJAIFFE**

Tout à l'heure, vous avez rappelé l'importance des incivilités dans Bar-le-Duc qui coûtent cher aux contribuables. Cette place est l'anarchie au niveau du stationnement ; il y a des panneaux d'interdiction de stationner et pourtant personne ne les respecte. Tout à l'heure, en descendant pour venir ici, il y avait encore deux estafettes garées sur le parvis de l'église, des motos, etc.... Quand va-t-on respecter cette place ? Si la Ville met de l'argent -et tant mieux- pour la rénovation du patrimoine et conduit des études pour permettre cette rénovation du patrimoine, il serait quand même bien de faire le nécessaire pour que le stationnement autour de la place Saint-Etienne se fasse dans les règles que la Ville elle-même impose.

Les trottinettes sont interdites devant l'église, mais par contre on peut y garer des blindés. Je veux bien qu'il y ait des obligations, parce que le tribunal est à un endroit qui ne soit pas forcément toujours très pratique pour des raisons de sécurité, mais quand même, est-ce qu'il est toujours nécessaire d'avoir autant de voitures sur ce parvis ? Est-ce qu'il est aussi autant nécessaire que les gens se garent les uns derrière les autres rue Albert Cim, ce qui dénature complètement l'esthétique du quartier, ainsi que l'église ? Il y a une fourrière -me semble-t-il- à Bar-le-Duc, donc à un moment il faudrait peut-être faire le nécessaire pour que tout ça s'arrête.

**Mme le Maire**

Je suis complètement d'accord avec vous, Monsieur DEJAIFFE.

**M. DEJAIFFE**

Mais ce n'est pas moi qui ai le pouvoir et le pouvoir de le faire.

.../...

### **Mme le Maire**

La fourrière répond à des règlements bien précis et par conséquent, on ne peut pas mettre en fourrière un véhicule mal garé. Quant au problème des fourgonnettes, vous savez bien comme moi que la présentation des détenus au Palais de Justice doit se faire dans des conditions de sécurité maximum, obligent ainsi à faire le moins de chemin possible, donc à se garer sur le parvis. Il y a l'église, il y a le Tribunal et on est victime d'un certain nombre de choses. Par contre, effectivement il y a les gens qui se garent n'importe où et c'est donc quotidiennement que je demande à la Police Municipale de passer verbaliser, alors que sur la ville-haute, le parking des Grangettes est souvent inutilisé.

Après, il y a la citoyenneté, la civilité, et on ne peut pas mettre un policier derrière chacun, mais croyez bien que chaque fois que je vois quelque chose, j'appelle la Police Municipale pour lui demander d'aller voir ce qui se passe et de verbaliser, parce qu'il y a un certain nombre d'habitues. En tout cas, je fais le maximum pour que les choses se régulent.

### **M. HAUET**

La fourrière est déjà intervenue à plusieurs reprises Place Saint-Pierre, notamment à l'occasion de certains événements où des panneaux « interdiction de stationner » ont été installés, sauf qu'au moment où la manifestation doit avoir lieu, les voitures sont quand même stationnées en toute connaissance de cause. Alors par définition, en toute connaissance de cause, les propriétaires vont rechercher leur voiture à Maulan, ce qui paraît assez normal.

Ceci étant, on est dans une société qui est aujourd'hui très compliquée, y compris dans l'utilisation du véhicule à moteur, que ce soit pour son stationnement, pour sa circulation, pour les vitesses, etc... Si on devait sanctionner toutes les infractions qui sont constatables, je pense qu'on n'arrêterait pas de le faire à tout point de vue, en stationnement, en vitesse, en stationnement sur les trottoirs, sur les passages piétons, devant les bouches à incendie, devant les garages, etc... D'une manière générale, les Policiers Municipaux sanctionnent toutes les fois où il y a une anomalie grave.

Ensuite, concernant la Place Saint-Pierre, il y a une discussion qui ne date pas d'hier et qui concerne l'utilisation du tribunal, de la prison, avec des gens qui viennent en visite à la prison ou qui viennent visiter la ville haute, etc... De mémoire, il doit y avoir une soixantaine de places sur la Place Saint-Pierre et environ 35 sur le parking des Grangettes, ce qui représente environ une centaine de places de stationnement, avec en plus la rue des Ducs. Admettons qu'on ait sur ce secteur, environ 200 places de stationnement théoriques, la formule consisterait à mettre des zones bleues et je pense qu'on parviendrait ainsi à réguler, sauf que quand on questionne la population -puisque on fait quand même de temps en temps des sondages pour savoir-, elle y est opposée. En fait, chacun ayant un véhicule, si la plupart du temps les véhicules des autres sont problématiques, notre propre véhicule ne l'est pas et pourtant il est stationné juste devant.

C'est effectivement un vrai problème et si on devait faire quelque chose, il faudrait avoir une réflexion d'ensemble sur le stationnement à la ville haute, regarder comment est-ce qu'on peut pratiquer en utilisant également autour du Conseil Départemental et ensuite, il faudrait aussi réapprendre à un certain nombre de personnes à marcher. Il y en a qui le font et il ne faut pas dire que tout est négatif, mais il y a des personnes à qui il faudrait peut-être donner des obligations pour que ça se passe différemment.

Il faut savoir que les Policiers Municipaux font ce qu'ils doivent faire toutes les fois où c'est nécessaire ; il en est de même de la Police Nationale qui intervient un certain nombre de fois. Simplement lors des journées d'audience, je vois assez mal très objectivement la Police Nationale ou la Police Municipale sanctionner un juge qui est stationné -souvent pour un court délai- à un endroit inadapté. Entre les avocats et les personnes audités, le problème ne date pas d'hier, puisque ça fait 20 ans que ça dure et la solution n'a été trouvée ni par Pierre, ni par Paul. C'est la raison pour laquelle il faudra peut-être trouver une solution qui sera assez rigide pour régler ce problème, mais pour le moment il n'a pas été réglé.

.../...

**Mme le Maire**

Mon intention est quand même de travailler avec le Conseil Départemental pour voir comment partager cet espace, mais aussi avec le tribunal pour qu'au moins les salariés du tribunal puissent utiliser un parking qui pourrait être réalisé derrière la prison, dans cet espace du jardin du directeur de la prison. Mais je sais bien que changer toutes les habitudes prises est compliqué et que ça remettrait en cause un certain de choses, mais nous y travaillons.

**M. HAUET**

Mais ceci étant dit, vous avez raison, c'est un peu l'anarchie.

**M. DEJAIFFE**

Et ça ne valorise pas le patrimoine du quartier.

**M. FRANZ**

Je voulais nous féliciter parce qu'encore une fois, la Ville de Bar-le-Duc se préoccupe de son patrimoine et c'est quelque chose de bien.

**Mme le Maire**

Et Dieu sait si le patrimoine de Bar-le-Duc est important ; merci.

---

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place un programme important de rénovation de son patrimoine historique classé qui est au cœur de son attractivité touristique et qui est un élément fort de la qualité de vie des barisiens.

Cela s'est traduit par la rénovation du collège Gilles de Trèves et celle de l'église Saint Antoine. Un projet d'importance est également en cours de préparation sur l'église Notre Dame, avec des travaux prévus prioritairement sur le clocher de l'église début 2020.

Afin de disposer d'une vue complète sur son patrimoine, la ville souhaite également mener une étude structurelle approfondie sur l'église Saint Etienne dont certains éléments ont récemment démontré des faiblesses ayant rendu nécessaire la pose d'un filet de protection provisoire.

L'Etat sera sollicité pour accompagner cette étude à la fois par le versement d'une subvention mais également par l'apport d'un soutien technique des services de la DRAC Grand Est.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Charges		Ressources	
Tranche ferme	27 318,25 €	Etat	13 659,13 €
		Région	5 463,65 €
		Département	2 731,83 €
		Ville	5 463,65 €
Total HT	27 318,25 €	Total HT	27 318,25 €

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① Approuver le lancement de l'étude financée par les crédits inscrits au budget de la ville,
- ② Solliciter une subvention du Ministère de la Culture (D.R.A.C Grand Est), de la Région Grand Est et du Département de la Meuse,

*mdm*

- ④ faire exécuter les travaux conformément au devis des entreprises retenues 27 318,12 € H.T.,
- ④ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE  
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE  
POUR L'INSTALLATION D'UN SANITAIRE DESTINE AUX CHAUFFEURS DE BUS**

---

2019-09-19 - 09

**Mme ACHARD**

Je précise que cette parcelle se situe au Petit Juré.

**M. SERRIER**

Il est vrai que ce n'est pas ici qu'on prendra la décision, mais dans le cadre de la délégation de service public qui devrait être revue -me semble-t-il- en fin d'année 2020, ce sont des obligations qu'il faudra demander. Là, c'est la collectivité qui met à disposition un terrain, même si c'est la Communauté d'Agglomération qui va réaliser les travaux, mais c'est quand même l'ensemble des contribuables qui aujourd'hui participent à cela ; or, normalement c'est l'entreprise TransDev qui devrait rentrer dans les obligations qu'elle a comme tout employeur par rapport à ses salariés dans le cadre du Code du Travail. Je pense qu'il faudra donc être vigilant quant à l'avenir. Alors bien évidemment il faut le faire, mais en sachant qu'il me semblait quand même qu'il y avait déjà un arrêt sanitaire qui n'était pas certainement pas raccordé -comme c'est prévu- au réseau public, mais qui existait déjà.

**Mme le Maire**

Il existe mais il est pour l'instant provisoire.

**M. SERRIER**

Et il y en a d'autres. J'avais d'ailleurs déjà posé la question -et je vous la repose-, puisque des toilettes existent aussi sur le parking de la piscine, ce qui n'a plus de sens aujourd'hui compte tenu qu'il n'y a plus de passage, ni d'arrêt des bus sur le secteur du haut de la piscine. Est-ce qu'elles sont encore utilisées ? Est-ce qu'elles peuvent encore être utilisées ? Est-ce qu'elles pourraient être éventuellement utilisées par la population, puisqu'un certain nombre de personnes viennent à la piscine -que ce soit des enfants ou des personnes âgées- ? Il faudrait peut-être voir si c'était possible.

**Mme le Maire**

Sur la question de la délégation, vous avez tout à fait raison, nous serons vigilants, mais de toute façon, vu la configuration des lieux, il est impensable qu'un bus rentre dans le Petit-Juré ou y fasse un demi-tour, donc cette installation aura toujours vocation à être là.

Ensuite, sur celui de la piscine, j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, c'est une obligation -si on faisait quelque chose- de mettre des sanitaires à l'intérieur. Je ne sais pas ce qu'il en sera des réseaux de transports urbains dans 4 ou 5 ans, mais on sera peut-être bien content à une échéance que je ne connais pas, de retrouver cet équipement et de se dire qu'il pourra servir.

**M. SERRIER**

Ce serait très bien, Madame le Maire, qu'il puisse effectivement resservir et je rebondis....

**Mme le Maire**

Je vous tends la perche.

.../...

**M. SERRIER**

... parce qu'habitant dans le quartier, vous comprendrez bien que pour avoir un arrêt de bus devant chez moi, que ce soit pour les bambins qui rentrent de garderie ou les personnes âgées qui remontent notamment sur la piscine, c'est quand même fou que la piscine ne soit pas desservie par un arrêt.

Pendant la période estivale, vous avez pris la disposition de mettre l'accès gratuit sur les deux équipements pour l'ensemble des Barisiens et hors Barisiens et j'ai vu du monde qui s'y rendait, mais il faut y aller à pied. Ça veut dire que les gens qui habitent en centre-ville, qui souhaitent aller à la piscine et qui n'ont pas d'autre moyen de locomotion, doivent monter jusqu'à la piscine à pied et vous connaissez le secteur comme moi, c'est quand même assez sportif. Pour ceux qui ont encore la chance de pouvoir courir et marcher tranquillement, c'est bien, mais pour les autres... il faudrait y penser.

**Mme le Maire**

Et nous y pensons, mais ce sera dans le cadre de la nouvelle délégation que nous verrons tout cela.

**M. SERRIER**

Il est quand même dommage d'attendre la prochaine DSP. Dites-moi franchement : il n'y a pas besoin de DSP pour les supprimer, mais il y a besoin d'une DSP pour en remettre, ce qui est quand même invraisemblable.

**Mme le Maire**

Il y a aussi un budget à gérer, Monsieur SERRIER, et c'est aussi simple que ça.

**M. SERRIER**

Oui, je suis d'accord.

**M. COLLIGNON**

Je rebondis, Monsieur SERRIER, sur le point que vous évoquez et que vous reprenez à votre compte -et vous avez raison de le révoquer à nouveau, puisque c'est un point que j'ai développé en commission mardi soir-, notamment sur les obligations que la Communauté d'Agglomération a auprès de l'entreprise de mettre à disposition les services. Il faudra effectivement être vigilant, lors de la prochaine convention et des prochains protocoles, en regardant de près ce qui oblige l'entreprise de par le Code du Travail, peut-être à reprendre à sa charge cette manutention, ces frais et cet entretien. Donc vous avez bien fait de réitérer le propos que j'avais évoqué mardi soir.

**Mme le Maire**

Ce sera dans le cadre du montage de la DSP, puisque l'entreprise agissant pour notre compte, on lui demande un certain nombre de choses, ensuite elle fait des retours avec des plus ou des moins et on discute de tout cela. Mais encore une fois, rappelons-nous du financement du service public de transport.

Autorité organisatrice de transports, la Communauté d'Agglomération doit, pour répondre aux obligations du Code du travail, mettre à disposition du délégataire et de ses employés les moyens d'assurer leur propreté individuelle, notamment des vestiaires, des lavabos, des cabinets d'aisance et, le cas échéant, des douches.

Cette exigence qui s'applique également aux conducteurs pendant leur service implique que chaque ligne soit pourvue d'une installation sanitaire. Alertée sur des carences en la matière par la société Transdev, la Communauté d'Agglomération loue depuis le mois d'octobre 2015, pour compléter ceux établis boulevard d'Argonne (Bar-le-Duc) pour la ligne 3 et rue d'Egremont pour la ligne 4 (Fains-Véel), des équipements autonomes installés rue du Chanoine Marcel Monflier (Bar-le-Duc) pour la ligne 1 et boulevard Jean Dries (Bar-le-Duc) pour la ligne 2.

Considérant les coûts induits, la collectivité a pris la décision d'acquérir et d'implanter 2 sanitaires fixes et raccordés sur les réseaux.

Les réflexions menées avec les représentants de Bar le Duc et de Ligny en Barrois pour déterminer les endroits les plus adaptés en tenant compte des circuits, des temps de pause, de la place disponible et de la proximité des réseaux (assainissement, eau potable, électricité) ont conduit à arrêter 2 emplacements.

Pour la ligne 1, il se situe en bordure de l'avenue des Fauvettes, à proximité du carrefour avec la rue des Bouvreuil, sur la parcelle cadastrée AL 415 appartenant à la commune de Ligny-en-Barrois. Pour la ligne 2, il se situe en bordure du boulevard Jean Dries, à proximité du carrefour avec la rue de la route de Montplonne, sur la parcelle cadastrée CW 32 appartenant à la commune de Bar-le-Duc.

La mise à disposition des emprises foncières et ses conditions nécessite d'être formalisée selon le projet de convention proposé.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① Emettre un avis favorable au projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse pour la mise à disposition d'une emprise foncière pour l'installation d'un sanitaire à l'usage des chauffeurs de bus sur la parcelle cadastrée CW32
- ② Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**RAPPORTS D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
BAR-LE-DUC SUD MEUSE**

---

2019-09-19 - 10

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

*« le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

le rapport exposant l'activité de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, pour l'année 2018, a été présenté à son assemblée délibérante lors de sa séance du 11 juillet dernier et transmis à chaque commune, afin qu'il fasse l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 0 voix pour

- Prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération au titre de l'année 2018,

.../...

---

## CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE DU CDG55

---

2019-09-19 - 11

La surveillance médicale des agents est une obligation pour tout employeur public.

Le médecin de prévention doit ainsi vérifier la compatibilité entre l'état de santé de l'agent et son poste de travail conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984. Il constitue un dossier médical pour chaque agent qui le suivra tout au long de sa carrière.

Le médecin de prévention assure également la surveillance médicale périodique qui est obligatoire. Elle a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail en surveillant notamment les conditions d'hygiène et de sécurité, les risques de contagion et leur état de santé. Le médecin peut proposer à la suite de cette surveillance des aménagements du poste de travail, préciser les conditions d'exercice des fonctions. La surveillance médicale doit intervenir au minimum tous les 2 ans. Durant cet intervalle un examen supplémentaire est possible à la demande de l'agent. Les agents exposés à des risques spéciaux bénéficient d'une surveillance médicale annuelle. La fréquence est définie par le médecin de prévention.

Une surveillance médicale particulière est également exercée auprès des agents travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents exerçant des fonctions comportant des risques spéciaux ou souffrant de pathologies particulières.

Ces missions étaient assurées jusqu'au 31 décembre 2017 dans le cadre d'une convention passée avec la Mutualité Sociale Agricole qui n'a pas pu être reconduite par la structure par manque de médecin à y affecter.

Le Centre de Gestion de la Meuse nous a informés du recrutement pour la rentrée de septembre d'un médecin responsable de son pôle santé.

Il est proposé d'adhérer aux services du Pôle Santé du CDG55 de manière à assurer les missions de surveillance médicale des agents effectuées par le médecin assisté par des infirmiers spécialisés et des professionnels spécialisés.

Par ailleurs, le CDG55 propose également la mise à disposition d'un psychologue du travail. Ce professionnel permettra de répondre à certaines problématiques rencontrées par nos agents. Conformément au plan de prévention des risques psycho sociaux mis en place dans la collectivité, il est proposé de compléter le réseau des partenaires de la prévention en adhérant à cette prestation.

Les conditions financières sont décrites dans le projet de convention joint à ce rapport.

Le CHSCT réuni le 25 juin 2019 a donné un avis favorable à cette organisation faisant intervenir les professionnels du CDG55. Les crédits sont prévus au BP 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- Ⓞ Autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Meuse.
- Ⓞ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

## TRANSFORMATION DE POSTE

---

2019-09-19 - 12

Pour faire suite au départ d'un policier municipal en disponibilité pour convenances personnelles, il y a lieu de transformer un poste de Brigadier-Chef Principal de Police municipale à temps plein en un poste de Gardien de police municipale à temps plein, afin de pouvoir procéder au recrutement de son remplaçant.

L'économie sur la masse salariale annuelle est de l'ordre de 7000€.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⑩ approuver la transformation du poste décrite ci-dessus,
- ⑩ inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du poste ainsi transformé,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

### ATTRIBUTION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ 2018/09 EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES COMPOSE PAR LA VILLE DE BAR LE DUC, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR LE DUC SUD MEUSE, ET LE CIAS BAR-LE-DUC SUD MEUSE

---

2019-09-19 - 13

Le marché 2018/09 relatif à l'exploitation des installations thermiques pour le groupement de commandes composé par la Ville de Bar le Duc, la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse et le CIAS Bar-le-Duc Sud Meuse a été attribué à ENGIE Cofely et notifié le 22 juin 2018 pour un montant total annuel de 558 562,84 € HT (offre variante), décomposé comme suit :

- ⑩ VILLE : 292 669,54 € HT
- ⑩ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 193 484,38 € HT
- ⑩ CIAS : 72 408,92 € HT

L'avenant n° 1 a pour objet :

- ⑩ Gymnase fédération (site n°20) : hébergement des mineurs non accompagnés sur le premier trimestre de la saison de chauffe, facturation en CP

Le site a été réquisitionné pour héberger les mineurs non accompagnés, jour et nuit, sur la période du début du chauffage en octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 avec une température de consigne de plus de 20°C. Pour tenir compte de cette modification contractuelle, le site sera facturé en Combustible Prestation (CP) sur toute la durée de cette période. Aucun frais supplémentaire ne sera pris par l'exploitant pour la facturation.

- ⑩ Bureau handball, suppression du point d'enlèvement gaz. Fusion des sites N°21 ASPTT et Bureau ASPTT

Lors de la passation des contrats gaz entre la ville et ENGIE Cofely, il s'est avéré que le N°PCE 05281620837922 était lié au site Bureau Handball et non le site N°21 Bureau ASPTT qui est pris sur le poste gaz site N°21 ASPTT.

.../...

Le contrat gaz a été transféré lors de la prise en charge du marché d'exploitation par erreur, le Bureau handball devant être détruit. ENGIE Cofely doit donc supprimer le contrat gaz N°PCE 05281620837922 à partir du 16 mai 2019. Avant cette date ENGIE Cofely pourra refacturer l'ensemble des factures reçues en Combustible Prestation (CP) sur toute la durée de cette période. Aucun frais supplémentaire ne sera pris par l'exploitant pour la facturation.

Toutes les factures P1 émissent sur le site N°21 Bureau ASPTT feront l'objet d'un avoir à compter de la prise en charge du marché. Les sites ASPTT et Bureau ASPTT ne font plus qu'un seul site ASPTT

- ⑩ Louise Marie (site n°63) : Augmentation du NB pour tenir compte de l'augmentation du planning d'utilisation des locaux.

Le chauffage est mis contractuellement à partir de 7h pour être en chauffe à 8h. Dans les faits le personnel est présent dans les locaux pour 6H45. Pour tenir compte de cette modification de planning ENGIE Cofely a modifié la consigne de Température à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il sera réalisé une augmentation du Nombre de base (NB) de 1/111ème

- ⑩ Passage des marchés CP en facturation P1 avec garantie de résultat

Site N°55 ECS gymnase LEO LAGRANGE sera refacturé au qECS (mètre cube Eau Chaude Sanitaire) et non en CP cela implique une redevance P1/2, P1/4, P1/5 et P1/6.

Site N°59 Côte Sainte Catherine Pôle Tennis : après une année d'exploitation il a été établi un nombre de base représentant la consommation pour le chauffage. Il sera mis en place un MTI avec une facturation au travers des redevances P1/1, P1/2, P1/4, P1/5 et P1/6.

- ⑩ Site N°66 Centre de documentation social et agence TUB : prise en compte au P2P3

Intégration au P2P3 du site N°66 - Centre de documentation social et agence TUB

- ⑩ 2 Unité extérieur LG multiV ref ARUN060LSSO
- ⑩ 10 Cassettes plafonniers LG 600\*600 5,78Kg chaud Ref ARNU18GTQC4
- ⑩ 2 VMC

P2 : 1500.00 €HT

P3 : 600.00 €HT

- ⑩ Mise en attente du programme travaux en raison d'une réflexion de la ville sur le développement du réseau de chaleur

La ville mène actuellement une réflexion d'une extension du réseau de chaleur vers la ville basse. Des travaux de mise en conformité chaufferie et changement de chaudière devant être réalisés sur la première année du contrat d'exploitation chauffage, ils vont être suspendus le temps de la réflexion par la ville.

ENGIE Cofely réalisera uniquement les travaux de mise en place d'une régulation type GTC comme prévu dans le programme initial, le reste des travaux est suspendu. Il sera mis en place les consommations d'énergie avant travaux inscrit dans le mémoire ENGIE Cofely.

.../...

Six sites sont concernés :

- ④ N°1 et 2 Hôtel de ville et mairie repro
- ④ N° 7 Salle des fêtes
- ④ N°11 Ecole Edmond Laguerre
- ④ N°33 Atelier J3
- ④ N°44 Médiathèque

Les redevances P3.3 AML continueront d'être perçues par ENGIE Cofely le temps de cette réflexion.

		Total des travaux sur 8 ans	Réalisé en année 1 sur GTC	Solde restant en attente
1 - 2	HOTEL DE VILLE / MAIRIE REPRO	40 310.00 €	4 329.00 €	35 981.00 €
7	SALLE DES FETES	15 568.00 €	996.52 €	14 571.48 €
11	ECOLE EDMOND LAGUERRE	83 400.00 €	7 385.97 €	76 014.03 €
33	ATELIER FEDERATION J3 - SILO	22 518.00 €		22 518.00 €
44	MEDIATHEQUE	31 497.00 €	3 909.20 €	27 587.80 €
		193 293.00 €	16 620.69 €	176 672.31 €

④ **Mode de facturation du site 47 : Centre Nautique de Bar Le Duc**

Le retard de pose du compteur d'énergie nécessaire au comptage de l'eau chaude produite par les chaudières ne permet pas pour le moment de facturer suivant les conditions prévues au marché.

Une facturation de type CP (à l'euro/l'euro) sera effectuée jusqu'à la mise en service du compteur.

ENGIE Cofely ne facturera aucun frais supplémentaire pendant cette période.

Le montant du présent avenant est de 34 166,26€ HT, ce qui représente une augmentation de 6,12 % par rapport au montant initial annuel du marché :

- ④ VILLE : 22 928,36 € HT (7,83 %)
- ④ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 10 667,10 € HT (5,51 %)
- ④ CIAS : 570,80 € HT (0,79 %)

L'avenant n° 1 porte le montant total annuel du marché à 592 729,10 € HT, décomposé comme suit :

- ④ VILLE : 315 597,90 € HT
- ④ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 204 151,48 € HT
- ④ CIAS : 72 979,72 € HT

La Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ④ autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués à signer l'avenant n°1,
- ④ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE  
DE LICENCES MICROSOFT ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MIGRATION OFFICE 365

---

2019-09-19 - 14

**Mme ANDRE**

Il existe de nombreuses collectivités en France et dans le monde qui utilisent des logiciels libres. Pour avoir fait des recherches, il y a par exemple Nantes, Arles ou -près de nous- Nancy qui utilisent des logiciels libres.

Un avis partagé par Nantes Métropole, une des références de collectivité ayant migré vers le libre : « Notre migration de 5.000 postes vers LibreOffice n'a pas été uniquement motivée par une politique en faveur du libre, c'est aussi un choix pragmatique », explique le chef de projet Usages Collaboratifs. « Réalisée entre 2014 et 2016, cette migration de MS Office vers la suite bureautique libre a déjà permis d'atteindre 1,6 Me d'économies. Environ 260.000 € sont économisés chaque année car il n'y a plus besoin de renouveler des licences. »

Même son de cloche à Nancy : « Autre grande référence de migration vers l'Open Source, Nancy a débuté aussi une migration vers LibreOffice à compter de 2018 avec 660 postes prévus pour cette migration, c'est économisé environ 100.000 € par an. Il y a un effet de levier manifeste car les collectivités sont obligées de réfléchir différemment, de continuer à se moderniser avec moins de moyens » estime Romain PIERRONNET, Conseiller Municipal délégué au numérique de la Ville de Nancy. « Le libre nous permet de continuer à innover avec moins de moyens. C'est de l'argent mieux dépensé, car nous favorisons la qualité des services et l'accompagnement des agents plutôt que de payer des licences. »

Voilà ce que dit effectivement le Conseiller Municipal en charge du numérique de la Ville de Nancy, donc est-ce qu'une réflexion de ce type est entreprise sur la Ville de Bar-le-Duc ou sur la Communauté d'Agglomération ?

**Mme le Maire**

Les Villes que vous avez citées sont des Villes beaucoup plus importantes que la nôtre, donc elles ont effectivement des moyens en ressources humaines que nous n'avons ; vous avez parlé d'un Chef de Projet, mais nous n'avons pas la capacité d'avoir un Chef de Projet qui s'occupe de cela. Et en tout cas, l'option que nous avons prise n'est pas celle-là, c'est tout ce que je peux vous dire.

**Mme ANDRE**

Un tiers des collectivités en France utilisent déjà...

**Mme le Maire**

Oui, des grandes villes, mais vous rechercherez des villes de 16.000 habitants.

**Mme ANDRE**

Je chercherai.

**M. FRANZ**

A la mairie de Bar-le-Duc, on utilise déjà des logiciels libres, pas pour le pack Office, mais par exemple au service Communication, il nous arrive de faire des créations à partir de logiciels libres.

**Mme le Maire**

Pour les élections, nous utilisons aussi un logiciel libre.

**M. DUFFOURC**

J'ai effectivement déjà apporté cette réponse en commission des finances et ça a d'ailleurs été approuvé -je le rappelle- en Conseil d'Administration du CIAS hier soir, à savoir qu'il y a une incompatibilité entre notre logiciel actuel d'Etat-Civil et les logiciels libres, donc pour l'instant Microsoft est obligatoire pour nous.

.../...

Ce qui ne nous empêche pas effectivement, avec l'équipe du service Informatique, de réfléchir à quelque chose qui nous coûterait moins cher. Diana, tu as raison sur le fonds, en disant qu'on peut peut-être essayer de trouver d'autres solutions, mais pour l'instant on est dans l'impossibilité, compte tenu des élections et de l'état-civil, de passer par un autre logiciel que Microsoft qui nous assure une continuité et qui donne actuellement aux services toute satisfaction.

---

Dans le cadre de la fourniture de licences Microsoft et de l'accompagnement à la migration Office 365, la Communauté d'Agglomération envisage la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Bar-le-Duc, le CIAS Bar-le-Duc Sud Meuse ainsi que toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

La constitution du groupement permettrait d'optimiser la procédure et de regrouper les besoins des différentes structures.

L'adhésion au groupement de commandes est conditionnée par la passation, par chaque structure et avant le début de la procédure de mise en concurrence, d'une délibération approuvant cette adhésion et la signature d'une convention constitutive qui fixe les règles de fonctionnement du groupement.

L'adhésion au groupement de commandes vaut pour toute la durée du marché.

Le retrait d'un membre du groupement ou l'adhésion d'un nouveau membre est interdit après signature de la convention.

L'estimation des besoins des différents membres du groupement étant inférieure aux seuils des procédures formalisées, la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles R.2162-1 et suivants et R.2162-13 et suivants du Code de la commande publique.

Il est proposé d'utiliser la commission MAPA de la Communauté d'Agglomération et d'autoriser la Communauté d'Agglomération à être le coordonnateur de ce groupement et de préparer, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres dudit groupement.

Chaque membre du groupement sera chargé d'évaluer ses besoins, d'exécuter et régler le marché, pour la part correspondant à ses besoins.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :

Par 26 voix pour

1 Voix contre : Mme ANDRE

- ① adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de licences Microsoft et à l'accompagnement à la migration Office 365 ;
- ① autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués à signer la convention de groupement de commandes ;
- ① donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES MARCHES CONCLUS  
EN PROCEDURE ADAPTEE DEPUIS LE 9 MAI 2019**

---

2019-09-19 - 15

**M. DUFFOURC**

En commission des finances, une question avait été posée concernant le désamiantage d'un des marchés, le lot 1 du marché 2019/09 sur lequel je peux donner des informations. Le désamiantage dont la dépose a été réalisée par l'entreprise VIGNOT pour 26.000 € concerne l'école Louis Pergaud, la salle des fêtes et le bâtiment administratif finances & marchés publics.

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des marchés conclus depuis le 9 mai 2019 au titre de sa délégation tirée de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (liste arrêtée au 28 août 2019 et qui fait suite à la liste établie et arrêtée au 4 avril 2019).

- ⑩ Marché 2019/02 Fourniture de baguettes, de pains et de croissants, BOULANGERIE ROBERT, notifié le 19 avril 2019, pour un montant estimatif de 1 609,86 € HT par semaine.
- ⑩ Marché 2019/04 Travaux de déconstruction de deux bâtiments Quartier Saint Jean à Bar-le-Duc, XARDEL DEMOLITION, notifié le 4 juillet 2019, pour un montant de 121 790,38 € HT
- ⑩ Marché 2019/05 Mise en sûreté des établissements scolaires du premier degré de Bar-le-Duc, SETECBA Ingénierie, notifié le 5 août 2019, pour un montant de 18 200,00 € HT
- ⑩ Marché 2019/06 Fourniture, installation, mise en service, assistance et maintenance de matériel et logiciel pour les Ecoles Numériques, LBI SYSTEMS, notifié le 9 juillet 2019, pour un montant estimatif de 114 501,25 € HT
- ⑩ Marché 2019/09 Travaux de remplacement et mise en peinture des menuiseries extérieures sur le patrimoine de la Ville de Bar-le-Duc, pour un montant total de 405 911,00 € HT
  - ⑩ Lot n° 01 : Désamiantage – Dépose, VIGNOT, notifié le 14 août 2019, pour un montant de 26 296,00 € HT
  - ⑩ Lot n° 02 : Menuiseries extérieures Aluminium, MENUISERIE LEFEVRE, notifié le 5 août 2019, pour un montant de 230 699,00 € HT
  - ⑩ Lot n° 03 : Menuiseries extérieures Bois, STEINER, notifié le 5 août 2019, pour un montant total de 148 916,00 € HT décomposé comme suit :
    - ⑩ Tranche ferme : 101 873,00 € HT :
      - Offre de base : 100 918,00 €
      - Variante imposée n° 4.1.7 « Mise en peinture des menuiseries intérieures » : - 845,00 €
      - Variante imposée n° 4.1.8 « Remplacement d'une porte-fenêtre intérieure » : 1 800,00 €
    - ⑩ Tranche optionnelle : 47 043,00 € HT

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 0 voix pour

- ⑩ prendre acte de la présente liste des marchés à procédure adaptée conclus depuis le 9 mai 2019 ;
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'OPTIMISATION  
DE LA TAXE FONCIERE VERSEE PAR LA COLLECTIVITE**

---

2019-09-19 - 16

**M. DUFFOURC**

Il s'agit d'une optimisation sur nos propres bâtiments et ceux des communes membres qui souhaiteront adhérer à ce groupement de commandes.

---

Dans le cadre du marché public relatif à une mission d'optimisation de la taxe foncière versée par la collectivité, la Communauté d'Agglomération envisage la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Bar-le-Duc ainsi que toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées, conformément aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

La constitution du groupement permettrait d'optimiser la procédure et de regrouper les besoins des différentes structures.

L'adhésion au groupement de commandes est conditionnée par la passation, par chaque structure et avant le début de la procédure de mise en concurrence, d'une délibération approuvant cette adhésion et la signature d'une convention constitutive qui fixe les règles de fonctionnement du groupement.

L'adhésion au groupement de commandes vaut pour toute la durée du marché.

Le retrait d'un membre du groupement ou l'adhésion d'un nouveau membre est interdit après signature de la convention.

L'estimation des besoins des différents membres du groupement étant inférieure aux seuils des procédures formalisées, la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il est proposé d'utiliser la commission MAPA de la Communauté d'Agglomération et d'autoriser la Communauté d'Agglomération à être le coordonnateur de ce groupement et de préparer, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres dudit groupement.

Chaque membre du groupement sera chargé d'évaluer ses besoins, d'exécuter et régler le marché, pour la part correspondant à ses besoins.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⊗ adhérer au groupement de commandes relatif à une mission d'optimisation de la taxe foncière versée par la collectivité ;
- ⊗ autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués à signer la convention de groupement de commandes ;
- ⊗ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CA DE LA SPL XDEMAT

---

2019-09-19 - 17

**M. DUFFOURC**

Je vous signale que c'est un véritable succès pour cette société qui a commencé petitement avec quelques adhérents et qui compte maintenant de plus en plus d'adhérents et de résultats, donc qui donne toujours plus de satisfaction à nos collègues des autres collectivités.

—

Par délibération du 25 juin 2015, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe,
- ② donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

**INFORMATION AU CONSEIL SUR L'EVOLUTION DES MODALITES  
DE REGLEMENT PAR INTERNET**

---

2019-09-19 - 18

**M. DEJAIFFE**

Ce rapport concerne les questions de règlement par internet et j'en profite pour rappeler que l'Opposition doit pouvoir s'exprimer sur la page Facebook de la Ville ; cette page est un support de communication de la Ville et comme tout support de communication, l'Opposition doit pouvoir s'y exprimer. J'aimerais donc bien -et je ne parle pas forcément au nom de l'Opposition- que les Oppositions puissent y intervenir ; merci.

**Mme le Maire**

Je vais vous demander de formaliser votre demande.

**M. FRANZ**

Je tiens quand même à souligner que le groupe majoritaire ou l'autre opposition ne s'exprime pas en son nom sur les supports de communication des réseaux sociaux de la Ville ; la communication y est institutionnelle faite par la Ville et non par un groupe politique.

**Mme le Maire**

Mais on peut quand même recevoir la demande formalisée pour y apporter une réponse.

—

Les collectivités locales sont tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Depuis 2013, la ville de Bar-le-Duc propose déjà un paiement par carte bancaire via le dispositif TIPI.

La Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP) a étoffé son offre et propose désormais la solution PayFIP qui laisse à chaque usager le choix entre :

- le paiement par carte bancaire, avec saisie des informations relatives à la carte bancaire et validation du paiement (TIPI),
- une solution de prélèvement unique en deux étapes :
  - authentification au moyen de son identifiant fiscal (identifiant de connexion au portail [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)) ;
  - exécution du virement en quelques clics : sélection du compte bancaire à débiter (après saisie de ses coordonnées bancaires lors de la première connexion) puis validation du mandat de prélèvement.

Dans les deux cas, l'usager reçoit une confirmation de son paiement par voie électronique.

L'usager dispose ainsi d'une offre lui permettant de payer à n'importe quel moment, de n'importe où et sans frais.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⊗ Prendre acte de l'évolution des solutions de paiement en ligne à disposition des usagers.
- ⊗ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

.../...

---

## MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

---

2019-09-19 - 19

### M. DUFFOURC

Je souhaite préciser qu'il s'agit d'une régularisation demandée par la Chambre Régionale des Comptes. C'est une simplification et une meilleure responsabilité des services qui -sous l'autorité du Maire- vont pouvoir effectivement accélérer les procédures.

---

La dernière modification du règlement budgétaire et financier date du conseil municipal du 28 septembre 2017. Compte tenu des évolutions intervenues depuis, il convient de le mettre à jour en prenant notamment en compte :

- ⑩ La généralisation de la dématérialisation ;
- ⑩ Le développement des délégations de signature ;
- ⑩ La mise en place des bons de commandes ;

Le règlement budgétaire et financier modifié est présenté en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⑩ Adopter la modification du règlement budgétaire et financier présenté en annexe.
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

## RENOUVELLEMENT DES CARTES ACHATS

---

2019-09-19 - 20

### M. DUFFOURC

Pour information, comme vous avez pu le remarquer, on parle de cinq cartes achat qui représentent un montant relativement modeste de 7.500 € et qui concernent les services Informatique, Enseignement, Culture et Centre de Loisirs.

---

Par délibérations n°32 du 27 juin 2013, n°30 du 25 juin 2015 et n°33 du 30 juin 2016, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place puis le renouvellement des cartes achat. Le contrat est arrivé à échéance au 31 août 2019. Aussi, le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de celui-ci.

Pour rappel, le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Ce moyen permet d'accéder à des paiements sur internet ou auprès de fournisseurs qui refusent les mandats administratifs.

Sur la période de juillet 2018 à juillet 2019, les cinq cartes achats ont représenté des paiements à hauteur de 7 541,89 €. 86% des achats étaient sur internet. Les 14 % restant représentent des magasins de proximité.

.../...

Les modalités de mise en place de carte achat sont présentées en annexe. Il est proposé de renouveler le contrat dans des conditions identiques, soit 10 cartes maximum et un plafond global annuel de 15 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⑩ Autoriser la signature d'un nouveau contrat pour les cartes achats pour une durée de 3 ans,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

#### DECISION MODIFICATIVE

---

2019-09-19 - 21

#### M. DUFFOURC

Les éléments à noter sur la décision modificative de ce soir, mes chers collègues, se caractérisent par :

- En fonctionnement : des dépenses nouvelles à hauteur de 160 352 € dont vous avez le détail dans le corps du rapport sous l'intitulé « dépenses nouvelles » et dont les principaux éléments sont les suivants :
  - Le complément d'allocation de compensation 2019 versée à l'Agglomération, qui sera validé par cette dernière lors de sa séance du 3 octobre 2019 pour 30 623 € (suite aux travaux de la CLECT de novembre 2018),
  - le solde de la subvention 2018 aux centres sociaux culturels pour 43 400 €,
  - et une avance exceptionnelle -dont Patricia CHAMPION a parlé tout à l'heure- sur 2020 à Watts à Bar pour 21 250 €.
- Pour l'investissement : les inscriptions nouvelles en dépenses sont à hauteur de 1 216 415 €.

Seules deux opérations nouvelles apparaissent en investissement qui ont été validées par des délibérations que nous avons déjà prises en juin 2019, d'une part le parvis du théâtre pour 275 000 € et d'autre part la reprise du parking souterrain du marché couvert pour 200 000 €.

Les autres écritures sont des anticipations de crédits de paiement et concernent notamment les travaux sur Gilles de Trèves pour 653 000 €, sur le gymnase Beugnot pour 44 000 €, ainsi que des travaux de voirie et éclairage public pour 50 000 €.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre d'une gestion active du programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.) et des AP/CP.

Et le prochain DOB 2020 dont nous débattons en décembre montrera que notre plan ambitieux d'investissement est compatible avec une bonne santé financière de la collectivité tout en gardant l'objectif de baisser le taux du foncier bâti.

A noter en recettes d'investissement, l'inscription précise des subventions à recevoir en 2019, qui permet de réduire l'inscription des emprunts de plus de 2,5 millions, élément que j'avais signalé lors du vote du BP 2019 et dont l'engagement est tenu.

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits pour des opérations techniques et d'inscrire des crédits complémentaires correspondant aux opérations nouvelles.

.../...

## BUDGET PRINCIPAL VILLE

### Section de fonctionnement :

- ⑩ Dépenses nouvelles :
  1. Animations passage du tour de France : 14 229 € en 6226
  2. Compléments espaces verts : 44 000€ dont 30 000 € charges 2018 non rattachées et 14 000 € entretien de véhicule
  3. Réfection chéneau local ASPTT : 6 850 €
  4. Complément attribution de compensation : 30 623 €.
  5. Complément subvention centre socioculturel : 43 400 € (solde conforme à la convention)
  6. Complément subvention Watts à bar : 21 250 €
  
- ⑪ Ventilations nouvelles de crédits :
  1. Atlas de la biodiversité : +24 000 €, - 2 000 €, - 4 000 €, recettes de 19 000 €.
  2. Dépenses / recettes réparations et refacturation foyer universitaire : 27 991 €.
  
- ⑫ Opérations techniques :
  1. Complément amortissement : 107 000 €
  2. Régularisation comptable cessions : 27 500 € en dépenses et 19 090 € en recettes.
  3. Travaux en régie : 48 000 € en recettes.

### Section d'investissement

- ⑬ Opérations techniques :
  1. Complément amortissement : 107 000 €
  2. Régularisation comptable cessions : 27 500 € en dépenses et 19 090 € en recettes
  3. Travaux en régie : 48 000 € en dépenses.
  4. Intégration comptable, dépenses / recettes : 120 864 €
  5. Virement de crédit marché couvert : 1 299 000 € (simple changement de chapitre, pas de coût supplémentaire)
  6. Virement de crédit quartier Saint Jean : 320 000 € (simple changement de chapitre, pas de coût supplémentaire)
  
- ⑭ Dépenses / recettes nouvelles :
  1. Ajustement des subventions d'investissement et réduction de l'emprunt : 2 587 971 €
  2. Logiciels : 429 €
  3. Complément tennis : 1 343 € et 2 346 €
  4. Complément buffet de la gare : 483 €.
  5. Poteaux incendie : 35 273€
  6. Réseaux d'électrification : 14 551 €
  7. Tondeuse débrousailluse : 950 €
  8. Mobilier école élémentaire Camille Claudel : 4 000 €
  9. Véhicule vaguemestre : 18 000 €
  10. Matériel photo : 5 280 €
  11. PC : 2 778 €
  12. Remplacement PC et baie informatique : 1 300 €
  13. Réparation parvis bois collège Theuriet et théâtre : 275 000 €
  14. Complément local ASPTT : 1 650 €
  15. Remboursement travaux sanitaire gymnase Beugnot : 44 818 €
  16. Privatisation parking souterrain : 200 000 €
  17. Complément îlot libération : 436 €
  18. Complément Gilles de Trèves : 653 777 €

A l'issue de ces écritures, le disponible en section de fonctionnement s'élève à 2 159 566,92 €.

*andrea*

## BUDGET CUISINE

### Opérations techniques :

- ⑩ Complément amortissement : 3 916 € en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement
- ⑩ Régularisation comptable cessions : 704 €

### Dépenses supplémentaires :

- ⑩ Complément emprunt : 6 500 € en dépenses de fonctionnement et 25 000 € en dépenses d'investissement

A l'issue de ces écritures, le disponible en section de fonctionnement s'élève à 1 182 074,51 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ⑩ Autoriser les inscriptions budgétaires, votées par chapitre, qui figurent dans le document annexe,
- ⑩ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

### MODIFICATION DU REGLEMENT DES ABONNEMENTS DE STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE

---

2019-09-19 - 22

#### M. ALIF

Pour compléter l'information, c'est encore un autre signal fort de la Ville envers ses commerces du centre-ville. Cette politique du stationnement permet aux clients de trouver plus facilement des places en centre-ville, la fluidité des places non occupées s'opère, les voitures tampons disparaissent. Rappelons qu'il n'y a que 360 places payantes -en comprenant le parking des Minimes- pour 1.426 places gratuites. L'utilisation des horodateurs modernisés n'est pas simple pour tous -comme pour tout-, mais le temps permettra aux habitudes de s'installer et se dire aussi qu'ils s'utilisent quasiment de la même manière dans chaque ville de France.

Rappelons aussi que Bar-le-Duc n'a jamais changé sa politique de places payantes, elles le sont depuis 1984. La volonté n'est pas une politique de chiffres et de remplir les caisses, puisque les agents ne sont pas rémunérés au chiffre et que 60 % des transactions sont gratuites. Ce rapport montre que la concertation citoyenne fonctionne, car il résulte de discussions avec le comité des usagers. Rien n'est figé lorsque l'intérêt est général. L'objectif est donc réussi.

#### Mme le Maire

Monsieur ALIF, merci.

#### M. FRANZ

Je voudrais également souligner qu'il existe une application permettant de régler le stationnement, qui est vraiment très bien, très utile et vraiment facile à faire fonctionner, même pour les personnes qui n'ont pas l'habitude d'utiliser leur portable. Et en plus, il y a un système de parrainage qui est vraiment très sympa où on peut faire des économies sur le stationnement, donc je vous la conseille.

#### M. HAUET

Je voudrais redire qu'il n'est pas utile aujourd'hui de mettre un ticket sur le tableau de bord une fois qu'on a payé ; c'est inutile.

*Handwritten mark*

**M. DUFFOURC**

Une information pour l'ensemble des collègues parce que nous l'avons évoqué à l'occasion de la commission des Finances, grâce à Emilie qui m'a indiqué -moi, je ne le savais pas sur mon tort mais je n'avais pas tout lu et Philippe me l'a fait remarquer- c'est qu'on peut utiliser son smartphone.

**M. FRANZ**

C'est ce que je viens de dire.

**M. DUFFOURC**

Oui, mais c'est vraiment important de le rappeler, y compris à la population, parce que j'entends beaucoup de gens dire que pour aller acheter une baguette de pain, il faut s'arrêter taper son numéro d'immatriculation, etc... alors qu'avec le smartphone, ça marche impeccable, donc il est important de le rappeler.

**M. SERRIER**

J'entends dire que pour les 30 minutes gratuites, il n'est pas nécessaire de mettre de ticket sur son véhicule, donc ça aussi c'est à rappeler, parce que je suis sûr et persuadé qu'un certain nombre de Barisiens et autres personnes extérieures ne sont pas particulièrement au courant de cela.

Quant à la question du smartphone, effectivement on en a un peu souri hier dans le cadre de la commission des Finances, j'ai d'ailleurs dit à Jean-Jacques DUFFOURC qu'il ne devait pas lire le Bar Infos, puisqu'à l'intérieur du Bar Infos, il y avait ce petit fascicule...

**M. HAUET**

Qui est très bien fait d'ailleurs.

**M. SERRIER**

Non, il n'est pas bien fait, puisque les 2h15 sont indiquées à 25 € ; c'est d'ailleurs la remarque que j'avais faite la dernière fois. J'ai donc fait remarquer à Jean-Jacques qu'il faut lire le Bar Infos pour avoir des informations qui peuvent intéresser. Et pour le smartphone, c'est aussi indiqué.

**Mme le Maire**

Mais ça viendra petit à petit, d'ailleurs il y a déjà beaucoup moins de personnes « en panne » si je peux m'exprimer ainsi. Et comme il l'a été dit, qu'on soit à Saint-Dizier, à Nancy, etc... c'est le même modèle et c'est la même façon de fonctionner.

---

**1-Rappel**

- ① La loi MAPTAM sur le volet du stationnement est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, son objectif est de favoriser la rotation des véhicules en centre-ville et les modes alternatifs de transport.
- ② La réforme à Bar le duc s'est appliquée à compter du 15 octobre 2018
- ③ La Ville de Bar-le-Duc a fait le choix d'externaliser la gestion du contrôle du stationnement à la Société TRANSDEV
- ④ Par sa délibération N°1214 du 22 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Bar le Duc a délibéré pour fixer le montant du FPS et les tarifs du stationnement payant. Par cette même délibération, il avait été décidé de supprimer les abonnements de stationnement sur voirie eu égard au peu d'administrés concernés mais aussi afin de respecter les objectifs poursuivis par la nouvelle législation et la Ville, notamment, celui d'encourager la rotation des véhicules en centre-ville.
- ⑤ Il est toutefois apparu que les Barisiens qui habitent en cœur de ville se trouvaient gênés face à cette absence de possibilité d'abonnement.

...

- ⑩ La ville souhaitant pouvoir offrir à ses résidents des conditions de stationnement privilégiées (faciliter l'accès à leurs domiciles, bénéficier de tarifs réduits, et d'un stationnement plus long) a décidé de créer un nouvel abonnement à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil municipal a validé l'instauration d'un nouvel abonnement réservé aux résidents des zones payantes avec l'impossibilité de se garer boulevard de la Rochelle et rue André MAGINOT.

- ⑩ Tarifs

TARIFS DE L'ABONNEMENT RESIDENT	
Mensuel	30 euros
Trimestriel	80 euros
Annuel	300 euros

## 2-Ouverture du stationnement Boulevard de la Rochelle aux abonnés

- ⑩ Bilan au 1<sup>er</sup> juillet 2019

Il s'avère que la souscription d'abonnement « résident » n'a que peu augmenté depuis l'entrée en vigueur de la réforme ;

On peut noter que des abonnements ont été délivrés à des personnes qui n'en possédaient pas avant la réforme mais ils ne sont pas souscrits en continu sur l'année, donc en abonnement en cours on peut en dénombrer une quinzaine.

Pour maintenir un taux de rotation des véhicules raisonnable sur les zones payantes et ainsi permettre à tous les usagers de se stationner en centre-ville, le nombre d'abonnements ne doit pas être trop important.

Un comité des usagers du stationnement s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet et a proposé que soit levée l'interdiction du stationnement Boulevard de la Rochelle.

- ⑩ Extension des zones de stationnement pour les abonnés

Au vu du bilan effectué avec la Société TRANSDEV en charge des abonnements qui ne démontre pas d'augmentation importante de souscription d'abonnements, il n'est plus justifié de maintenir l'interdiction de stationnement Boulevard de la Rochelle pour les abonnés.

Les abonnés pourront ainsi se stationner au sein de toute la zone payante sauf la rue André MAGINOT.

Le règlement des abonnements sera donc modifié en conséquence.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :

Par 24 voix pour

3 Voix contre : Mme ANDRE, M. SERRIER, M. DEJAIFFE

- ⑩ Approuver l'ouverture du Boulevard de la rochelle au stationnement des abonnés
- ⑩ Approuver le règlement des abonnements de stationnement en voirie
- ⑩ Donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

**M. HAUET**

Il s'agissait exclusivement de la modification du périmètre.

*(Départ de Monsieur Jean-Jacques DUFFOURC)*

---

**DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE AUX REGLES  
DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL**

---

2019-09-19 - 23

**Mme le Maire**

Depuis quelques années, on reproduit la même façon de faire.

---

**Référence :** Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi MACRON)

Les dérogations accordées par le Maire relèvent de l'article L3132-26 du Code du Travail.

Il s'agit pour le Maire dans la décision qu'il va prendre d'autoriser l'emploi de salariés le dimanche et donc de déroger aux règles du droit du travail et non pas d'autoriser l'ouverture d'un commerce le dimanche à proprement parler.

Il s'agit plus communément des « Dimanches du Maire ».

Depuis la loi du 6 août 2015, le Maire peut accorder 12 dimanches au lieu de 5 auparavant.

Dans le cas où la décision du Maire s'orienterait vers plus de 5 dimanches à l'année, il sera nécessaire de recueillir un avis conforme de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre.

**Pour rappel, la Ville de Bar-le-Duc a accordé après avis conforme de la Communauté d'Agglomération :**

-en 2016 : 12 dimanches

-en 2017 : 9 dimanches

-en 2018 : 10 dimanches et 5 dimanches différents pour les concessions automobiles

-en 2019 : 12 dimanches et 5 dimanches différents pour les concessions automobiles

#### **REGIME DES DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE**

① Les commerces concernés :

Il ne peut s'agir que des commerces de détail, c'est-à-dire des commerces où des marchandises sont vendues au public, pas de commerce de gros, ni des prestataires de service (salons de coiffure, instituts de beauté etc.....)

② Caractère collectif de la décision :

Le Maire ne peut pas rendre de décision individuelle en la matière. Le choix des dimanches peut diverger en fonction de la branche d'activité (sans être accordés à une enseigne en particulier). Ainsi, l'ensemble des commerces du même secteur en profiteront.

*mlm*

⑩ Contrepartie au travail dominical :

- Seuls les salariés volontaires dont l'accord sera recueilli par écrit pourront travailler le dimanche.
- Les salariés devront toucher une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée du travail équivalente.
- Les salariés bénéficieront d'un repos compensateur (en supplément du repos hebdomadaire) dont la durée est égale au temps travaillé ce jour-là.

⑩ Les consultations :

Le Maire, avant de prendre son arrêté, doit prendre différents avis :

\*Celui du Conseil Municipal (article L3132-26 alinéa 1)

\*Celui des partenaires sociaux article (R3132-21):

En conséquence, les organisations d'employeurs et les organisations de salariés intéressées devront obligatoirement être consultées avant toute décision.

Un délai raisonnable doit leur être accordé pour répondre (une semaine minimum) au-delà, sans réponse de leur part, le Maire peut statuer.

Il s'agit d'un simple avis, le Maire n'est donc pas lié par celui-ci dans la décision qu'il va prendre.

⑩ Avis de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération devra être consultée seulement si le Maire souhaite accorder plus de 5 dimanches pour l'année. Elle dispose d'un délai de deux mois à compter de la demande qui lui a été faite, pour faire part de son avis, dans le cas contraire son avis est réputé favorable. Le Maire devra s'y conformer, qu'il soit positif ou négatif.

⑩ Délais

Le nouvel article L3132-26 précise que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante par le Maire. Ainsi pour 2020, il faut qu'il statue avant le 31 Décembre 2019.

**POUR LA VILLE DE BAR-LE-DUC, 10 DIMANCHES ONT ÉTÉ FLECHES POUR 2020 POUR L'ENSEMBLE DES BRANCHES D'ACTIVITE et 4 DIMANCHES POUR LA BRANCHE AUTOMOBILE :**

-En concertation avec l'UCIA et la Chambre de commerce et de l'industrie, les Dimanches retenus sont :

**DIMANCHES 2020**

<b>TOUTES BRANCHES D'ACTIVITÉ SAUF AUTOMOBILE</b>	
12 janvier	1 <sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver
17 mai	Bar Expo
7 juin	Dimanche de la Fête des Mères
5 juillet	Dimanche du Festival Renaissance
28 juin	1 <sup>er</sup> dimanche des soldes d'été
8 novembre	Dimanche de la Foire d'automne
6, 13, 20 et 27 décembre	Les 4 dimanches des fêtes de fin d'année
<b>BRANCHE AUTOMOBILE</b>	
19 janvier, 15 mars, 14 juin et 11 octobre	4 dimanches d'opérations commerciales de la branche d'activité « automobile »

...

- Les partenaires sociaux ont été consultés, à ce jour, ces partenaires sociaux n'ont exprimé aucun avis.
- Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur ce choix lors de la séance du 9 décembre 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à la majorité, décide de :

Par 24 voix pour

2 Voix contre : M. SERRIER, M. DEJAIFFE

- ⊗ Approuver les dérogations aux règles du repos dominical pour 10 dimanches pour l'année 2020 pour toutes les branches d'activité et 4 dimanches pour la branche automobile
- ⊗ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjointes ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

*(Retour de Monsieur Jean-Jacques DUFFOURC)*

---

**RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE  
ET AUX TRANSPORTS DES ANIMAUX ERRANTS, AVEC LE SDIS**

---

2019-09-19 - 24

Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, est responsable des animaux en état de divagation ou accidentés sur sa commune article art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT.

L'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime rappelle que chaque commune doit disposer d'un service de fourrière animale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Après avis favorable de l'ensemble des communes membres et par arrêté Préfectoral du 20 juin 2012, la Communauté d'Agglomération assure, au titre des compétences facultatives, la « gestion d'une fourrière animale, canine et féline ». Cette mission a été confiée au « refuge de Cathy » par convention triennale reconduite pour 3 ans (2019-2021) par délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2019.

La mise en œuvre des transports et captures d'animaux relève de la compétence de chaque commune membre.

La Ville de Bar-le-Duc a signé une convention le 14 décembre 2015 avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour exécuter cette mission.

**TARIF :** 75,95 Euros par intervention.

**STATISTIQUES :**

Année	Nombre d'interventions
2019 (1 <sup>er</sup> semestre)	3
2018	5
2017	1
2016	3

Cette convention arrivera à échéance le 14 décembre 2019.

Il est nécessaire de reconduire cette convention qui sera renouvelable par tacite reconduction annuellement jusqu'à une durée maximum de 4 ans.

.../...

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① Autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec le SDIS.
- ② donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

**DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT  
CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REVERSEMENT DU PRODUIT  
DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS)**

---

2019-09-19 - 25

**Propos liminaires :**

- ① Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dont la mise en œuvre opérationnelle sur Bar le Duc est intervenue au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Ville de Bar-le-Duc a instauré un forfait post-stationnement (FPS) pour insuffisance ou non-paiement de la redevance tarifaire de stationnement en voirie. Ceci par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.

Montant 25 euros et 17 Euros en minoré (lorsqu'il est payé dans les 5 jours).

- ① Les recettes du stationnement payant sont de deux ordres :
  - les recettes de paiement immédiat qui représentent les paiements spontanés à l'horodateur ou par mobile
  - les recettes des FPS qui remplacent le produit des amendes (en cas d'insuffisance ou de non-paiement de son stationnement).
- ② La réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie a modifié la répartition des recettes des FPS entre la commune et l'EPCI

**1-Les principes réglementaires de répartition des recettes :**

- ① Les recettes de paiement immédiat sont perçues par la collectivité qui est compétente dans le domaine de la voirie et donc qui a institué la redevance du stationnement, donc la Ville de Bar le Duc. Ces recettes abondent le budget général de la collectivité et ne sont pas affectées spécifiquement à un type de dépense.
- ② Les recettes des FPS

Comme la situation avant la réforme, avec l'affectation du produit des amendes, la réforme conserve le principe d'affectation des recettes des FPS à des opérations en lien avec la politique de mobilité (article L.2333-87 du CGCT).

Les recettes sont bien perçues par la collectivité ayant institué la redevance de stationnement mais doivent être reversées automatiquement auprès de l'EPCI lorsqu'il s'agit d'une métropole ou une communauté urbaine, après déduction des coûts relatifs à la mise en œuvre des FPS supportés par la commune.

Pour les autres EPCI, la répartition interviendra via une convention annuelle avec le cas échéant, le reversement d'une partie l'instance communautaire.

.../...

Ainsi, la Ville de Bar le Duc est compétente pour percevoir le produit des FPS. Le reversement à la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud doit se faire via une convention annuelle pour participer à ses actions en matière d'organisation de la mobilité et/ou de la voirie d'intérêt communautaire.

## 2-Modalités de répartition entre la ville de Bar le Duc et la communauté d'agglomération

Pour l'année 2019, eu égard aux dépenses engagées par la Ville pour la mise en œuvre de la gestion des FPS il est prévu une absence de reversement à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

### ⑩ Synthèse des coûts de gestion des FPS depuis le 01/08/2018 jusqu'au 31/12/2019 pour la Ville

EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS	Montant annuel (TTC) pour 2018	Montant annuel (TTC) pour 2019	TOTAL
Mise à jour des horodateurs	41 400 Euros (investissement en 2018)		41 400 Euros
Prestation de contrôle du stationnement payant sur voirie par TRANSDEV	48 750 Euros	117 000 Euros	165 750 Euros
Convention avec l'ANTAI	360 Euros	3 120 Euros	3 480 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>90 510 Euros</b>	<b>120 120 Euros</b>	<b>210 630 Euros</b>

### ⑩ Recettes des FPS

	Du 15/10/2018 au 31/07/2019	Prévisionnel du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2019	Total
<b>Nombre de FPS</b>	3165	1792	4957
<b>RECETTES</b>	47 793 Euros	28 000 Euros	75 793 Euros

Pour l'année 2019, les coûts supportés par la ville pour la gestion des FPS sont supérieurs aux recettes de ceux-ci et ne permettent pas d'envisager un reversement à la Communauté d'agglomération.

### ⑩ L'affectation des recettes

#### Principe

L'article L 2333-87 III du CGCT précise « -Le produit des forfaits de post-stationnement finance les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation. Si la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte qui a institué la redevance de stationnement est compétent en matière de voirie, une partie de ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie ».

Si la Communauté d'agglomération est effectivement compétente en matière de mobilité, c'est la Ville qui est compétente en matière de voirie, ainsi la ville serait justifiée à conserver une partie du produit des FPS pour financer ses opérations de voirie.

...

Au regard de cette synthèse, la convention annuelle ne peut prévoir qu'une absence de reversement du produit des FPS en 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

- ① Approuver les termes de la convention avec la communauté d'agglomération qui prévoit l'absence de reversement du produit des FPS à la communauté d'agglomération
- ② Autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier
- ③ donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

---

## AFFAIRES DIVERSES

---

### Mme le Maire

Je vais lire les questions qui m'ont été posées tout d'abord par Madame ANDRE :

*Quelles suites ont été données aux démarches entreprises auprès de la Région Grand Est concernant la suppression définitive annoncée en COREST Vallée de la Marne le 2 juillet 2019 de l'aller et retour Paris/Bar le Duc de 8h36 et Bar le Duc/Paris de 11h36 ? Pour rappel cette liaison a été repositionnée sur Saint Dizier. »*

J'ai été interpellée par un représentant syndical le dimanche 22 juillet sur le projet de modification des dessertes TER Vallée de la Marne. Dès le lendemain, le 23 juillet, j'ai saisi par courrier Jean ROTNER, le Président de la Région Grand Est. Comme la Région, autorité gestionnaire des transports, s'y est engagée, une réunion s'est tenue à la Maison de la Région en présence des parlementaires, du Président du Département, de Madame HIBOUR et de Monsieur MERVEILLE qui se sont avec moi mobilisés sur le sujet. Monsieur MERVEILLE me représentait compte tenu que j'étais retenue sur une réunion relative à l'agence d'attractivité.

Cette réunion s'est tenue en présence de Mireille GAZIN, présidente de la commission Transports de la Région, et des représentants de SNCF Réseau. Afin de renforcer le service public, une rénovation de la ligne est en cours depuis 2017 ; ceci a déjà pour conséquence des perturbations sur la ligne Paris/Saint-Dizier et Paris/Bar-le-Duc. En 2020, des travaux importants impliquant une modernisation des voies et des trains roulants vont être lancés. Pour des raisons évidentes de sécurité, il n'y aura pas de train entre 9h et 17 h sur cette voie, ceci à partir du 15 décembre. Par contre, les trains du matin et du soir seront maintenus, notamment pour celles et ceux qui les empruntent pour des raisons professionnelles.

Les deux trains supprimés momentanément durant les travaux seront rétablis dès la fin des travaux. Il n'y a d'ailleurs pas de report vers Saint-Dizier comme il l'a été un temps pressenti, en raison de temps de transport trop long. Ces travaux nécessaires vont indubitablement apporter des désagréments bien sûr durant toute la période des travaux, mais vont permettre d'améliorer la qualité de service et renforcer la sécurité, ce dont nous pouvons nous réjouir. Voilà pour la première question.

### Mme HIBOUR

Je voudrais juste apporter un complément d'information. Lors du COREST du 2 juillet, il avait été envisagé d'assurer les trajets Paris/Saint-Dizier, puisque les Paris/Bar-le-Duc étaient supprimés, en mettant en place des navettes entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier pour ne pas léser trop d'usagers de ces lignes. Entretemps est arrivé le planning des travaux de la région Ile de France et Hauts de France, où des travaux sont également prévus au niveau de Château-Thierry et de la commune de Blêmes, ce qui fait que les trajets Paris/Saint-Dizier ne vont

.../...

pas pouvoir être assurés entre 9h et 17h ; ces trajets sont totalement supprimés et je voulais donc apporter cette information.

Par ailleurs, je regrette que certaines personnes aient pu imaginer que la Région Grand Est envisageait de « déshabiller Paul pour habiller Pierre » alors qu'en réalité, elle a tenté de mettre en place des trajets Bar-le-Duc/Saint-Dizier qui puissent bénéficier à la fois aux usagers de Saint-Dizier et de Bar-le-Duc en mettant en place une navette. Mais puisque les travaux des Régions Ile de France et Hauts de France sont arrivés entretemps, ces trajets ne pourront pas être assurés.

Je tiens à rappeler que depuis la mise en place de la Région Grand Est, les dessertes entre Bar-le-Duc et Nancy ont été multipliées par deux, donc je crois que c'est aussi un message fort envoyé en direction de la ruralité et qui démontre que les départements ruraux ne sont pas oubliés dans le cadre de la mobilité.

#### **Mme le Maire**

*Une deuxième question : « Où en est la réflexion engagée au sujet du projet éducatif global évoqué lors du conseil municipal du 7 février, lequel devait dans un premier temps s'intéresser que le quartier de la Côte Sainte Catherine ? En effet nous étions alors présentées une démarche comprenant 3 phases (le tout au conditionnel) et la constitution de deux comités, le premier technique et le second de pilotage. »*

#### **Mme EL HAOUTI**

La démarche a été engagée à la suite du Conseil Municipal du 7 février dernier au cours duquel nous avons validé le lancement du diagnostic et la constitution d'un groupe de travail d'élus, dont les membres -je le rappelle- sont Jean-Paul LEMOINE, Colette BOIDIN, Jean-Luc GALLOT, Ali-Riza SAHIN -votre collègue- et moi-même.

Je vais vous donner le détail du planning des rencontres qui ont eu lieu depuis cette date.

Le 21 mars 2019 a eu lieu la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail d'élus ; nous avons présenté l'avancée de la démarche, avec un retour sur les premiers entretiens avec les acteurs de la côte Sainte-Catherine et nous avons organisé les comité de pilotage et comité technique.

Le 24 avril 2019 a eu lieu la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage ; nous avons présenté la démarche et fait le point sur l'avancée des entretiens avec les acteurs de la Côte. Nous nous sommes mis d'accord sur l'organisation du comité technique du 28 mai, comité technique auquel Monsieur DEJAFFE était bien entendu présent et qui représentait Monsieur SAHIN.

Le comité technique s'est réuni le 28 mai en présence des associations ayant accepté de participer aux réflexions suite à leur rencontre avec l'agent en charge du diagnostic ; la démarche a été présentée et les premiers constats se sont tenus en sous-groupe où les échanges se sont déroulés sous forme de table ronde, ce qui nous a permis de faire remonter les problématiques rencontrées lors du démarchage des partenaires.

Le 19 juin, nous avons organisé la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage au cours de laquelle a eu lieu le compte-rendu des échanges avec le comité technique et où le choix a été fait d'étendre la démarche de diagnostic sur le territoire de la ville incessamment sous peu. La restitution sera faite en comité de pilotage et en comité technique courant du 4<sup>ème</sup> trimestre, donc ça va être bientôt.

Je tiens bien évidemment à saluer le travail fastidieux réalisé par le service Enseignement qui a rencontré tous les partenaires de la côte Sainte-Catherine (les centres sociaux, les associations -qu'elles soient sportives ou culturelles-, les établissements scolaires -lycées et collèges-) ; a été réalisé un travail de saisie de toutes les informations collectées au travers du questionnaire mis en place, donc c'était vraiment un gros travail. Nous attendons avec impatience le retour de la 1<sup>ère</sup> phase de ce diagnostic, ce qui nous permettra de mettre en place le projet éducatif global.

La démarche est donc toujours en cours et il y a déjà eu pas mal de choses de faites.

...

**Mme le Maire**

« Est-il envisagé de s'inscrire dans le dispositif « plan du mercredi » initié par l'Education Nationale ? Si oui, une réflexion a-t-elle été engagée ? Et sinon pour quelles raisons ? »

**Mme EL HAOUTI**

Dans un premier temps, nous avons décidé d'organiser un accueil le mercredi matin, mais qui correspond plutôt à un mode de garde. Actuellement l'accueil de loisirs accueille une quinzaine d'enfants contre une vingtaine l'an dernier, ce qui signifie donc que les enfants sont accueillis dans un autre cadre familial ou collectif. Le diagnostic évoqué ci-dessus -ce que j'ai dit auparavant- nous permettra de répondre à certaines interrogations et d'orienter les choix qui seront réalisés à l'issue, s'intégrant éventuellement dans le dispositif « plan du mercredi ». La démarche est donc en cours avec le diagnostic et le projet éducatif global.

**Mme le Maire**

Nous passons maintenant aux questions posées par Messieurs DEJAFFE et SERRIER : « Concernant la rue de Polval, quel est le plan d'aménagement du carrefour ? Quel sera l'accès des riverains à leur garage ? Concrètement, comment l'aménagement a été pensé ? A présent, quelle est la concertation prévue avec les riverains ? »

*(Départ de Madame Patricia CHAMPION)*

**M. GONZATO**

Madame le Maire, je vais compléter vos propos en préambule. Je confirme bien qu'une étude a été lancée sur la totalité de la rue de Polval, à partir du carrefour des 4 Chemins (carrefour non compris) jusqu'au niveau du foyer-logement. On s'est intéressé à la rue de Polval suite aux différentes réunions de quartier que nous avons eues avec Jean-Paul LEMOINE et où les riverains nous faisaient part de la vitesse excessive dans cette rue, des difficultés pour rentrer dans les garages et de stationnement. L'étude était prévue d'être lancée prochainement.

Nous avons anticipé ces travaux notamment au niveau du carrefour, de façon à profiter des vacances d'été pour essayer de l'améliorer ; force est de constater -et je fais amende honorable- que ça ne fonctionne pas très bien. Nous avons donc accéléré la demande auprès du Cabinet ERA qui doit nous faire un rendu fin mois.

J'ai pris contact avec les riverains et nous avons convenu de nous rencontrer dès que l'étude arrive, nous allons la regarder tous ensemble et nous tirerons des plans. Cet aménagement se fera certainement en plusieurs tranches compte tenu de l'importance de la distance et nous allons privilégier en première tranche forcément le réaménagement du carrefour entre la Vieille Côte de Polval et la rue de Polval. Tout sera pris en compte : la sécurisation du carrefour bien sûr, l'amélioration des cheminements piéton parce qu'il y a quand même une réglementation à respecter pour la largeur des trottoirs, la mise en conformité du stationnement et la création de places PMR.

**M. SERRIER**

Là, l'étude avait déjà été faite par le Cabinet ERA ?

**M. GONZATO**

Non. Le long de la rue de Polval, une partie du trottoir était en mauvais état et nous l'avons repris. Ce qui posait problème -et vous avez pu le constater en allant sur le terrain- c'est le carrefour au niveau du stop. L'idée première était d'avoir une vue perpendiculaire à la descente de la Vieille Côte de Polval, mais il se trouve que la giration ne fonctionne pas bien, donc suite à ce constat -il faut l'avouer- on a remis très rapidement un aménagement provisoire avec la reprise du marquage au sol de façon à ce que les riverains puissent accéder à leur garage.

**Mme le maire**

Les études d'exécution ont été sous-traitées à Eurovia.

**M. GONZATO**

Dans le cadre du marché d'entretien.

**M. SERRIER**

Deux autres questions dans la continuité de ce sujet : il y a eu la suppression d'un certain nombre de places de stationnement du côté droit en montant la rue, puisqu'avant le carrefour, il y avait 5 à 6 places de stationnement qui ont été supprimées du fait du rétrécissement de l'ensemble de la chaussée.

**M. GONZATO**

Je n'étais pas aux affaires dans le passé, mais force est de constater qu'il y avait un stationnement à cheval sur les trottoirs. Or, il se trouve qu'il n'y pas les largeurs réglementaires, donc c'est tout ça qu'il va falloir retravailler.

**M. SERRIER**

A l'époque, c'était à la demande des riverains qui souhaitent pouvoir stationner.

**M. GONZATO**

Ça avait été plus ou moins autorisé, mais il faut aussi respecter la réglementation, donc on va voir avec le Bureau d'Etudes comment on peut faire. J'avais une demande bien spécifique sur la vitesse dans la première partie de la rue de Polval où les véhicules arrivent à une vitesse folle, donc il faut voir si on fait des chicanes, etc... ce sont les techniciens du Bureau d'Etudes qui vont nous donner des informations, puis nous allons nous concerter avec les riverains de façon à trouver le meilleur compromis.

**M. SERRIER**

Pour être aller sur place regarder l'attitude des véhicules et des automobilistes, on ne peut que constater que ça roule très vite. Dans la descente de la rue de Polval, il y avait effectivement le stop qui était décalé, mais pour ce qui concerne la Vieille Côte de Polval qui descend du Conseil Départemental, je peux vous garantir que ça y route très vite.

**M. GONZATO**

La Vieille Côte de Polval va rentrer dans l'étude.

**M. FRANZ**

Elle est pourtant limitée à 30 km/h.

**M. SERRIER**

Oui... ma rue aussi est limitée à 30 km/h...

**Mme le Maire**

*« Concernant la voie des fusillés. Des habitants vous ont écrit pour vous faire savoir qu'ils sont sinistrés à cause de la sécheresse qui a endommagé leur maison. Quelle suite allez-vous donner à ce problème ? Quelle aide est proposée aux habitants ? Si d'autres sont concernés, quelle procédure peuvent-ils mettre en œuvre pour bénéficier d'une aide ? »*

**M. GONZATO**

J'ai effectivement vu passer le courrier. Concernant la Voie des Fusillés, des gens se sont manifestés au sujet de problèmes survenus sur leurs habitations et ils se sont retournés contre les travaux du contournement ; cette affaire est allée jusqu'au Conseil Départemental où il y a eu des échanges, mais juridiquement je n'ai pas eu tous les éléments.

Puis dernièrement, de nouvelles fissures sont apparues sur les maisons, donc les gens ont demandé à la Ville s'il y avait un état de catastrophe naturelle, sachant que pour cela, il faut savoir si le sous-sol est argileux ou pas et j'avoue que je n'ai pas la réponse.

...

**Mme le Maire**

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et ses conséquences sont très encadrées. Elle est conduite par les services de l'Etat, donc les communes recensent les demandes et les relayent. Nous allons donc recevoir les habitants, recenser leurs demandes et les transmettre à la Préfecture.

**M. SERRIER**

Dans le PLU, il me semble qu'il doit y avoir un plan géologique de l'ensemble du territoire, donc on peut regarder si effectivement ce secteur est particulièrement impacté par des zones argileuses, puisque c'est quand même sur les secteurs argileux qu'un certain nombre de problèmes arrive. On a pu le constater sur la commune de Beurey-sur-Saulx, mais ce qui est quand même paradoxale, si je prends l'exemple de cette commune que je connais bien, c'est que les maisons concernées sont situées à différents endroits et non pas toutes dans le même secteur. Là, par contre, une bonne partie des maisons touchées sont situées sur la Voie des Fusillés, donc ça veut dire qu'il y a quand même des aléas -à mon avis- géologiques qui doivent perturber. En plus, le nombre de véhicules qui passent sur le contournement peut aussi apporter un certain nombre de désordres sur les éventuelles fondations des maisons situées à côté.

**M. HAUET**

Hier, nous avons parlé du sujet sur le plan technique d'assurance. Le vrai problème qui existe aujourd'hui, c'est qu'il faut que les personnes victimes de dommages fassent une déclaration à la mairie ; comme Madame le Maire vient de le dire, nous allons ensuite les relayer à la Préfecture qui centralise les demandes. Une commission interministérielle statuera sur le bienfondé -ou pas- de la déclaration en état de catastrophe naturelle, étant entendu que c'est la Préfecture qui détermine si oui ou non c'est bienfondé ou pas. La sécheresse est quelque chose de très compliqué, parce qu'il y a deux types de terrain qui sont concernés, les sous-sols d'argile et ceux de marne.

Si ce n'est pas l'un ou l'autre, la plupart du temps, ce n'est pas la sécheresse qui est à l'origine du dommage, mais bien d'autres choses comme des vices de construction ou comme vous venez de le dire -et c'est imaginable pour la Voie des Fusillés- le passage de la route, les vibrations, etc... Il n'appartient donc pas à la Ville de déterminer si les habitants peuvent -ou pas- prétendre à la législation sur les catastrophes naturelles ; la collectivité a simplement pour mission de transmettre les demandes, quand elle en reçoit un certain nombre ; à charge pour la Préfecture de mener l'enquête et de transmettre ensuite à la commission qui statue.

Actuellement les dommages de sécheresse qui ont été identifiés remontent à l'année dernière -2018- et il y aura probablement des arrêtés qui seront pris en 2019. Le problème de la sécheresse est la déshydratation, puis la réhydratation des argiles ou de la marne, ce qui fait mouvoir les terrains et les fondations. Et lorsqu'une maison est posée sur de la roche d'un côté et sur l'argile de l'autre, les mouvements ne se font pas de la même manière ; quand l'argile sèche, la partie située au-dessus baisse, par contre la pierre ne bouge pas et de ce fait, ça se traduit par des mouvements et des cassures au niveau de la maison. C'est comme ça que ça fonctionne et quand ça se réhydrate, les mouvements s'opèrent dans le sens contraire.

C'est donc la commission interministérielle qui décide si la commune ou un quartier de la commune doit être classé en état de catastrophe naturelle.

**Mme le Maire**

Ce qu'il est important de retenir, c'est que nous allons rencontrer les gens pour les aider à formaliser leur demande que nous transmettrons à la Préfecture.

Maintenant une question concernant le chemin de Guédonval, « des habitants vous ont contactée à propos de la pose d'un enrobé car le chemin d'accès à leur maison est en sable. Qu'en est-il ? »

### **M. GONZATO**

Le chemin de Guédonval mesure exactement 275 m, c'est un chemin blanc comme il en existe beaucoup dans Bar-le-Duc. J'en ai profité pour faire faire un état des lieux d'une partie de ces chemins blancs, ce qui représente pratiquement 5 km, puisque 16 chemins ont été répertoriés. J'ai demandé le coût de réfection de ce chemin en bicouche et non pas en enrobé, parce que se poserait alors le problème de l'évacuation des eaux -et vous le comprendrez très bien. En effet, si on réalise un enrobé, c'est très étanche, donc il faut ensuite poser des bordures, etc... et je rappelle que ce sont des chemins. Le coût de réfection du chemin de Guédonval s'élève à 9.500 € TTC, soit environ 35 €/m linéaire. Pour avoir extrapolé ce coût aux 16 chemins que nous avons à faire, ça représente un budget avoisinant les 200.000 €.

Il est vrai que des constructions se sont faites au fil du temps le long de ces chemins -et vous connaissez tous les quartiers sur le secteur de Guédonval-, donc je vais regarder avec les services pour que nous essayions de travailler par tranche lors des prochains budgets, de manière à essayer d'améliorer les choses. Ce sont des chemins qui sont carrossables ; pour être passé cet après-midi Chemin de Guédonval, ces chemins sont entretenus tous les ans avec du concassé. Il est vrai que certains étaient goudronnés dans le passé, mais qu'au fil du temps, ce sont devenu des chemins blancs comme certaines allées forestières au Petit Juré.

### **Mme le Maire**

« Concernant la résidence autonomie, quand les travaux seront-ils finis ? Quand les grilles rue Gambetta seront-elles retirées ? »

Pour la résidence autonomie, la majorité des travaux de fin d'achèvement a été réalisée et constatée lors d'un examen -et c'est important- conjoint au cours de l'été. Les derniers travaux liés à des réserves doivent être terminés pour fin septembre en ce qui concerne l'intérieur et n'occasionneront plus de désagrément pour nos résidents. Ceux de l'extérieur doivent se terminer au plus tard fin octobre et plus particulièrement sur trois points principaux :

- les arches avec une pose de la couverture du 7 au 11 octobre et la réalisation des enduits du 21 au 27 octobre ;
- les espaces verts avec un travail de l'entreprise de paysage qu'il est plus opportun de réaliser à l'automne,
- les murs de la rue Gambetta avec des travaux au cours du mois d'octobre ; concernant ces murs, les délais de réfection du mur de la Rue Gambetta sont liés aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, qui a exigé, pour une question d'harmonisation, la réalisation d'une couverture en pierre de taille, la reconstitution régulière des pylônes et la pose d'une clôture homogène avec celle déjà existante. Cela augure d'un travail de qualité qui sera entièrement pris en charge financièrement par l'entreprise, mais génère un délai supplémentaire pour la réalisation sur mesure des éléments en pierre et métallerie qui seront posés.

Afin de nous assurer de la qualité des travaux finaux, nous nous appuyons sur un Cabinet spécialisé dont le coût est pris en charge sur le montant des pénalités.

Sur le reste des pénalités contractuelles dues en raison de délais, le CIAS a décidé en Conseil d'Administration hier, de dédommager les résidents par une exonération de la partie loyer de la redevance des deux premiers mois à l'entrée de la résidence. Nous lançons une démarche auprès du maître d'ouvrage pour obtenir un dédommagement supplémentaire sur la base du non-respect de son obligation de conseil et des délais.

Nous avons tenu, samedi 14 septembre, une réunion avec l'ensemble des résidents et leurs familles, qui avait été précédée d'une enquête de satisfaction. Le tout montre que les travaux et la gêne qu'ils ont engendrés n'ont pas entaché la confiance des résidents et leur satisfaction globale.

### **M. DEJAIFFE**

Une grille sera reposée ?

...

**Mme le Maire**

Oui, mais ça va prendre du temps, parce que tout doit être conforme aux exigences de l'ABF.

**Mme DILLMANN**

Je vous ai déposé sur table un document qui annonce la diffusion d'un film dans le cadre de l'ILCG.

—

*Madame le Maire remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.*

Le Secrétaire de Séance,

Loïc ALIF



Le Maire,

Martine JOLY





## SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL 2019

SITUATION 2018				SITUATION 2019			
ASSOCIATIONS	Nature de la demande	Montant accordé	Nature de la demande	Montant de la demande	Montant accordé		
UCA - Les Vitrires des Ducs 65.911900.6574	Fonctionnement	20 000,00	Fonctionnement	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
		59 500,00	<b>Déjà versé : 10.000 €</b>	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
		59 500,00	<b>reste à verser : 10.000 €</b>	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Total 65.951930.6574	-			300,00	300,00	300,00	
Association Multisports Barleienne 65.302070.6574	Pas de demande		Atelier fête du Printemps Participation Festival RenaissanceS	300,00	300,00	300,00	
				0,00	0,00	0,00	
				300,00	300,00	300,00	
Total 65.302070.6574	-			20 300,00	20 300,00	20 300,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>				20 300,00	20 300,00	20 300,00	

	65.911900.6574	65.331520.6574	65.951930.6574	65.302070.6574
Imputation budgétaire				
Crédits votés	20 000,00	242 280,00	59 500,00	77 230,00
Crédits engagés	10 000,00	242 280,00	30 250,00	71 050,00
Montant individualisé du rapport	10 000,00	0,00	30 250,00	300,00
Disponible	0,00	0,00	-1 000,00	5 880,00
Disponible total		4 880,00		

## INSÉRER LES LOGOS

# AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE Protocole d'engagements renforcés et réciproques

### Préambule

A l'issue d'une démarche, démarrée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville, le Président de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Ils ont été traduits en 40 mesures.

La rénovation des contrats de ville souhaitée dans ce cadre doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'Etat et les engagements partenariaux pris en particulier avec les collectivités (via le Pacte de Dijon) et les entreprises (via le PaQte - *pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises*).

Sachant qu'il est également attendu que ce protocole tienne compte du contexte spécifique à chaque territoire.

Dans cette perspective, l'objectif de ces protocoles est de :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours.
- Clarifier et opérationnaliser les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation).
- Articuler les enjeux des territoires en politique de la ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet de territoire en articulant toutes les politiques publiques.
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils Citoyens et l'explicitier (à l'aune des réalités territoriales).
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (métropolitaine, intercommunales, communales...) et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils).

Pour le contrat de ville de Bar-le-Duc Sud Meuse, l'élaboration de ce protocole a reposé sur la démarche suivante :

- définition des principaux enjeux et des priorités pour le quartier par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bar-le-Duc lors de discussions internes ; réunion d'échange avec des représentants du conseil citoyen ; synthèse.
- Passation de questionnaires auprès des habitants (155 habitants) et auprès de partenaires du contrat de ville (22 partenaires ont répondu).
- Organisation de groupes de travail thématiques au sein de l'Etat :

- o Emploi et insertion professionnelle (déclinaison du PAQTE avec les quartiers pour toutes les entreprises. 1er juillet 2019 : Réunion de lancement présidée par le Préfet et co-pilotée par la DDCSPP et l'UT DIRECCTE. Présence d'une trentaine de chefs d'entreprises.)
- o Justice / Sécurité (27 mai 2019)
- o Cohésion sociale et urbaine - Groupe habitat et cadre de vie et groupe cohésion sociale, le 13 mai 2019.
- Prise en compte des éléments issus du rapport évaluatif.
- Réunion de mise en commun des premières pistes de travail en présence des services de l'Etat, de la collectivité et de représentants du conseil citoyen

Elle a permis la mobilisation des parties prenantes suivantes :

- Services de l'Etat
- Elus et services de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Elus et services de la Ville de Bar-le-Duc
- Membres du Conseil citoyen

L'ensemble des signataires (rappelés à l'article 1) valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'en 2022.

### Les documents de référence

Ce protocole repose sur un avenant qui sera annexé au Contrat de Ville. Il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment par rapport aux enjeux relatives à l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018 signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) signé le 17 juillet 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;
- Le rapport d'évaluation du contrat de ville à mi-parcours de juin 2018
- Le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville et la dotation de solidarité urbaine 2016-2017
- Le dossier du comité de pilotage du 13 mars 2019 comportant un diagnostic de la situation du quartier, le bilan des actions conduites en 2018 et le plan d'action 2019

### Article 1 : Eléments relatifs au contrat initial

Le Contrat de Ville de Bar-le-Duc Sud Meuse a été signé le 15 juillet 2015 entre les partenaires suivants :

- Le Préfet de la Meuse
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Député-Maire de Bar-le-Duc
- Le Président du Conseil Régional de Lorraine, par délégation à la Vice-Présidente
- Le Président du Conseil Départemental de la Meuse
- Le Procureur de la République de Bar-le-Duc
- Le Président de l'Office Public de l'Habitat de la Meuse
- La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meuse
- Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts

- Le Délégué régional de Lorraine de Orange
- Le Directeur territorial de Pôle emploi Meuse

Les enjeux majeurs identifiés au moment de la signature étaient les suivants :

- En matière de cohésion sociale : maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble
- En matière de renouvellement urbain et cadre de vie : améliorer l'attractivité du territoire
- En matière d'emploi et de développement économique : valoriser le potentiel humain et économique du territoire
- Et de manière transversale : favoriser la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable et la mobilité

Sur le plan de la gouvernance, l'enjeu était d'associer une pluralité d'acteurs au contrat et de leur proposer :

- une vision globale des interventions sur le quartier,
- une mise en cohérence
- des initiatives complémentaires, grâce aux moyens spécifiques de la politique de la ville.

En outre, la participation des habitants à la gouvernance a été pointée comme une priorité.

Le territoire concerné est engagé dans la politique de la ville depuis les années 80. Le quartier prioritaire de la Côte Sainte-Catherine, construit dans les années 60, a bénéficié d'abord du développement social des quartiers, puis de la première génération de contrat de ville (2000-2006) et d'un contrat urbain de cohésion sociale (2007-2014). La signature du contrat de ville 2015-2020 s'est donc inscrite dans la continuité de ces dispositifs.

## **Article 2 : Objet de l'avenant en termes d'enjeux**

Depuis la signature du contrat de ville, le territoire a connu les évolutions suivantes:

- Si le contrat de ville a coïncidé avec la création de la Communauté d'Agglomération, celle-ci s'est engagée récemment dans l'élaboration de son projet de territoire. Dans ce cadre, un conseil de développement composé de multiples acteurs du territoire a été créé. Le conseil citoyen de la Côte Sainte-Catherine est représenté au sein de cette instance.
- Sur le plan démographique, une tendance à la baisse de la population est constatée sur l'ensemble du territoire. Avec ses 1 300 logements sociaux, le quartier continue néanmoins d'accueillir de nouveaux foyers, notamment depuis ces dernières années, des mineurs non accompagnés en provenance notamment de pays d'Afrique subsaharienne. Enfin, d'ici 2021, ce sont les résidents du futur EHPAD qui éliront domicile à la Côte Sainte-Catherine. Plus que jamais le quartier relève d'un enjeu de cohésion sociale, identifié d'ailleurs par les habitants eux-mêmes.
- La rénovation urbaine a profondément modifié le quartier en améliorant le cadre de vie. Pour autant cela n'a pas permis le maintien sur place de certains services et activités et la mise en œuvre d'une réelle dynamique économique.

Au regard de ces éléments et de ceux issus de la démarche évaluative, les signataires de ce protocole ont conjointement souhaité prioriser leurs interventions sur les aspects / dimensions suivantes :

- Le quartier est en pleine reconfiguration urbaine avec la poursuite des opérations de réhabilitation, démolition d'immeubles et réaménagement d'espaces. Il y a un enjeu fort à associer les habitants à la construction de projets d'aménagement ou de réutilisation des friches urbaines.
- Dans ce cadre une attention particulière devra continuer à être portée à l'amélioration du cadre de vie. La question de la propreté des espaces publics et du respect des règles de la vie en collectivité est une préoccupation majeure de la population du quartier, partagée avec les services de la Ville et de l'intercommunalité. Ce défi nécessite la mise en place d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) renforcée.
- Si l'insécurité n'est pas une préoccupation permanente elle reste un sujet de préoccupation pour les habitants confrontés à des comportements inadaptés voire délictueux. Par ailleurs de nouvelles tensions sociales sont apparues en France depuis 2015. Au niveau local, des actions de prévention doivent être conduites et un dialogue citoyen doit s'instaurer face à ces phénomènes de radicalisation de tous types observés dans le pays (islamisme radical, xénophobie, racisme, antisémitisme, « casseurs » ou « black blocs », discours de haine sur les réseaux sociaux, théories du complot, « fake news » ...).
- Dans un contexte de tendance à la raréfaction de l'offre médicale, et alors que le quartier est sur le point de voir apparaître une maison de santé pluriprofessionnelle, il y a un enjeu d'accès à la prévention et aux soins pour la population.
- Les grands projets en cours ou à venir constituent des leviers pour l'emploi et le développement économique du quartier (construction d'un EHPAD, d'une maison de santé, d'une nouvelle chaufferie urbaine, renouvellement du parc social). Il s'agira de s'assurer effectivement du bénéfice pour les habitants. Par ailleurs, l'augmentation probable du nombre de personnes de passage dans le quartier donne l'opportunité de développer des solutions et des services afin de répondre à cette réalité nouvelle.

Par ailleurs le succès des actions menées dans ce domaine repose sur l'instauration de modalités de coopération renforcées avec le conseil citoyen. De fait cela constituera un levier pour travailler sur tous les enjeux précités en lien plus étroit avec la population.

La participation des habitants est en effet un enjeu transversal, avec le développement du pouvoir d'agir et d'une capacité d'influence de la population sur la politique de la ville.

### **Article 3 : Mobilisation des politiques publiques**

Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en politique de la ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques (dites) de droit commun.

*« Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».* (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

Compte-tenu des enjeux définis précédemment et des éléments de contexte, les signataires mettent en avant la nécessité de porter une attention particulière à :

- La politique nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- La stratégie nationale de santé
- La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- La politique de l'habitat

[CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Intégrer dans le futur Programme Local de l'Habitat un volet spécifique à la Côte Sainte-Catherine, afin de prendre en considération les particularités du quartier dans les politiques d'habitat et de peuplement

[Etat – DDT] Atteindre les objectifs en termes de mixité (loi Elan).

- La politique d'égalité portée par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

Dans le cadre de la gouvernance des politiques d'égalité, il est décidé de promouvoir une lecture genrée des contrats de ville. Il s'agira donc de veiller à ce que les actions tendent à la mixité ou à l'adhésion des femmes et des jeunes filles.

Cet enjeu se décline dans les différentes thématiques du contrat de ville :

- En emploi, il faut créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ; impulsé la mixité des métiers ; Il existe un index d'indicateur pour la DIRECCTE avec des référents d'égalités professionnelles au niveau national. Cet index détail les indicateurs emploi : le nombre de salariés, les tranches d'âges, les écarts de rémunération, congés maternité suivi d'un congé parentale.
- En santé, mieux accompagner l'accès à la santé des femmes en autres, prévenir les situations de grossesse précoce, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle (nombre de femme dans les parcours d'accès aux soins (pass), nombre de plaquettes d'informations diffusées..).
- En prévention de la délinquance, renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes (Indicateur de prévention de la délinquance, nombre de femmes victimes de violences, nombre d'actions de sensibilisation des professionnelles aux violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie quotidienne ; nombre d'actions de sensibilisation au cyberharcèlement et harcèlement de rue, nombre d'outils diffusées..).
- Au titre du lien social, vieller au mieux vivre ensemble pour les femmes en situation de fragilité « mères isolées, familles monoparentales », favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives pour les femmes et les jeunes filles. Au niveau de l'aide à la parentalité des indicateurs comme le nombre de structures de petites enfance, le nombre d'actions d'aide à la parentalité, le nombre de réunion d'information type « café des parents »...).

#### **Article 4 : Priorités et enjeux**

La réalisation des enjeux identifiés à l'article 2, au-delà de la mobilisation de droit commun (comme rappelé à l'article 3) donne lieu à une action dans les domaines suivants.

##### **→ Consolider le lien social**

- [Ville de Bar-le-Duc] Conduire des actions de prévention qui animent le dialogue citoyen autour des grandes questions sociales actuelles
- [Ville de Bar-le-Duc] Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en s'appuyant sur des actions événementielles et des activités quotidiennes

- [Etat – DDCSPP] Développement du Service Civique
  - [Etat – DDCSPP] Financement de postes adultes-relais
  - [Etat – DDCSPP] Rédiger l'annexe « citoyenneté ».
- Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- [CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Mettre en place une convention GUSP ou un dispositif équivalent s'appuyant sur les démarches existantes (CISPD, qui peut être un outil de la GUSP de par son fonctionnement local actuel, diagnostics en marchant)
- Conduire des actions de prévention
- [CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Assurer une présence humaine afin de réguler les incivilités dans le quartier (nuisances visuelles, sonores, olfactives ...)
  - [CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Créer des relais au sein de la population, en lien avec le conseil citoyen, afin d'essaimer les bonnes pratiques
  - [Etat – DDSP] Mettre en place de la politique de « sécurité du quotidien » notamment via le fonctionnement des groupes de partenariat opérationnel sur le QPV permettant la construction de partenariat avec les habitants et acteurs du territoire mais aussi présence policière accrue, patrouilles mixtes (police nationale et police municipale), contact plus régulier avec les commerçants et habitants.
  - [Etat – DDSP] Echanger avec les citoyens dans l'objectif de vulgariser sur les méthodes de travail (accès aux droits, modalités de dépôt de plainte à domicile en cas de mobilité difficile...)
  - [Etat – DDSP] Poursuivre les interventions visant à prévenir les addictions sur demande au niveau des établissements scolaires (intervention d'un policier formateur anti-drogue auprès des élèves et enseignants) mais aussi des associations.
  - [Etat – DDSP] Poursuivre le partenariat SPIP-CIDFF pour sensibiliser sur les droits des victimes et sensibiliser à la violence : interventions possibles dans les établissements scolaires afin de faire une information/sensibilisation.
  - [Etat – DDSP] Mettre en place 1/2 journée d'immersion au palais de justice afin de découvrir l'institution. Possibilité d'assister à une audience correctionnelle pour les conseils citoyens et les représentants d'associations de quartiers. Accueil par le procureur et le président du TGI.
  - [Etat – DDSP] Développer les mesures d'intérêt général notamment en cas d'incivilités. L'objectif étant de repositionner les personnes dans leur quartier.
  - [Etat - DDFE] Organiser une / des marches exploratoires afin de diminuer le sentiment d'insécurité dans le/les quartier(s).
- Renforcer l'accès la prévention et aux soins pour la population.
- [CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Étudier la possibilité d'intégrer, dans le futur Contrat Local de Santé, un volet spécifique à la Côte Sainte-Catherine, afin de prendre en considération les particularités du quartier dans la politique de santé.
  - [ARS] Création d'une maison de santé (MSP)
  - [ARS] Poursuite des actions visant à prévenir les addictions
- Tirer parti des grands projets (en cours ou à venir) sur le quartier dans une logique d'emploi / d'insertion au bénéfice des habitants.
- [CA Bar-le-Duc Sud Meuse] Utiliser les grands projets visant le quartier comme levier d'emploi et de développement économique : EHPAD, maison de santé, chaufferie urbaine, renouvellement du parc social ... (clauses d'insertion sociale ?)
  - [Etat – DDCSPP] Appui financier à l'obtention du permis de conduire via la bourse au permis
  - [Etat – DIRECCTE / DDCSPP] Déploiement du PaQte (animation assurée par le CREPI Lorraine)

*Le CREPI a fait une proposition à l'Etat pour l'animation du « club d'entreprises » à l'échelle du Département de la Meuse. Le PaQte vise à mobiliser les entreprises dans le cadre d'engagements volontaires et concrets en matière d'emploi. Un accord a été signé à l'Elysée le 17 juillet 2018 avec 100 entreprises. L'enjeu réside dans la déclinaison de cet accord à l'échelle des territoires et au profit des habitants-es des QPV, notamment en ciblant les ETI, PME et TPE. Pour permettre cette mobilisation le CREPI propose de s'appuyer sur un club d'entreprise (logique de partage de bonnes pratiques). La démarche de mobilisation sera initiée en 2019 (juin à décembre) avec un travail de prospection des entreprises (notamment en partant de la liste des établissements locaux des entreprises signataires au niveau national mais aussi en prospectant en direction d'entreprises locales engagées dans la RSE et les problématiques de la Politique de la Ville). Sur cette base, le CREPI préparera ensuite des conventions spécifiques d'engagement avec chacune des entreprises. Une signature officielle sera organisée début 2020.*

## **Article 5 : Participation citoyenne**

Les habitants-es des quartiers prioritaires (via notamment la mobilisation des conseils citoyens) sont à la fois les premiers-ères bénéficiaires des actions mises en œuvre mais aussi ceux et celles qui peuvent faire valoir les atouts et difficultés du territoire et leurs besoins.

Plus que jamais ils et elles doivent être associés à la mise en œuvre du contrat de ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précise que « des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (TITRE III,- Chapitre II, Art.7, I)oi)

Compte tenu du contexte local et des constats issus de l'évaluation à mi-parcours, il est convenu d'œuvrer à renforcer la légitimité du conseil citoyen et sa capacité à formuler des avis et des propositions pour le quartier :

- en développant son rôle de relais par rapport aux autres habitants, c'est-à-dire en jouant un rôle d'intermédiaire entre eux et les autres acteurs / décideurs du contrat de ville, afin de les impliquer davantage dans les projets qui concernent leurs espaces de vie quotidienne ;
- en le consultant de manière plus formalisée, afin de consolider son rôle "d'expert d'usage" du quartier et d'acteur au sein des instances du contrat de ville.

Sur ce dernier point, il s'agira notamment de :

- Associer les habitants à la construction de projets d'aménagement ou de réutilisation des friches urbaines.
- Construire avec les habitants des projets de réutilisation des friches urbaines : création d'un groupe de travail ad hoc

Ces objectifs impliquent d'instaurer des modalités de coopération plus structurées entre, d'une part, le conseil citoyen et les pouvoirs publics et, d'autre part, entre le conseil citoyen et les autres habitants, notamment de la Côte Sainte-Catherine.

Cela pourra se traduire par l'élaboration d'un calendrier de rencontres régulières d'échange d'informations entre :

- les membres du conseil citoyen et les services de l'Etat et des collectivités
- les membres du conseil citoyen et les autres habitants, soit directement, soit par l'intermédiaire des instances de participation citoyenne existantes (comités de quartier par exemple).

## **Article 6 : Modalités de gouvernance**

La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

Le bilan établi conjointement par les partenaires / signataires du contrat de ville a permis de mettre en avant la nécessité de faire évoluer le fonctionnement existant sur les aspects suivants :

- clarifier le rôle des instances du contrat de ville ainsi que celui de chacun des participants au sein de celles-ci,
- préciser leur mode de prise de décision

De ce fait le fonctionnement du contrat de ville repose désormais sur les instances suivantes :

- le comité de pilotage : il définit les orientations au regard des enjeux identifiés et valide les actions retenues dans le cadre du programme annuel (niveau politique)
- le comité technique : il étudie et se prononce sur la faisabilité des projets et sur l'implication de chaque acteur (niveau technique)
- les groupes de travail ad hoc : ils associent les principaux acteurs concernés sur un sujet particulier ou après le lancement de l'appel à projets afin de construire des propositions et d'élaborer des projets (niveau opérationnel)

Pour une mise en œuvre effective, les moyens mobilisés en termes d'ingénierie sont les suivants :

- Le service chargé de la Politique de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération, composé d'un chef de service (exerçant les fonctions de chef de projet contrat de ville), d'une coordinatrice en prévention de la délinquance, d'une coordinatrice en projets de santé et d'une secrétaire. L'équipe assure la coordination du Contrat de Ville, du Projet de Réussite Éducative, du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de l'Atelier Santé-Ville. Ce faisant, elle veille à l'articulation entre ces différents dispositifs.
- Le Sous-préfet de Verdun est le membre du corps préfectoral chargé du pilotage et du suivi des deux contrats de ville engagés sur le département. La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP) – Unité politique de la ville (composée d'1 agent) – est chargée de la Coordination générale et de l'animation de la démarche.

Ce protocole est également l'occasion de repenser les modalités de soutien aux acteurs porteurs d'action dans le cadre du contrat de ville afin de s'assurer d'une meilleure efficacité de l'action auprès des habitants-es des territoires :

Chaque année, un appel à projets conjoint de l'Etat et de la collectivité est adressé aux associations et organismes susceptibles de porter des projets dans le cadre du contrat de ville.

Les projets correspondant aux priorités, telles que déterminées par le comité de pilotage, peuvent faire l'objet d'un financement au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville, sous réserve de validation par les instances du contrat.

Ce protocole est l'occasion de réfléchir aux modalités d'élargissement de l'appel à projets vers de nouveaux porteurs de projet permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Date de signature du protocole

- Ajouter la référence aux validations par les différentes instances (notamment au niveau des collectivités : conseil municipal, conseil communautaire...)

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2019

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2019

- Le présent document a été établi en (Nombre d'exemplaires) et transmis aux signataires

Signatures

## Annexes

---

### - Dispositif de suivi s'inspirant de l'annexe 3 de la circulaire du 22 janvier 2019

**Système d'évaluation** - Socle d'indicateurs retenus pour la mesure des changements opérés dans le cadre de l'avenant (qui ne pourra être défini qu'après rédaction de l'avenant, à partir des objectifs et des attendus inscrits).

Début 2022 et en complément d'une mesure classique de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période, l'évaluation finale du Contrat de Ville pourrait tenter de répondre à un questionnement évaluatif du type :

- « *Quels changements majeurs sont observés au regard des orientations contenues dans le protocole rédigé en 2019 ?* »
- « *Quelles sont les orientations qui ont été mises en œuvre effectivement ? Quels effets ont-elles produits ? et auprès de quels publics ?* »

### - Autres documents jugés utiles.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET PROMOTIONNELLE 2019 (à caractère sportif)

ASSOCIATIONS	SITUATION 2018		SITUATION 2019	
	Nature de la demande	Montant subvention accordé	Nature de la demande	Montant subvention accordé
Billard Club Sarjelen	Pas de demande	0 €	Achat de matériel onéreux	1140 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0 €</b>		<b>1140 €</b>

Imputation budgétaire	85-4151660-05248
Crédits votés	190 000 €
Montant cumulé des rapports	187 119 €
Montant individualisé du rapport	1140 €
Disponible (pour événements au cours de l'année)	1241 €

Département :  
MEUSE

Commune :  
BAR LE DUC

Section : CW  
Feuille : 000 CW 01

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 22/02/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

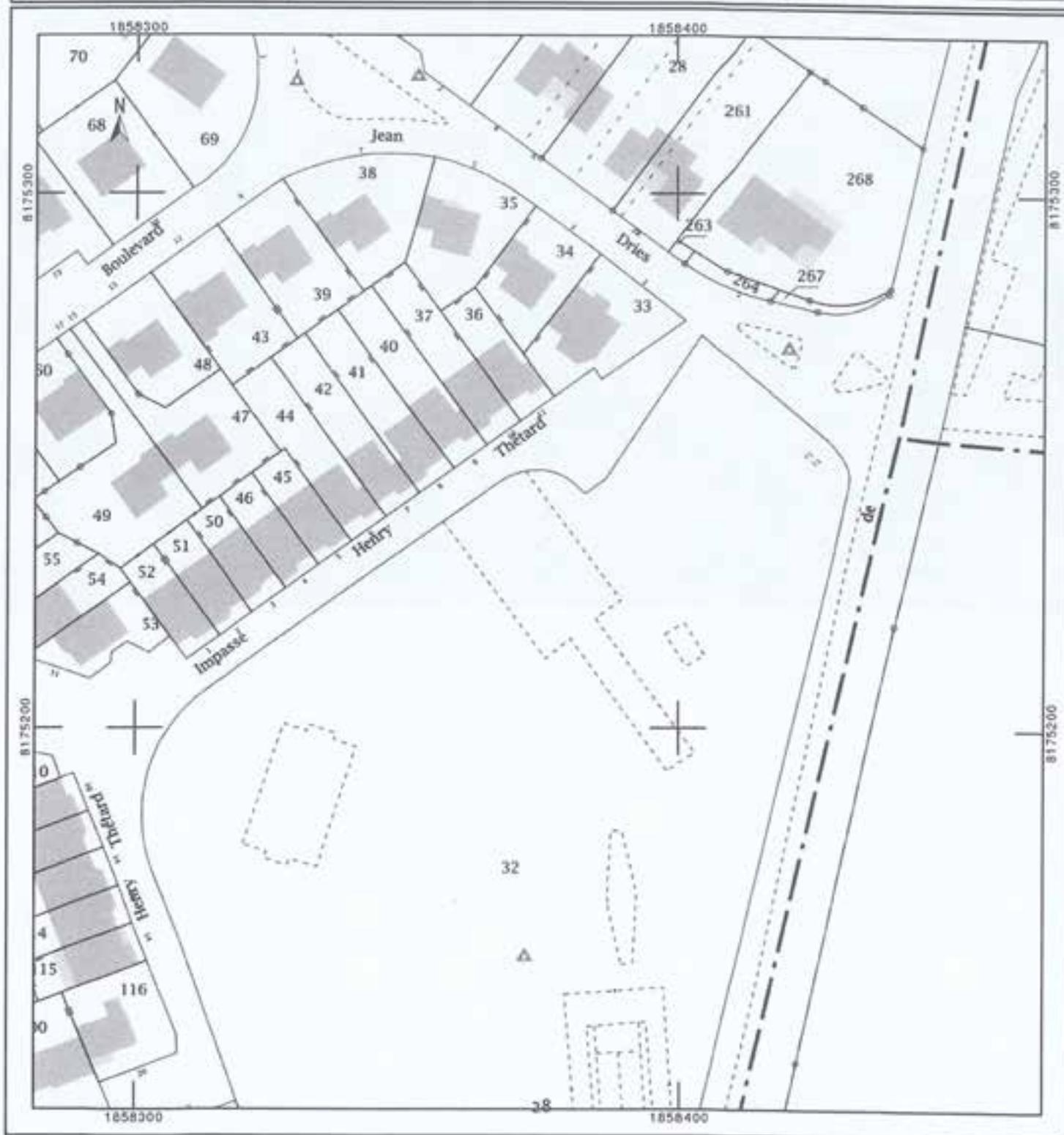
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

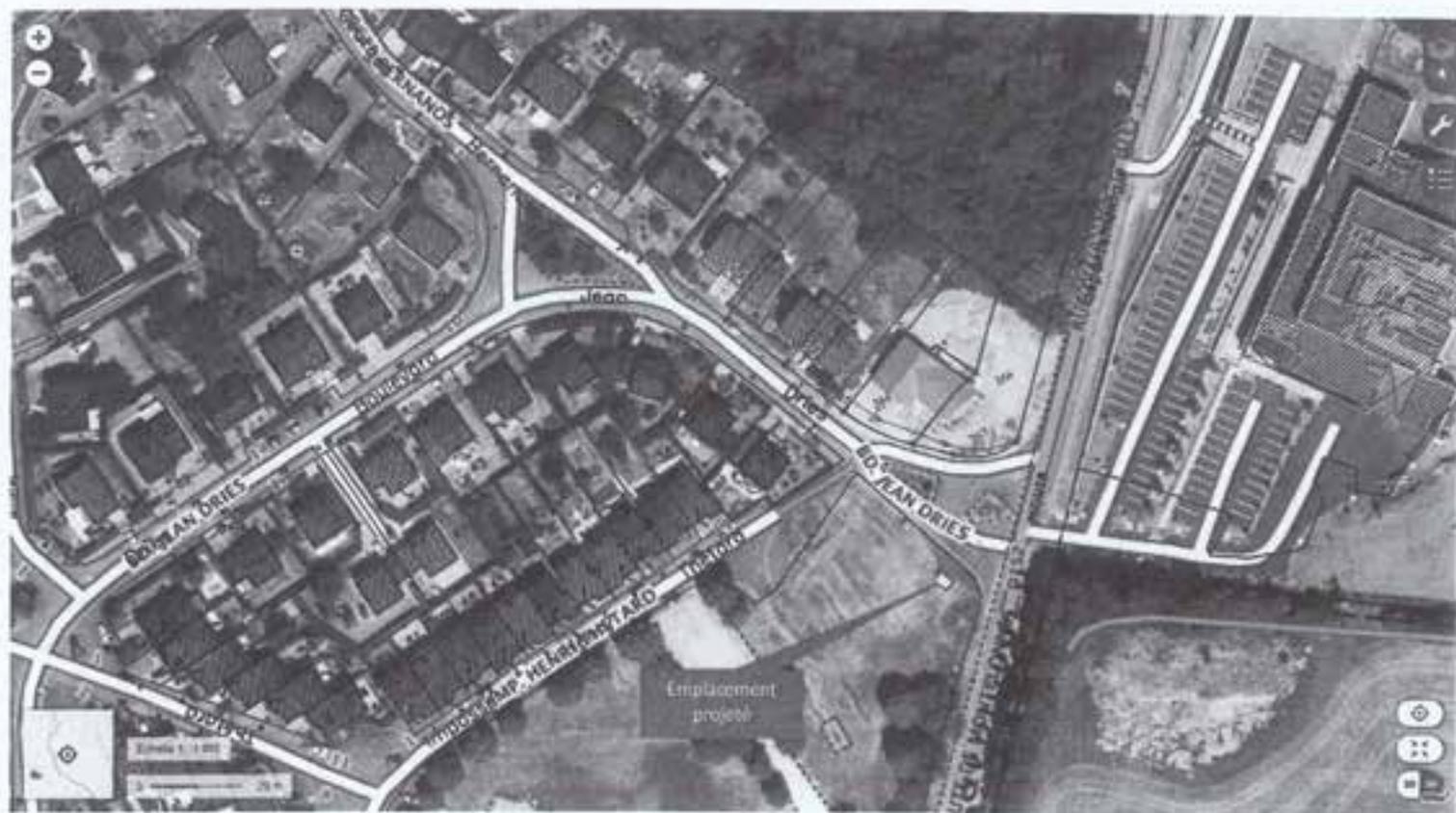
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
BAR-LE-DUC  
24 AVENUE DU 94ème RI BP 50505  
55013  
55013 BAR-LE-DUC Cedex  
tél. 03 29.79.48.55 - fax 03 29.79.44.33  
pffc.550.bar-le-  
duc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





## CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAR-LE-DUC ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE POUR L'INSTALLATION D'UN SANITAIRE A L'USAGE DES CHAUFFEURS DE BUS

Dans le cadre de l'installation de sanitaires destinés à l'utilisation par les chauffeurs de bus, la Ville de Bar-le-Duc met à disposition de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse une emprise foncière située sur son territoire, en bordure du boulevard Jean Dries, à proximité du carrefour avec la route de Montplonne, sur une parcelle cadastrée CW 32.

Cette mise à disposition est réalisée gratuitement au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, la surface laissée à disposition correspondant à l'emprise au sol du sanitaire dont l'établissement fera l'objet d'une Déclaration Préalable si cette surface devait être supérieure à 5 m<sup>2</sup>.

La construction du sanitaire sera réalisée par la Communauté d'Agglomération qui fera son affaire des divers raccordements aux réseaux de viabilité auprès des concessionnaires.

Le sanitaire dit « de bout de ligne » sera à l'usage exclusif des chauffeurs de bus. Son entretien régulier tant intérieur qu'extérieur pour le maintenir en bon état de fonctionnement et d'usage et en assurer une bonne perception visuelle dans la durée sera à la charge de la Communauté d'Agglomération propriétaire de l'équipement.

La Ville de Bar-le-Duc ne pourra être tenue responsable des dégâts occasionnés sur le sanitaires et la Communauté d'Agglomération aura seule la capacité pour pouvoir engager les responsabilités susceptibles d'être mises en cause à l'égard des tiers et notamment celle des utilisateurs en cas de mauvaise utilisation ou de dommages occasionnés et dûment constatés.

La présente convention est établie pour toute la durée d'existence de l'installation et de son maintien en fonctionnement pour les besoins des chauffeurs de bus. Elle n'est donc pas limitée dans le temps. Elle prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Si cette installation ne devait plus se justifier ultérieurement dans le temps et à ce titre, la Communauté d'Agglomération procédera à ses frais à son enlèvement et sera tenue de remettre les lieux en l'état initial. Un état des lieux contradictoire sera par conséquent réalisé avant l'établissement des ouvrages entre la Ville de Bar-le-Duc et la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

La Communauté d'Agglomération fera seule son affaire des modalités d'entretien et d'utilisation du sanitaire avec le titulaire du contrat de délégation du service public des Transports. Tout litige éventuel sera de son ressort exclusif selon les modalités qu'elle aura choisi de mettre en place pour son règlement en accord avec ledit délégataire.

Fait à                    le

Pour la Présidente

Le Vice-Président

Gérard Abbas

Fait à                    le

Pour le Maire

Pièces jointes :

*Aperçu géoportail emplacement projeté*

*Extrait plan du cadastre « Petit Juré »*

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**ANNEE 2018**



## SOMMAIRE

TABLEAUX FINANCIERS.....	5
PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE .....	12
COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT.....	13
EAU POTABLE .....	13
ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	18
S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif).....	22
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	24
ETUDE CENTRE BOURG DE LIGNY-EN-BARROIS .....	24
ATELIERS DES TERRITOIRES ET CONTRAT CŒUR DE VILLE DE BAR-LE-DUC .....	28
ASSISTANCE AUX COMMUNES .....	36
LES PROJETS SOUTENUS EN 2018.....	36
LES FOURRIERES .....	40
HABITAT .....	42
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS .....	45
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	46
ACTIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION .....	46
LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES.....	51
TOURISME .....	55
AMENAGEMENT DE L'ESPACE .....	61
POLE FONCIER .....	61
POLE URBANISME .....	63
ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS .....	64
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS.....	82
MUSEE BARROIS.....	82
MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES .....	83
CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (C.I.M.) .....	84
HALL DES BRASSERIES .....	92
CHEMIN DE FER HISTORIQUE DE LA VOIE SACREE (C.F.H.V.S.).....	93
PISCINES BAR LE DUC & LIGNY EN BARROIS .....	94
INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES .....	98



## TABLEAUX FINANCIERS

### LE FINANCEMENT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

		Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Explication de l'excédent	Décomposition de l'excédent
A)	Budget total	26 708 150,89	21 094 723,91		5 613 426,98
B)	Reprise resultat antérieur	6 177 300,89	0,00	6 177 300,89	
C)	Realise	20 210 591,81	18 337 618,32	1 872 973,49	
D)	Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	
E)	Explication du resultat ( A ) - ( B + C + D )				
E1)	Déficit de recettes de l'année	320 267,19			-320 267,19
E2)	Dépenses moindres de l'année		2 757 105,59		2 757 105,59
Fr)	Disponible brut avant financement de l'investissement ( A ) - ( E 1 ) - ( E 2 )			8 050 274,38	8 050 274,38
		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Decomposition du besoin	Décomposition du déficit
A)	Budget total	16 958 645,58	16 958 645,58		0,00
B)	Reprise solde antérieur	742 696,17	0,00	742 696,17	
C)	Realise	4 000 836,66	6 953 085,21	-2 952 248,55	
D)	Reste à réaliser	3 261 832,39	7 750 721,70	-4 488 889,31	
E)	Explication du solde ( A ) - ( B + C + D )				
E1)	Déficit de recettes de l'année	8 953 278,36			-8 953 278,36
E2)	Dépenses moindres de l'année		2 254 838,67		2 254 838,67
Fd)	Financement de la section d'investissement ( A ) - ( E 1 ) - ( E 2 )			-6 696 439,69	-6 696 439,69
(Fr)	Disponible net après financement de l'investissement			1 351 834,69	1 351 834,69

**SYNTHÈSE COMPTES ADMINISTRATIF 2018**  
**SECTION D'AMÉNAGEMENT**

Fonction et titre de fonction	Dépenses réelles pour 2018				Dépenses réelles pour 2018			
	Budget réel	Réels	Pourcentage	Dépenses réelles	Budget réel	Réels	Pourcentage	Réels sur Budget
<b>MUSÉE MUSEUM STATION FRUIT (M)</b>					120 000,00	2 772 774,24		2 772 774,24
	20 000,00	2000,00		190,00				
<b>01 - OPÉRATIONS NON SPÉCIFIQUES</b>	1 700 770,00	1 270 303,00		280 000,00	11 204 000,27	2 070 000,00		8 100 210,00
02000 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	41 000,00	2 000,00		1 247,25				
02020 - ADMINISTRÉES LOCALES								
02030 - SERVICES GÉNÉRAUX								
02040 - SPORTS ET RÉSEAU	112 317,00	80 271,00		20 700,00	5 000,00			-10 200,00
02050 - DIRECTION DES FINANCES	500,00			500,00				
02060 - RESSOURCES HUMAINES	3 000,00			1 000,00	1 000,00			
02070 - AUTRES BÂTIMENTS	20 000,00	12 000,00		27 000,00				
02080 - COMMUNICATION COMMUNICATIVE	2 000,00	1 100,00		500,00				
02090 - COÛTS DE SECOURS	80 000,00			80 000,00				
02100 - DIRECTION DE LA CULTURE		1 000,00		1 000,00				
02110 - LM	82 407,00	50 407,00		4 000,00	41 000,00	27 000,00		22 000,00
02120 - CLM	4 000,00	2 000,00		2 000,00				
02130 - MÉSATHÈQUE JEAN-JACQUES	1 070 000,00	1 070 000,00		5 000,00	10 000,00			
02140 - MÉSATHÈQUE JEANNE D'ARC ET HISTOIRE	20 000,00	2 000,00		20 000,00				
02150 - MUSÉE ST-BASILE ET PATRIMOINE	220 000,00	10 000,00		100 000,00	30 000,00	3 000,00		12 000,00
02160 - GALLIE MULTIFONCTIONS	2 207 764,00	1 210 000,00		8 100 000,00	72 000,00	1 000 000,00		810 000,00
02170 - SERVICES DES SPORTS		1 000,00		1 000,00				
02180 - DRAGAGE SAINT-CATHERINE	20 000,00	7 000,00		2 000,00	10 000,00			
02190 - DRAGAGE ERNEST BRADIER	70 000,00	20 000,00		20 000,00				
02200 - DRAGAGE LES LARVAISE	10 000,00	2 000,00		10 000,00				
02210 - DRAGAGE GUYENNE EN BARRON	10 000,00	2 000,00		2 000,00	20 000,00			
02220 - DRAGAGE TRINAVILLE	20 000,00	20 000,00		2 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02230 - STADE SAINT-CATHERINE	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02240 - STADE JEAN-BERNARD	1 000 000,00	1 000 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
02250 - CENTRE NAUTIQUE	200 000,00	100 000,00		40 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02260 - PISCINE LIBBY-EN-BARRON	20 000,00	2 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02270 - HALL BOULETRES	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
02280 - MANSION DE LA SAVIE		100,00		100,00				
02290 - MANSION DE LA SAVIE LIBBY-EN-BARRON	200 000,00	20 000,00		200 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02300 - MANSION DE LA SAVIE CÔTE SAINT-CATHERINE	200 000,00	14 213,17		14 213,17	200 000,00	200 000,00		200 000,00
02310 - COUVERT DE VILLE	500,00	100,00		500,00				
02320 - GENS DU VOYAGE SAN LE BUC	20 000,00	4 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
02330 - GENS DU VOYAGE SARACOC		2 000,00		2 000,00				
02340 - AIRE DE GRAND PASSAGE	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02350 - SERVICES COSMOS COCUMENTS	10 000,00			10 000,00				
02360 - URBAISME								
02370 - EAU ET ASSAINISSEMENT	20 000,00	20 000,00		2 000,00				
02380 - AUTRES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00
02400 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	20 000,00	20 000,00		2 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02410 - OPÉRATIONS	10 000,00	20 000,00		20 000,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
02420 - ACTION ÉCONOMIQUE	20 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00
02430 - CAMPUS ET HÔTEL FLORENCE	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
02440 - IMBRIATION TOURISTIQUE	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>7 700 771,70</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>4 700 000,00</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>11 700 000,00</b>

<b>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>					
		<b>ANNEE 2018 - EUROS</b>			
		<b>Budget total</b>	<b>Realise</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Dépenses annulées</b>
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 219 207,28	496 570,46	523 069,05	199 567,77
CHAPITRE 204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSES	849 654,87	197 018,53	507 215,39	145 420,95
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 221 199,39	2 583 716,74	245 860,40	391 822,25
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 046 632,04	2 332 245,76	6 474 776,86	1 239 609,42
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	20 500,00	20 310,72		189,28
CHAPITRE 040	OPERATIONS DE TRANSFERTS	160 531,00	160 530,11		0,89
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425 921,00	1 162 692,89		263 228,11
CHAPITRE 26	PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	15 000,00	0,00		15 000,00
CHAPITRE 001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE				0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>		<b>16 958 645,58</b>	<b>6 953 085,21</b>	<b>7 750 721,70</b>	<b>2 254 838,67</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

		ANNEE 2018 - EUROS			
		Budget total	Realise	Reste à réaliser	Recettes annulées
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 363 292,31	1 071 218,99	3 261 832,39	30 240,93
CHAPITRE 23	IMMOBILISATION EN COURS	520 000,00	132 677,30		387 322,70
CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	2 210 216,19	922 919,19		1 287 297,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 520 960,00	0,00		5 520 960,00
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISAT	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 426 321,00	0,00		1 426 321,00
CHAPITRE 040	OPERATIONS DE TRANSFERTS	749 236,91	711 328,29		37 908,62
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 425 921,00	1 162 692,89		263 228,11
CHAPITRE 001	SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	742 698,17			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 958 645,58</b>	<b>4 000 836,66</b>	<b>3 261 832,39</b>	<b>8 953 278,36</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****ANNEE 2018 - EUROS**

		Budget total	Realise	Dépenses moins
CHAPITRE 011	CHARGES D'ACTIVITES A CARACTERE GENERAL	3 704 865,00	2 817 718,00	887 147,00
CHAPITRE 012	FRAIS DE PERSONNEL	6 805 874,00	6 532 551,96	273 322,04
CHAPITRE 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 546 085,00	4 529 887,09	16 197,91
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 619 142,00	3 557 908,05	61 233,95
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	50 200,00	167,84	50 032,16
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	193 000,00	188 057,09	4 942,91
CHAPITRE 042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	749 236,91	711 328,29	37 908,62
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 426 321,00	0,00	1 426 321,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 094 723,91</b>	<b>18 337 618,32</b>	<b>2 757 105,59</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2018 - EUROS		
		Budget total	Realise	Recettes déficiaire
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 000,00	114 607,94	5 392,06
CHAPITRE 70	PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	958 630,00	970 095,84	-11 465,84
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	14 666 507,00	14 532 316,17	134 190,83
CHAPITRE 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 590 771,00	4 394 841,57	195 929,43
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 420,00	16 334,43	85,57
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000,00	21 865,75	-3 865,75
CHAPITRE 042	OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SECTION	160 531,00	160 530,11	0,89
CHAPITRE 002	REPRISE DE RESULTAT	6 177 300,89		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>26 708 159,89</b>	<b>20 210 591,81</b>	<b>320 267,19</b>

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2018**

**PAR DOMAINES D'INTERVENTIONS OU FONCTIONS**

	Budget total	Réalisé	Dépenses moindres
HALL DES BRASSERIES	15 600,00	9 927,91	5 672,09
CULTURE - MEDIATHEQUE- MUSEE- CIM	2 463 486,00	2 333 609,66	149 876,34
SPORT- CENTRES NAUTIQUES	2 521 394,00	2 251 331,67	270 062,33
SOCIAL, SANTE, FAMILLE	451 418,00	411 115,10	40 302,90
AMENAGEMENT URBAIN, LOGEMENT	700 833,00	543 176,56	157 656,44
ACTIONS ECONOMIQUES	1 523 496,00	1 194 494,27	329 001,73
SERVICES RENDUS AU PUBLIC - SALUBRITE - POLICE	6 826 650,00	6 352 579,73	274 070,27
INTERETS DE LA DETTE	90 200,00	167,94	90 032,06
EPARGNE BRUTE	2 175 557,91	711 326,29	1 464 231,62
REVERSEMENT DE FISCALITE	4 646 085,00	4 529 887,09	116 197,91
<b>TOTAL</b>	<b>21 094 723,91</b>	<b>18 337 618,32</b>	<b>2 757 105,59</b>

## PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

### SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction et détail de facturé	Dépenses réelles pour 2018			Recettes réelles pour 2018			Coût net 2018 réelles moins dépenses
	Budget total	Réels	Dépenses multiples	Budget total	Réels	Recettes substantives	
01 - OPERATIONS NON VISIBLES	6 779 942,91	5 243 403,01	1 836 436,90	26 167 808,86	25 617 461,43	149 348,41	-16 774 556,42
020100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 416 138,00	3 247 333,57	168 804,43	301 700,00	347 035,24	4 335,24	2 800 213,30
020101 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE LGV	9 700,00	9 394,41	495,59				-9 294,41
020102 - ASSEMBLÉE LOCALE	84 369,00	85 826,34	-1 457,34				-85 826,34
020103 - SERVICES GÉNÉRAUX	402 913,00	360 716,47	42 196,53	0,00	136,28	-136,28	-360 580,19
020105 - INFORMATIQUE ET RÉSEAU	380 343,00	359 401,34	20 941,66	0,00	2 643,48	-2 643,48	-356 757,86
020106 - DIRECTION DES FINANCES	379 688,00	355 588,54	24 099,46				-355 588,54
020108 - RESSOURCES HUMAINES	482 094,00	482 367,58	-273,58	36 888,00	41 376,10	-4 488,10	-413 811,48
020110 - AUTRES BÂTIMENTS	34 363,00	75 467,76	-41 104,76				-75 467,76
020130 - COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE	118 587,00	111 192,23	7 394,77				-111 192,23
110100 - FOURNIRE AUTOMOBILE	18 000,00	10 690,29	7 309,71				-10 690,29
110110 - CENTRE DE SECOURS	1 276 448,00	1 276 498,28	-50,28				-1 276 498,28
30 2000 - DIRECTORAT DE LA CULTURE	186 584,00	183 307,09	3 276,91	0,00	2 492,46	-2 492,46	-183 307,09
302200 - DIRECTION DE LA CULTURE							
3111400 - CM	368 398,00	678 943,48	-310 545,48	278 000,00	200 808,18	77 191,82	-777 136,60
3111421 - CLEM	22 313,00	18 385,76	3 927,24	30 000,00	32 004,96	-2 004,96	18 385,76
3121411 - DISTRICT THEATRE							0,00
3211400 - MÉDIATHÈQUE JEAN-BERNARD	688 303,00	674 952,69	13 350,31	23 250,00	17 870,32	5 379,68	-657 082,37
3211401 - MÉDIATHÈQUE JEANNE ANCELET HUSTACHE	119 210,00	108 305,36	10 904,64	0,00	2 177,29	-2 177,29	-106 128,07
3221410 - MUSEE DU BARRON ET PATRIMOINE	374 047,36	368 975,29	5 072,07	45 750,00	34 246,47	11 503,53	-347 728,79
32 1480 - HALL DES BARRIÈRES	15 000,00	9 827,81	5 172,19	0,00	1 000,00	-1 000,00	-9 827,81
32 1481 - SALLE MULTIFONCTION	13 000,00	18 648,13	-5 648,13				-18 648,13
40 - SERVICES COMMUNS	61 636,00	60 444,90	1 191,10				-60 444,90
401000 - SERVICES DES SPORTS	468 300,00	471 836,75	-3 536,75				-471 836,75
401000 - SERVICE DES SPORTS							
4111500 - GYMNASIUM SAINTE-CATHERINE	64 540,00	58 514,33	6 025,67	6 000,00	6 660,00	-660,00	-49 854,33
4111510 - GYMNASIUM FEDERATION							0,00
4111580 - GYMNASIUM ERNEST BRADIER	34 600,00	27 274,36	7 325,64	6 610,00	6 610,00	0,00	-18 664,36
4111610 - GYMNASIUM LEO LAURVILLE	63 220,00	53 268,61	9 951,39	16 670,00	6 164,00	1 006,00	-44 104,61
4111620 - GYMNASIUM VERRET LGV EN BARRON	43 800,00	42 843,63	9 956,37	0,00	11 430,00	-11 430,00	-41 413,63
4111630 - GYMNASIUM TRONVILLE	53 600,00	52 942,74	6 657,26				-52 942,74
4111650 - GYMNASIUM							
4121000 - STADE SAINTE-CATHERINE	76 670,00	80 423,69	-3 753,69	0,00	200,30	-200,30	-80 223,39
4121000 - STADE JEAN-BERNARD	101 360,00	98 638,08	2 721,92				-98 638,08
4131000 - CENTRE NAUTIQUE	368 430,00	365 748,40	2 681,60	391 000,00	236 716,31	154 283,69	-619 031,69
4131001 - PISCINE LGV EN BARRON	604 521,36	498 514,46	106 006,90	120 000,00	114 760,70	5 239,30	-386 753,76
511 - MAISON DE LA SAINTE	47 500,00	43 588,03	3 911,97	0,00	2 266,00	-2 266,00	-41 321,97
5201711 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	0,00	15 275,47	-15 275,47				-15 275,47
524010 - CONTRAT DE VILLE	154 526,00	160 454,34	14 928,34	16 000,00	22 200,00	-7 200,00	-118 254,34
524020 - AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	66 000,00	69 291,10	3 291,10				-69 291,10
524300 - GENS DU VOYAGE BAR LE DUC	50 418,00	47 796,76	2 621,24	17 000,00	1 863,49	3 036,51	-45 933,26
524301 - GENS DU VOYAGE CHARVAL	76 422,00	82 726,39	-6 304,39	62 000,00	12 110,20	18 889,80	-60 636,59
524322 - APE DE GRAND PAYSAGE	17 000,00	12 942,62	4 057,38	1 000,00	14 841,62	-13 841,62	-2 784,22
70 - SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	126 900,00	60 000,00	66 900,00	110 000,00	0,00	110 000,00	66 900,00
9101000 - URBANISME	528 946,70	319 626,76	2 092,24	111 870,00	114 684,43	-2 814,43	-204 942,24
911 - EAUX ET ASSAINISSEMENT							
912 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS							
920110 - VOIE DES COMMUNES ET ROUTES	30 900,00	0,00	30 900,00	30 000,00	30,00	29 969,99	30,00
930120 - AMENAGEMENT URBAIN							
934400 - OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN	126 100,00	89 593,22	36 506,78	6 000,00	6 000,00	0,00	-83 593,22
931100 - HYDRAULIQUE	72 200,00	57 819,89	14 380,11	34 740,00	37 270,00	2 530,00	-35 540,11
933 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	19 480,00	10 849,62	8 630,38				-10 849,62
90 100 - ACTION ECONOMIQUE	615 546,00	730 121,72	114 575,72	34 100,00	34 023,62	-76,38	-676 098,10
90 200 - ZONE DES POUVOIRS	100,00	0,00	100,00				-100,00
90300 - ACTION ECONOMIQUE							
93 - AIDE A L'ENERGIE, INDUSTRIE, BATIMENTS ET T.P.	108 000,00	0,00	108 000,00				-108 000,00
95 1010 - CAMPING ET HALTE FLUVIALE	72 600,00	34 711,89	-3 788,11	13 000,00	28 366,18	-15 366,18	-61 342,89
95 1011 - CAMPING LGV EN BARRON	45 110,00	46 629,68	-1 519,68	11 000,00	4 514,50	6 485,50	-42 114,18
95 1012 - RELAX NAUTIQUE LGV EN BARRON	7 170,00	8 884,89	-1 714,89	3 000,00	6 421,18	-3 421,18	-8 884,89
95 1020 - ANIMATION TOURISTIQUE	307 600,00	337 396,72	29 203,28				-337 396,72
95 1040 - POLE D'EXCELLENCE RURALE PER NAGAN	0,00	-16,80	-16,80				-16,80
951010 - CAMPING ET HALTE FLUVIALE							
951020 - ANIMATION TOURISTIQUE							
<b>TOTAL</b>	<b>21 694 723,91</b>	<b>18 527 618,32</b>	<b>2 767 105,59</b>	<b>26 768 159,86</b>	<b>26 367 882,70</b>	<b>300 267,16</b>	<b>-1 821 234,38</b>

La communauté d'Agglomération a lancé au cours de l'année 2018 la création d'un projet de territoire communautaire. Afin d'assurer la valorisation et le portage des atouts du territoire par les élus autour d'une vision partagée.

Un premier échange a été organisé en octobre 2018 en assemblée générale des conseillers municipaux afin de présenter la démarche, diffuser des premiers éléments de diagnostics et organiser de premières tables rondes.

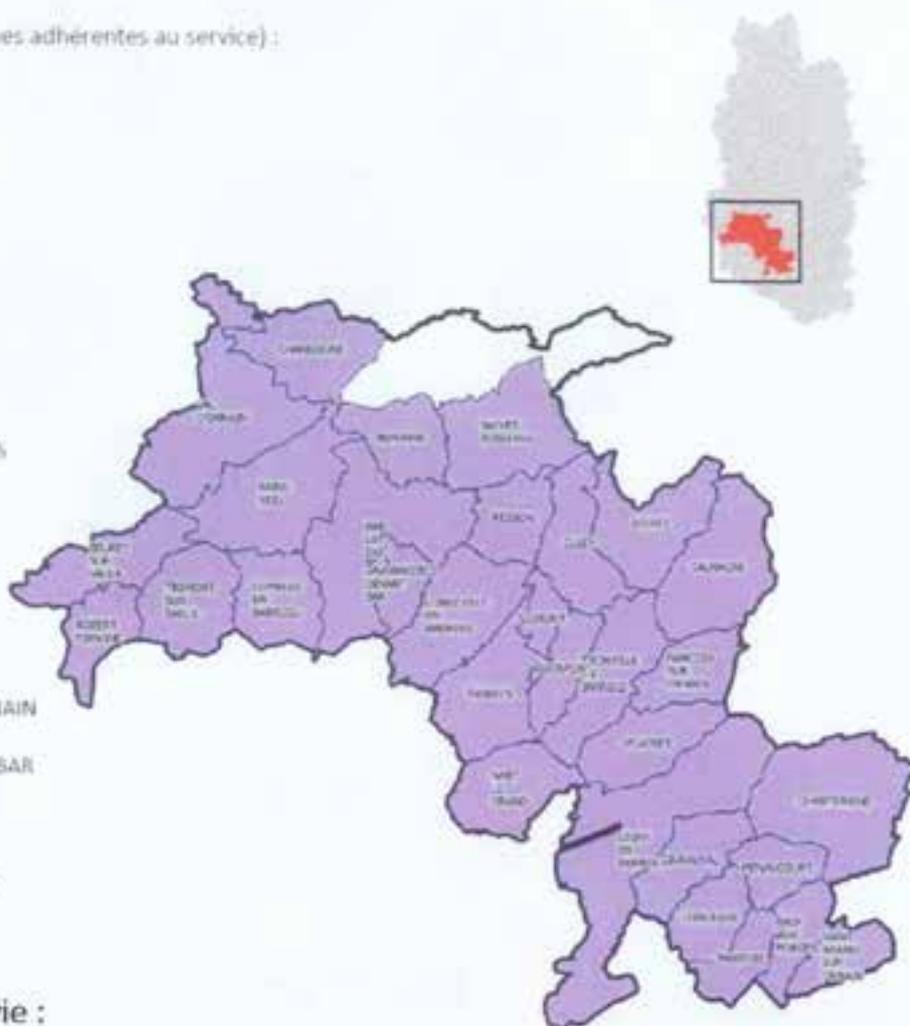
Suite à ce temps de travail, un diagnostic approfondi a été produit, ce qui a permis d'organiser un second temps de travail avec les conseillers municipaux du territoire sur 3 dates au mois de décembre, afin de faire émerger des axes forts pour le projet à venir et de premières propositions d'actions concrètes.

# COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

## EAU POTABLE

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINÉ
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAÏNS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



Population desservie :

**36 475 habitants**

36 711 en 2017

-0,6 %

Nombre d'abonnés :

**15 418 abonnés**

15 337 en 2017

+0,5%

ratios

**37,7**  
abonnés/km

**2,37**  
hab./abonné

**122,7**  
m<sup>3</sup>/abonné



## Caractérisation technique



## Qualité de l'eau



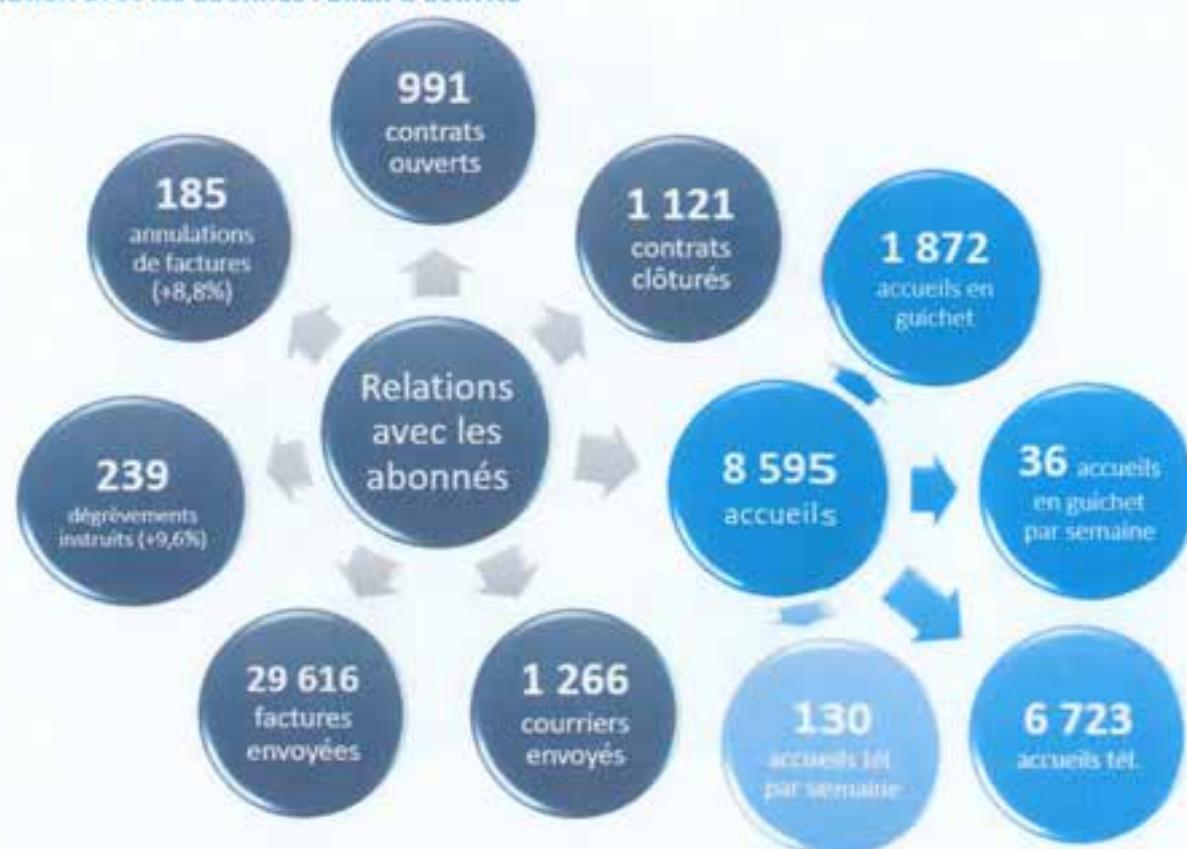
## Activité sur les réseaux et ouvrages



## Activité sur les branchements AEP



## Relation avec les abonnés : bilan d'activité



## Faits marquants 2018

**P.P.I. : poursuite mise en œuvre (1 600 000 € réalisés en 2018)**

Achèvement travaux prog. BAA-LE-DUC

Début travaux prog. COMBES et NAIMES : travaux COMBES

Début travaux (cpt système) déviation D3 BAA/BE/UNAV

Poursuite études M2I reboisement Neuville

Travaux locaux du personnel Réseau (14 agents) : réhabilitation et extension

**Étude diagnostic sur 22 communes (communes ex CCCO + communes entrées en 2014 et 2016)**

Finalisation DCE puis lancement appel d'offres (procédure restreinte)

Audition candidats

Attribution marché élec. 2018

**Projet de service : 4 axes d'amélioration**

Amélioration du suivi de l'activité

Amélioration de la relation avec les usagers

Amélioration de la communication

Amélioration de la qualité du service et des performances

**Divers**

Sept. : mise en ligne du portail abonnés

Sept. : astérisques > enrégistrement du dispositif des repro

Oct. : portes ouvertes à la station d'épuration de Teuville

## Indicateurs eau potable

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

• 119

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

• 0,3%

• 2,11 km en 2018  
• 6,22 km au cours des 5 dernières années

Rendement des réseaux de distribution (P104.3)

• 55,3%

• 55,2% en 2017

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

• 10,6 m<sup>3</sup>/km/jour

Taux de réclamation (P155.1) pour 1000 abonnés

• 2,46

• 38 réclamations  
• 3,26 (50 réclamations) en 2017

Durée d'extinction de la dette (P153.2)

• 11,3 ans

• 6,8 ans en 2017

Taux d'impayés sur les factures de l'exercice n-1

• 6,48%

• 5,89% en 2017

Coupures d'eau non programmées (P151.1) pour 1000 abonnés

• 1,3

• 20 coupures non prog.  
• 2,22 (34 coupures) en 2017

## Indicateurs financiers

Volume facturé 2018

• 1 891 936 m<sup>3</sup>

• + 1,8%

Recettes de vente d'eau 2018

• 4 673 099 €

• + 0,9%

Autres recettes (travaux, prestations) 2018

• 76 046 €

• - 55,2%

Facture d'eau TTC de 120 m<sup>3</sup> (2018)

• BAR-LE-DUC : 314,85 € (-4,6%)

• LIGNY-EN-BARROIS : 283,97 € (+2,9%)

Prix de l'eau TTC base 120 m<sup>3</sup> (2018)

• BAR-LE-DUC : 2,62 €

• LIGNY-EN-BARROIS : 2,37 €

Coopération décentralisée 2018

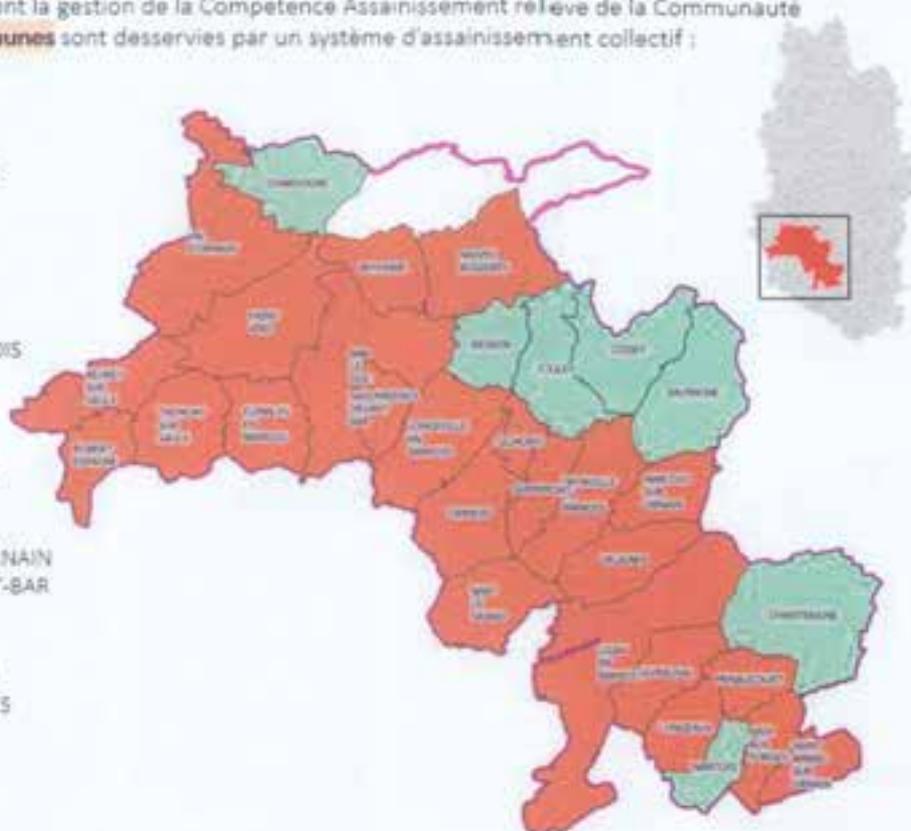
• 10 000 € (association Niger Ma Zaada)

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

Parmi les **31 communes** dont la gestion de la Compétence Assainissement relève de la Communauté d'Agglomération, **24 communes** sont desservies par un système d'assainissement collectif :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. COMBLES-EN-BARROIS
5. FAINS-VÉEL
6. GIVRAUVAL
7. GUERPONT
8. LIGNY-EN-BARROIS
9. LONGEAUX
10. LONGEVILLE-EN-BARROIS
11. MENAUCOURT
12. NAIVES-ROSIÈRES
13. NAUX-AUX-FORGES
14. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
15. NANT-LE-GRAND
16. ROBERT-ESPAGNE
17. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
18. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
19. SILMONT
20. TANNOIS
21. TRÉMONT-SUR-SAULX
22. TRONVILLE-EN-BARROIS
23. VAL D'ORNAIN
24. VELAINES



Population desservie :

**33 222 habitants**  
33 094 en 2017  
+0,4 %\*

Nombre d'abonnés :

**13 692 abonnés**  
13 429 en 2017  
+1,9%\*

\* mise en service réseau Tannois



ratios

**55**  
abonnés/km

**2,43**  
hab./abonné

## Caractérisation technique



station de traitement (STEU)	capacité en équivalent-habitant (EH)
La Héronnière (Fains-Véel)	35 000
STEU Longeaux	270
STEU Menaucourt	270
STEU Mussey	1 100
STEU Naix	250
STEU Nant-le-Grand	65
STEU St Amand	80
STEU Tronville	15 000

## Activité sur les réseaux et ouvrages



## Faits marquants 2018

**P.P.I. : poursuite mise en œuvre (393 000 € réalisés en 2018)**

Achèvement travaux prog. TANNOS : mise en service en avril 2018

Début travaux prog. RESSON

Travaux à BAR-LE-DUC : r. Sébastopol / St. Miniel

(Travaux locaux du personnel Réseaux (14 agents) : réhabilitation et extension)

**Étude diagnostic sur 19 communes (communes ex CCBLD + communes entrées en 2014 et 2016)**

Poursuite levé des réseaux pour mise à jour SIG

Phases 3 et 5 : diagnostic et modélisation

Dossier réglementaire système ass. Héronnière déposé le 31/12/2018

**RESSON : création d'un réseau de collecte et transfert**

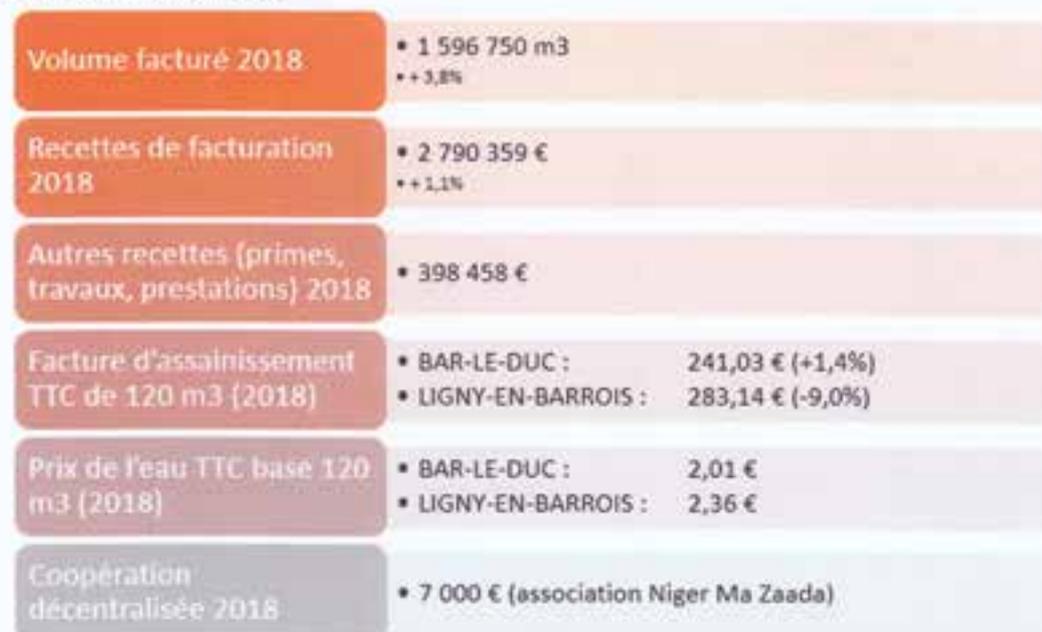
Opération sélevant à 2 200 000 € HT

Démarrage des travaux en novembre 2018

## Indicateurs assainissement



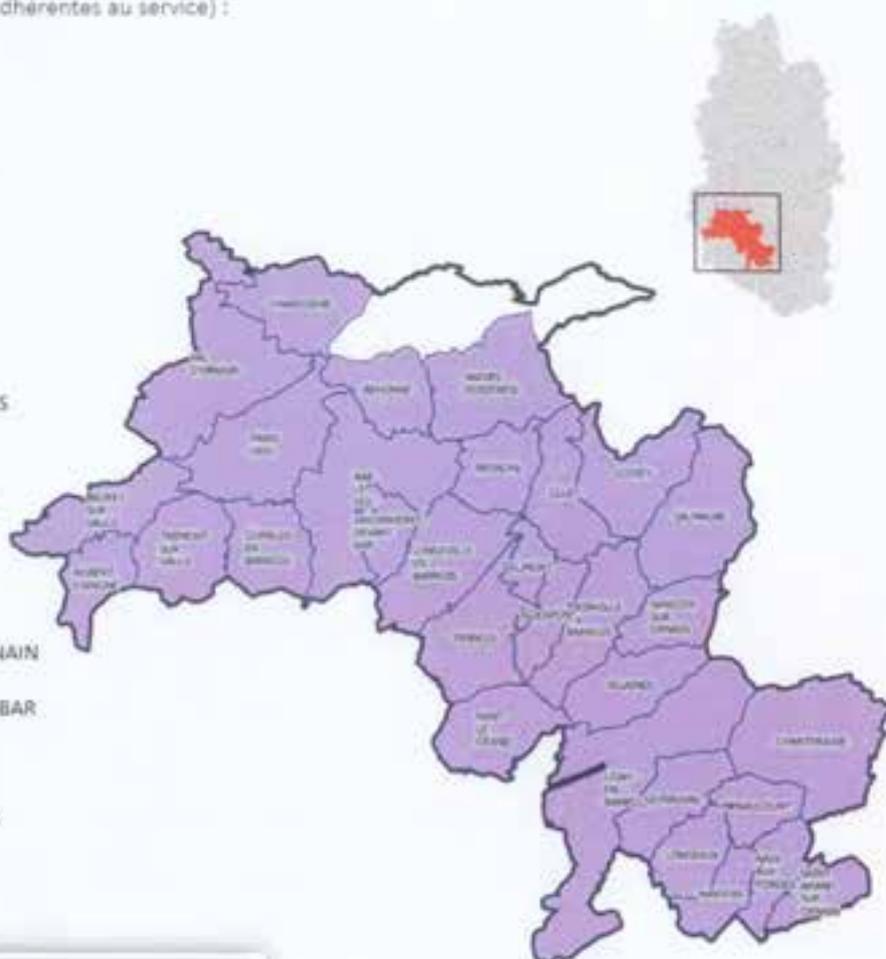
## Indicateurs financiers



## S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANÇOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



### Nombre d'installations d'ANC

BAR-LE-DUC	205
RESSON	183
CHARDOGNE	171
SALMAGNE	150
LOISEY	142
CHANTERAINE	117
CULEY	73
VELAINES	63
LONGEVILLE-EN-BARROIS	63
VAL D'ORNAIN	50
LIGNY-EN-BARROIS	40
NANTOIS	38
NAVES-ROSIÈRES	28
NAIX-AUX-FORGES	19
LONGEAUX	19
MENAUCOURT	15
ROBERT-ESPAGNE	14
GUERPONT	13
FAINS-VÉEL	12
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
GIVRAUVAL	10
TANNOIS	5
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
TRÉMONT-SUR-SAULX	3
BEHONNE	3
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	2
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
BEUREY-SUR-SAULX	2
SILMONT	1
COMBLES-EN-BARROIS	1
NANT-LE-GRAND	0

Population desservie :

**3 253 habitants**

3 617 en 2017

-10,1%\*

Nombre d'abonnés :

**1 458 abonnés / installations**

1 641 en 2017

-11,2%\*

\* mise en service réseau d'ass. collectif à Tinrois

## Activité en 2018

Type contrôle	Nombre de contrôles
<b>INSTALLATIONS EXISTANTES</b>	<b>34</b>
Diag. initié par le SPANC	9
Diag. vente immobilière	23
Contrôle bon fonctionnement	2
<b>INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES</b>	<b>12</b>
Contrôle conception	6
Contrôle bonne exécution	6
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

## Indicateur assainissement non collectif

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	148	<b>154</b>
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	771	<b>811</b>
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	523	<b>550</b>
Taux de conformité en %	87,0	<b>86,8</b>

# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## ETUDE CENTRE BOURG DE LIGNY-EN-BARROIS

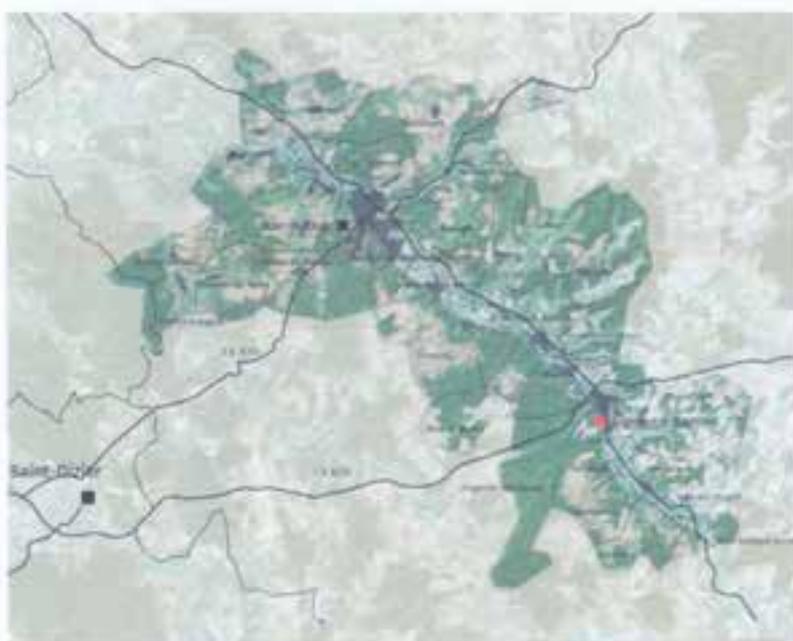
Au cours de l'année 2018, une étude a été lancée par l'Établissement Public Foncier de Lorraine afin de proposer une stratégie de redynamisation du centre-bourg de Ligny-en-Barrois. Financé à hauteur de 10% par la Communauté d'Agglomération et à part égale par la Ville de Ligny-en-Barrois, ce travail a réuni un nombre important d'acteurs locaux sur des thématiques liées principalement au logement, à l'aménagement urbain et au commerce.

A l'issue de l'année 2018, un diagnostic a été réalisé afin de projeter les dynamiques et les enjeux sur le territoire de Ligny-en-Barrois afin de permettre de dégager des pistes d'actions structurantes pour inverser les dynamiques négatives.

Extraits du diagnostic :

### Fonctionnement territorial

Fonctionnement de la commune par rapport à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

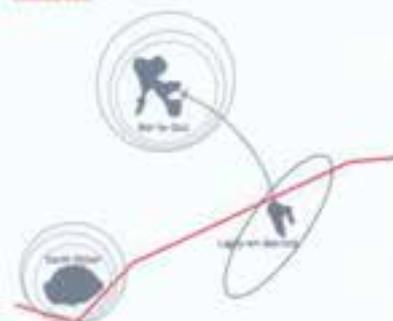


Ligny-en-Barrois fait partie de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Bien qu'il s'agisse d'une des parties d'entrée du fait de son caractère rural.

La commune d'origine devient une hétérogénéité autour d'un pôle central (ensemble des communes). Elle est englobée par le reste de la zone d'agglomération et par deux axes de communication secondaires : le canal de la Marne au Rhin et la voie ferrée d'axe de Longwy-Trarivault à Comblanchien-le-Château.

La Communauté d'Agglomération permet de rapprocher et d'associer petites et moyennes villes aux richesses complémentaires de différents environnements.

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud : complémentarité, proximité, identité, l'histoire commune.



## Analyse historique

1945 → aujourd'hui : les quartiers diffus des Trente Glorieuses et récents



## Analyse de l'organisation urbaine, des caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères

En centre-ville, de vastes places publiques, de larges rues, dont le traitement minéral incite à l'usage de la voiture



**PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DE LA VILLE**

- Les trottoirs sont de stationnements de voitures d'attente à grande échelle.
- Il représente une opportunité pour créer la Place de la République de la ville.
- De nombreuses voitures de garages de maisons individuelles ont été intégrées aux usages de la place de la République de la ville. Un traitement imperméable (asphalte) est appliqué.
- Une partie de la place est délimitée par un mur et les jardins peuvent être aménagés pour réduire l'impact visuel de la surface de parking.
- Des zones (parkings) directes vers la place de la République existent dans la ville.

Il est important de noter que la place de la République de la ville est une zone de stationnement de voitures d'attente à grande échelle. Il est important de noter que la place de la République de la ville est une zone de stationnement de voitures d'attente à grande échelle. Il est important de noter que la place de la République de la ville est une zone de stationnement de voitures d'attente à grande échelle.

# Analyse de l'organisation urbaine, des caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères

Reconnaissance du patrimoine remarquable et état des lieux



Les bâtiments remarquables se situent sur les axes historiques dominants : rue Lenoir, du général De Gaulle et de Strasbourg, dans le bourg viticole.

Le patrimoine de la ville est reconnu et identifié :
 

- l'église : la Tour Sébastien (du XVIII<sup>e</sup> siècle)
- inscrits aux Monuments historiques : Agnès de la paroisse de la paroisse, Pierre Dauphins, une maison rue Lenoir
- patrimonium inscrit : hôtel des Fermes, une maison rue Victor Belin, propriété de la Communauté

Plus de la moitié de la commune est recouverte avec des bâtiments remarquables, parfois dégradés.

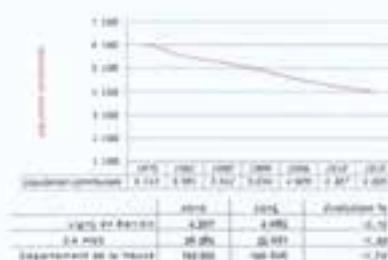
- Bâtiments remarquables
- Bâtiments dégradés
- Immeubles ou logements vacants
- Bâtiments inscrits ou patrimonium inscrits
- Bâtiments d'intérêt
- Bâtiments remarquables (avec une inscription de l'inventaire)

**Le patrimoine remarquable :**  
une continuité urbaine remarquable, mais une identité qui s'efface sous l'effet de la vacance.

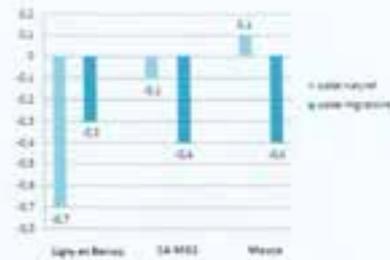
## Analyse de la population

Données issues de  
INSEE  
2019

Une situation démographique peu favorable, un territoire en déclin



Evolution des populations / 4 000 habitants en 2019



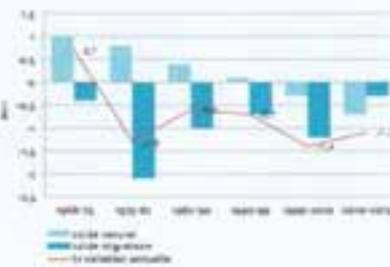
Evolution des indicateurs démographiques à l'échelle commune

	Ligny-en-Barrois	CA M2S	Meuse
<b>Evolution</b>	1975	1975	1975
Ménages d'une personne	40.8	38.7	34.5
Hommes seuls	18.2	16.8	15.4
Femmes seuls	22.6	21.9	19.1
<b>Autres ménages sans famille</b>	4.1	3.9	2
Ménage composé de			
un couple sans enfant	37.1	35.4	33.2
un couple sans enfant	35.2	35.2	35.2
un couple sans enfant	16.2	15.8	15.1
une famille monoparentale	9.6	4.3	4.2
<b>Indicateurs</b>	2017	2019	2017
meuse	38.9	44.1	42.4

Analyses des ménages



Les indicateurs démographiques comparés avec les territoires limitrophes / taux de variation annuelle



Evolution des indicateurs démographiques à Ligny-en-Barrois depuis 1975

Ligny-en-Barrois présente proportionnellement un déficit plus important de population par rapport à la CA M2S et globalement au département de la Meuse.

De ce fait, malgré tout que la population des 10 communes et se trouve et plus habitent sur la commune.

L'évolution des indicateurs démographiques sur la période 1975-2019 (à l'échelle de la CA M2S et de la Meuse), montre une situation largement défavorable pour Ligny-en-Barrois, notamment pour le solde naturel. Le solde migratoire reste toutefois légèrement plus favorable.

Une présence marquée de familles monoparentales.

Les communes voisines limitrophes à l'est et à l'ouest, Meulan, Foucques-sur-Bailly, Bouillon-sur-Bailly, Romilly, Ménilcourt et Saint-le Grand comptent de nombreux habitants.

# Analyse de l'organisation des déplacements et de la trame viaire

Synthèse

Points clés	Faibles	Fortesses	Opportunités	Mécanismes
Organisation de la trame viaire	Des axes connectés directement aux grandes villes  Portes d'entrée depuis la N10 à la vallée de l'Ornon	Manque de cohérence entre axes de circulation à double sens et à sens unique	Potentialité de développer la circulation et le stationnement automatisé sur la place de la République	Région de l'échangeur
Organisation des déplacements	Ligne de bus connectée à Bar-le-Duc  Voie douce le long du canal	Des axes principaux saturés aux heures de pointe	Amener les habitants à utiliser les déplacements doux pour se rendre au centre	

## Analyse des usages / enquête auprès des habitants

### 5 femmes au cœur de ville

Quelques observations :  
 - Les femmes au cœur de ville ont des besoins spécifiques.  
 - Elles utilisent souvent le vélo pour leurs déplacements.  
 - Elles ont des horaires de travail flexibles.  
 - Elles ont des enfants à charge.  
 - Elles ont des animaux de compagnie.  
 - Elles ont des besoins en matière de sécurité.  
 - Elles ont des besoins en matière de confort.  
 - Elles ont des besoins en matière de praticité.  
 - Elles ont des besoins en matière de diversité.  
 - Elles ont des besoins en matière de qualité.  
 - Elles ont des besoins en matière de proximité.  
 - Elles ont des besoins en matière de simplicité.  
 - Elles ont des besoins en matière de rapidité.  
 - Elles ont des besoins en matière de fiabilité.  
 - Elles ont des besoins en matière de flexibilité.  
 - Elles ont des besoins en matière de personnalisation.  
 - Elles ont des besoins en matière de transparence.  
 - Elles ont des besoins en matière de responsabilité.  
 - Elles ont des besoins en matière de durabilité.  
 - Elles ont des besoins en matière d'équité.  
 - Elles ont des besoins en matière d'inclusivité.  
 - Elles ont des besoins en matière de respect.  
 - Elles ont des besoins en matière de confiance.  
 - Elles ont des besoins en matière de coopération.  
 - Elles ont des besoins en matière de solidarité.  
 - Elles ont des besoins en matière de justice.  
 - Elles ont des besoins en matière de paix.  
 - Elles ont des besoins en matière de bien-être.  
 - Elles ont des besoins en matière de santé.  
 - Elles ont des besoins en matière de bonheur.  
 - Elles ont des besoins en matière de sens.  
 - Elles ont des besoins en matière de joie.  
 - Elles ont des besoins en matière de sérénité.  
 - Elles ont des besoins en matière de harmonie.  
 - Elles ont des besoins en matière de beauté.  
 - Elles ont des besoins en matière de créativité.  
 - Elles ont des besoins en matière d'innovation.  
 - Elles ont des besoins en matière de progrès.  
 - Elles ont des besoins en matière de connaissance.  
 - Elles ont des besoins en matière de sagesse.  
 - Elles ont des besoins en matière de sagesse.  
 - Elles ont des besoins en matière de sagesse.

Les femmes au cœur de ville ont des besoins spécifiques. Elles ont des horaires de travail flexibles. Elles ont des enfants à charge. Elles ont des animaux de compagnie. Elles ont des besoins en matière de sécurité. Elles ont des besoins en matière de confort. Elles ont des besoins en matière de praticité. Elles ont des besoins en matière de diversité. Elles ont des besoins en matière de qualité. Elles ont des besoins en matière de proximité. Elles ont des besoins en matière de simplicité. Elles ont des besoins en matière de rapidité. Elles ont des besoins en matière de fiabilité. Elles ont des besoins en matière de flexibilité. Elles ont des besoins en matière de personnalisation. Elles ont des besoins en matière de transparence. Elles ont des besoins en matière de responsabilité. Elles ont des besoins en matière de durabilité. Elles ont des besoins en matière d'équité. Elles ont des besoins en matière d'inclusivité. Elles ont des besoins en matière de respect. Elles ont des besoins en matière de confiance. Elles ont des besoins en matière de coopération. Elles ont des besoins en matière de solidarité. Elles ont des besoins en matière de justice. Elles ont des besoins en matière de paix. Elles ont des besoins en matière de bien-être. Elles ont des besoins en matière de santé. Elles ont des besoins en matière de bonheur. Elles ont des besoins en matière de sens. Elles ont des besoins en matière de joie. Elles ont des besoins en matière de sérénité. Elles ont des besoins en matière de harmonie. Elles ont des besoins en matière de beauté. Elles ont des besoins en matière de créativité. Elles ont des besoins en matière d'innovation. Elles ont des besoins en matière de progrès. Elles ont des besoins en matière de connaissance. Elles ont des besoins en matière de sagesse. Elles ont des besoins en matière de sagesse.

### un habitant qui reste à Ligny

Quelques observations :  
 - L'habitant qui reste à Ligny a des besoins spécifiques.  
 - Il utilise souvent le vélo pour ses déplacements.  
 - Il a des horaires de travail flexibles.  
 - Il a des animaux de compagnie.  
 - Il a des besoins en matière de sécurité.  
 - Il a des besoins en matière de confort.  
 - Il a des besoins en matière de praticité.  
 - Il a des besoins en matière de diversité.  
 - Il a des besoins en matière de qualité.  
 - Il a des besoins en matière de proximité.  
 - Il a des besoins en matière de simplicité.  
 - Il a des besoins en matière de rapidité.  
 - Il a des besoins en matière de fiabilité.  
 - Il a des besoins en matière de flexibilité.  
 - Il a des besoins en matière de personnalisation.  
 - Il a des besoins en matière de transparence.  
 - Il a des besoins en matière de responsabilité.  
 - Il a des besoins en matière de durabilité.  
 - Il a des besoins en matière d'équité.  
 - Il a des besoins en matière d'inclusivité.  
 - Il a des besoins en matière de respect.  
 - Il a des besoins en matière de confiance.  
 - Il a des besoins en matière de coopération.  
 - Il a des besoins en matière de solidarité.  
 - Il a des besoins en matière de justice.  
 - Il a des besoins en matière de paix.  
 - Il a des besoins en matière de bien-être.  
 - Il a des besoins en matière de santé.  
 - Il a des besoins en matière de bonheur.  
 - Il a des besoins en matière de sens.  
 - Il a des besoins en matière de joie.  
 - Il a des besoins en matière de sérénité.  
 - Il a des besoins en matière de harmonie.  
 - Il a des besoins en matière de beauté.  
 - Il a des besoins en matière de créativité.  
 - Il a des besoins en matière d'innovation.  
 - Il a des besoins en matière de progrès.  
 - Il a des besoins en matière de connaissance.  
 - Il a des besoins en matière de sagesse.  
 - Il a des besoins en matière de sagesse.

L'habitant qui reste à Ligny a des besoins spécifiques. Il utilise souvent le vélo pour ses déplacements. Il a des horaires de travail flexibles. Il a des animaux de compagnie. Il a des besoins en matière de sécurité. Il a des besoins en matière de confort. Il a des besoins en matière de praticité. Il a des besoins en matière de diversité. Il a des besoins en matière de qualité. Il a des besoins en matière de proximité. Il a des besoins en matière de simplicité. Il a des besoins en matière de rapidité. Il a des besoins en matière de fiabilité. Il a des besoins en matière de flexibilité. Il a des besoins en matière de personnalisation. Il a des besoins en matière de transparence. Il a des besoins en matière de responsabilité. Il a des besoins en matière de durabilité. Il a des besoins en matière d'équité. Il a des besoins en matière d'inclusivité. Il a des besoins en matière de respect. Il a des besoins en matière de confiance. Il a des besoins en matière de coopération. Il a des besoins en matière de solidarité. Il a des besoins en matière de justice. Il a des besoins en matière de paix. Il a des besoins en matière de bien-être. Il a des besoins en matière de santé. Il a des besoins en matière de bonheur. Il a des besoins en matière de sens. Il a des besoins en matière de joie. Il a des besoins en matière de sérénité. Il a des besoins en matière de harmonie. Il a des besoins en matière de beauté. Il a des besoins en matière de créativité. Il a des besoins en matière d'innovation. Il a des besoins en matière de progrès. Il a des besoins en matière de connaissance. Il a des besoins en matière de sagesse. Il a des besoins en matière de sagesse.

### une femme des Anaises

Quelques observations :  
 - La femme des Anaises a des besoins spécifiques.  
 - Elle utilise souvent le vélo pour ses déplacements.  
 - Elle a des horaires de travail flexibles.  
 - Elle a des animaux de compagnie.  
 - Elle a des besoins en matière de sécurité.  
 - Elle a des besoins en matière de confort.  
 - Elle a des besoins en matière de praticité.  
 - Elle a des besoins en matière de diversité.  
 - Elle a des besoins en matière de qualité.  
 - Elle a des besoins en matière de proximité.  
 - Elle a des besoins en matière de simplicité.  
 - Elle a des besoins en matière de rapidité.  
 - Elle a des besoins en matière de fiabilité.  
 - Elle a des besoins en matière de flexibilité.  
 - Elle a des besoins en matière de personnalisation.  
 - Elle a des besoins en matière de transparence.  
 - Elle a des besoins en matière de responsabilité.  
 - Elle a des besoins en matière de durabilité.  
 - Elle a des besoins en matière d'équité.  
 - Elle a des besoins en matière d'inclusivité.  
 - Elle a des besoins en matière de respect.  
 - Elle a des besoins en matière de confiance.  
 - Elle a des besoins en matière de coopération.  
 - Elle a des besoins en matière de solidarité.  
 - Elle a des besoins en matière de justice.  
 - Elle a des besoins en matière de paix.  
 - Elle a des besoins en matière de bien-être.  
 - Elle a des besoins en matière de santé.  
 - Elle a des besoins en matière de bonheur.  
 - Elle a des besoins en matière de sens.  
 - Elle a des besoins en matière de joie.  
 - Elle a des besoins en matière de sérénité.  
 - Elle a des besoins en matière de harmonie.  
 - Elle a des besoins en matière de beauté.  
 - Elle a des besoins en matière de créativité.  
 - Elle a des besoins en matière d'innovation.  
 - Elle a des besoins en matière de progrès.  
 - Elle a des besoins en matière de connaissance.  
 - Elle a des besoins en matière de sagesse.  
 - Elle a des besoins en matière de sagesse.

La femme des Anaises a des besoins spécifiques. Elle utilise souvent le vélo pour ses déplacements. Elle a des horaires de travail flexibles. Elle a des animaux de compagnie. Elle a des besoins en matière de sécurité. Elle a des besoins en matière de confort. Elle a des besoins en matière de praticité. Elle a des besoins en matière de diversité. Elle a des besoins en matière de qualité. Elle a des besoins en matière de proximité. Elle a des besoins en matière de simplicité. Elle a des besoins en matière de rapidité. Elle a des besoins en matière de fiabilité. Elle a des besoins en matière de flexibilité. Elle a des besoins en matière de personnalisation. Elle a des besoins en matière de transparence. Elle a des besoins en matière de responsabilité. Elle a des besoins en matière de durabilité. Elle a des besoins en matière d'équité. Elle a des besoins en matière d'inclusivité. Elle a des besoins en matière de respect. Elle a des besoins en matière de confiance. Elle a des besoins en matière de coopération. Elle a des besoins en matière de solidarité. Elle a des besoins en matière de justice. Elle a des besoins en matière de paix. Elle a des besoins en matière de bien-être. Elle a des besoins en matière de santé. Elle a des besoins en matière de bonheur. Elle a des besoins en matière de sens. Elle a des besoins en matière de joie. Elle a des besoins en matière de sérénité. Elle a des besoins en matière de harmonie. Elle a des besoins en matière de beauté. Elle a des besoins en matière de créativité. Elle a des besoins en matière d'innovation. Elle a des besoins en matière de progrès. Elle a des besoins en matière de connaissance. Elle a des besoins en matière de sagesse. Elle a des besoins en matière de sagesse.

## Carte de synthèse du diagnostic

Synthèse à l'échelle du périmètre de l'étude



## ATELIERS DES TERRITOIRES ET CONTRAT CŒUR DE VILLE DE BAR-LE-DUC

### Atelier des territoires

Dans le cadre du programme national cœur de Ville lancé suite à la remise du rapport DAUGE, Bar-le-Duc a été sélectionnée pour faire l'objet d'une étude approfondie des fonctionnalités urbaines, en partenariat avec la Ville de Chaumont en Haute-Marne.

L'atelier des territoires, sous pilotage de la DREAL, a réuni des acteurs publics comme privés dans le but d'établir une stratégie partagée pour redynamiser le cœur urbain de la Communauté d'Agglomération, Bar-le-Duc.

Ce projet a mobilisé la Communauté d'Agglomération principalement au travers de ses compétences habitat et économie, mais il a également interrogé la collectivité sur la présence de ses services en ville et sur la nécessité de maintenir une offre concentrée dans l'espace urbain afin de lui donner une attractivité suffisante pour garantir sa pérennité.

L'étude a été l'occasion d'organiser 3 ateliers qui se sont déroulés à Bar-le-Duc et à Chaumont.

- L'atelier 1 qui s'est tenu en mai 2018 a été l'occasion de faire une déambulation en ville afin de mieux saisir les enjeux urbains, la structuration de la ville ainsi que les freins à son développement.
- L'atelier 2 a permis de définir et d'approfondir des axes stratégiques déclinés en orientations. Les trois axes identifiés sont :
  - o Révéler les liens entre la ville et sa proximité
  - o Qualifier les espaces
  - o Relier les différents quartiers
- L'atelier 3, en novembre, a été l'occasion d'esquisser des propositions d'actions tout en re-questionnant la base stratégique

Ce travail a été l'occasion pour les élus et techniciens de s'interroger sur les priorités de moyen terme pour le territoire et sur la nécessité de prendre en compte les différentes échelles de temps et géographiques dans les différentes stratégies.

### 3. Faire des spécificités du territoire des atouts

Chacune des deux villes s'est développée à partir de la spécificité d'un territoire et de ses ressources. Chacun des deux centres-villes et de leurs différents quartiers témoignent de ces spécificités. Au regard de l'évolution des modes de vie des centres-villes sont souvent apparus comme inadaptables : comment proposer un jardin à tous les habitants et habitantes ? Comment permettre à chacun et chacune de garer son véhicule ? Comment adapter les logements aux besoins contemporains ?

En partant d'attentes génériques, le risque est grand de renforcer encore la banalisation des villes et de leurs centres-villes, poursuivant et renforçant le processus de dévalorisation dont ils souffrent. Les logements du centre-ville ne proposeront jamais les mêmes modes d'habiter qu'un pavillon en périphérie. Il faut donc partir de ce qui constitue la spécificité de chacun des centres-villes pour comprendre en quoi ils peuvent d'une part répondre à des attentes contemporaines spécifiques et, d'autre part, questionner certains impensés : la difficulté de se stationner n'offre-t-elle pas la possibilité de penser autrement les mobilités ? De profiter encore davantage de la proximité des fonctions qu'offre le centre-ville ? D'usages multiples de l'espace public ?



Habiter, entre cours et jardins au centre-ville de Chaumont : une spécificité à valoriser...



Des rues qui peuvent devenir des espaces partagés, appropriés, jardinés, dans la ville basse de Bar-le-Duc



Synthèse des axes stratégiques pour Bar-le-Duc et son centre-ville

### 1.1.1. Révéler : Réactiver les liens entre villes et campagnes

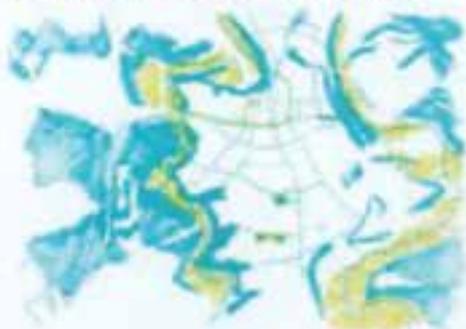
#### A Bar-le Duc

Faire entrer les espaces naturels dans la ville

- Mise en scène du relief par la mobilité



- Redonner sa place au végétal dans la ville



- Reconstruire la ville avec l'Omain



#### A Chaumont

Reconnecter et faire entrer les espaces naturels dans la ville

- Mise en scène du relief par la mobilité



- Développer des continuités végétales dans la ville



- Redonner sa place au végétal dans la ville / faire entrer les espaces naturels dans la ville



## 1.2.1. Qualifier : Temporalités, espaces publics

### A Bar-le-Duc

Des équipements au service de l'urbanité

- Stratégie globale pour les équipements et les bâtiments publics



- Stratégie concernant les bâtiments publics sur la pointe du Château et le Collège Gilles de Trèves



- Etude reconversion cinéma en lien avec l'Omain



### A Chaumont

Des équipements au service de l'urbanité

- Stratégie globale pour les équipements et les bâtiments publics



- Maintenir des usages par des occupations temporaires



Exemples d'occupations temporaires

## Synthèse de l'atelier

La question du commerce en centre-ville est un des enjeux majeurs soulevé dans les différents ateliers. Ainsi, la perte des fonctions alimentaires au centre-ville, le rétrécissement de l'hyper centre-ville ou le manque de cohérence des rues piétonnes sont observées.

L'une des premières étapes est d'organiser l'offre commerciale pour réduire les concurrences centre-périphérie : *"Il y a une complémentarité à trouver entre l'offre commerciale du centre-ville et celle de la périphérie."*

Faut-il continuer les extensions commerciales ?

Le diagnostic sur l'état du commerce doit être approfondi sur des commerces qui ne sont pas présents pas au centre-ville. Un des axe de travail est de *"renvoyer le consommateur au centre des réflexions et établir une gouvernance du commerce."*

Une assistance pour les commerçants peut être mise en place afin d'établir des dialogues et des échanges entre le centre-ville et la périphérie. *"L'enjeu est de chercher une complémentarité des commerces et amorcer un changement d'image du centre-ville."*

Un observatoire du commerce

Une autre solution peut être la mise en place d'un observatoire du commerce avec la CCI. Une politique de reconquête des locaux vacants peut y être associée en envisageant également la mise en place d'une taxe sur ces cellules commerciales vacantes.

Perspectives

*"Créer une identité, se démarquer des zones périphériques, participer à l'attractivité des cheminements, retrouver des activités et des usages..."*



<b>Bar-le-Duc</b>	<b>Site</b> N°1	<b>Relevé des qualités d'habitat</b>	<b>Projet</b> 000000
<b>Statut</b> GEMAPIER Maison	<b>Commune</b> N°20	<b>Préambule au Règlement de la Ville de Bar-le-Duc, dans une optique de renouvellement urbain pilotée par la Ville</b>	<b>Niveau</b> 000000
<b>Quartier</b> Quartier de Centre	Etude de programmation sur le site du centre-ville, à caractère résidentiel et urbain sur un terrain de 1,5 ha pour identifier les potentialités, les besoins, l'étalement d'un projet de renouvellement urbain à l'échelle de la Ville		
<b>Site</b> Projet de projet	Site de Bar-le-Duc Agglomération		
<b>Aménagement</b> Partenaires	CAAP de Bar-le-Duc CAAP à destination des habitants		
<b>Contexte</b> Projet de projet en plan	Appel à projet pour construire des logements sociaux Accueillir les habitants de la commune et un quartier d'habitat		
<b>Contexte</b> Site et situation	Site en plan dans le cadre de renouvellement urbain (Plan Local d'Urbanisme N°1)		
<b>Contexte</b> Conditions de projet			
<b>Quartier</b> Cadrage	210 - Secteur des Villiers 14.200 - Espace à vivre 14.200 - Site de l'ancienne Casernes		
<b>Avant-projet</b> Avant-projet L'urbanisme	14 - Recadrage des espaces publics par des usages	20 - Activation des lieux d'usage	20 - Logement mixte des logements sociaux



## Contrat cœur de Ville

Au cours de l'année 2018, la Communauté d'Agglomération a candidaté aux côtés de la Ville de Bar-le-Duc à afin d'intégrer le dispositif national cœur de Ville.

Retenue parmi 222 autres villes moyennes, Bar-le-Duc a fait l'objet d'un contrat cœur de ville validé par le conseil communautaire en juillet 2018 et signé officiellement en novembre 2018 par la Communauté d'Agglomération, la Ville, l'Etat, la Banque des Territoires, Action logement, l'Anah, la Région, le Département, le GIP Objectif Meuse, l'OPH de la Meuse, le PETR Pays Barrois et l'EPFL.

## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE BAR-LE-DUC



Le contrat s'organise autour de 5 axes prioritaires qui sont :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Les premières mesures fortes sont la création d'un comité de pilotage qui réunit largement les partenaires locaux et nationaux pour partager les informations et identifier les enjeux sur le territoire et la création d'un poste de chef de projet cœur de ville financé à hauteur de 50% par l'ANAH.

En complément, ont été identifiées des études stratégiques et opérationnelles à conduire ainsi que des opérations déjà matures qui permettront de redynamiser le centre-ville.

AM.1	Rénovation du marché couvert	2018-2020	4.68 M€	État – Région – Département – GIP- Ville
AM.2	Création d'une salle multifonction	2018-2019	12.2 M€	État – Région – GIP - CA
AM.3	Création d'un espace ZAC Oudinot	2018-2020	1.65 M€	État – Région – GIP - Ville
AM.4	Rénovation de l'Eglise Saint Antoine	2017-2020	1.9 M €	État – Région – Département – GIP - Ville
AM.5	Création d'un commerce à l'essai	2018-2019	8 000 €/an	A définir
AM.6	Programme de ravalements de façades privées	2018-2021	40 000 €/an	A définir
A.M.7	Extension du parking de la gare multimodale	2018-2019	1.3 M€	Région – GIP - Ville
A.M.8	Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville	2017-2018	6.4 M€	Etat – Département – GIP- CA – Ville
A.M.9	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus de Bar	2018-2020	A définir	A définir

Actions matures intégrées au contrat :

## ASSISTANCE AUX COMMUNES

### A. FONDS DE CONCOURS

#### LES PROJETS SOUTENUS EN 2018

Au titre de l'année 2018, 20 communes ont bénéficié d'une aide du fonds de concours GIP Objectif Meuse Mesure 6.10 (en référence aux délibérations prises en 2018).

Le montant de l'enveloppe 2018 est de 178 305,00 €.

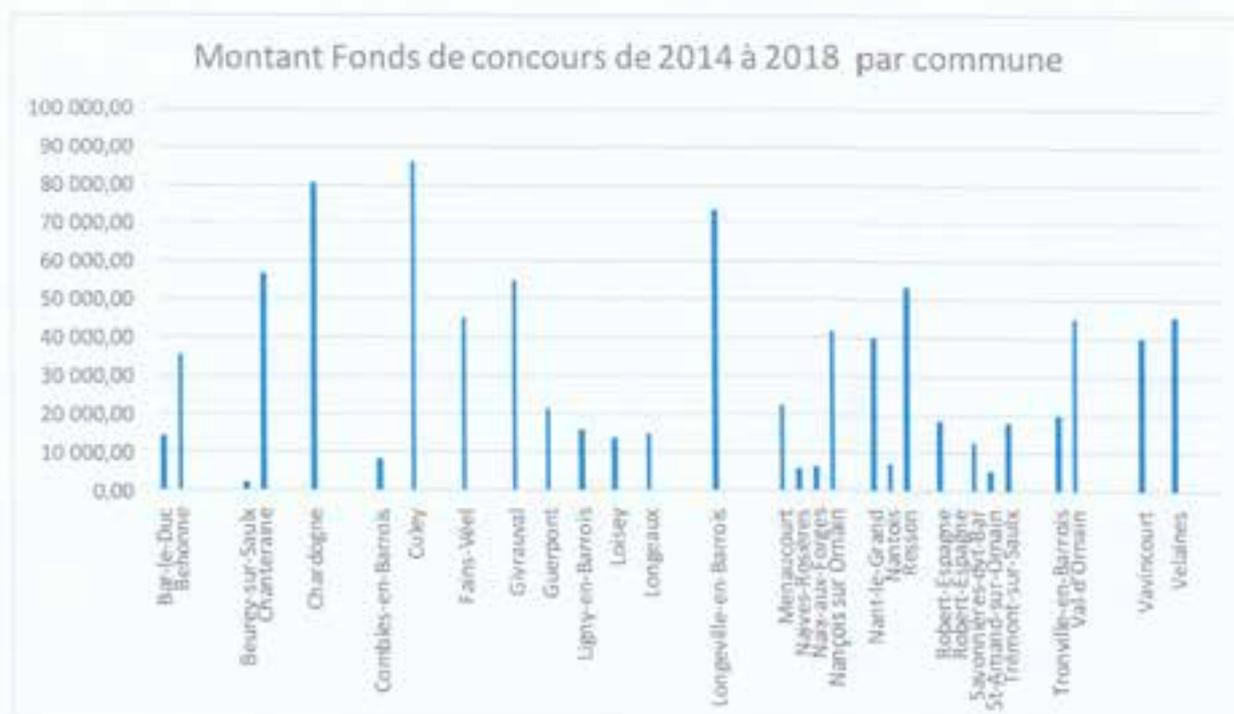
Commune	Projet	Montant prévisionnel du projet HT	Montant du fonds de concours
Behonne	Accessibilité du cimetière et de l'église	36 608.00	10 982.40
Velaines	Réaménagement d'une aire de jeu	11 600.00	5 800.00
Fains-Véel	Réhabilitation de 2 courts de tennis et 2 mini-court	94 469.00	19 826.25
Vavincourt	Accessibilité de l'église et de la mairie	51 776.50	10 355.20
Saint-Amand-sur-Ornain	Accessibilité de la mairie et de la salle communale	27 059.62	5 411.92
Chardogne	Accessibilité cimetière et city stade	121 729.30	37 233.15
Trémont-sur-Saulx	Aménagement d'aires de jeux	40 594.00	8 118.80
Combles-en-Barrois	Aménagement d'un city stade	36 015.50	7 202.40

Fains-Véel	Accessibilité des bâtiments communaux	40 764.50	12 229.75
Trémont-sur-Saulx	Mise aux normes de la salle des fêtes	4 266.00	2 133.00
Ligny-en-Barrois	Aménagement d'une aire d'accueil	13 897.00	2 779.40
Longeaux	Restauration d'une statue classée monument historique	9 800.00	2 000.18
Behonne	Mise en valeur d'une statue	4 350.00	2 175.00
Robert-Espagne	Acquisition d'un véhicule électrique	13 945.83	4 472.91
Chardogne	Mise en valeur des abords du lavoir	19 233.00	9 616.50
Chanteraine	Mise en valeur des lavoirs	5 354.00	2 677.21
Longeaux	Restauration fontaine et lavoir	19 704.00	2 112.27
Givrauval	Sécurisation d'une aire de jeu	29 497.60	14 748.76
Longeville-en-Barrois	Aménagement d'une aire de jeu	7 380.00	3 690.00
Bar-le-Duc	Remplacement des menuiseries de l'école Jean Cocteau	148 542.00	14 739.90
<b>TOTAL</b>		<b>742 053.20</b>	<b>178 305.00</b>

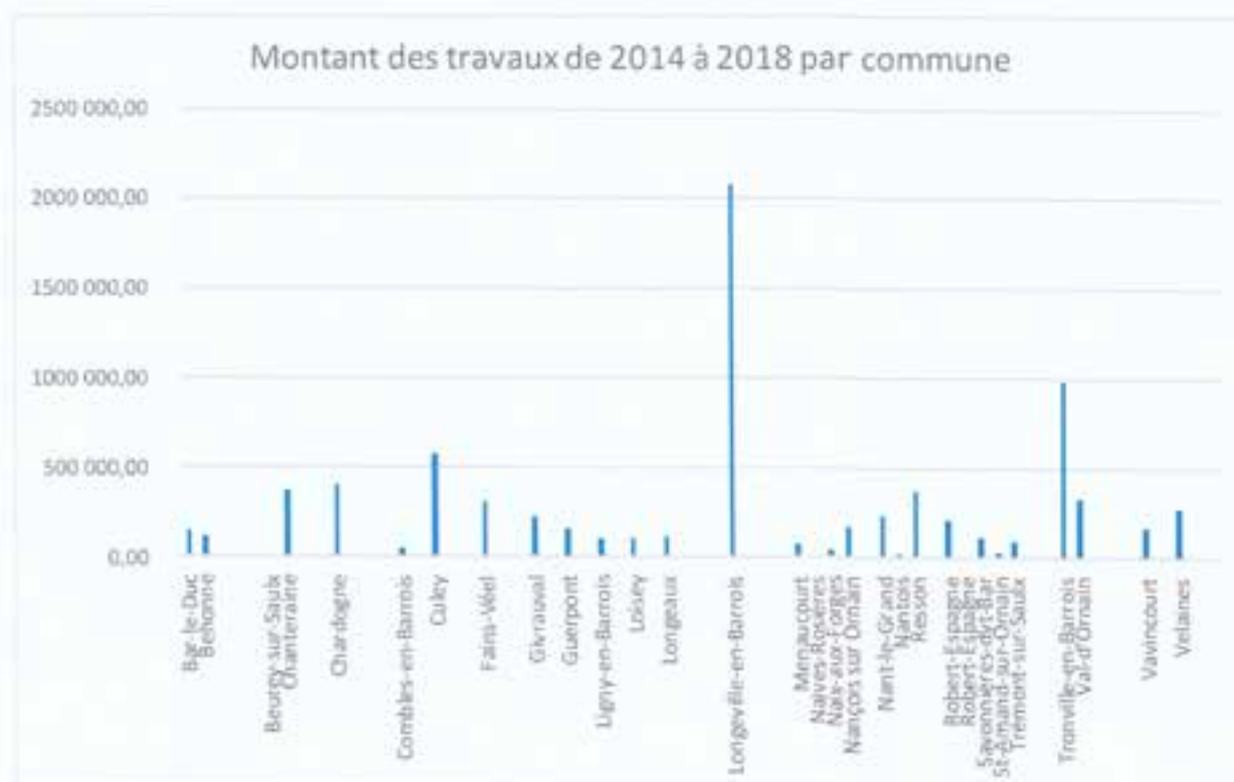
Il est à noter que la commune de Robert-Espagne a informé le service de la DETAC qu'elle ne procédera pas à l'acquisition du véhicule électrique.

#### Tableaux et graphiques fonds de concours 2014 - 2018

Le montant global accordé dans le cadre des fonds de concours toutes communes confondues est de 909 717,34€.



Le montant global des travaux réalisés dans le cadre des dossiers fonds de concours toutes communes confondues s'élève à 7 947 034.82 €.



## B. RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Initiée par l'ex Communauté de Communes du Centre Ormain (CCCO), la Communauté d'Agglomération poursuit cette démarche de rassemblement des secrétaires de mairie autour d'une thématique particulière. L'objectif est que les secrétaires de mairie puissent se connaître, afin de favoriser les échanges de pratique et de contribuer à l'animation d'un réseau d'échange et d'informations.

Trois réunions ont été organisées :

- Le 27 mars 2018 dont l'ordre du jour bordait deux points :
  - o Expliquer la mise en place de la taxe sur les ordures ménagères par le responsable du pôle déchets,
  - o Informer de la mise en œuvre de la fourrière auto sur le territoire de la CAMGS par la DETAC.
- Le 28 juin 2018 dont l'ordre du jour portait sur deux points :
  - o Présenter le fonctionnement de la fourrière animale par le Président du refuge Cathy de Fains,
  - o Visiter et connaître les missions de la Maison de Services Au Public (MSAP) de Ligny en Barrois pilotée par le CIAS.
- Le 3 octobre 2018 dont l'ordre du jour était de :
  - o Présenter le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération.

## C. ADHESION DES COMMUNES

A ce jour, la collecte de l'adhésion 2018 est en cours donc les chiffres ne sont pas encore connus.

## LES FOURRIERES

### A. FOURRIERE ANIMALE

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de gestion d'une fourrière animale. Une fourrière est une structure apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation. La fourrière est donc un service public relevant des collectivités territoriales. Elle assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Afin d'assurer le service public de fourrière animale et de remplir toutes les obligations prévues en la matière par les textes légaux et réglementaires, la collectivité a passé une convention avec l'association "S.P.A.-Le refuge de Cathy" installée sur la commune de Fains-Véel.

En contrepartie du service public assuré, la Communauté d'Agglomération s'engage à verser annuellement à l'association une cotisation. Pour l'année 2018, le montant est de 37 348,31 €.

#### MOUVEMENTS DES CHIENS du 01/01/2018 au 31/12/2018

Nombre de chiens restant au refuge le 01/12/2017	ENTREES		SORTIES			
	Nombre de chiens abandonnés	Nombre de chiens entrés fourrière	Nombre de chiens restitués à leur propriétaire	Nombre de chiens adoptés	Nombre de chiens décédés	Nombre de chiens restant au refuge au 31/12/2018
23	36	111	78	66	4	22

#### MOUVEMENTS DES CHATS du 01/01/2018 au 31/12/2018

Nombre de chats restant au refuge le 01/01/2017	ENTREES		SORTIES			
	Nombre de chats abandonnés	Nombre de chats et chatons entrés fourrière	Nombre de chats restitués à leur propriétaire	Nombre de chats et chatons adoptés	Nombre de chats décédés dont chatons=	Nombre de chats restant au refuge au 31/12/2018
71	12	335 dont 204 chatons	10	142	85 chats 90 chatons épidémie (Typhus & FIV)	95

Nombre total d'animaux :

- Recueillis en Fourrière : 446
- Abandonnés : 4
- Placés en adoption : 210.

## B. FOURRIERE AUTOMOBILE

La mise en œuvre opérationnelle de la fourrière automobile a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2018 à la suite d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) ait été signée entre la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse et la société HENRION POIDS LOURDS de Maulan.

En quelques chiffres :

- Pour le compte de la ville de Bar-le-Duc : **43 véhicules** mis en fourrière en 2018

Dont :

- o 19 véhicules ventouses classé épaves mis en destruction après la réalisation de la procédure réglementaire.
- o 24 véhicules constatés en stationnement gênant (jours de manifestations),

Repris par leur propriétaire auprès de la fourrière après avoir payé les frais obligatoires.

Toutes les mises en fourrière ont été prononcées, validées et suivies par le Chef de Service de la Police Municipale de Bar-le-Duc.

- Pour le compte de la ville de Ligny-en-Barrois : **6 véhicules** mis en fourrière pour 2018,

Dont :

- o 5 véhicules ventouses,
- o 1 véhicule en stationnement gênant.

- Pour le compte de la commune de Saint-Amand-sur-Ormain : **1 véhicule** mis en fourrière pour 2018 au titre des véhicules ventouses.

- Pour le compte de la commune de Rumont : **1 véhicule** mis en fourrière pour 2018 au titre des véhicules ventouses.

## HABITAT

### A. GENS DU VOYAGE

#### 1- Bilan d'occupation des aires d'accueil

En 2015, l'Etat a appliqué de nouvelles règles de financement des aires d'accueil des gens du voyage avec le passage d'un système forfaitaire à un système basé sur la réalité de l'occupation des aires. Depuis la réforme, le montant des aides est déterminé selon le nombre de places disponibles, conformes (part fixe) et selon l'occupation effective de ces places (montant variable).

#### Aire de Bar-le-Duc – 12 places

Le taux d'occupation de l'aire est de 45,12%. Il est signalé que l'aire de Bar-le-Duc est fermée depuis septembre 2018.

Places	Nbe de places occupées	Nbe de jours d'occupation
Janvier	5	131
Février	12	312
Mars	12	347
Avril	9	259
Mai	4	100
Juin	4	58
Juillet	4	58
Aout	2	31
Septembre	0	0
Octobre	0	0
Novembre	0	0
Décembre	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1396</b>

*L'aire de Bar-le-Duc dispose d'un bloc sanitaire collectif.  
L'entretien courant du site est assuré par la régie des quartiers.*

Au cours de l'année 2018, plusieurs dégradations et stationnements irréguliers ont été constatés sur les aires. A chaque fois, un constat d'huissier a été réalisé, ainsi qu'un arrêté d'expulsion.

#### La requalification de l'aire d'accueil de Bra le Duc

Dans le cadre du renouvellement des agréments, les services de la DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de la DDT – Direction Départementale des Territoires ont procédé à la visite de l'aire d'accueil de Bar-le-Duc.

Ils ont constaté que l'aire de Bar-le-Duc est non-conforme, notamment pour le bloc sanitaire collectif et l'environnement du terrain. De ce fait la collectivité a reçu un avis défavorable pour la demande de l'agrément et par conséquent l'ALT 2 a été suspendue.

La collectivité a conscience des problématiques du terrain. Le recrutement d'un cabinet a été engagé pour réaliser une étude de la requalification complète du site. Grâce à un engagement de l'Etat à soutenir particulièrement ce projet, cet investissement a pu être inscrit au BP 2019, pour un montant de 700 000€.

Le recrutement d'un maître d'œuvre interviendra en 2019. L'aire de Bar le Duc restera fermée jusqu'à la fin de la réalisation des travaux de réhabilitation.

## Aire de Givrauval – 10 places

Le taux d'occupation de l'aire est de 61 %

Places	Nbre de places occupées	Nbre de jours d'occupation
Janvier	5	136
Février	7	138
Mars	6	193
Avril	8	205
Mai	10	299
Juin	10	269
Jullet	10	220
Aout	3	116
Septembre	9	229
Octobre	10	305
Novembre	10	277
Décembre	10	283
<b>TOTAL</b>		<b>2870</b>

L'aire de Givrauval bénéficie d'équipements sanitaires individuels.  
L'entretien et les petits travaux sont assurés par UDAF Insertion – Trait d'union.

Dérogations demandées pour un stationnement supérieur à 3 mois :

La collectivité a accordé quatre dérogations pour le maintien de la scolarité sur le RPI de Givrauval, avec certificat d'assiduité scolaire demandé par le gestionnaire aux familles.

Assainissement :

De lourds travaux d'assainissement ont été effectués en 2017 pour la réalisation de la station d'épuration et la reprise des canalisations existantes dans chaque bloc technique, il s'avère qu'un problème de pente perturbe le réseau, ce qui nécessite la sollicitation d'une entreprise pour vidanger le tampon existant. Un recours a été engagé fin 2018.

Entretien su site :

Suite à la décision du chantier UDAF Insertion de ne plus intervenir sur le site, la maintenance, les réparations courantes et la tonte sont réalisés par le chantier d'insertion SILO du CIAS, antenne de Ligny en Barrois.

- 3 passages par semaine pour le ramassage des déchets,
- Nettoyage des blocs sanitaires,
- Ramassage d'encombrant sous l'auvent 1 fois par semaine.

Agréments :

En juin 2018, dans le cadre du renouvellement des agréments, les services de la DDCSPP et de la DDT ont procédé à la visite des aires d'accueil de Givrauval.  
Le terrain a reçu un avis favorable.

## Travaux Identifiés à venir :

Mise en œuvre de la deuxième phase de réhabilitation du site qui prévoit :

- o La peinture intérieure extérieure des bâtiments,
- o L'isolation et l'étanchéité des toitures,
- o La rénovation des portes sanitaires,
- o La pose de claustra pour protéger les équipements des intempéries (machine à laver).

## Aire de grand passage de Fains-Véel – 60 places

En 2018, La DETAC a reçu 4 demandes de stationnement pour des grands passages par l'association Action Grand Passage. Cependant, aucun de ces groupes n'a pu stationner sur le site car de nombreux groupes « tampons » ont occupé illégalement le terrain pendant toute la saison d'ouverture de l'aire. Au titre du pouvoir de police, la Présidente a engagé plusieurs démarches (8 dépôts de plainte, 3 arrêtés d'expulsion et 1 arrêté de fermeture). C'est seulement à cette étape que le Préfet a fait intervenir les forces de l'ordre pour faire évacuer l'aire.

Les groupes ayant fait leur demande ont réussi avec l'aide du gestionnaire à trouver une solution d'accueil sur les aires de Verdun ou de St Dizier.

Seul un groupe du mois d'août, a stationné sur la commune de Tronville en Barrois. La collectivité n'a pas été en mesure de l'accueillir sur l'aire de grand passage car la mission annoncée était composée de 150 caravanes et non de 60 caravanes comme annoncé dans le courrier reçu en début d'année 2018.

### L'entretien courant et travaux

- Pose d'un portail,
- Entretien des espaces verts effectués par le chantier d'insertion du SILO – CIAS.

## Echanges avec les partenaires

### Schéma départemental d'accueil des gens des voyages

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de la Meuse 2011-2017 est arrivé à son terme. Un diagnostic a été réalisé pour évaluer les besoins. Une esquisse du nouveau schéma départemental a été présentée le 1<sup>er</sup> Juin 2018 aux membres de la commission départementale.

A ce jour, aucune date n'est connue sur la validation du nouveau schéma départemental.

### Les terrains familiaux

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la collectivité étudie la possibilité de créer des terrains familiaux. Cette formule répond aux attentes des familles qui souhaitent se sédentariser et ainsi disposer d'un « ancrage territorial ».

Trois familles ont été identifiées par l'AMIE55, toutes stationnent sur les aires de la CA.

Pour rappel, un terrain familial permet aux familles d'être locataires et de bénéficier des mêmes services, comme tout habitant d'une commune, tout en conservant leur habitation mobile (caravanes).

Fin 2018, la recherche de terrains n'a pas abouti, malgré plusieurs contacts avec des communes du territoire communautaire.

## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

### A. ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES

Dans cadre de ses compétences et dans le respect de l'intérêt communautaire, La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse verse des subventions de fonctionnement aux associations.

Associations	Objet	Montant de la subvention
Amicale des sapeurs-pompiers de Bar-le-Duc	Subvention de fonctionnement	4 160 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Beurey-sur-Saulx	Subvention de fonctionnement	1 860 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Ligny-en-Barrois	Subvention de fonctionnement	2 110 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Tronville-en-Barrois	Subvention de fonctionnement	1 370 €
Accueil des jeunes (Bar-le-Duc)	Hébergement, restauration et suivi social des jeunes	8 350€

Soit un total de 17 850 euros

### B. ADHESIONS A DES ORGANISMES EXTERIEURS

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud adhère à différents organismes extérieurs œuvrant dans ses champs de compétences.

Organismes	Montant de l'adhésion
Citoyens et Territoires : forfait	829,00 €
S.P.A Refuge de Cathy : 1 euro / habitant	37 744,00 €
CAUE 55 : 0,65 euro par habitant...	22 246,20 €
Mission locale du Sud Meusien : 1, 20 € par habitant...	44 492,40 €

### DEFIBRILLATEURS

La communauté d'agglomération fait appel à un prestataire extérieur pour assurer comme chaque année l'entretien de 22 défibrillateurs, dont elle a fait l'acquisition et qui sont implantés dans 16 communes du territoire de l'ex-CODECOM de Bar-le-Duc.

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## ACTIONS D'ANIMATION ET DE COORDINATION

### A- DOSSIER STRATEGIQUE ET PARTENARIATS

#### 1. La demande de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)

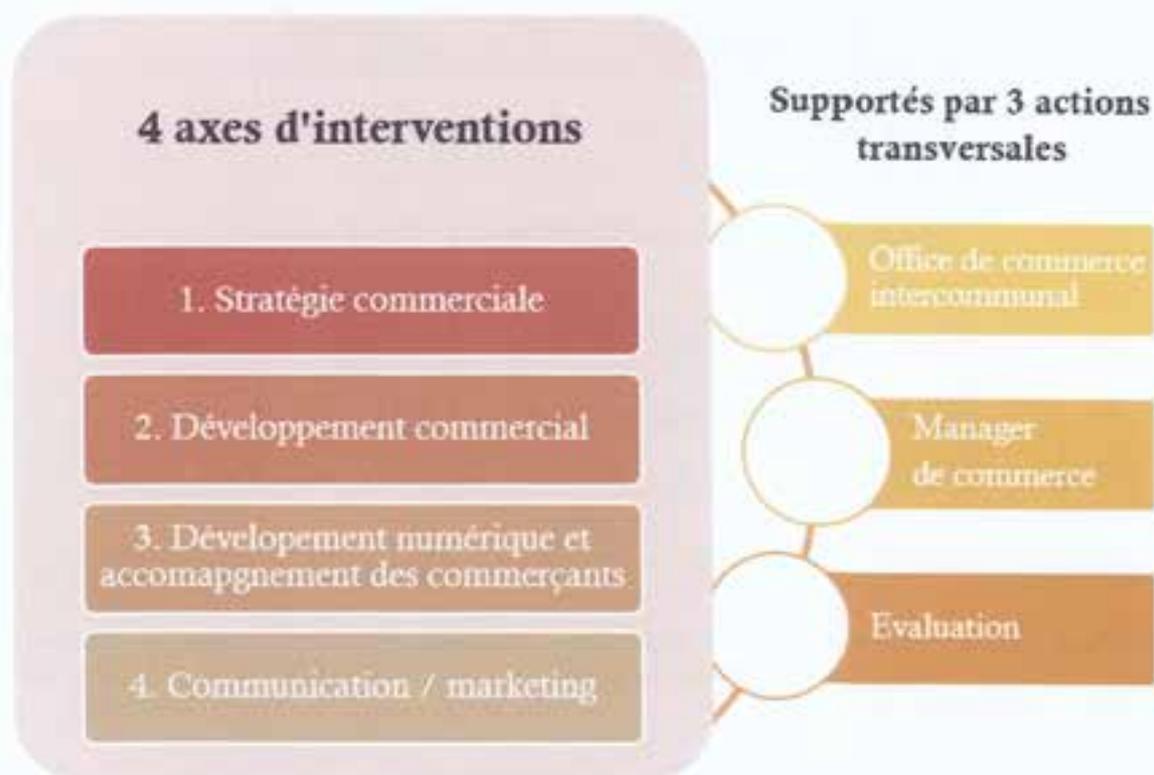
La Communauté d'Agglomération a finalisé sa demande de subvention FISAC engagée suite aux Assises du commerce de septembre 2017.

Cette démarche se veut participative par l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux. Commerçants sédentaires et non sédentaires, associations de commerçants, chambres consulaires, Office de Tourisme, techniciens territoriaux, élus communaux et communautaires, services de l'Etat (Direccte), tous se sont réunis autour du dispositif de l'Etat « Action Cœur de Ville » et du programme expérimental « des Ateliers des Territoires ».

Le FISAC vient en appui à la stratégie globale de développement commercial et le défi est de développer :

- L'accessibilité, de la fonctionnalité, de la sécurisation et du confort de l'espace marchand, étant entendu que développement urbain et dynamique commerciale sont intrinsèquement liés,
- L'animation et de la promotion commerciale à destination des habitants de la zone de chalandise et des visiteurs de passage sur le territoire,
- L'amélioration et la modernisation des méthodes et des outils de travail des professionnels, et précisément des commerçants, au regard des fortes mutations dans les modes et les rythmes de vie des ménages, des consommateurs,
- La « gouvernance » commerciale, à ce titre, la réussite du projet territorial n'a de sens que s'il est porté par l'ensemble des acteurs du développement local dans une vision commune du devenir du territoire.

Ce travail participatif a permis pour finir de clarifier un programme d'actions partagé et volontariste autour de quatre grands axes :



## 2. Partenariats :

### *Participation aux réunions Régionales et principalement :*

- **Le SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire**  
Valorise l'attractivité des territoires par la vision stratégique et prospective du Grand Est dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- **Le SRDEII: Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation**

- **CTDC : Comité Territorial de Développement des Compétences Sud Meuse**  
Il est animé par l'agence territoriale de Bar-le-Duc/Saint-Dizier et la DETAC participe au groupe de travail diagnostic partagé et compétences du territoire.

### *La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse/Haute Marne (CCI) :*

Elle collabore aux côtés des services de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre du projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).  
Une réflexion est en cours pour une mutualisation des moyens.

### *La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse (CMA) :*

Une convention de partenariat est signée pour la mise à disposition d'un collaborateur dont les missions sont les suivantes :

- Commercialisation des zones d'activités,
- Suivi des projets d'installation sur les ZAE,
- Instruction des dossiers d'aides PME/TPE,
- Organisation des petits déjeuner de l'économie.

En complément, la CMA fournit chaque mois la liste des créations et des radiations des entreprises présentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

### *Les Unions Commerciales Industrielles et Artisanales (UCIA) :*

Réunions de travail avec les services de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Une subvention exceptionnelle de 15 000 euros a été attribuée à l'UCIA de Bar-le-Duc pour assurer les missions suivantes :

- Analyser la non-adhésion de certains commerçants en vue d'accroître le nombre d'adhérents des deux associations et proposer une stratégie de développement,
- Accompagner la Communauté d'Agglomération en partenariat avec Alexis Lorraine dans la mise en œuvre du dispositif commerce à l'essai,
- Accompagner la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre d'un dispositif « place de marché local sur internet » type Market Place (plateforme dématérialisée d'achat local),
- Collaborer à la définition de la compétence politique locale du commerce. Il s'agit ici de construire un programme d'action 2019-2021 qui servira de base aux échanges qui ont lieu dans le cadre de projets transverses tels que : Action Cœur de Ville, Villes moyennes, Ateliers des Territoires, FISAC.

### *Alexis Lorraine :*

Leur but est de promouvoir et d'aider à la création d'entreprise.

Il s'agit d'une association Loi 1901 aidant à la création et au développement des entreprises. Une convention est conclue annuellement avec cette structure.

Elle propose un accueil et un accompagnement des porteurs de projets, un appui aux entreprises existantes (résolution de difficultés ou projet de développement), la mise en place d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise.

En 2018, Alexis Lorraine a accompagné 7 porteurs de projets.

3 entreprises représentant 3 emplois ont été créées.

L'enveloppe attribuée par la collectivité est de 10 000 euros.

Raison Sociale	Activité	Implantation du projet
3P / 3D	Impression 3D	Bar le Duc
FRAVEL Jérôme	Artisanat d'art	Loisey
Saga évasion	Agence de voyage	Bar le Duc

#### **Initiative Meuse :**

Elle permet aux créateurs d'entreprise ou chef d'entreprise de pouvoir bénéficier d'un prêt à taux zéro en complément d'un prêt bancaire.

12 dossiers de prêt ont été accordés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour un montant total de 100 500 euros, enveloppe issue des fonds de l'association.

Les secteurs d'activité les plus soutenus en Meuse sont :

- Commerce,
- Construction et BTP,
- Services aux entreprises,
- Services aux particuliers,
- Hôtel, café, restaurants.

Le coût de l'adhésion est de 320 euros.

#### **Le pôle de compétitivité MATERIALIA :**

Le Pôle est basé en Lorraine et en Champagne Ardenne. L'objectif est de susciter et d'accompagner les projets dans les domaines des matériaux performants qui offriront aux marchés du futur des solutions innovantes et pérennes pour la montée en gamme des entreprises.

La collectivité subventionne à hauteur de 2 500 €.

Les entreprises adhérentes du territoire pour 2018 sont les suivantes :

- FSM à Bar-le-Duc,
- CRITT Techniques Jet fluide et Usinage à Bar-le-Duc.

#### **Participation aux réunions transverses**

- **La PRIEE (Plateforme Réseau Insertion Emploi et Entreprises) :**

Elle est pilotée par le CIAS et vise à réunir les acteurs de l'insertion et de l'économie. Son rôle permet un échange régulier et constructif autour de l'activité économique du territoire. Les acteurs de la plateforme mettent également en place des actions afin de lever les freins à l'emploi ou encore de rapprocher les demandeurs d'emploi du tissu économique.

En 2018, la plateforme s'est réunie 2 fois.

## B- ANIMATIONS ECONOMIQUES

### 1. Les petits déjeuners de l'économie

L'objectif de ces rendez-vous économiques est de proposer des espaces d'échanges et de débats entre les divers acteurs de la vie économique du territoire. C'est également l'occasion pour les différentes entreprises de se rencontrer et de mieux se connaître. Le but attendu est de mettre en réseau les sociétés qui ont des problématiques communes, de faciliter le contact et les alliances. L'échange et l'écoute sur une thématique précise favorisent les rencontres entre les différents acteurs, notamment les entrepreneurs. Chaque édition s'organise autour d'un thème avec les acteurs reconnus du monde économique, industriel, administratif, artisan ...

En 2018, le service développement économique a organisé 1 rendez-vous :  
Le 2 octobre 2018 : « Les aides aux entreprises » à l'Hôtel Bertrand à Bar-le-Duc.

Intervenants :

- Mme Lydie ROLLOT Responsable pôle développement Territorial, Région Grand-Est,
- Mme Hervé LEBON, Chargé de développement économique de la CA,
- Madame Mélanie VARNUSSON, Directrice du GIP Objectif Meuse.

Très bonne participation avec 48 présents.

### 2. Les visites d'entreprises :

Les objectifs de ces visites aux chefs d'entreprise sont de faire connaître l'entreprise et son activité, les préoccupations et les besoins de la structure. Il s'agit également d'échanger avec les élus sur les projets de l'entreprise et son évolution souhaitée à moyen terme ; de contribuer à une bonne écoute des entreprises par la CCI

La DETAC a accompagné les élus de la Communauté d'Agglomération dans 6 visites d'entreprises :

- JF Music à Savonnières-devant-Bar à Bar le Duc,
- Leclerc à Bar le Duc,
- PAYMAL à Chardogne,
- Schuman Energies à Bar le Duc,
- Perrein peintures à Chardogne,
- MILLER à Savonnières devant Bar,
- La Boutique éphémère à Ligny en Barrois.

### 3. Observatoire économique

Faute de personnel dédié, la mise à jour de cet outil s'est arrêté en 2018. Un système de filtre a été mis en place afin de faciliter les extractions : par commune, code activité, nom du dirigeant ...

A minima, cet observatoire sert à alimenter les publications de la collectivité, dans le cadre de mailings et de communications (festival RenaissanceS, petits déjeuners de l'économie, journal de la CA, envoi des vœux...).

## C. LE CENTRE DES AFFAIRES

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Meuse assure la gestion depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### 1- Le bâtiment :

- 1 600 m<sup>2</sup>,
- 22 bureaux à louer de 15 à 80 m<sup>2</sup>,
- 1 bureau à louer à la journée,

- 1 cellule commerciale de 111 m<sup>2</sup>,
- 6 ateliers de stockage de 44 à 150 m<sup>2</sup>,
- 1 espace accueil,
- 1 parking gratuit et privatif.

## 2- La mission :

- Hôtel d'entreprise :

Issu des occupants antérieurs à la reprise par la CCI.

- Pépinière d'Entreprises :

Espace dédié aux créateurs.

Les locaux vacants sont prioritairement réservés à la location pour des créateurs d'entreprises avec application d'un loyer modéré sur les premières années.

Elle propose aux porteurs de projet les services suivants :

- Accueil et un accompagnement sous forme d'entretien individuel avec un conseiller technique,
- Suivi post-crédation des nouveaux entrepreneurs, par des contacts réguliers, afin d'offrir un accompagnement dans le démarrage de l'activité par un conseiller technique.

- Services partagés :

Secrétariat, accueil du public, photocopies, fax, affranchissement du courrier, téléphonie, internet, mise à disposition d'une salle de réunion, domiciliation commerciale et location temporaire de bureaux, à la 1/2 journée ou à la journée.

## 3- Les activités hébergées en 2018 :

16 entreprises étaient hébergées au Centre d'Affaires.

- GSF Ariane SAS
- NET 55 SAS
- CLIS DU LABO DE BURE
- NV BURO
- EDF IM Solutions
- MLSA SAS
- CIGMA
- CHALLANCIN Nettoyage
- RE TRAVAILLER LORRAINE
- FINATEC
- HELIX
- ROCAMAT Pierres Naturelles
- Be REAL
- AFPA
- BETRI
- La Mobilité pour Tous

Taux de remplissage : 84% alors qu'en 2017 le taux était de 76 %.

Suite au départ du cabinet YZICO des travaux d'aménagement ont été réalisés. Les bureaux de type « open-space » ont été redécoupés. Ces nouvelles surfaces conviennent mieux aux nouveaux utilisateurs.

## LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

### A- CONSTAT

Contrairement aux années précédentes, l'activité n'a pas été consacrée majoritairement à la commercialisation des zones d'activité économique du territoire. En effet l'ingénierie liée à la gestion des dossiers de demandes de subvention ainsi que l'organisation de petits déjeuners de l'économie, se sont substituées pour partie à l'action de commercialisation de la zone de la Grande Terre tranche 2.

### B- CONTRIBUTION A LA COMMERCIALISATION ET A LA DYNAMIQUE DES ZONES D'ACTIVITES

#### 1. Zone de la Grande Terre Tranche 2

La fin d'année 2017 et le début d'année 2018 avaient laissé entrevoir des perspectives d'installation intéressantes sur la Grande Terre. Malheureusement aucun des 7 candidats approchés n'a souhaité franchir le pas. Les causes de ce renoncement sont liées à différents facteurs parfois interdépendants : projet aux contours incertains, trop ambitieux, le manque de moyen financier, le coût lié à la construction d'un bâtiment neuf, la délocalisation ou le report du projet.

En 2018, quatre nouveaux porteurs de projet ont été identifiés :

Activité	Création Développement Délocalisation	Nature du projet	Etat du projet
MIROITERIE MOREL	Délocalisation	Création d'un showroom et d'un atelier	Abandonné : manque d'attractivité, zone insuffisamment occupée
FELINE AUTO	Développement	Création d'un showroom	Abandonné : changement d'orientation au profit d'un projet de croissance externe
Ets DEFRANNOUX	Développement	Création d'un espace de vente et d'une zone de stockage	En cours : mise en relation avec SEBL
COUVERTURE CHARPENTE CHARLES	Délocalisation	Création d'un local comportant un atelier et des bureaux	Abandonné : coût trop important

Parmi les candidats à l'installation approchés en 2017, seul le projet porté par l'ADAPEI reste d'actualité, en revanche ce dernier est reporté. Le directeur industriel de la structure, précise que l'étude pourrait démarrer en 2021.

Conclusion :

La vente des parcelles de la Grande Terre tranche 2 reste un objectif avec une démarche plus globale de marketing territorial qui vise avant tout à faire la promotion d'un territoire et pas uniquement d'une zone d'activité.

#### 2. Zone de Trois fontaines

Monsieur MOURER, gérant de la société SOLD'INDUS souhaite faire l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à la Communauté d'agglomération. Ce terrain est situé de part et d'autre du « bâtiment » qui servait autrefois de cantine au personnel du camp Américain.

Monsieur MOURER souhaite concrétiser l'achat pour y installer son épouse qui officiera dans le domaine de la restauration de meubles.

Remarque : le terrain a été évalué par les domaines, le bornage devra être réalisé pour la vente. Dossier à suivre en 2019 avec les services de la DACV.

### 3. Zone de VELAINES, LIGNY EN BARROIS, VARNEY.

Aucune action particulière n'a été réalisée sur ces zones

## C- CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ZAE EN LIEN AVEC LES PROJETS D'INSTALLATION.

### Analyse Prospective

La piste du développement endogène pour occuper la Grande Terre montre ses limites notamment lorsque les entreprises sont de petites tailles. En effet le coût associé à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un bâtiment sont perçus comme un véritable frein. Le constat s'accroît lorsqu'il s'agit d'une création d'entreprise et que les fonds propres sont faibles.

L'idée de pouvoir s'affranchir de cette partie financière qui alourdit le plan de financement lors la mise en place d'un projet a débouché par une prise de contact en juillet 2018, avec un grand nom de l'immobilier d'entreprise : Willy NAESENS GROUP entreprise Belge qui dispose d'une filiale implantée dans le Nord la France à BAPAUME

Spécialistes de la construction de bâtiment pour les PME, ils officient dans le domaine de la construction de bâtiments logistiques, des centres de distribution, de bureaux, d'espaces commerciaux.

L'objectif de cette rencontre, était d'apprécier leur capacité à porter la partie immobilière d'un projet. Ils ont décliné la proposition de mettre en location des constructions réalisées par leur soin, au motif qu'il n'était pas gestionnaire d'actif immobilier.

Afin d'identifier, les freins à l'implantation sur la zone de la Grande Terre tranche 2, des échanges ont été opérés début juin 2018 avec REGIONAL PARTNER. Implantée à VANNES et LYON, cette structure est spécialisée dans la détection et le traitement de projet de développement et d'implantation d'entreprises. Lors de ces échanges, il est apparu que la recherche de terrains nus – comme ceux que nous détenons sur la Grande Terre - concerne seulement 11% des recherches. Aujourd'hui la priorité est donnée à la recherche de locaux existants

## D- SUIVI ET INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LE PME/TPE DU TERRITOIRE

Le règlement d'aide, entré en vigueur en juin 2017 a été reconduit sans modification en 2018.

L'absence d'outil pour procéder à la liquidation des dossiers a nécessité de travailler sur la rédaction et la mise en place d'une convention « type » utilisée pour le paiement des dossiers.

En 2018, sur la période de janvier à décembre, 21 dossiers ont été validés.

Pour mémoire, le montant des aides attribuées en 2017 s'élevait à 30 613 €. Le montant en 2018 s'élève à 105 469 €

Axe 1 : Aide à la réalisation de travaux montant HT

Axe 2 : Aide à l'acquisition de matériel et d'équipement montant HT

Secteur d'activité	Commune	Objet de la demande	Montant du projet (€)		Montant de la subvention (€)	
			Axe 1	Axe 2	Axe 1	Axe 2
Service	Combles en Barrois	Acquisition pont élévateur		22 100		4 420
Alimentaire	Tronville	Acquisition d'une chambre de fermentation. Travaux de rénovation du magasin	52 467	24 200	7 500	4 840
Détente/Loisirs	Savonnières Dvt Bar	Acquisition d'équipement de remise en forme. Travaux associés à la création d'un centre de fitness	21 932	47 4989	3 289	5 000
Equipement de la personne	Bar le Duc	Acquisition d'une unité de réfraction Travaux liés à la création d'une salle d'examen	5 901	19 400	885	3 880
Alimentaire	Velaines	Remplacement four		35 000		5 000
Equipement de la personne	Bar le Duc	Travaux associés à la création d'un magasin de prêts à porter	39 788		5 682	
Détente/Loisirs	Ligny en Barrois	Acquisition de matériel d'esthétique		3 224		644
Détente/Loisirs	Savonnières Dvt Bar	Achat véhicule utilitaire Travaux associés à l'aménagement du local commercial	18 481	22 025	2 772	4 405
Commerce de détail	Bar le Duc	Acquisition d'une de conservation		15 759		3 151
Service	Bar le Duc	Achat de matériel de garage Travaux associés à la mise en place d'un aérotherme	3 563	22 853	455	3 931
Fabrication	Bar le duc	Acquisition d'une station CFAO et d'une imprimante 3D		7 126		1 425
Détente/Loisirs	Bar le Duc	Travaux associés à l'aménagement du local commercial	63 549		7 500	
Service	Bar le Duc	Travaux associés à la mise en place d'une salle blanche	9 553		1 432	
Fabrication	Robert Espagne	Achat de matériel de soudure Travaux d'installation de chauffage	7 505	23 216	1 125	4 419
Commerce de détail	Savonnières Dvt Bar	Travaux liés à la création de l'espace de vente	69 247		7 500	
Service	Savonnières Dvt Bar	Travaux liés à la création de l'espace de vente	95 870		7 500	
Commerce de détail	Ligny en Barrois	Acquisition d'équipements Travaux de rénovation de la surface commerciale	59 945	3 983	7 500	532

Service	Menaucourt	Acquisition d'une machine de décalaminage pour moteur diesel		4 985		997
Bâtiment	Fains Veel	Acquisition véhicule utilitaire		16 115		3 223
Fabrication	Ligny en Barrois	Acquisition véhicule utilitaire		24 172		4 834
Service	Guerpont	Acquisition de matériel de manutention		8 564		1 628
<b>TOTAL</b>						<b>105 469 €</b>

Le dispositif a remporté un vif succès auprès des artisans commerçants : la totalité de l'enveloppe a été consommée.

Remarque : afin d'entériner le travail réalisé par le service instructeur, la création d'une commission d'attribution se mettra en place en 2019.

#### **E- MOYENS DEPLOYES**

Ces actions sont accompagnées grâce la présence d'une personne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse, mis à disposition de la Communauté d'Agglomération à raison de 2 jours de présence par semaine le mardi et jeudi. Ce partenariat est l'objet d'une convention signée annuellement pour un montant de 22 000€.

Cette convention permet de prendre en compte des missions spécifiques qui s'ajoutent aux actions menées par la DETAC. La complémentarité induite, permet par conséquent d'avoir une bonne connaissance des projets et dossiers présents sur le territoire.

## TOURISME

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté d'Agglomération est compétente dans la conduite d'actions de développement touristique. Ainsi, elle soutient l'office de tourisme Meuse Grand Sud et assure la création, l'aménagement et la gestion d'équipements touristiques.

### A- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MEUSE GRAND SUD

La Communauté d'Agglomération accompagne financièrement l'office de tourisme afin qu'il puisse mener ses missions :

- D'accueil et l'information des touristes,
- De promotion touristique, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme,
- De coordination des interventions des partenaires du développement touristique local,
- De poursuite de la démarche qualité.

Pour l'année 2018, la Communauté d'Agglomération a soutenu financièrement la réalisation d'actions s'inscrivant dans le schéma de développement touristique :

Axe 1 : Quartier Renaissance

- L'ouverture d'un point d'accueil touristique à l'église Saint-Etienne (Bar-le-Duc).

Axe 2 : Filières spécifiques (sur le territoire de la CA)

- Journées européennes du patrimoine,
- Concours de fleurissement.

Axe 3 : Organisation et accompagnement touristique (sur le territoire de la CA)

- Démarche qualité et marque qualité tourisme Démarche ambassadeur du territoire,
- Valorisation de la groseille,
- Développement d'un outil commun de promotion pour les restaurateurs,
- Quinzaine "tourisme" avec les commerçants.

Une réflexion s'est poursuivie en 2018 sur la structure juridique de l'office de tourisme, cette démarche a été portée par le Pays-Barrois quant à la possibilité d'un nouveau statut et un nouveau périmètre d'action. Les travaux relatifs au tourisme de destination ont servi de base à cette réflexion.

Parallèlement à cette réflexion l'Office de Tourisme a organisé en novembre 2018 un séminaire ayant pour thème l'Office de Tourisme de demain. Il s'agit d'identifier ce que l'on peut attendre d'un Office de tourisme et sur la modernisation des services.

### B- PLAN DE PROMOTION TOURISTIQUE DU PAYS BARROIS

Depuis 2009, un plan de promotion touristique commun a été mis en place à l'échelle du Pays Barrois. Initialement porté par le PAVOS, la maîtrise d'ouvrage de cette action a été confiée depuis 2010 à l'office de tourisme intercommunal de Bar le Duc et de ses environs.

Pour 2018, il s'agit de conforter le travail entrepris par :

- Le suivi et le développement de la politique commune d'adhésions,
- La réalisation de supports de promotion adaptés (dépliants semestriels des animations),
- La réalisation d'outils de travail adaptés (dossier de presse, base de données touristiques régionales),
- La coordination du réseau des randonnées incontournables.

La cotisation à charge de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est de 25 733 euros. Elle est calculée en fonction des projets menés par l'OTI et au prorata du nombre d'habitants par collectivité participant au dispositif.

## C- TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 avril 1910. Elle est instaurée sur un territoire pour favoriser le développement touristique.

Elle a été mise en place sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc (application au 1<sup>er</sup> janvier 2006). La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse l'a étendu au territoire de l'ex CCCO et des communes entrantes au cours de l'année 2015.

Son produit est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Ainsi sur notre territoire, elle permet de financer en partie les actions portées par l'office de tourisme Meuse Grand Sud.

A ce jour, la taxe de séjour 2018 est en cours de collecte donc les chiffres ne sont pas encore connus.

En 2018, des contacts sont pris avec la plateforme AIRBNB afin de convenir des modalités de collecte sur cette plateforme.

## D- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

La gestion des campings de Bar-le-Duc et Ligny en Barrois, des haltes-fluviales de Bar-le-Duc, de Fains-Véel et de Ligny en Barrois a été confiée par marché public à l'office de tourisme intercommunal Meuse Grand Sud.

### 1. CAMPINGS COMMUNAUTAIRES :

**Les campings se situent sur les communes de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.**

Les campings de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont accueilli 2 558 personnes et 4 720 nuitées du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2018.

- Camping de Bar le Duc : 1 610 personnes pour 3 356 nuitées,
- Camping de Ligny en barrois : 948 personnes pour 1 365 nuitées.

En 2018, la fréquentation du camping du château est en forte augmentation par rapport à l'année précédente, tant au niveau du nombre de nuitées (+ 62,5%) qu'en ce qui concerne le nombre d'arrivées (+ 21%). Les campeurs ont séjourné en moyenne 2,08 nuitées tandis que le taux de remplissage est de 52 %. De notre point de vue, cette forte augmentation est liée à une météo très favorable tout au long de la saison mais également à l'accroissement du nombre de travailleurs isolés.

Les recettes nettes s'élèvent à 26 885 €. (18 930 € pour Bar-le-Duc et 7 955 € pour Ligny-en-Barrois)

Les campings accueillent majoritairement une clientèle nationale à hauteur de 43%, suivis des néerlandais à 24,5%, puis des allemands à hauteur de 13,5%, des britanniques pour 7,5% et enfin des belges pour 5%.

**Obtention de 2 étoiles pour le camping de Bar-le-Duc :**

Les travaux réalisés en 2018 ont permis l'obtention de deux étoiles pour le camping de Bar le Duc (référentiel Atout France).

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Mise en peinture des grilles d'entrée,
- Mise en peinture des murs des sanitaires et douches,
- Pose d'un carrelage anti dérapant,
- Mise en place d'un portillon permettant l'accès à l'aire de jeu située dans le parc du Château.

L'obtention de deux étoiles va permettre une meilleure visibilité de l'équipement dans les documents de communication. C'est également un gage de qualité pour le touriste.

## 2. AIRES DE CAMPING-CAR COMMUNAUTAIRES :

605 camping-cars ont été enregistrés sur l'aire de services de Bar-le-Duc du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2018, ce qui représente une hausse de fréquentation significative par rapport à 2017. En effet, l'aire de services enregistrait 448 camping-cars sur cette même période en 2017. Le chiffre est toutefois à relativiser par rapport à la fréquentation 2016 qui avait enregistré 707 camping-cars.

S'agissant de Ligny-en-Barrois, l'aire de services a accueilli 1 324 camping-cars. L'Office de Tourisme Meuse Grand Sud ne dispose pas des chiffres des années précédentes à titre comparatif.

En 2018, la clientèle française représente 67,5% de la clientèle il s'agit principalement d'une clientèle originaire de :

- Lorraine : 11,5%
- Bretagne / Normandie : 10,5%
- Champagne Ardennes : 8,2%
- Nord-Pas-de-Calais / Picardie : 10%
- Rhône-Alpes : 7%

En ce qui concerne la clientèle étrangère, en 2018 ce sont les camping-caristes allemands qui sont venus les plus nombreux (12% de la fréquentation globale) puis les néerlandais (6%), suivi par les britanniques et les belges (5%).

## 3. HALTES ET RELAIS NAUTIQUES COMMUNAUTAIRES

### Haltes fluviales de Fains-Véel et Bar-le-Duc

Malgré une forte baisse de fréquentation en août et septembre liée au manque d'eau sur le canal qui a stoppé la navigation, la halte fluviale de Bar-le-Duc a enregistré une hausse de fréquentation de 37,5% sur le nombre d'arrivées par rapport à l'année 2017 et une hausse de 11% sur le nombre de nuitées. La durée moyenne de séjour d'un plaisancier est de 1,67 nuitées en 2018.

	Nombre de nuitées						Nombre d'arrivées					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Mai	83	56	33	83	42	53	65	44	26	44	30	43
Juin	117	120	96	147	58	152	77	69	62	76	38	96
Juillet	204	207	122	166	112	169	151	163	70	89	65	114
Août	173	185	178	133	76	26	141	105	124	99	45	18
Septembre	25	88	47	63	32	16	22	20	45	27	22	4
Octobre	5	4	12	0	0	0	5	4	6	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>607</b>	<b>660</b>	<b>488</b>	<b>592</b>	<b>320</b>	<b>416</b>	<b>461</b>	<b>405</b>	<b>333</b>	<b>335</b>	<b>200</b>	<b>275</b>

La halte fluviale de Fains-Véel a enregistré 8 arrivées, 22 nuitées en 2018 et 3 bateaux à l'année.

### Relais nautique de Ligny-en-Barrois

En 2018, le relais nautique de Ligny en Barrois a accueilli 407 personnes pour 521 nuitées avec une forte chute de fréquentation en août et septembre pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. La durée moyenne de séjour du plaisancier est de 1,28 nuitées.

## E- PARCOURS DE SANTE ET ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC DU HAUT-JURE

Par convention, l'Office National des Forêts assure l'entretien et le maintien de la propreté sur les aires d'accueil du public dans la Forêt Domaniale du Haut-Juré (aire de la Croix Rouge, aire du Roule et parcours de santé). L'entretien de l'aire de repos intercommunale aux abords de la Chapelle Saint Joseph du Chêne est assuré par le chantier d'insertion du SILO du CIAS. Tous ces équipements se situent sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc.

Un diagnostic a été réalisé en 2017 par les services de l'ONF sur les équipements présents dans la forêt domaniale.

Cette étude a servi de base au chiffrage des travaux à effectuer dans le cadre de la mise à niveau des différents équipements.

**Pour l'aire de jeux de la Croix Rouge, les travaux ont porté sur l'accessibilité PMR et la sécurisation des équipements :**

- Création des cheminements et aire d'accès table-banc PMR,
- Création du parking PMR,
- Remplacement des lisses en bois sur les barrières.

**Pour le parcours de santé, la priorité était de requalifier le site afin de conforter sa destination première - sportive et familiale :**

- Fourniture et pose de flèches, bornes et signalétique directionnelles,
- Conception et pose d'un panneau d'accueil,
- Fourniture et pose de nouveaux agrès : slalom, étirements,
- Remise en état de l'agrès échelle horizontale, foulées bondissantes et dos d'âne,
- Sécurisation des abords du sentier.

L'ONF a assuré gracieusement la coordination et la sécurisation des chantiers.

Le montant des investissements réalisés est de 15 610 euros.

Ainsi, forte de cette requalification, la CA Meuse Grand Sud dispose de trois parcours de 2.5 km, 2 km et 1.8 km.

En termes de communication, la création d'un outil de promotion interactif a été confié à une agence de communication locale. Il s'agit d'une application interactive présentant les différents agrès du parcours accompagnée d'un vidéo de présentation des mouvements à effectuer.

Cet outil est en cohérence avec la charte graphique des sentiers de randonnées travaillée par l'Office de Tourisme.

Ce dispositif est complété par l'édition de flyers.

## F- SENTIER KARSTIQUE

La Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse a poursuivi son travail afin de permettre l'aménagement d'un sentier qui permettra de mettre en valeur les phénomènes karstiques en forêt de Jean d'Heurs à Robert-Espagne.

L'objectif est de mettre en lumière tous les phénomènes géologiques naturels dans une optique pédagogique, tant auprès du milieu scolaire et des enfants que pour des touristes de passage. Cette découverte se faisant, notamment, au moyen d'une visite des phénomènes de surface, agrémentée de divers panneaux expliquant ces manifestations.

Le G.E.R.S.M. – Groupement d'Etudes et de Recherche Spéléologiques Meusien, en lien avec l'office de tourisme Meuse Grand Sud, a organisé des sorties familiales.

Un travail est en cours avec les 5 propriétaires jouxtant le sentier afin de solutionner le problème de l'empiètement des parcelles par le sentier. Un accord a été trouvé avec un propriétaire.

## G- DESCENTE DE LA SAULX EN CANOE

Pour donner suite aux travaux réalisés en 2017, l'activité a pu reprendre.

Bilan 2018 : 6 descentes de la Saulx pour 98 personnes.



## H. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Dans le cadre du règlement d'attribution de subvention aux associations pour des manifestations touristiques, la Communauté d'Agglomération a soutenu en 2018 6 associations :

### 1- La cité des Leuques à Saint-Amand-sur-Ormain

La Communauté d'Agglomération soutient l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 8 500 € et d'investissement de 2 500 €

L'association La Cité des Leuques créée en septembre 2002 a pour but de participer à la valorisation culturelle et touristique du patrimoine des trois villages autour du site de Nasium (Saint-Amand-sur-Ormain, Naix-aux-Forges et Boviolles).



### 2- Bar Animations - Salon de la gastronomie à Bar-le-Duc

La Communauté d'Agglomération a soutenu l'association pour l'organisation du salon de la gastronomie et du terroir à hauteur de 4 000 €.

Cette 7<sup>e</sup> édition vise à valoriser les produits alimentaires et les savoir-faire culinaires et encourager la découverte gastronomique de notre territoire.

### 3- Le GERSM (Groupement d'Etudes et de Recherche Spéléologiques Meusien)

La Communauté d'Agglomération a subventionné l'organisation d'activité visant à promouvoir la découverte du monde souterrain à hauteur de 700 euros.



#### 4- L'UCIA de Ligny-en-Barrois :

La Communauté d'Agglomération a subventionné l'organisation d'une randonnée gourmande et de 4 marchés des producteurs locaux à hauteur de deux fois 500 euros.

#### 5- Le golf de Combles en Barrois :

La Communauté d'Agglomération a subventionné le Golf de Combles pour l'organisation d'un weekend portes-ouvertes et d'initiation au golf pour un montant de 1 000 euros.

#### 6- Les Baroudeurs de Ligny-en-Barrois :

La Communauté d'Agglomération a subventionné l'association « les Baroudeurs » pour l'organisation de la randonnée « La Valéran » pour 500 €.

### I. SENTIERS DE RANDONNEE

Avec la collaboration de l'Office de tourisme Meuse Grand Sud, la collectivité a mis en place un nouveau schéma des sentiers de randonnées à l'échelle du territoire intercommunal.

Ce dossier porté administrativement par l'Office de tourisme a fait l'objet d'une subvention LEADER. La Communauté d'agglomération a apporté une subvention exceptionnelle de 7 825 € afin de couvrir le reste à charge de l'opération. Le coût total de l'opération est de 29 000 euros.

Pour mettre en œuvre ce schéma de randonnée pédestre, l'Office de Tourisme Meuse Grand Sud a défini différentes étapes méthodologiques et s'est appuyé sur l'association « Les Trottes Voyottes » (association de randonnée pédestre affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre).

Le cahier des charges se compose des 4 étapes suivantes :

- ✓ Phase 1 : diagnostic et choix des circuits
- ✓ Phase 2 : dé balisage
- ✓ Phase 3 : balisage
- ✓ Phase 4 : convention d'entretien

Le dé balisage a été fait en octobre 2018. Le balisage se fera début 2019 pour une inauguration en juin 2019.

À la suite de la mise en place d'un comité de pilotage, les boucles suivantes ont été retenues :

- Le banc de Guédonval : départ de Bar le Duc,
- La boucle du Val d'Ornain : départ de Fains-Véel,
- La boucle du Bien Heureux Pierre : départ de Ligny en Barrois,
- La Boucle Sainte-Généviève : départ de Loisey,
- La boucle le Belvédère : départ de Tannois,
- La boucle du Golf : départ de Véel.

Des fiches papiers reprenant les itinéraires des différentes boucles sont édités sous forme d'un topoguide regroupant les différents sentiers à l'échelle du Pays Barrois.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### POLE FONCIER

Le pôle foncier intervient sur divers actes de cession et d'acquisition.

Par acte administratif du 12 juin 2018, est rétrocédé à l'euro symbolique au CIAS un ensemble de parcelles d'une superficie globale de 7397 m<sup>2</sup> sises sur le territoire de Ligny en Barrois, lieudit Clos Roger.

Ces parcelles appartenaient à la CA, le CIAS ayant pour projet d'y développer des jardins pédagogiques.

Par un acte administratif d'échange entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bar le Duc en date du 15 novembre 2018, une emprise foncière de 8 641m<sup>2</sup> sur le quartier Saint Jean (ex Baumann) appartenant à la Communauté d'Agglomération est échangée avec une emprise foncière de 1ha08a62ca appartenant à la Commune de Bar le Duc (Sapinière) pour la construction de l'EHPAD

Cet échange intervient sans soulte en application d'un protocole d'accord signé entre les deux collectivités en date des 22 et 25 avril 2016.

Le permis de construire de l'EHPAD est instruit par le service instructeur de la CA et est délivré par la Ville de Bar le Duc en date du 14 mars 2019 au profit du Foyer Rémois, organisme social privé en charge du projet et détenteur d'un contrat de partenariat signé avec le CIAS pour une durée de 40 ans.

Dans la foulée, l'emprise de la Sapinière devenue propriété de la CA est rétrocédée en pleine propriété et à l'euro symbolique au CIAS par un acte administratif en date du 28 janvier 2019.

Le dossier foncier de l'EHPAD est aujourd'hui clôturé, la construction de l'EHPAD étant entrée dans sa phase opérationnelle de construction.

Par un acte du 03 décembre 2018, la Commune de Ligny en Barrois rétrocède à la CA à l'euro symbolique des terrains constructibles d'une superficie de 3 130 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'une maison de Santé sur son territoire.

Cette cession se fait au bénéfice de la CA dans le cadre de la compétence du développement et de la construction des Maisons de Santé Publiques.

Par une délibération du Conseil Communautaire prise en date du 06 décembre 2018, il est décidé de vendre à la Société Ambiance Eco Energie l'immeuble 56 Rue de Strasbourg situé sur la commune de Ligny en Barrois (siège de l'ancienne CCCO) au prix de 38 200 euros. Cette société est locataire des lieux depuis une convention d'occupation du 03 mars 2014.

Cet immeuble avait été estimé par France Domaine en 2015 à hauteur de 80 000 € puis en 2018 à hauteur de 46 000 € en raison d'importants travaux à réaliser.

Une opération de séparation des réseaux (eau potable et assainissement) a dû être rendue nécessaire en raison de sa non-conformité avec le règlement du service des eaux.

Ces travaux seront pris en charge par la CA pour un coût total de 8 977€.

Un compromis de vente est en cours de réalisation et doit être signé prochainement.

Par un acte notarié rectificatif en date du 16 janvier 2019 de celui signé en date du 26 juillet 2012 par l'ancienne CCCO, la publication foncière de l'acte d'acquisition du B 851 sur la commune de Ligny en Barrois est enfin réglée suite au litige portant sur un défaut de propriété engageant l'Etat et la Société Essilor.

Cela a été rendu possible par un accord de l'Etat quand à un déclassement de la voirie des Battants desservant l'immeuble dans le domaine public routier de la commune de Ligny en Barrois et par l'engagement du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2018 de prendre à sa charge les travaux de réfection de la voirie pour un montant de 34 370 € HT.

La CA a décidé d'engager la responsabilité civile du notaire pour défaut de conseil et faute professionnelle et demande le remboursement intégral des dépenses engagées.  
Elle est accompagnée sur cette affaire par Maître Gartner, avocat.

Cette publication doit permettre à la CA de céder cet immeuble au Conseil Départemental, l'offre de prix s'élevant à 405 000 € selon une estimation des Domaines datant de juillet 2018.  
Par un courrier du 19 février 2019, le Conseil Départemental confirme sa volonté d'acquérir mais selon une contreproposition qui reste encore à ce jour en attente.

Le Conseil Départemental occupe cet immeuble à titre gratuit depuis une convention du 07 septembre 2015 reconduite jusqu'au 30 septembre 2018.

Depuis cette date, la convention est caduque et le Conseil Départemental n'a plus de titre d'occupation.

Concernant le rachat par Saraya de l'ensemble industriel (ex éco logistique) auprès de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse sur la commune de Velaines, s'agissant d'un dossier développé dans la partie économique, information est ici donnée au plan foncier sur la délivrance d'un permis de construire en date du 05 mars 2019 portant sur l'extension de l'usine de production sur 6000 m<sup>2</sup> et restructuration du site.

La réalisation de la promesse de vente a été confiée à Maître Barb, notaire à Bar le Duc : elle est en cours de finalisation le prix définitif de la vente ayant été arrêté au 31 mai à 907 323,00€.

Concernant la Station d'Épuration sur la commune de Fains Vèel, la propriété de cet équipement est régularisée au profit de la Communauté d'Agglomération par un acte administratif pris en date du 19 décembre 2018, celui-ci étant encore jusque-là sous l'identité de l'ancien District de Bar le Duc.

## POLE URBANISME

Sur l'année 2018, le service instructeur de la CA a instruit pour le compte de 43 communes se répartissant sur 26 communes pour la CA et 17 communes pour la CODECOM de Portes de Meuse.

Pour l'ensemble de l'année, 2 033 dossiers ont été traités, tous actes confondus (PC, DP, CU, PA, AT).

Pour la CA (hors Bar le Duc et hors AT ERP) 1 452 dossiers générant un cout de fonctionnement de 101 043,22 €.

Pour les Portes de Meuse (hors AT ERP) 545 dossiers générant un cout de fonctionnement de 63 766 €. Les coûts de fonctionnement comprennent la masse instructeurs au nombre de 4 ETP, l'encadrement, l'ingénierie et frais de reproduction).

L'Agent assermenté de la CA a également pu intervenir à la demande des communes sur 5 constats d'infractions au code de l'urbanisme (Communes de Tronville en Barrois, Beurey sur Saulx, Naives devant Bar, Bar le Duc).

Anticipant sur l'année 2019, une relance auprès de chacune des 33 communes a été faite en début d'année concernant la réalisation d'un PLUI à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Cette relance fait suite à un courrier de l'Etat envoyé le 10 août 2018 à chacune des communes pourvues d'un document d'urbanisme (PLU ou Cartes Communales) et non compatibles avec le SCOT.

Cette nouvelle consultation ne permet toujours pas d'avoir la majorité sur ce transfert de compétence, la loi disposant que celui-ci ne peut avoir lieu si une minorité de blocage constituée de 25% des communes représentant 20% de la population s'exprime soit au cas présent au moins 8 communes représentant 7 044 habitants.

La nouvelle consultation recense une minorité de blocage constituée de 16 communes représentant 7 385 habitants.

Ce débat devra être relancé après le renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2020.

Concernant l'étude de stratégie foncière menée sur le territoire de la CA par l'EPFL, une délibération du Conseil Communautaire en date 06 décembre 2018 a pu valider les orientations de cette étude en proposant un programme d'actions susceptibles d'être éligibles aux critères de l'EPFL.

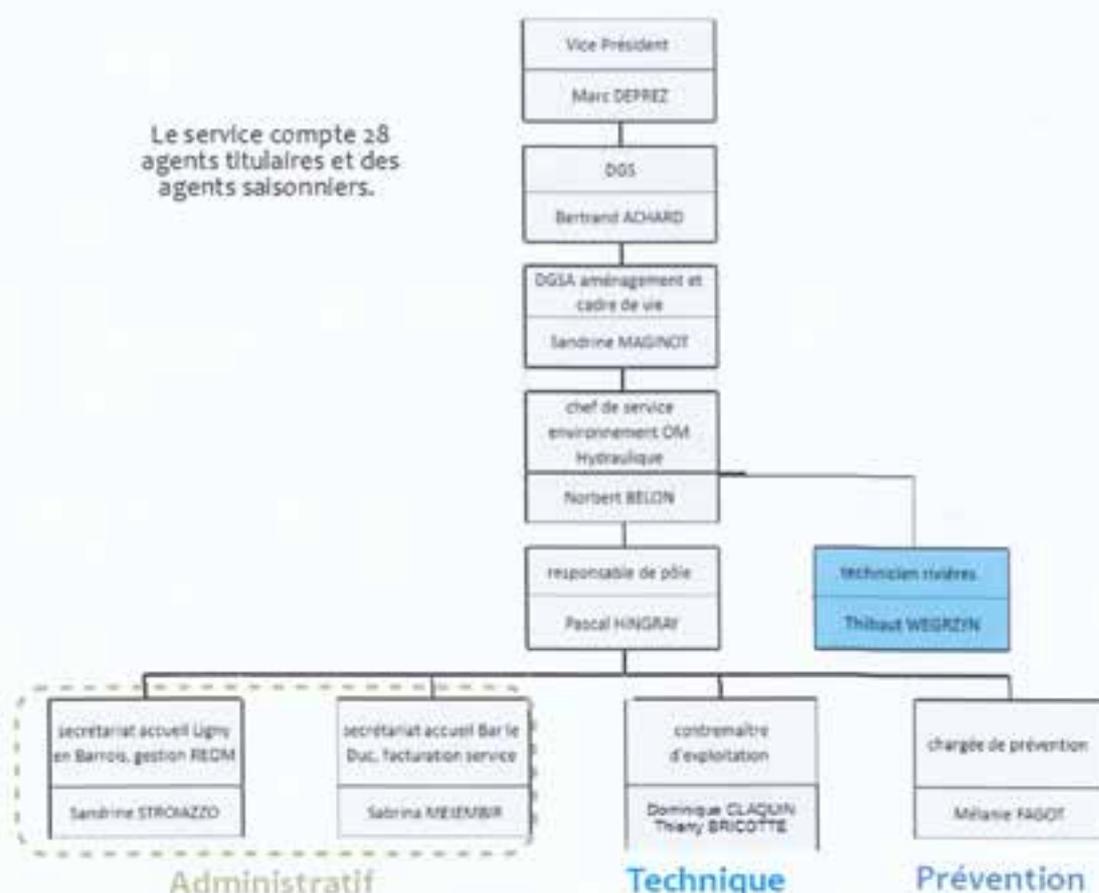
# ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

## 1. Compétence « Gestion des déchets »

En 2018, la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse compte 33 communes et 35 651 habitants.

Le vice-président en charge des déchets au sein de la communauté d'agglomération est Monsieur Marc DEPREZ. Les décisions relatives à la gestion des déchets sont prises en commission et conseil communautaire. La collectivité assure la collecte des ordures ménagères et du sélectif en régie ainsi que le gardiennage des deux déchèteries. Quant à la collecte du verre et le traitement des divers flux de déchets, ceux-ci sont confiés à différents prestataires (Sita Dectra, Saleur et Minéris, Meuse énergie).

En 2018, la tarification des ordures ménagères a été harmonisée sur l'ensemble du territoire par la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



## 2. Faits marquants



**Janvier** : passage à la TEOM

**Novembre** : Caractérisation des ordures ménagères



**Mars** : Adoption de la redevance spéciale

**Juin-Décembre** :  
Opération Zéro Déchet



**Octobre** : adoption du règlement de collectes des déchets



**Octobre** : arrivée d'un service civique sur les missions d'ambassadeur du tri

# TECHNIQUES

## 1. Équipements du service

Les équipements administratifs et techniques du service ordures ménagères sont basés sur le site de Bar-Le-Duc mais il existe aussi une antenne à Ligny-en-Barrois. A cela, s'ajoutent les deux déchèteries sur chacune des deux communes.

### Site de Bar-le-Duc

Bâtiment Bradfer

- Service administratif (accueil, facturation, sensibilisation et suivi technique)
- Local technique (vestiaires des équipes de collectes, garages bennes et ateliers).

### Zone de Popey

- Déchèterie et Ressourcerie

### Site de Ligny-en-Barrois

Bâtiment du CIAS

- Permanence administrative (facturation REOM)

### Zone de la Ballastière

- Déchèterie

## 2. Fonctionnement des collectes

Les collectes des ordures ménagères et du tri sont assurées en régie par la CA :

- Ordures ménagères et assimilés : 4 équipes d'un chauffeur et de deux ripeurs
- Tri (sacs jaunes) : 2 équipes d'un chauffeur et d'un ripeur

Les collectes sont organisées en double poste afin d'amortir au mieux les véhicules de collecte :

- 3 équipes travaillent le soir à partir de 19h00 du dimanche au jeudi,
- 3 équipes travaillent le matin à partir de 3h30 du lundi au vendredi.

La collecte du verre est assurée par un prestataire privé.



Parc de véhicules de collecte :

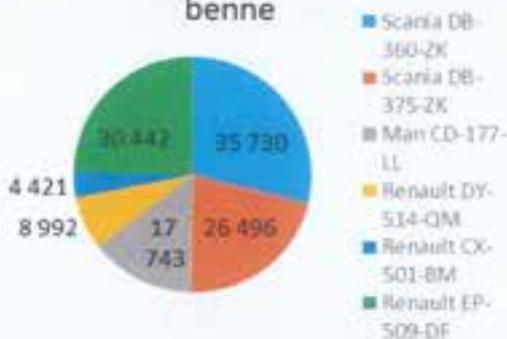
Le service dispose de six Bennes à Ordures Ménagères (BOM) dont deux « mulets » qui servent essentiellement au remplacement en cas de panne ou maintenance :

- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2018
- 2 BOM Scania 26 tonnes de 2014,
- 1 BOM Man 26 tonnes de 2011,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2007,
- 1 BOM Renault 19 tonnes de 2004,

D'autres véhicules sont utiles au fonctionnement général du service :

- Une camionnette lourde
- une remorque équipée d'une grue et une remorque légère,
- Trois camionnettes légères et un véhicule léger mutualisés avec les missions hydrauliques et transports

répartition des kilomètres par benne



## ZOOM SUR ...



### Effectifs techniques

- 2 contremaîtres
- 18 agents de collecte
- 3 chauffeurs-ripeurs remplaçants
- Temporaires saisonniers



Une astreinte est organisée afin d'assurer la continuité de l'encadrement à n'importe quelle heure en dehors des horaires d'ouverture des bureaux.

répartition des charges d'entretien par benne



### Chiffres clés

123 824 km parcourus  
82 480 L de gazole consommés  
Conso. moyenne : 66.61 L/100km  
Maintenance : 108 630 € ttc

# ORDURES MENAGERES

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) représentent la part de déchets produite par les ménages et ne pouvant être intégrée à la collecte sélective. Il s'agit essentiellement de produits fermentescibles et d'objets ne pouvant être recyclés dans les conditions techniques actuelles.

Les ordures ménagères dites « assimilées » (OMA) représentent la part de déchets issue d'activités professionnelles ou semi-professionnelles assimilés aux OMR et ne pouvant être dissociée du mode global de gestion des ordures ménagères. Il s'agit essentiellement de produits d'emballages ou résultant d'activités spécifiques.

La collecte OM est assurée :

- 2 fois par semaine à Bar-Le-Duc et Ligny-en-Barrois,
- 1 fois par semaine dans les autres communes

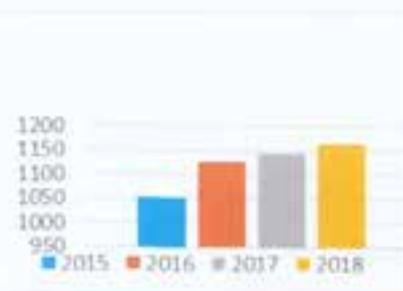


## ZOOM SUR ...

### La précollecte



Bac normalisé de 80 à 770L mis à disposition des usagers sur le territoire de la CA (distribution en cours).



Des tonnages simples pour 2018





L'ensemble des Ordures Ménagères collectées est déchargé directement à l'usine d'incinération de Tronville-en-Barrois et incinérées. Ce mode d'élimination permet une valorisation énergétique des OMR. Le prix d'élimination comprend la vente d'énergie.

Ce sont au total 9070,31 tonnes collectées en 2018 soit 254,44 kg/an/habitant, très proche de 2017 (254,23kg/an/habitant).

Une campagne de caractérisation des OMR a eu lieu en novembre :

50% des déchets présents dans les bacs pourraient être recyclés ou évités (8% de gaspillage alimentaire, 25% des déchets fermentescibles selon les secteurs.

Ces données vont permettre au service d'orienter ses futures actions en faveur de la réduction et du tri des déchets.



### Schema de fonctionnement de l'usine d'incinération



## TRI SELECTIF



La collecte du sélectif consiste à collecter les sacs et bacs jaunes chaque semaine par une équipe constituée d'un chauffeur et d'un ripeur. Le sac jaune doit être posé à côté du bac noir et sorti avant 19h00 le jour de collecte.

Le service ordures ménagères met à disposition des foyers en habitat individuel des sacs jaunes pour le tri de leurs emballages recyclables. Quant aux foyers en logements collectifs, des cabas sont fournis afin d'emmener les emballages recyclables dans les bacs jaunes de regroupement.

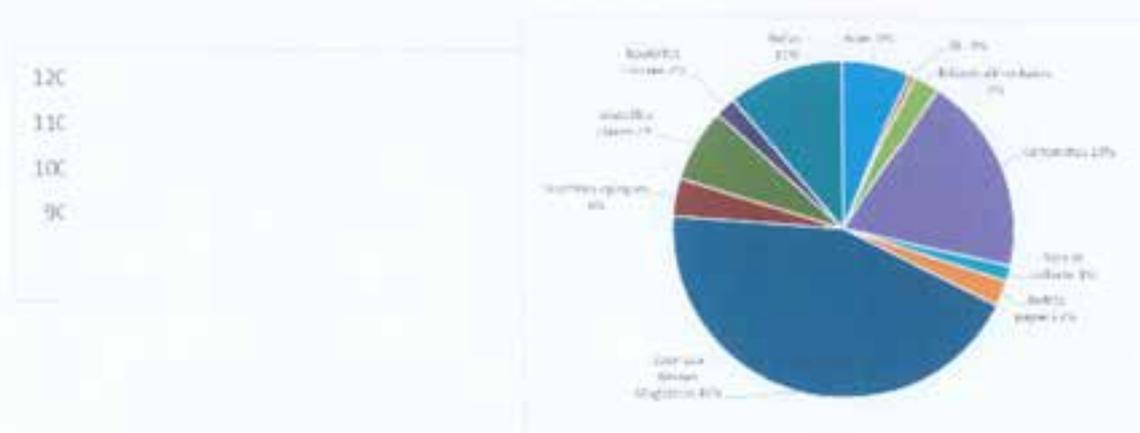
Les ripeurs effectuent aussi une vérification des consignes lors de la collecte et refusent les sacs jaunes non conformes.



Les équipes de collecte du tri acheminent les emballages recyclables jusqu'au quai de transfert situé sur le site de Meuse Energie à Tronville-en-Barrois. Ceux-ci sont stockés jusqu'à leur transfert au centre de tri BARISIEN SAS à Epinal. Les emballages seront ensuite triés par matière, mis en balles puis expédiés dans les sites de recyclage.

En 2018, les tonnages du tri sélectif augmentent légèrement avec un total de 1895,74 tonnes soit 53,17 kg/an/habitant et une hausse de 0.6% par rapport à 2017. Le taux annuel de refus de tri s'élève à 11% soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 15%. Afin de baisser ce taux, le service a embauché en octobre un employé en service civique pour réaliser différentes actions en vue d'améliorer la qualité du tri.

Contenu du sac jaune



% refus de tri : rapport des emballages non recyclables sur les recyclables.

# VERRE

## 1. Collecte et traitement



La Communauté d'Agglomération dispose de 176 conteneurs sur 118 points d'apport volontaire (PAV) de 3 ou 4 m<sup>3</sup> répartis sur tout le territoire. A cela, s'ajoute les 10 conteneurs mobiles mis à disposition lors des manifestations.



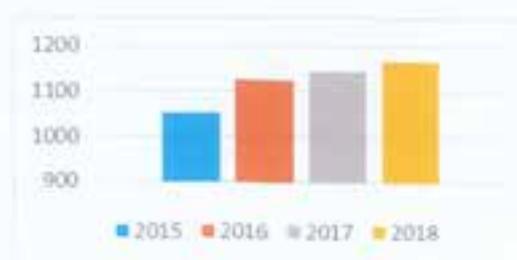
Le verre ménager est collecté par un prestataire (société SALEUR et société MINERIS) avec un camion-grue puis transporté jusqu'au centre de traitement. La collecte s'effectue en moyenne tous les 15 jours.

Le tonnage total de verre collecté en 2018 est de 1165,8 tonnes soit un ratio de 32,17kg/an/hab. Il est noté une hausse de 1,8 % depuis 2017 mais reste situé juste en dessus de la moyenne nationale (32,50 kg/hbt/an).

Le verre est déchargé et directement recyclé au centre de traitement de GIRONCOURT géré par la Société BSN.



Les abords des conteneurs sont nettoyés une fois par mois par les équipes du service.



# CARTONS



Les éléments concernés par cette collecte sont les cartons des activités professionnelles (artisans, commerçants et administrations). En 2018, ce sont 186,18 tonnes qui ont été collectées.

Les cartons sont présentés à même le sol. La collecte est assurée une fois par semaine le jeudi soir et le vendredi matin par les Services de la Ville de Bar-Le-Duc, la Communauté d'agglomération met à disposition le camion benne.

En 2017, une convention de reprise a été passée avec SUEZ pour la reprise et le recyclage des cartons suite au passage des agents du service chez l'ensemble des entreprises et administrations concernées.

# DECHETTERIES

## 1. Collecte

La Communauté d'agglomération dispose de 2 déchèteries :

- rue Louise Weiss à Bar-le-Duc
- Zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois

Les déchèteries sont accessibles aux habitants du territoire gratuitement et aux professionnels (véhicules de moins de 3,5 tonnes) selon les tarifs adaptés au type de déchets apportés.

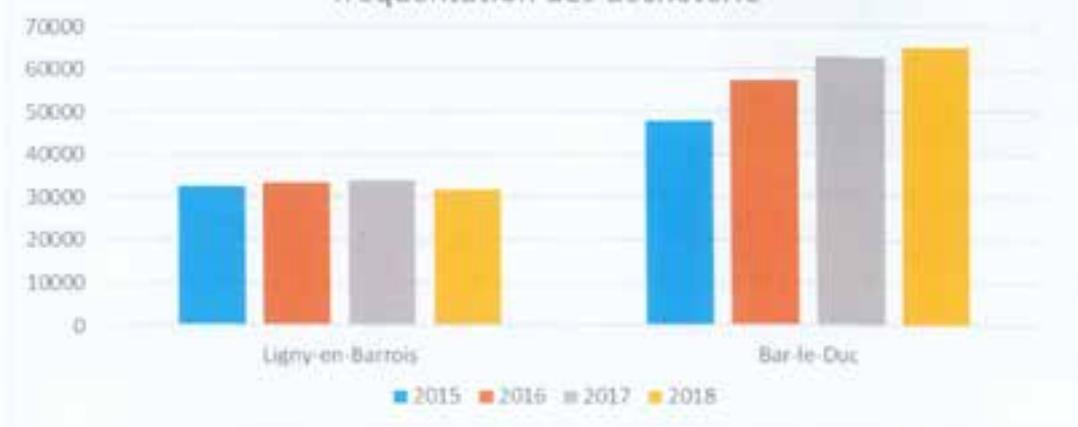
Le gardiennage est assuré en régie par 2 agents sur chaque déchèterie.

Dépôts possibles :

- Ferraille
- Bois
- Carton
- Déchets verts
- Tout-venant incinérable ou non incinérable
- Gravats
- Déchets Dangereux et Spécifiques
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Huiles alimentaires et minérales



fréquentation des déchèterie

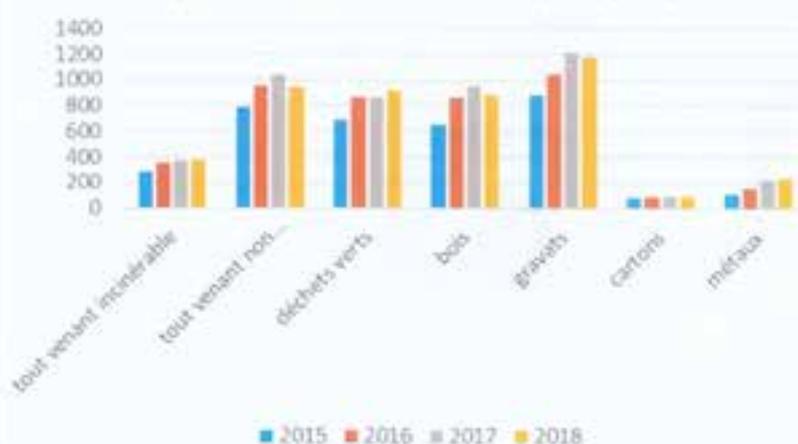


## 2. Traitement

L'enlèvement des bennes est confié à la société SUEZ qui se charge d'emmener les bennes sur les différents sites de traitement :

- Plateforme de compostage de Longeville-en-Barrois pour les déchets verts,
- Usine d'incinération de Tronville-en-Barrois pour le tout-venant incinérable,
- Centre d'enfouissement de Pagny-sur-Meuse pour le tout-venant non incinérable,
- Site de récupération de métaux de Chamouilley (52),
- Site de regroupement de Toul (54) pour le bois et le carton,
- Locaux de l'A.M.I.E à Bar le Duc pour le papier,
- Plateformes locales pour les gravats,
- Ateliers de réemploi et recyclage d'A.M.I.E. à Verdun.

tonnages déchèterie de Bar le Duc (hors pros)



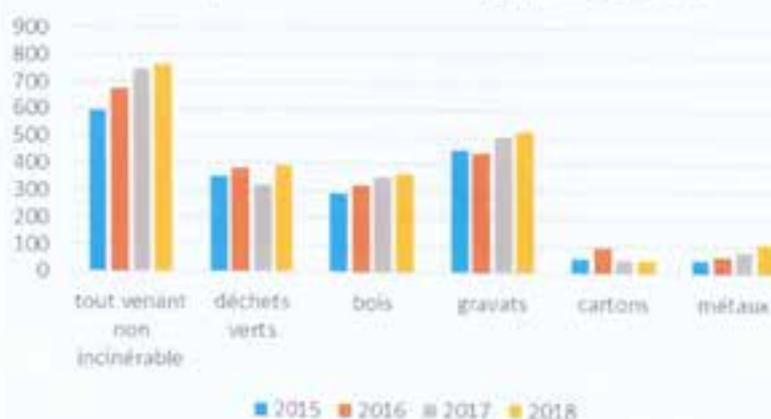
Recyclage des D3E



La déchèterie de Bar-le-Duc est ouverte tous les jours sauf le dimanche après-midi, le lundi et jeudi matin.

La déchèterie de Ligny en Barrois est ouverte du mardi au dimanche midi, sauf les mardi et mercredi matin.

tonnages déchèterie de Ligny en Barrois



# RESSOURCERIE

## 1. Un service en développement

Dans le cadre du programme de prévention des déchets qui vise à réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'est engagée à ouvrir une ressourcerie afin de favoriser le réemploi d'objets destinés à la poubelle. Celle-ci est située en face de la déchèterie de Bar-le-Duc et son ouverture s'est faite le 1 juillet 2017.



**Fonctionnement :** Une Ressourcerie est un lieu où sont collectés des objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus l'utilité. Sa gestion a été confiée à l'Association Meusienne d'Information et d'Entraide (A.M.I.E.) qui assure la récupération, la valorisation et la revente. Ce sont au total 15 emplois d'insertion qui ont été créés pour la gestion de cet équipement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération. L'association aura également en charge la collecte des encombrants à la demande.

**Économie circulaire :** La Ressourcerie s'inscrit dans le principe d'économie circulaire qui, au contraire de l'économie linéaire, vise à limiter le gaspillage des ressources naturelles qui impactent l'environnement en favorisant le réemploi des objets, la réparation et le recyclage tout en créant des emplois locaux.



### Quels types d'objets sont revalorisés ?

Electroménagers, meubles, livres, textiles, vaisselle, décorations.

Ces objets qui seront triés, nettoyés, testés, réparés par les équipes de l'atelier pour leur rendre toute leur valeur puis revendus dans l'espace magasin.



### Chiffres clés

- Total collecté :
  - Bar le Duc : 47.369 tonnes
  - Ligny : 3.596 tonnes
- Total valorisé : 46.965 tonnes
- Total jeté : 4 tonnes

# MISSIONS COMPLEMENTAIRES

## Organisation du service

L'équipe de jour est composée d'agents pouvant assurer le remplacement des agents préposés aux tournées de collecte et aux déchèteries. En dehors de ces remplacements, leurs missions consistent à :

- Entretien du parc de bacs en place,
- Distribuer les nouveaux bacs,
- Nettoyer régulièrement les abords des 118 points d'apport volontaire du verre,
- Réaliser les entretiens des véhicules de collecte (phares, éléments de sécurité),
- Distributions des cartons de sacs jaunes aux communes.

Les agents déposent aussi les conteneurs que le service met à disposition de communes et des associations pour les manifestations diverses (bacs d'ordures ménagères, de tri ou de verre).

### Distributions :

2835 nouveaux bacs normalisés ont été distribués, portant ainsi le nombre total de bacs en circulation sur le territoire répertoriés par le service à 14 485.

18 000 rouleaux de sacs jaunes distribués aux communes.



## Collecte gratuite des encombrants à la demande

La collecte des encombrants à la demande est accessible à tous les particuliers du territoire deux fois par an. Ce service est gratuit.



En 2018, l'ensemble de la collecte a été effectuée par :

### Quelques chiffres :

- 416 passages ont été réalisés, les déchets collectés ont été mis en déchèterie ou récupérés par la ressourcerie lorsque c'était possible.
- le coût de ce service s'élève à 24 960€ pour environ 20 tonnes collectées.

# ADMINISTRATIF

## 1. Accueil et comptabilité

Depuis le 1er janvier 2016, deux agents se partagent l'accueil des usagers en plus du suivi administratif du service. Leur rôle est d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. Elles peuvent aussi les accompagner, si nécessaire, jusqu'à leur lieu de rendez-vous ou les faire patienter en veillant à leur confort.

De plus, leurs tâches s'étendent aux activités de :

- Classement du courrier, traitement de texte, courrier électronique, mise à jour de fichiers, prise de messages, réservation de salles ou encore organisation de réunions.
- Recensement et suivi des diverses réclamations, ainsi que la mise à jour de la base T.E.O.M. sur un logiciel spécifique, STYX.
- Liquidation et suivi des factures prestataires, transmission des recettes.

Plus de 1000 réclamations traitées par an. Certaines sont traitées en direct comme la vente de composteurs, la distribution de bacs, la distribution de sacs jaunes, ou encore les dossiers ordures ménagères.

Les demandes de bacs sont généralement traitées sous quinzaine.

## 2. Facturation



Il n'y a plus de facturation et de gestion de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les nouvelles missions ont donc consisté à la mise à jour du nouveau logiciel lié à la Taxe des Ordures Ménagères pour les particuliers et professionnels durant le 1<sup>er</sup> semestre. Puis à la mise en place de la Redevance Spéciale en destination des Professionnels et des Administrations.

128 dossiers de professionnels ont été instruits ainsi que 86 dossiers pour les administrations diverses.

Enfin, une fois les factures envoyées aux administrés, des réclamations de dégrèvement sont étudiées au cas par cas lorsque les foyers en font la demande.

En 2018, l'instruction des demandes de dégrèvement a permis de rendre 55 600€ aux foyers. Par ailleurs, environ 33 800€ ont été collectés auprès de foyers non répertoriés suite à la distribution des bacs normalisés sur l'ensemble du territoire.

Le service réalise aussi la facturation des apports des professionnels sur les déchèteries:

- 48 276 € ont été facturés sur Bar-le-Duc
- 8271€ sur Ligny-en-Barrois.

# SENSIBILISATION

## 1. Tri et recyclage

Depuis la mise en place en 2003 du tri des déchets et de leur valorisation, le développement d'une communication à destination des usagers a toujours été nécessaire. Cette communication se décline en articles dans la presse et dans le Mag Agglo mais aussi par une sensibilisation du grand public, scolaires et professionnels.

Les animations en Bref :

2948 personnes sensibilisées

- Adultes : 288
- Jeunes (du cp au collège) : 280
- Foire – expo – évènements : 2380

Partenaires : centres sociaux, CIAS, écoles, associations (Meuse nature Environnement, Gem Agir, CADA, AMP, etc.), supermarchés, communes.

## 2. Opération Zéro déchet

L'année 2018 a été consacrée au Zéro Déchet à travers la mise en place d'un programme d'actions annuel en collaboration avec l'association Meuse Nature Environnement. L'objectif étant de sensibiliser la population du territoire aux enjeux du zéro déchet à travers 4 journées thématiques en partenariat avec des structures locales. L'opération se termine par un salon reprenant les thématiques abordées.

Thématiques :

- Juin : Enfance Zéro déchet : 170 visiteurs (couches lavables, ménage et soins écologiques, jouer au naturel, etc.)
- Juillet : Un extérieur zéro déchet : 150 visiteurs (mobiliers de jardin en palette, visite de la ressourcerie, compostage et jardin au naturel, etc.)
- Septembre : Intérieur Zéro Déchet : 180 visiteurs (déco en récup', gaspillage alimentaire, zone de gratuité ; etc.)
- Décembre : Fêtes zéro déchet : 180 visiteurs (décoration en récup', repas de fêtes sans gaspiller, déco et cadeau, etc.)
- Salon Zéro Déchet : 500 visiteurs (restauration antigaspi', espace jeu en mobilier et carton de récup', passeurs de livres, cosmétiques et ménages écologiques, exposition « weekends des soudeurs », etc.)

Cette opération a permis de mettre en évidence l'attrait grandissant des usagers à vouloir réduire leurs déchets. La forte mobilisation des associations et structures du territoire sur ces thématiques offre l'opportunité de créer un réseau d'acteur local afin de multiplier ce type d'actions.



Fabrication de doudous à partir de vêtements

Ménage et soins écologiques

Accueillir la biodiversité dans son jardin

## 2. Prévention

La prévention dans le cycle de vie d'un objet se situe avant de le jeter et donc de le gérer comme déchet (tri, incinération). Il s'agit pour la collectivité de sensibiliser ses habitants à moins jeter par différents moyens.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Promotion du compostage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion des éco-achats
- Réduction des imprimés non sollicités
- Favoriser le réemploi
- Eco-exemplarité de la collectivité
- Limiter les déchets dangereux
- Accompagner les professionnels
- Sensibilisation à la réduction des déchets



Les actions majeures de cette année ont été :

- Favoriser le réemploi par la création d'un écojardin dans une maison de retraite
- Vente de composteurs bois et lombricomposteurs à tarif réduit
- Opération zéro déchet (4 journées et un salon)
- Mise en place du compostage au restaurant scolaire dans le collège de Ligny-en-Barrois

Gaspillage alimentaire

- Animation d'ateliers culinaires
- Sensibilisation dans les cantines scolaires



Un extérieur Zéro Déchet  
Mobilier de jardin en palette par l'AMIE



Stand Guides Composteurs  
Compostage et paillage



Atelier culinaire antigaspillage alimentaire  
Secours catholique



Rallye du déchet - journée propreté  
Politique de la Ville



Création écojardin  
EHPAD des Mélèzes



Fabrication d'un banc avec du mobilier  
Animation réemploi MECS Ferrère

## 1. Les dépenses

### Investissements

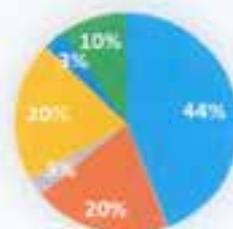
- Bacs roulants
- Portes pour les entrepôts du service
- Lancement acquisition de bacs jaunes (1ère tranche)

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées dans le tableau ci-dessous.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement					
dépenses	montant		montant		total
incinération des ordures ménagères	989 546,60	(incinération)	112 954,78	(TGAP)	1 102 501,38
tri des recyclables secs	373 460,78		117 535,88	(transfert)	490 996,66
collecte du verre	72 163,02		-		72 163,02
déchèterie	346 500,00	Bar le Duc	165 152,00	Ligny en Barrois	511 652,00
achats (sacs jaunes, bacs, divers)	79 769,50		-		79 769,50
entretien BOM	108 630,31	(entretien)	130 447,00	(carburant)	239 077,31
<b>total</b>	<b>1 970 070,21</b>		<b>526 089,66</b>		<b>2 496 159,87</b>

### répartition des dépenses liées à la TEOM



- incinération des ordures ménagères
- tri des recyclables secs
- collecte du verre
- déchèterie
- achats (sacs jaunes, bacs, divers)
- entretien BOM

## 2. Les recettes

La signature du CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) entre la Communauté d'Agglomération de Bar-Le-Duc et la Société CITEO avec prise d'effet au 1er janvier 2018 permet de bénéficier de soutiens financiers à la tonne triée et sur les coûts liés à la communication.

Par ailleurs, il est appliqué un taux de TVA réduit à 10 % sur toutes les prestations liées aux déchets (collecte, transfert et traitement).

Les recettes sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

recettes TEOM (habitants)	3 935 866,00
soutien CITEO (tri)	434 061,68
soutien Ecofolio (papiers)	34 073,54
soutien Ecosystems (DEEE)	20 816,96
déchèterie pros	56 547,00
revente matériaux triés	262 310,00
revente matériaux déchèterie	35 355,00
total	4 769 029,18

Les éco-organismes :



répartition des aides et reventes



- soutien CITEO (tri)
- soutien Ecofolio (papiers)
- soutien Ecosystems (DEEE)
- déchèterie pros
- revente matériaux triés
- revente matériaux déchèterie

Le service enregistre l'ensemble de ses dépenses et recettes dans une base de données appelée « matrice des coûts » fournie par l'Ademe.

#### Bilan 2018

- La montée en charge du service lancée en 2017 s'est poursuivie en 2018, toujours accompagnée d'une bonne adhésion de la population vis-à-vis de la démarche environnementale adoptée par la CA.
- Les tonnages collectés tendent à se stabiliser tant pour le tri que les ordures ménagères, ce qui montre la nécessité d'engager de nouvelles pistes pour diminuer les déchets à la source. Les tonnages de verre et la fréquentation des déchèteries ont quant à eux continué d'augmenter et placent la CA dans le sens des objectifs nationaux de réduction des déchets ultimes.
- Les prestations et tarifications sont désormais harmonisées pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.
- Vote du lancement de la redevance spéciale à destination des producteurs de déchets non ménagers.

## MUSEE BARROIS

### Missions

1. Conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections du musée
2. Rendre les collections accessibles au public le plus large
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture
4. Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion

### Moyens matériels / Logiciels spécifiques

Environ 25 000 objets conservés

Musée installé dans l'ancien château de ducs de Bar (XVI<sup>e</sup> siècle); réserves installées dans trois lieux différents (sur place et deux lieux extérieurs)

Effectif : 5,3 ETP (1 A, 1 B, 4 C), une personne en service civique (à partir de juin 2018), une étudiante en renfort les week-ends.

5 stagiaires : 1 stagiaire 3<sup>e</sup>, 4 étudiants

Logiciel spécifique : Actimuséo (gestion des collections)

### Chiffres clés – Indicateurs

10 697 visiteurs (+ 19 %), soit 39 visiteurs par jour en moyenne, dont 3 690 scolaires (+24 %)

3 expositions temporaires (*La Meuse vue par les peintres*, *Transi 2490*, *La Grande Guerre. Exposition des peintres de l'armée*)

90 rendez-vous avec le public (animations, conférences et visites guidées)

560 œuvres récolées et informatisées

4 œuvres restaurées (ou projet initié)

70 œuvres prêtées pour 7 expositions temporaires

105 œuvres empruntées pour les expositions temporaires

### Activités et temps forts en 2018

Mise en place d'activités familiales

Exposition *La Meuse vue par les peintres* : publication d'un catalogue, record de fréquentation pour une exposition temporaire (3 750 visiteurs, dont 153 scolaires)

Nuit des musées : 226 personnes

Journées européennes du patrimoine : 556 visiteurs

### Perspectives et objectifs en 2019

Pérennisation des visites familiales

Développement d'animations hors les murs

Mise en valeur du travail de récolement : projet « Mise en valeur et protection des collections du Musée barrois » soutenu par le Pays Barrois ; exposition *Les belles feuilles du Musée barrois*

Perspective de travaux sur le bâtiment entraînant un déménagement des réserves

### Focus sur

Exposition *La Meuse vue par les peintres* : chiffres cf. supra, 60 œuvres empruntées à 15 institutions publiques et 16 particuliers, édition d'un catalogue par Serge Domini (auteur : Francine Roze)

## **MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES**

### **Missions**

1. Favoriser un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue
2. Développer le goût de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes
3. Permettre la consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique
4. Conserver et mettre en valeur le patrimoine livresque et culturel

### **Moyens matériels / Logiciels spécifiques**

- Un logiciel bibliothéconomique commun aux deux médiathèques
- Un site internet propre donnant accès au catalogue, au compte lecteur, à de nombreuses ressources numériques
- 14 postes publics/22 postes professionnels
- Wifi
- 14 liseuses

### **Chiffres clés – Indicateurs**

- 3 349 inscrits actifs dont 102 collectivités
- 1 290 heures d'ouverture
- 240 850 documents
- 150 981 prêts
- 54 621 passages au compteur de la Médiathèque de Bar le Duc

### **Activités et temps forts en 2018**

- Mise en réseau effectif des deux médiathèques (fusion informatique, mise en place d'une navette permettant le transit des documents entre les 2 établissements)
- 2 000 enfants reçus dans le cadre des accueils de classe
- 500 personnes reçues dans le cadre d'actions nationales (Partir en livre, Nuit de la lecture)
- 340 élèves ayant suivi un atelier de pratique artistique avec un artiste dans le cadre d'un projet PLEA Médiathèque
- 1 500 personnes sont venues visiter les différentes expositions sur les 2 sites

### **Perspectives et objectifs en 2019**

- Elaboration d'un Contrat Territoire Lecture dans le cadre du Projet culturel de territoire
- Sécurisation des postes informatiques sur les deux sites (réservations de créneaux, sécurisation de la navigation, gestion des impressions, contrôle de la durée de connexion, etc...)

### **Focus sur**

« Le prêt et le retour partout » : depuis la mise en réseau informatique et la mise en place d'une navette entre Bar le Duc et Ligny en Barrois, les lecteurs des deux établissements peuvent emprunter indistinctement dans les deux médiathèques avec la même carte d'usager. Ils peuvent réserver et faire venir des ouvrages dans la médiathèque de leur choix et peuvent rendre leurs documents indifféremment dans les deux médiathèques. Depuis la mise en place de ce réseau en mai 2018, ce sont à ce jour (fin juin 2019) près de 5 000 documents qui ont ainsi transité d'une médiathèque à l'autre, et ce service est en constante augmentation.

## CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (C.I.M.)

Le Cim est un « Établissement d'Enseignement Artistique agréé par l'état » qui a la dénomination officielle de **Conservatoire Intercommunal de Musique (CIM)**. Son agrément est en cours de renouvellement par le ministère de la culture.

Seuls deux établissements en Meuse ont ce statut (le Conservatoire de Commercy et le Cim). Cette reconnaissance, outre le label de qualité qu'il apporte à ses utilisateurs, nous oblige à redéfinir notre **projet d'établissement** en lien avec le territoire sur lequel nous sommes aujourd'hui amenés à intervenir. C'est un chantier important qui va nous mobiliser ces prochains mois. Chantier qui cependant a été anticipé de longue date, notamment avec la convention Cim/Clem.

Initiée en 1997 cette convention entre la Cte d'Agglomération et la ville de Ligny en Barrois, a permis à l'équipe artistique et pédagogique de s'étoffer et de se pérenniser en proposant un projet de partenariat qui s'appuie sur le professionnalisme et la créativité de cette équipe. Ce sont près de 500 élèves musiciens qui sont aujourd'hui encadrés et formés par cette équipe et qui fait du Cim/Clem la plus importante structure d'enseignement musical de la Meuse.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Clem (école de musique de Ligny en Barrois) a intégré la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse. Le CIM agit donc maintenant sur le site de Bar le Duc et sur le site de Ligny en Barrois.

Le projet d'établissement du Cim repose sur trois grandes « missions » :

Sensibiliser

Former

Diffuser les œuvres du répertoire et la création contemporaine.

Le CIM développe donc son projet autour d'une formation globale du musicien depuis les plus jeunes enfants jusqu'aux adultes. Animé par une équipe de professionnels au service du projet de chacun, toutes les musiques y sont abordées : du répertoire classique aux musiques actuelles, des instruments anciens traditionnels aux lutheries les plus contemporaines, des styles "classiques" aux musiques dites "nouvelles".

Lieu de pratique "amateur" par excellence, la formation privilégie les pratiques collectives de la musique. Cette formation a pour objectif de permettre aux publics de tout niveau et de tous âges d'apprendre à jouer, de comprendre et de partager la musique.

**Un système d'évaluation adapté valide les compétences** des apprentis musiciens et leur permet d'obtenir un certificat de fin de cycle pour les deux premiers cycles. Le **Certificat de fin d'étude musicale** vient finaliser l'apprentissage du troisième cycle.

*\* Ce cycle fait l'objet d'un chantier pédagogique et artistique conséquent qui a été engagé avec toute l'équipe dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du Schéma d'Orientation pédagogique des conservatoires agréés par l'Etat.*

Tous les ans de nombreux projets artistiques sont réalisés avec les élèves dans les différents styles ou esthétiques musicales ainsi que des créations grâce notamment à des commandes à des compositeurs – commandes qui reçoivent le soutien financier de nos partenaires : Ministère de la Culture et Conseil départemental de la Meuse.

Toutes ces pratiques s'accompagnent d'une programmation de concerts, spectacles, conférences, expositions qui proposent un large éventail de répertoires, de styles et d'artistes pour tous les publics notamment en partenariat avec l'association **ACDIM** qui accompagne les projets pédagogiques d'une programmation artistique. Les artistes /musiciens professeurs au Cim et au Clem sont aussi largement présents au travers de leurs projets artistiques dans cette programmation.

#### LA MISE EN RESEAU DES ECOLES DE MUSIQUE

Le CIM de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse - établissement artistique de référence sur le territoire - joue un rôle de fédérateur dans le cadre de la mise en réseau des écoles de musique. Ce réseau se développe depuis de nombreuses années avec les écoles de musique de la ville de Ligny en Barrois, des Codecom de Void Vacon et de Gondrecourt le Château. Se sont ajoutés depuis peu le Conservatoire de Commercy et l'école de musique de la Copary. Ce travail en réseau permet de proposer aux élèves des pratiques d'ensembles qui ne pourraient être mise en œuvre par une structure seule (surtout celles qui ont de très petits effectifs - moins de 100 élèves). Ce réseau permet aux élèves d'accéder à des ensembles instrumentaux :

- les orchestres à cordes frottées – plus de 50 élèves
- l'ensemble de cuivres "BarLiMiGonlimiBrass" qui regroupe une trentaine de musiciens
- l'atelier de musique traditionnelle irlandaise (une trentaine d'élèves)

Il permet aussi de réaliser des manifestations et projets communs :

- le festival "Festi'Cuivres" qui en est à sa 15<sup>ème</sup> édition en 2018
- et l'émergence de projets annuels autour d'un thème : rencontres autour des Musiques Actuelles / projet chansons avec les scolaires de BLD et Ligny, ...

#### LES PARTENARIATS :

Depuis 2012, avec le CIAS dans le cadre du dispositif SILO, un atelier percussions a été mis en œuvre avec des personnes en très grande difficultés de réinsertion (chômage très longue durée, addictions...). Christelle Bouchon pour le CIAS a piloté un groupe qui a travaillé toutes les semaines à partir de février 2012 avec Morgane Klein (professeur de percussions). Très vite un ensemble de percussion type Batucada a pu être formé. Les participants ont suivi avec une assiduité étonnante cet atelier et ils ont même accepté de se produire en public pour différentes animations sur Bar-le-Duc (fête de la Côte / Fête de la musique / Festival RenaissanceS / repas des anciens etc.). Cette action s'est pérennisée et on constate une valorisation très gratifiante pour ces personnes en perte de repères et une réinsertion par le monde de l'art dans le « vivre ensemble ».

En 2014 ils ont participé et animé une douzaine de manifestations sur le territoire de la CA et aussi à l'extérieur.

L'investissement de Morgane Klein (professeur de percussions), ses qualités humaines et professionnelles sont à souligner particulièrement pour la réussite de ce projet.

**Avec les structures de la petite enfance et les écoles de Bar-le-Duc (de la maternelle au lycée) dans le cadre du PLEA de Bar-le-Duc.** C'est plus de 800 scolaires qui participent à des projets artistiques avec des musiciens (Dumistes), des danseurs, des comédiens ou plasticiens. Une action "pilote" avec les personnels des établissements de la petite enfance propose un travail de formation et de réalisation artistique qui a été accompagné par les artistes de la Cie Ouïe Dire cette année scolaire. Quatre journées de formation des « encadrants » et un suivi tout au long de l'année avec les artistes a permis la réalisation d'une semaine des projets à l'auditorium du Cim et dans les lieux de la petite enfance.

#### Mise à disposition des locaux du Cim pour les associations musicales et groupes musicaux :

Dans le cadre de notre mission de lieu ressource pour les pratiques amateurs, nous mettons à disposition les locaux et le matériel (réalisation d'une convention d'utilisation des locaux) aux associations musicales du territoire. Nombre de pratiquants de ces associations sont aussi élèves au Cim.

**L'Orchestre d'Harmonie de Bar-le-Duc :** mise à disposition d'un bureau pour la responsable, d'une salle de répétition (répétitions le vendredi) et partage d'un parc d'instruments de percussions.

Les chorales :

"Octavia" - répétitions le jeudi de 20h à 23h

"Les lundis qui chantent" - répétitions le jeudi après-midi de 14h à 16h

"Chorale paroissiale" - répétitions le lundi matin 10h – 12h

Nous accueillons aussi des groupes d'ados et d'adultes (jeunes et moins jeunes !) qui recherchent des locaux équipés pour répéter des musiques amplifiées.

*Remarque : les locaux ne sont pas adaptés à l'accueil de ces musiques amplifiées. Il serait judicieux de mettre en œuvre une réflexion sur la réalisation de salles de répétitions adaptées à ces pratiques sur le territoire de l'Agglo. La région Lorraine et le département de la Meuse à travers le SOLIMA (schéma d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles) montrent une volonté de soutenir les collectivités pour équiper les territoires de lieux adaptés. Un groupe de travail départemental auquel nous participons est actuellement en cours.*

Plus d'infos sur : <http://www.irma.asso.fr/Solima-schemas-d-orientation-de>

## Bilans chiffrés

Dans le cadre de l'ensemble de ses missions le CIM accueille environ **1 500 utilisateurs par semaine** qui se répartissent ainsi :

- Plan Local d'Education Artistique : env. **800 scolaires** de la crèche au lycée
- Pratique amateurs encadrées : **200 amateurs** (Orchestre d'Harmonie, Chorales, Groupes de musiciens...)
- Les élèves inscrits au Conservatoire de musique : **396 élèves** qui viennent au moins 2 fois par semaine suivre des cours.
- Les pratiques collectives en réseau : orchestre cuivre (BLMG), orchestres à cordes, grands ensembles : environ 110 pratiquants qui viennent des écoles de musiques du Sud Meusien.  
**A cela s'ajoutent les utilisateurs ponctuels :**
- l'accueil d'artistes lors de la programmation de spectacles, des résidences de création, des sessions d'enregistrement ;
- l'organisation de formations professionnelles ;
- l'accueil de rencontres professionnelles, colloques...
- ...

## Détail des EFFECTIFS de la mission « Formation du Musicien » (conservatoire)

Tableau 1 - Effectifs globaux

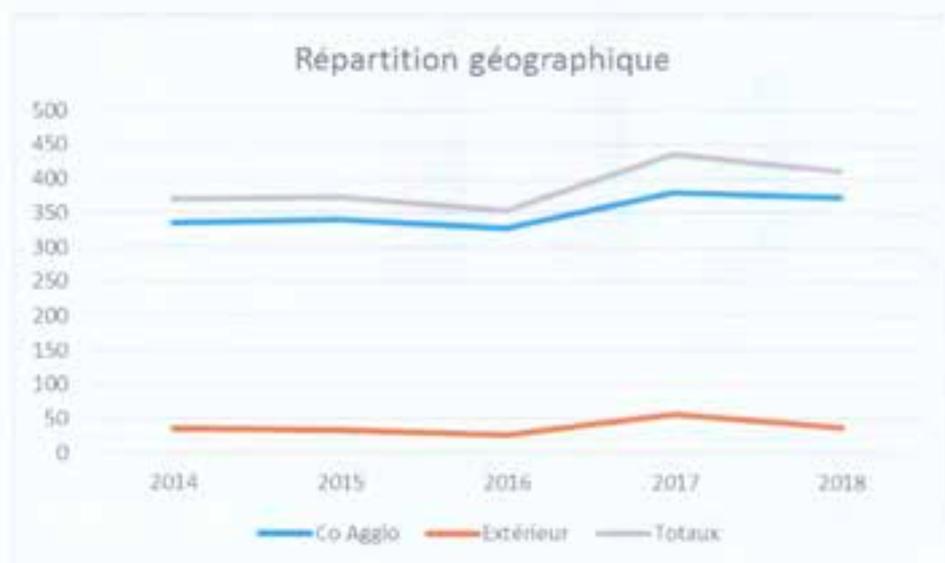
	2014	2015	2016	2017	2018
Totaux	370	373	354	437	411



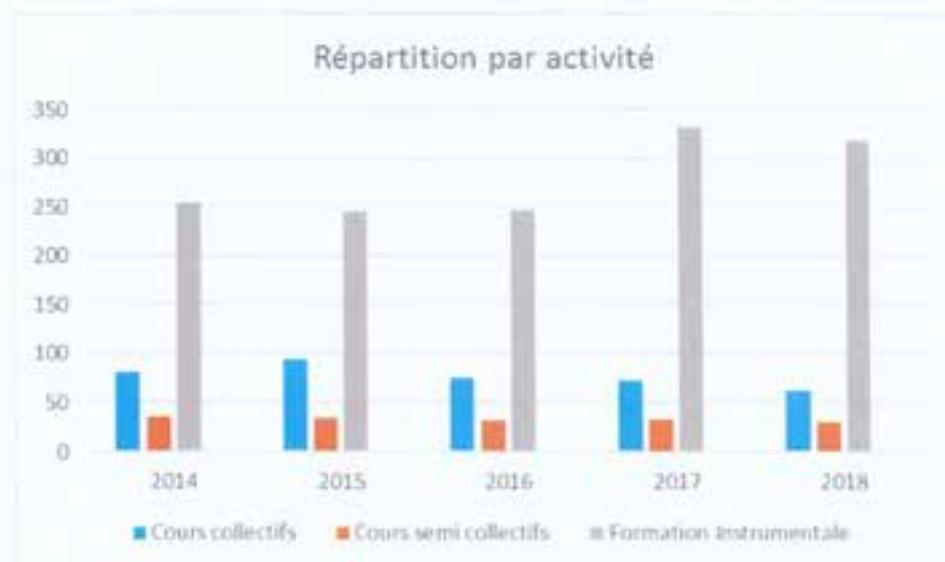
On note une hausse importante des effectifs entre 2016 et 17 due au transfert du Clem (Ligny en Barrois). Pour 2018 le tassement des effectifs est principalement conjoncturel - le boom des enfants né en 2000 qui ont passé leur bac et ont quitté le territoire.

**Tableau 2 - Répartition géographique**

	2014	2015	2016	2017	2018
Co Agglo	335	340	328	380	374
Extérieur	35	33	26	57	37
<b>Totaux</b>	<b>370</b>	<b>373</b>	<b>354</b>	<b>437</b>	<b>411</b>

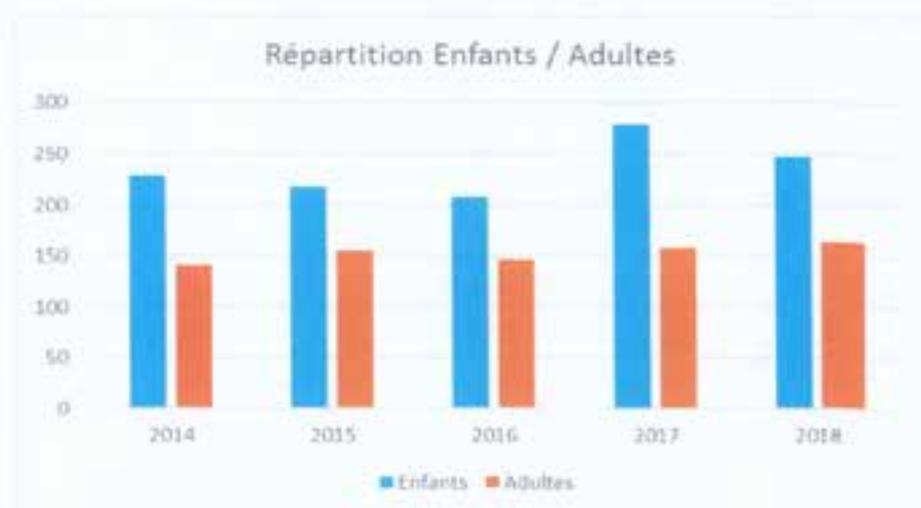


**Tableau 3 - Répartition par activité**



**Tableau 4 - Répartition Enfants / Adultes**

	2014	2015	2016	2017	2018
Enfants	229	218	208	279	247
Adultes	141	155	146	158	164
<b>Totaux</b>	<b>370</b>	<b>373</b>	<b>354</b>	<b>437</b>	<b>411</b>



La formation se répartit sous forme de pratiques collectives (éveil/initiation, Formation Musicale, Ateliers de pratiques instrumentales, vocales, etc.) et de pratiques en pédagogie de groupe ou individualisée.

**La Formation Instrumentale / Nombre d'élèves par discipline / Année 2018**

	Total	Dont adultes
Piano :	52	23
Orgue :	11	10
Chant lyrique :	9	9
Guitare classique :	35	8
Cornemuse	3	3
Flûte à bec	6	4
Flûte traversière :	21	6
Clarinette :	18	3
Saxophone :	18	9
Hautbois :	5	1
Basson :	2	1
Trompette :	22	6
Trombone / Euphonium :	9	4
Cor d'harmonie :	7	2
Percussions :	29	7
Viole de Gambe	5	5
Violon / alto :	49	11
Violoncelle :	24	9
Guitare électrique :	27	12
Atelier Danse	8	8
Atelier MAO :	6	1
Ateliers voix / chanson :	12	12
Atelier guitare :	6	2
Sans instrument (éveil & initiation, FM)	34	5
<b>TOTAL</b>	<b>418</b>	<b>156</b>

*7 élèves pratiquent 2 instruments*

**Validation de la formation :** 23 élèves ont validé leur formation et ont reçu un "certificat de fin de cycle" qui certifie les compétences acquises pour valider ce temps de formation (18 cycle I et 5 cycle II) et 1 élève a validé son CEM.

#### LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE CIM – ANNEE 2018

Cim / CRI // Cté Agglo de Bar-le-Duc SUD MEUSE			
Manifestations	nbres de séances	public	totaux
Concerts des élèves à l'Auditorium	13	100	1 300
Concerts des élèves à thème	6	150	900
Concerts des élèves au Théâtre de BLD	2	400	800
Concerts à l'extérieur de l'Agglo	2		2 000
Ensembles participants à la Fête de la musique			5 000
Ensembles au Festival Renaissance	4		5 000
Spectacles PLEA	33	150	4 950
<i>réalisations avec les écoles qui donnent lieu à au moins 2 représentations</i>			
Spectacles Jeune Public	33	100	3 300
<i>4 spectacles pour 33 séances scolaires et tout public</i>			
Concerts ACDIM / saison des RV de l'Acdim	8	140	1 120
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>		<b>22 680</b>
			public qui a vu au moins un concert ou une animation

#### Répartition par genre des concerts et animations...

**Les Concerts des élèves ont lieu les mercredis à 18h30 à l'Auditorium du Cim et les jeudis à 19h au Clem**  
Ils ont pour objectif de faire découvrir en situation de concert les élèves dans le cadre de leur pratique musicale. Ils sont libres d'entrée.

Mercredi 17 janvier, 7 & 21 février, 15 mars, 21 mars, 4 & 18 avril, 16 & 23 mai, 30 juin, 21 novembre, 12 décembre et 19 décembre

Samedi 17 février à 14h30 : Auditorium / Concert Ensemble Guitares

Dimanche 25 mars à 16h : Auditorium / Concert Ensemble Guitares

Samedi 14 avril à 17h : Auditorium / Concert Classe de Chant

Jeudi 19 avril à 20h : Auditorium / concert des élèves pianistes adultes

Samedi 12 mai : Auditorium journée / Concerts Musiques d'Aujourd'hui

Samedi 19 mai à 14h : Auditorium / concerts évaluations fin de cycle II

Samedi 9 juin à 11h : Clem / Concert Ateliers FM

Mercredi 13 juin à 18h30 – église Notre Dame Ligny en Barrois / concert de la classe d'orgue

Samedi 16 juin à 11h : Auditorium / Concert Ateliers FM Cycle I

#### AUTRES CONCERTS REALISATIONS DE PROJETS

\*Samedi 22 décembre à 17h : Auditorium / concert acousmatique

De nombreux ensembles ont animé le territoire et représenté la CA sur quelques manifestations à l'extérieur. On peut citer :

Le grand ensemble de cuivres « BLMG Brass », L'ensemble « Les VALÉRANS », la GrosSe FanFare, l'atelier de Musique Ancienne, L'Irish Music Ensemble, le Blue 'n' Blues (ensemble rock blues), et bien sûr le fameux « BraSiloCim » !!!

#### LE PLAN LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DE LA VILLE DE BAR LE DUC.

La mission de sensibilisation et d'éveil artistique du jeune public : c'est à dire "éveiller à la musique" un public très large (petite enfance, scolaires, institutions spécialisées...) par la rencontre avec les musiciens partenaires des projets de l'école. Le Plan Local d'Éducation Artistique est l'outil privilégié pour développer ce travail. Trois Musiciens intervenants (soit 1,5 temps complet) encadrent ces projets.

Des communes de la CA nous sollicitent aussi pour encadrer des projets avec leurs écoles (SIS Naives – Val d'Ormain...) ces interventions sont prises en charge financièrement par ces collectivités demandeuses. Elles sont assurées par les professeurs musiciens intervenants du Cim en heures supplémentaires.

Le suivi administratif et budgétaire de ces actions est assuré par le directeur et le secrétariat du Cim.

*Remarque : C'est une charge de travail conséquente qui au vu de l'extension du projet à la Cté d'Agglomération devra être consolidé avec le recrutement d'un coordonnateur du dispositif de sensibilisation (voir ci-dessous).*

**Organisation et accueil des Spectacles :** Dans le cadre de sa mission de diffusion le Cim est organisateur de spectacles Jeune Public dans le cadre du PLEA. Cela nécessite la mise en œuvre d'une programmation et de son suivi en terme de :

- communication, réalisation de plaquettes, informations des écoles et du public), relation presse et médias divers, invitations
- logistique – accueil des artistes (hébergement, repas, déplacements...)
- matériel – réalisation de la fiche technique du spectacle – emploi de techniciens intermittents etc...

*Remarque : dans le cadre de cette mission nous avons besoin d'un renfort administratif pour toute la partie communication et logistique ainsi que d'un renfort technique pour le suivi des fiches techniques des spectacles.*

#### PLEA / REALISATIONS DE SPECTACLES AVEC LES ECOLES

Ces réalisations sont l'aboutissement du travail réalisé avec les musiciens intervenants à l'école et l'équipe des professeurs d'instruments du Cim. Il y a eu 28 spectacles qui ont donné lieu à 33 séances publiques. Tous ces spectacles ont eu lieu à l'auditorium ou dans les écoles.

#### PROGRAMMATION POUR LE JEUNE PUBLIC :

"Tryphon s'emmêle les tuyaux" – Cie Pézize – Grand Est

Du 29 janvier au 2 février : 7 séances pour les scolaires 1 tout public (dont 2 au Clem)

"La guitare Renaissance" – Cie Convivencia - Grand Est

Du 27 au 30 mars : 7 séances pour les scolaires 1 tout public (dont 2 au Clem)

"Jardins improvisés" - Cie Ouilé Dire - Périgueux

Du 14 au 16 mai : 6 scolaires et 1 tout public

"Comptines au beurre salé" – Cie La Muse - Ardèche

Du 12 au 15 novembre : 13 séances pour les scolaires et 1 tout public (dont 3 au Clem)

## **PARTENARIATS :**

**Les concerts de l'ACDIM / Ass pour la Création et la Diffusion des Initiatives Musicales du Cîm**  
Saison de 8 concerts et spectacles "Les RV de l'ACDIM"

**"Festi'cuivres"** 15<sup>ème</sup> édition du festival des musiques cuivrées dans le sud meusien en janvier 2017 a réuni 6 concerts et 10 représentations du spectacle jeune public. Organisé en partenariat avec les écoles de musique du territoire (BLD / Ligny / Commercy & Gondrecourt).

## **FORMATIONS / STAGES**

**\*Ensembles instrumentaux d'élèves :** plusieurs sessions de travail pendant les vacances scolaires

**\*Encadrement de groupes de musiques actuelles :** plusieurs sessions de travail pendant les vacances scolaires avec des groupes de musiques actuelles émergents du territoire. En partenariat avec les lycées de Bar-Le-Duc et la MJC de Belleville Sud Meuse dans le cadre des actions du SOLIMA Meuse.

## **HALL DES BRASSERIES**

En raison de l'engagement des travaux sur le quartier Saint Jean, en vue de l'implantation d'un complexe de cinéma, l'exploitation du Hall des Brasseries a été interrompue fin janvier. L'équipement est voué à la déconstruction.

Les services se sont consacrés au suivi du chantier de La Barroise et aux modalités d'exploitation. Une étude confiée aux cabinets Stratorial et Neelson a permis d'accompagner cette réflexion.

## **CHEMIN DE FER HISTORIQUE DE LA VOIE SACREE (C.F.H.V.S.)**

La Communauté d'Agglomération accompagne l'association du Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée (CFHVS) dans le projet de création d'une voie de chemin de fer touristique devant faire circuler la locomotive « La Suzanne » entre Bar-le-Duc et Vaincourt (site Saint Christophe).

Suite à la validation de l'APD du projet de création de gare d'accueil à Bar-le-Duc, la collectivité a consolidé le projet avec l'association.

Deux éléments ont été mis en œuvre en 2018 :

- La signature d'une convention tripartite avec l'office du tourisme en vue de travailler sur la commercialisation du produit touristique
- L'attribution d'une subvention de 10 000 € afin de soutenir l'acquisition par le CFHVS du foncier nécessaire à l'implantation du projet.

Un comité de pilotage a réuni régulièrement les partenaires afin de faire avancer le projet du mieux possible.

**EVENEMENTS 2018**

L'installation d'un chef de bassin, responsable direct des MNS et référent du site de Ligny-en-Barrois, vient renforcer l'équipe de direction.

Les bassins sont équipés de projecteurs LED multicolore pour animations diverses.

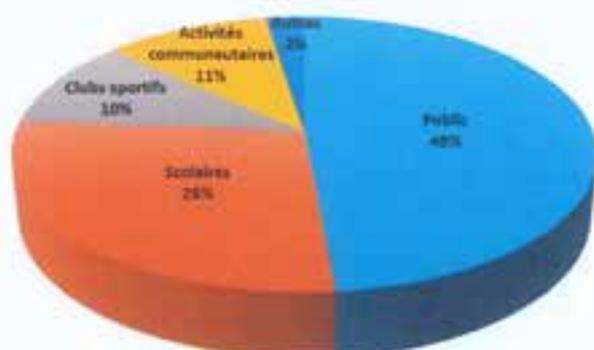
Une carence de 9 mois sur un poste de MNS a eu lieu pour un arrêt maladie.

**FREQUENTATION**

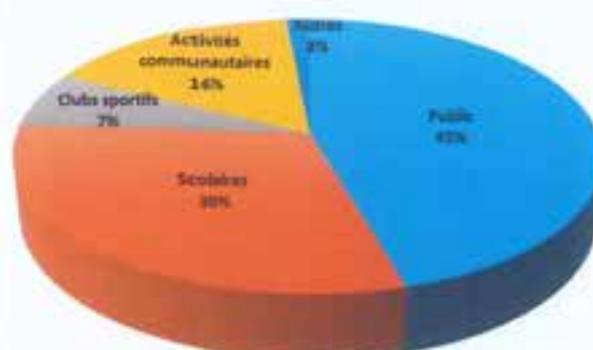
Les fréquentations du public s'inscrivent dans une logique pluriannuelle et représentent une bonne moitié des baigneurs. Il est à noter qu'avec l'augmentation des activités enfants, de nombreux « visiteurs » (parents par exemple) fréquentent l'établissement sans accéder à la baignade.

Les plages d'ouverture au public sont importantes sur les deux équipements en accord avec le souhait politique de maintenir un accès large à la population.

**BAR-LE-DUC**



**LIGNY-EN-BARROIS**



**LIGNY-EN-BARROIS**

	2018			2017	2016	2015
	BAIGNEURS	% du total	Variations n-1	BAIGNEURS	BAIGNEURS	BAIGNEURS
<b>TOTAL</b>	38 897(-12%)			44 070	48 136	50 569
Public	17 682	45,4%	+2%	17 332	19 061	21 229
Scolaires	11 849	30,4%	-15,96%	14 099	13 518	13 857
Clubs sportifs	2 550	6,5%	-13,09%	2 934	2 637	2 480
Activités	6 212	16%	-26,63%	8 467	10 928	11 719
Autres	604	1,5%	-51,2%	1 238	1 992	1 284

La stabilisation des baigneurs « public » se vérifie sur l'année complète.

La baisse de fréquentation des activités est liée à une réduction de leur nombre hebdomadaire, pour des raisons de rentabilité (taux de remplissage des créneaux) et une réorganisation annuelle du travail des MNS. Les groupes constitués (Autres) se sont également moins rendus à la piscine cet été.

Les fréquentations scolaires baissent notablement sans explications internes, le fonctionnement n'ayant pas été modifié.

## BAR LE DUC

	2018			Regroupement en 4 catégories	2017	2016	2015
	BAIGNEURS	% du total	Variations n-1		BAIGNEURS	BAIGNEURS	BAIGNEURS
<b>TOTAL</b>	84 852(+3,52%)				81 966	83 028	91 006
<b>Public</b>	41 229	48,6%	+7,7%	Public Lacis Cemeteries / Pierriers	38 255	39 150 880 122	43 481 602 229
<b>Scolaires</b>	23 561	27,7%	-1,18%	Scolaires	23 843	23 197	24 672
<b>Clubs sportifs</b>	8 907	10,5%	+1,22%	Clubs sportifs Coeur & Santé	8 800	8 423 948	9 580 925
<b>Activités</b>	9 058	10,6%	+14,91%	Activités communautaires CPS (personnes âgées)	7 883	5 683 814	6 110 1 211
<b>Autres</b>	2 097	2,5%	-34,19%	Groupes (CLM) Instituts Spécialisés CPS de Trous	3 185	1 371 1 777 663	1 722 1 513 961

La requalification des offres d'activités permet de revenir au niveau de 2014 (8 896) marquée par la disparition d'une grande partie de l'école de natation en raison des TAP.

L'été n'a pas d'impact particulier cette année.

Le service s'interroge sur le développement des activités et leur potentielle répercussion sur les fréquentations de la baignade publique (baisse par décompensation).

### Entrées publiques et territoires

Les équipements répondent à un besoin du territoire avec 84% de baigneurs provenant de l'agglomération.

	Fréquentation sur créneaux PUBLICS					
	BLD		LEB		TOTAL	
2018	41 229	84,8%	17 682	79%	58 911	84%
2017	37 608	83%	17 332	88%	54 940	84%
2016	39 150	82%	18 916	94%	58 066	86%
2015	43 481	81%	20 104	/	63 585	/

### Bilan de l'été 2018

BAIGNEURS	2018	2017	2016	2015
<b>BAR</b>	11 801	10 891	11 859	13 318
Juillet	5 856	5 491	5 296	6 749
Août	5 945	5 400	6 563	6 569
<b>LIGNY</b>	5 203	5 161	6 959	8 703
Juillet	3 062	2 651	3 217	5 027
Août	2 141	2 510	3 742	3 676
<b>TOTAL</b>	17 504	16 052	18 818	22 021

La fréquentation estivale est essentiellement composée de baigneurs et correspond aux habitudes avec un écart-type de 10%.

Pour rappel, l'été 2015 était caniculaire et l'été 2017 pluvieux et orageux.

L'été est aussi une période de maintien de certaines activités de forme (BLD : 506 LEB : 504)

L'impact du dispositif Bar-le-Duc plage n'est pas mesuré faute d'outils.

## ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

### FOCUS SUR L'ECOLE DE NATATION COMMUNAUTAIRE

Le déploiement de l'école de natation en septembre 2017 sur Bar-le-Duc et la réorganisation sur Ligny-en-Barrois ont répondu à une demande. Les ouvertures de créneaux se sont poursuivies en 2018 sur les 2 piscines.

Créneaux	BLD 2017	LEB 2017	TOTAL	BLD 2018	LEB 2018	TOTAL
Aquaéveil	+1 (2)	1	3	+3 (5)	+3 (4)	9
Aquadécouverte	+1 (2)	1	3	+3 (5)	+1 (2)	7
Perfectionnement	+1 (2)	1	3	+1 (3)	+1 (2)	3

Les inscriptions et fréquentations présentées sont celles de la saison 2017-2018.

### BAR LE DUC

TOTAL	ACTIVITES	TOTAL	INSCRITS Agglo	INSCRITS Hors Agglo	2017
2018 9 058	Aquaéveil	866	26	4	633
	Aquadécouverte	1 064	36	4	265
	Perfectionnement	686	12	3	264
	Aquagym CARTE + ÉTÉ	753			512
2017 = 7 889	AquaFit & ANIM	446	/	/	98
	Aquagym ANNEE	5 033	217	38	5 928
	Aquaphobie	47	/	/	79
	Aquabébé	166	/	/	104
<b>TOTAL PERSONNES INSCRITES</b>		<b>3401</b>	<b>291</b>	<b>49</b>	<b>283</b>

La possibilité de pratiquer à la carte séduit de plus en plus (+ 47%). Les usagers habitués restent encore attachés au jour et heure mais de nouveaux pratiquants utilisent de plus en plus la souplesse du format. Les créneaux horaires sont proposés en intégrant le niveau d'intensité.

### LIGNY-EN-BARROIS

TOTAL	ACTIVITES	TOTAL	INSCRITS Agglo	INSCRITS Hors Agglo	2017	
2018 6 212	Aquaéveil		5	3	Ecole de natation	786
	Aquadécouverte	972	6	4	Cours collectifs/indiv	129
	Perfectionnement		14	5	Aquatonic	1 579
2017 = 7 633	Aquagym	2 355	/	/	Aquajogging	340
					Aquapalmes	138
					Aquadouce	1 175
	Aquabike	2 490	/	/	Aquabike	3 254
	Aquaphobie	112	/	/		
	Aquabébé + EVEIL	190	/	/	Aquabébé + EVEIL	232
<b>TOTAL PERSONNES INSCRITES</b>						

La mise en place des inscriptions à l'année ou au semestre (septembre 2017) avec un tarif préférentiel (homogénéité des 2 piscines) a permis à des usagers d'avoir une activité régulière pour un coût moindre. La possibilité de venir à la carte est conservée.

## PARTENARIATS & ANIMATION

BAR LE DUC	LIGNY EN BARROIS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Galette des rois</li><li>• Une Soirée AQUANIGHT le 16 mars 2018 (+100)</li><li>• Raid des gazelles a campé sur l'espace extérieur et a réalisé une épreuve en bassin (+ de 100 participantes)</li><li>• Examen du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique</li><li>• Action agents le 29 juin 2018 (40 agents)</li><li>• Baccalauréat, BEP</li><li>• Semaine SPECIALE des activités au prix de la baignade</li><li>• Fête des écoles de natation (avec LEB, le BNTC et l'Eveil Sportif Ville de BLD)</li><li>• Fête du sport (baptême de plongée)</li><li>• « Parents-enfants » école de natation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Galette des rois</li><li>• Formation surveillant de Baignade par la FOL</li><li>• Semaine SPECIALE des activités au prix de la baignade</li><li>• Fête du sport (Baptême de plongée)</li><li>• Une Soirée AQUANIGHT le 14 décembre 2018 (+40)</li><li>• « Parents-enfants » école de natation</li></ul>

Dans le cadre de ces activités, la piscine de Bar-le-Duc s'est associée avec :

- Le village d'enfants qui suit un cycle de 12 séances d'apprentissage de la natation
- COD'JEUNE, soirées et aquagym pendant les petites vacances et l'été.
- Pour les tous petits des CLSH de la fédération, un accueil réservé le matin est organisé (sur demande) pendant les vacances.
- Le dispositif EVEIL SPORTIF de la ville de Bar-le-Duc est accueilli les mercredis après-midi et jeudi soir au second semestre

## **INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES**

### **Exploitation des d'équipements sportifs communautaires**

La communauté d'agglomération gère les installations sportives reconnues d'intérêt communautaire du territoire (5 gymnases et 2 stades).

Conformément aux articles L5215-27 et L5216-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a maintenu le principe de conservation de la gestion de proximité des équipements sportifs communautaire par les communes (en direct ou par l'intermédiaire de son Office Municipal des Sports) afin de rester en relation avec les clubs des communes.

La reconduction d'une contractualisation par convention a permis de cadrer le principe de cogestion exploitation sportive par les communes et gestion bâtiminaire par la Communauté d'Agglomération

Suite au transfert du Gymnase Gilbert VERNET et des terrains de tennis attenants, pour le secteur sportif (à l'exclusion de la salle Jean BARBIER) rendu effectif au 1 janvier 2017, un projet de convention de transfert a été engagé, les nécessaires délibérations concordantes de la ville de Ligny et de la communauté d'agglomération sont restées au terme de 2018 en attente.

### **Projet de travaux de réhabilitation des équipements sportifs**

L'achèvement des travaux de réhabilitation des équipements footballistiques (stade Jean Bernard) et tennistiques (stade Côte Sainte Catherine) ont permis la livraison du terrain d'honneur le 21 août 2018, de l'éclairage du cheminement du stade le 28 septembre 2018 et du pôle tennistique le 21 février 2018.

Les inaugurations organisées respectivement le samedi 8 septembre et samedi 6 octobre 2018 ont mis en lumière la rénovation de ces installations sportives.

### **Réalisation d'un schéma de rénovation des installations sportives**

Les stades communautaires ont fait l'objet d'une première phase d'opérations de requalification permettant la réhabilitation de certains équipements spécifiques implantés au sein de ces installations.

La poursuite d'une stratégie de modernisation du parc des installations communautaires apparait nécessaire au regard de son état bâtiminaire globale vieillissant (normes) et de son inéquation entre les conditions d'accueil actuelles et l'évolution des pratiques sportives

Des analyses bâtiminaires conduites dans différents cadres ont montré ses limites mais n'ont pas permis de dégager une vision suffisamment structurée pour que la communauté d'agglomération puisse se projeter sur les rénovations à venir.

Afin de pouvoir rationaliser et objectiver les choix de rénovation futurs des équipements (terrestres et nautiques), et d'aboutir à l'élaborer un calendrier compatible avec la capacité financière de la collectivité, la communauté d'agglomération a actée par voie de délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 la conduite d'un schéma directeur des Sports dont le démarrage de l'étude est programmé au premier trimestre 2019.

Cette démarche intégrera par ailleurs une réflexion portant sur les opportunités de nouveaux transferts d'équipement à la communauté d'agglomération et l'évolution de la compétence facultative vers « soutien aux clubs ou aux événements sportifs et l'animation sportive » inscrit dans une stratégie préalablement définie, partagée et complémentaire à l'action des communes.

## Occupation des Installations sportives

### Stade de la Côte Sainte Catherine (tout équipement cumulé\*)

Scolaires	2958 hrs/an	55 %
Associations	2028 hrs/an	38 %
Compétitions et autres accueils	393 hrs/an	7 %
<b>Total</b>	<b>5 379 hrs/an</b>	

(\*) Hors tennis

### Gymnase Côte Sainte Catherine

Scolaires	1926 hrs/an	50,5 %
Associations	1121 hrs/an	29,5 %
Compétitions et autres accueils	772 hrs/an	20 %
<b>Total</b>	<b>3 819 hrs/an</b>	

### Stade Jean BERNARD (tout équipement cumulé)

Scolaires	4853 hrs/an	46 %
Associations	3974 hrs/an	38 %
Compétitions et autres accueils	1697 hrs/an	16 %
<b>Total</b>	<b>10 524 hrs/an</b>	

### Gymnase Ernest BRADFER

	Salle d'escrime		Dojo		Salle omnisport	
Scolaires	250 hrs/an	19 %	722 hrs/an	31,5 %	1305 hrs/an	47 %
Associations	978 hrs/an	75 %	1418 hrs/an	61,5 %	861 hrs/an	31 %
Compétitions et autres accueils	78 hrs/an	6 %	168 hrs/an	7 %	623 hrs/an	22 %
<b>Total</b>	<b>1 306 hrs/an</b>		<b>2 308 hrs/an</b>		<b>2 89 hrs/an</b>	

### Gymnase TRONVILLE

	Dojo		Salle omnisport	
Scolaires	36 hrs/an	4 %	918 hrs/an	41 %
Associations	867 hrs/an	96 %	1306 hrs/an	59 %
Compétitions et autres accueils	Non signalé	NS	Non signalé	NS
<b>Total</b>	<b>903 hrs/an</b>		<b>2224 hrs/an</b>	

### Gymnase Léo LAGRANGE

Scolaires	1503 hrs/an	47 %
Associations	1489 hrs/an	47 %
Compétitions et autres accueils	192 hrs/an	6 %
<b>Total</b>	<b>3 184hrs/an</b>	

### Gymnase Gilbert VERNET

Scolaires	1203 hrs/an	43 %
Associations	1407 hrs/an	50 %
Compétitions et autres accueils	213 hrs/an	7 %
<b>Total</b>	<b>2823 hrs/an</b>	

## Tarifs

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse a consenti la mise à disposition gratuite de ses installations sportives en faveur de groupements utilisateurs implantés sur son territoire : associations, établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré, institutions et services publics (SDIS, services de police...).

L'utilisation des installations communautaires par les établissements d'enseignement publics et privés (école, collège, lycée, CFA...) a été convenue moyennant une redevance dont le montant et le mode de versement sont déterminés par la collectivité référente (Commune, Région, Département). La signature de conventions spécifiques a permis de cadrer les modalités particulières de mise à disposition.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire du 7 juillet 2016 a délibéré des tarifs permettant de pouvoir facturer la location de ses installations sportives à tout autre utilisateur : structures de droit privé, associations et institutions publiques non domiciliées sur son territoire, instances fédérales (Fédération, Ligue, Comité)

### Modernisation des équipements

La mise en œuvre du BP 2018 a abouti à la réalisation des investissements courants suivants :

Site	
Gymnase Bradfer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des filets pare ballons</li> <li>• Remplacement des buts de handball</li> </ul>
Gymnase Côte Sainte Catherine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 autolaveuse vestiaires</li> <li>• Remplacement des panneaux de basket sous charpente</li> </ul>
Stade Côte Sainte Catherine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 autolaveuse vestiaires pôle tennistique</li> <li>• 2 balayeuses courts de tennis</li> <li>• Tapis de protection pôle tennistique</li> <li>• 1 défibrillateur pôle tennistique</li> <li>• 1 aspirateur dorsal pôle tennistique</li> <li>• 1 Podium d'athlétisme</li> <li>• 1 mini-monobrosse</li> <li>• 1 chariot d'arrosage terrain de grands jeux</li> <li>• 1 giro broyeur</li> <li>• 1 tondeuse frontale</li> <li>• 1 désherbeur thermique</li> <li>• Mobiliers locaux sociaux des agents</li> <li>• Prolongement de la main courante du terrain de rugby</li> </ul>
Stade Jean Bernard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Podium d'athlétisme</li> <li>• 1 mini-monobrosse</li> <li>• Réfection de la piste d'élan du sautoir en longueur</li> <li>• 1 débroussailleuse</li> <li>• 1 désherbeur thermique</li> </ul>
Gymnase de Tronville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 sono portative</li> </ul>
Gymnase Léo Lagrange	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 chariots de rangement</li> <li>• 2 étagères de rangement</li> <li>• 2 armoires de rangement</li> <li>• 4 chariots de tapis</li> <li>• 1 sono portative</li> </ul>
Service des Sports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 appareil photo numérique</li> </ul>



# Centre Intercommunal d'Action Sociale

## Rapport d'activité

Année 2018

# Table des matières

CONTRAT DE VILLE.....	4
Élaboration du plan d'action 2018.....	4
Pilier "Cohésion Sociale".....	5
Pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie".....	8
Pilier "Emploi et développement de l'activité économique".....	9
Stratégie de communication.....	10
PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	11
PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....	15
PROMOTION DE LA SANTÉ.....	21
MÉDIATION SOCIALE.....	22
SECRETARIAT GENERAL.....	26
Site de BAR-LE-DUC.....	26
Le standard téléphonique.....	26
L'origine des appels.....	28
Les visites.....	29
Conclusion.....	33
Site de LIGNY-EN-BARROIS.....	34
Le standard téléphonique.....	34
Les visites.....	37
Les salles.....	39
Conclusion.....	40
SOLIDARITE – INSERTION - EMPLOI.....	42
Les aides facultatives.....	42
L'épicerie solidaire.....	42
Les domiciliations.....	43
Le RSA.....	43
Les contrats aidés.....	44
Le chantier d'insertion.....	44
Les travaux réalisés.....	45
Les résultats obtenus.....	45
Les Relais Emploi.....	45
Les jardins « Culture en herbe ».....	45
BraSiloCim Batucada.....	46
Rendez-vous du CIAS.....	46
LA JEUNESSE.....	48
Dispositif Cod'Jeunes 2018.....	48
La Coordination Jeunesse 2018.....	61
PERSONNES AGEES.....	64
EHPAD BLANPAIN - COUCHOT.....	64
LES DONNEES GENERALES.....	65

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018.....	66
LES RESIDENTS ACCUEILLIS .....	72
L'ACTIVITE CHIFFREE .....	76
LE PERSONNEL.....	78
LE PLAN DE FORMATION.....	91
LA SITUATION FINANCIERE .....	92
LE PLAN D'INVESTISSEMENT .....	95
LA DEMARCHE QUALITE.....	96
L'ANIMATION .....	97
LES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE .....	99
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2019.....	101
Résidence autonomie les Coquillottes.....	103
Typologie du public accueilli .....	103
Les sorties .....	104
Budgets et compte administratif.....	104
Faits marquants pour l'année 2018 .....	105
Implication des résidents dans la vie de l'établissement.....	105
Conclusion et perspectives .....	105
SSIAD Bar le Duc santé .....	106
Typologie des usagers pris en charge.....	106
Activité et budgets .....	108
Portage de repas.....	109
Partage de repas de Velaines .....	109
<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>110</b>
Multi accueils Elisa, Louise Marie et Les Mimosas .....	110
Répartition des familles par origine géographique .....	110
Revenus des familles et tarification.....	111
Indicateurs d'activité .....	112
Le personnel .....	112
Budgets et resultat comptable .....	113
<b>LES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS.....</b>	<b>114</b>
La couverture du territoire .....	114
Le nombre de places d'accueil .....	115
Evolution de l'activité des ram .....	116
Evolution de la fréquentation sur les animations.....	120
<b>LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE .....</b>	<b>122</b>

# CONTRAT DE VILLE

## Élaboration du plan d'action 2018

Le plan d'action annuel du contrat de ville a été élaboré suivant les étapes du processus habituel :

- **Lancement de l'appel à projets** en date du 20 décembre 2017 à des structures publiques et associatives du territoire. 15 à 20 propositions d'actions ont été adressées en retour.
- **Cadrage des projets par rapport aux exigences du comité de pilotage** : rencontres individuelles d'échange avec les porteurs de projets et organisation de réunions de travail par thème. 3 groupes de travail ont été organisés, mobilisant au total 36 professionnels de tous secteurs et des habitants :
  - Groupe Cohésion Sociale : 18 janvier 2018
  - Groupe Emploi et Développement économique : 23 janvier 2018
  - Groupe Renouveau Urbain et cadre de vie : 25 janvier 2018
- **Construction du plan d'action définitif** : une proposition de plan d'action a été formalisée, puis un comité technique a été organisé afin de questionner et de finaliser celui-ci, le 13 février 2018. Ce comité technique a réuni 10 professionnels de divers services de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes partenaires.
- **Validation du plan et mobilisation de moyens financiers** : le comité de pilotage a été organisé le 16 mars 2018, avec pour ordre du jour la validation du programme et l'attribution des subventions annuelles aux porteurs de projet. Il a été co-présidé par le Sous-Préfet et la Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération chargée de la politique de la ville. 21 personnes ont participé : des élus, des professionnels et des habitants membres du conseil citoyen.

Ci-dessous une présentation synthétique du plan d'action validé par le comité de pilotage. Il s'agit du plan tel qu'il a été validé en date du 16 mars 2018 : des ajustements ont pu avoir lieu après cette date, lors de la mise en œuvre des actions.

## Pilier "Cohésion Sociale"

Enjeu général : maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble

Orientations stratégiques	Quoi ?		Qui ?	Quand ?		Où ?
	Nom de l'action	Description	Le pilote Les acteurs	Date début	Date fin	Zones concernées
Promouvoir la santé, favoriser l'accès aux soins et aux droits	Cycle annuel de manifestations publiques de promotion de la santé	Organisation de 4 événements gratuits de promotion de la santé pour le grand public et construits avec les habitants. Avec un point commun : des informations, des animations, des activités et des jeux en lien avec la santé au sens large, proposé par tout un réseau de professionnels et bénévoles présents sur des stands. La mobilisation des habitants de la Côte Sainte-Catherine autour de ces 4 manifestations à rayonnement intercommunal est particulièrement recherchée, à partir notamment de partenariats avec les structures du quartier participant aux événements (centres sociaux et conseil citoyen, AMP, Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance, CIAS).	ANPAA Lorraine Communauté d'Agglo. Associations partenaires	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Ste Catherine Ligny-en-Barrois
Garantir à tous les habitants l'accès aux soins et aux droits	Maison de santé pluridisciplinaire	Création d'une maison de santé dans le quartier de veille active « Cité de l'Ormain » à Ligny en Barrois.	Communauté d'Agglo.	2018		Ligny-en-Barrois Cité de l'Ormain
Garantir l'accès de tous les habitants à des pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs de qualité	C'est mon genre 2... monter sur scène	Création d'un spectacle concert d'une quinzaine de minutes à partir des chansons créées dans l'album « la musique c'est mon genre » et d'autres textes à produire dans le cadre d'ateliers d'écriture animés par un intervenant artistique.	ACB Communauté d'Agglo Associations partenaires Habitants	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Ste Catherine

Appliquer des méthodes innovantes d'information et de participation des habitants et développer l'engagement citoyen	Vivons ensemble	Animations de divers temps « d'échanges citoyens » (discussions et mobilisation des habitants du quartier) autour des projets conduits dans le cadre du contrat de ville (Fête le mur, Fête la balle, vidéo contre les discriminations, le féminisme au masculin) et d'autres projets fédérateurs (coupe du monde, écriture d'un recueil de paroles d'habitants des quartiers).	Centre Social Communauté d'Agglo Associations partenaires Habitants	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste
	Conseil citoyen	Formation des membres du conseil citoyen avec un intervenant extérieur et animation de temps de travail spécifique (mobilisation des conseillers sur les événements locaux, construction d'une charte de fonctionnement).	Centre social Membres du conseil citoyen	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste
	Expositions	Mise en place d'un cycle d'animations et de débats autour de 3 expositions mises à disposition par l'association : « c'est mon genre », « l'égalité, c'est pas sorcier » et « Ma France, parlons-en »	Ligue de l'enseignement Associations partenaires	2018	2018	Bar-le-Duc
Garantir l'accès de tous les habitants à des pratiques artistiques, culturelles, sportives et de	Ateliers éducatifs jeunesse	3 volets : mobilisation et accompagnement du public AMP sur l'opération « Fête le mur » ; réalisation d'un graffiti urbain sur le thème du tennis, en collaboration avec le CIAS ; réalisation d'une vidéo sur la lutte contre les discriminations, dans la continuité de la plaquette réalisée par l'AMATRAM	AMP CIAS Cod'jeunes Centre social	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine Ste

loisirs de qualité	Cité Débrouillarde	Animations libres et gratuites en pied d'immeuble pendant les vacances : expériences, grands jeux, activités diverses sur différents thèmes.	Les p'tits débrouillards Associations partenaires	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine	Ste
	Lancement de Fête le mur et activités 2018	Développement d'un programme d'insertion sociale des jeunes des quartiers en difficulté à travers la pratique du tennis et par le biais d'activités favorisant l'accès à la culture et le développement de la citoyenneté.	Fête le mur Communauté d'Agglo. Cod'jeunes Centre social	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine	Ste
Utiliser dans un maximum d'activités les outils et leviers de promotion de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes	Exposition « Portraits femmes » de	Réalisation de portraits de femmes issues des quartiers, qui ont été ou qui sont accompagnées par le CIDFF, en mettant en valeur leur réussite.	CIDFF	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine	Ste
Accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité	Projet de Réussite Éducative 2017-2018	Mise en œuvre d'actions individualisées et organisation d'événements collectifs parents-enfants, en faveur du public ciblé en début d'année par les structures de proximité. Fil conducteur de l'année : le développement durable.	CIAS AMP Centre social AMATRAMI	2017	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine	Ste
	IntenArt	Activités pour les adolescents du dispositif Cod'jeunes autour de 3 volets : création d'une bande dessinée sur les dangers d'internet dans la continuité de la vidéo créée en 2017 ; réalisation d'un graffiti sur le thème du tennis en partenariat avec l'AMP ; atelier de découverte du tennis durant les vacances.	CIAS AMP Centre social	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Catherine	Ste

## Pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie"

Enjeu général : améliorer l'attractivité du territoire

Orientations stratégiques	Qualit		Qualit	Quantit		Qualit
	Noms de l'action	Description	Le pilote Les acteurs	Date début	Date fin	Départ concerné
Optimiser la qualité du logement et le confort des espaces publics	Diagnostico marchand / Marchés exploratoires	Organisation de parcours à pied dans le quartier avec les habitants afin de repérer les points de vigilance et de les faire remonter aux services responsables. En lien avec le convention d'utilisation de l'établissement de ITPE	Communauté d'Agglomération OPH	2018	2018	Seine-Du-Côte Catherine 38e
	Déchets-messages I	Organisation d'un temps de sensibilisation au tri sélectif avec les habitants du quartier d'échange sur les évolutions en matière de triage des déchets. Intervention de l'ambassadrice de tri de la Communauté d'agglomération. Mobilisation de public via les structures partenaires et le YPI.	Communauté d'Agglomération JAW AMATIAMM Centre social	2018	2018	Seine-Du-Côte Catherine 38e

## Pilier "Emploi et développement de l'activité économique"

Enjeu général : valoriser le potentiel humain et économique du territoire

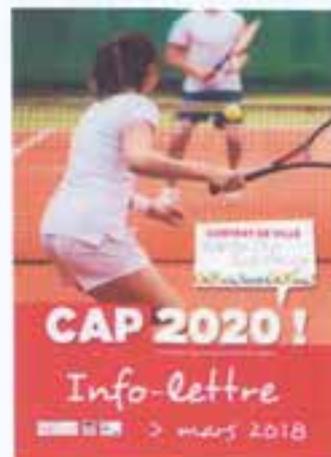
Orientations stratégiques	Quoi ?		Qui ?	Quand ?		Où ?
	Nom de l'action	Description	Le pilote Les acteurs	Date début	Date fin	Zones concernées
Consolider l'accompagnement des demandeurs d'emploi	Osez d'autres métiers	Poursuite des ateliers engagés en 2017 destinés à travailler sur l'élargissement des choix professionnels des femmes des quartiers prioritaires. Séances animées par la conseillère emploi de l'association.	CIDFF Pôle Emploi Travailleurs sociaux Associations	2018	2018	Bar-le-Duc Côte Ste Catherine
Diversifier les leviers d'insertion	Clauses sociales	Poursuite de la coordination et de la promotion des clauses sociales, avec la diffusion de la vidéo engagée en 2017 via les réseaux sociaux et des projections publiques, notamment dans le quartier prioritaire.	Maison de l'Emploi Com. d'Agglo.	2018	2018	Ville de Bar-le-Duc Côte Ste Catherine Agglomération
Organiser l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur des lieux et publics ciblés Utiliser les outils de formation, d'insertion et d'articulation des parcours existants et expérimenter de nouveaux	Création d'une antenne à la Côte Sainte Catherine	Ouverture d'une permanence de l'AFPA dans le quartier de la Côte Sainte Catherine, dans le cadre d'une convention avec un organisme d'accueil	AFPA	2018	2018	Ville de Bar-le-Duc Côte Ste Catherine Agglomération

# Stratégie de communication

La Communauté d'Agglomération anime également une stratégie de communication sur le contrat de ville.

2 documents ont été publiés en 2018 :

- Une version illustrée du plan d'action, principalement destinée aux professionnels, avec des détails techniques sur les projets ;
- 1 lettre d'information (mars), principalement destinée aux habitants, où les projets sont présentés sous forme d'actualités.



# PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## Public cible et actions engagées à la rentrée 2018

En début d'année scolaire, le CIAS a lancé un appel à contribution à ses partenaires du quartier de la Côte Sainte-Catherine. Dans ce cadre, les professionnels faisant partie de l'équipe pluridisciplinaire du PRE (éducateurs, animateurs, enseignants, travailleurs sociaux) ont effectué un repérage des élèves présentant des "signes de fragilité", en vue de leur orientation vers le dispositif. L'appréciation de ces signes s'est faite au cas par cas par les professionnels.

## Les élèves repérés par l'équipe pluridisciplinaire

51 enfants et adolescents (24 filles et 27 garçons) résidant ou scolarisés à la Côte Sainte-Catherine ont été ciblés pour une orientation vers le PRE. Celui-ci étant un dispositif financé dans le cadre de la politique de la ville, il est obligatoirement focalisé sur le quartier prioritaire.

## Les actions proposées

En réponse à l'appel lancé à la rentrée, 6 actions ont été mises en œuvre, en faveur des 51 enfants et adolescents pré-repérés.

Pilote Partenaires	Intitulé de l'action	Description & public cible
AMATRAMI Ecole C. Claudel Collège Prévert	Apprendre pour comprendre	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Ateliers d'apprentissage de la langue, accompagnement socio-éducatif et culturel des enfants en lien avec les parents.</p> <p><b>Fréquence</b> Lycée R. Poincaré tous les lundis de 15h30 à 16h30 Lycée E.Zola tous les jeudis de 13h30 à 14h30 et de 15h30 à 16h30 Collège Jacques Prévert toute la semaine. Primaires, tous les lundis de 16h30 à 17h45</p> <p><b>Public</b> 6 primaires 12 collégiens Dont 7 filles, 11 garçons</p>
Centre socioculturel Ecole C. Claudel	Sauve tes restes	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Ateliers de promotion de la santé au travers de la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p><b>Fréquence</b> 1 fois par semaine à partir de novembre le mercredi de 13h30 à 15h00 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p><b>Public</b></p>

		<p>Cycle 3 (CE1, CE2, CM1) 6 élèves dont 2 filles et 4 garçons</p>
<p>Centre socioculturel Ecole C. Claudel</p>	<p>CLAS</p>	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Séances d'accompagnement des enfants dans la réussite scolaire (devoirs, méthodes, astuces de mémorisation)</p> <p><b>Fréquence</b> 2 fois par semaine les mardis soirs de 16h30 à 17h30 et les mercredis matin de 9h30 à 11h30 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p><b>Public</b> Cycle 3 (CM1-CM2) 3 élèves dont 2 filles, 1 garçon</p>
<p>Centre socioculturel Ecole C. Claudel Collège Prévert</p>	<p>Les p'tits médiateurs</p>	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Séances de travail autour de la médiation</p> <p><b>Fréquence</b> Tous les mercredis après-midi de 15h30 à 16h30 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p><b>Public</b> 6 élèves dont 4 filles, 2 garçons</p>
<p>CIAS Ecole C. Claudel Association Coup de pouce</p>	<p>Coup de pouce Club Lecture Ecriture</p>	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Séances d'aide à la lecture et à l'écriture, jeux éducatifs, participation au "Prix des Premières Lectures"</p> <p><b>Fréquence</b> 4 fois par semaine de 16h30 à 17h45 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint</p> <p><b>Public</b> 6 élèves de CP dont 3 filles, 3 garçons</p>

AMP Collège J. Prévert	ASSI (Accompagnement Scolaire et Social Individualisé)	<p><b>Description succincte</b></p> <p><b>Contenu</b> Entretiens individuels et aide aux devoirs, activités d'ouverture culturelle, rencontres avec les parents et sorties famille.</p> <p><b>Fréquence</b> 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> les mardis de 16h30 à 18h30 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> les jeudis de 16h30 à 18h30</p> <p><b>Public</b> 12 collégiens dont 6 filles, 6 garçons</p>
------------------------------	---	---

Tous les enfants se sont vus remettre une carte d'adhérent qui leur donne le droit de participer à toutes les initiatives proposées par l'intercommunalité dans le cadre du PRE en cours d'année (voir ci-dessous).



#### Animation de l'équipe pluridisciplinaire

Le service Politique de la Ville et Coordination Territoriale a réuni régulièrement, sous forme "d'équipe pluridisciplinaire", l'ensemble des professionnels qui sont en relation avec les enfants participant au PRE et leurs familles.

L'équipe pluridisciplinaire a été réunie une fois par trimestre en 2018.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation / suivi des actions en cours
- Echange sur les profils / comportements / éventuelles difficultés des participants
- Discussion autour des projets communs (voir ci-dessous : les autres initiatives du PRE)

Une quinzaine de personnes a participé à chaque fois.

#### Autres initiatives du PRE

Des rencontres conviviales en présence des parents, des enfants et de tous les professionnels impliqués sont proposées en cours d'année. Plusieurs dizaines de personnes ont participé à chacune d'entre elles en 2018.

- Après-midi citoyenne sur le thème du développement durable le 18 avril 2018

- Sortie à Bonzée en Woëvre le 19 mai 2018
- Cérémonie de clôture du PRE 2017-2018 le 22 juin 2018
- Cérémonie d'ouverture du PRE 2018-2019 le 08 décembre 2018, avec la remise des cartes d'adhérent et d'un cadeau de bienvenue aux enfants



# PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ce champ d'activité passe essentiellement par l'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD est à la fois une instance de partage d'informations (réunions de "commissions" territoriales) et une instance d'observation et d'impulsion de projets (mise en œuvre d'un plan local de prévention de la délinquance).

## RÉUNIONS D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES SITUATIONS SENSIBLES

### Organisation générale

Les commissions territoriales sont organisées mensuellement. Toutefois, le départ du coordinateur CISPD a entraîné la suspension des commissions pendant 3 mois, dans l'attente d'un recrutement. Au total, 10 réunions ont été organisées en 2018 : 5 pour le secteur nord de la Communauté d'Agglomération (Bar-le-Duc et communes environnantes) et 5 pour le secteur sud (Ligny-en-Barrois et communes environnantes).

Chaque rencontre a eu pour objet de réunir les différents acteurs du territoire afin de partager des informations, d'assurer une veille collective sur des situations sensibles ou préoccupantes et de proposer des moyens d'action.

Les réunions sont organisées selon les principes suivants :

- Les invitations sont envoyées 7 jours avant la réunion,
- 48 heures avant la réunion au plus tard, une liste des situations à étudier ainsi que la liste des communes concernées est envoyée aux partenaires du dispositif.
- La première partie de la réunion s'intéresse aux situations impliquant des personnes mineures
- La seconde partie traite des situations impliquant des personnes majeures.
- La stricte confidentialité des échanges est la règle.

En septembre 2018, le format des compte-rendu a été modifié afin de respecter cette règle de confidentialité et de s'assurer un meilleur contrôle de la diffusion des informations. Le compte-rendu ne fait mention que de l'identité de la personne (nom, prénom, date de naissance), de son adresse, le cas échéant de l'organisme responsable de la tutelle et du partenaire à l'origine de l'ouverture de la fiche.

Les partenaires peuvent faire appel à la coordinatrice pour obtenir de plus amples informations en cas d'absence lors d'une commission.

Les réunions de travail associent notamment le service d'ingénierie sociale de l'OPH, les organismes de tutelles (UDAF, ATM), les travailleurs sociaux du CIAS et du Département, les forces de l'ordre, l'équipe mobile de psychiatrie-précarité, mais également les établissements scolaires, les structures associatives en lien avec la jeunesse, la protection judiciaire de la jeunesse, le SPIP, les services du Département en charge de la protection de l'enfance ...

### Traitement des situations impliquant des mineurs sur le territoire

18 situations particulières ont été évoquées en 2018 :

- ⇒ 15 résolues ou fermées au 31/12/2018
- ⇒ 3 restant à étudier.

- Répartition filles / garçons :

Sexe	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Garçons	32	31	27	33	25	11
Filles	8	12	9	5	6	4

Les garçons restent plus souvent impliqués que les filles dans les situations préoccupantes signalées par les partenaires du CISPD.

Ont également été traitées des situations où n'était pas identifié un ou une jeune en particulier (squats, dégradations...)

- Nature des faits portés à la connaissance du CISPD

Les faits sont classés en différentes catégories afin de faciliter la lecture et l'analyse globale des situations. S'agissant des faits de « détresse sociale » et « troubles psychiques » (catégorie ajoutée cette année), les personnes mentionnées font l'objet de vives inquiétudes de la part des partenaires, du fait de leur histoire de vie ou de leur comportement. Ce dernier n'est pas nécessairement délinquant mais il témoigne d'une mise en danger ou d'un isolement plus ou moins prononcés.

Nature des faits rapportés au CISPD	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vois/dégradations	8	9	2	3	3	6
Problèmes de comportement/violence	16	18	19	24	21	5
Absentéisme scolaire	10	10	5	7	7	1
Trafic de stupéfiants/consommation			2	1	6	7
Détresse sociale / Troubles psys						3

- Situation scolaire des mineurs impliqués

Situation scolaire	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collégiens	14	15	13	12	16	6
Lycéens	8	11	13	14	9	4
Apprentissage	2	2	0		1	2
Déscolarisation	3	2	7	9	4	3
Ecole élémentaire		2	3	3	1	0

Les partenaires ont majoritairement signalé en 2017 des situations impliquant des collégiens, donc de très jeunes individus.

#### Traitement des situations impliquant des majeurs sur le territoire

38 situations particulières ont été évoquées en 2018

⇒ 28 fiches fermées au 31/12/2018

⇒ 11 restant à étudier

- Répartition Femmes / Hommes :

Sexe	2018
Hommes	32
Femmes	21

Une situation peut concerner plusieurs personnes.

- Nature des faits portés à la connaissance du CISPD

Nature des faits rapportés au CISPD	2018
Insalubrité du logement	3
Consommations (alcool / stupéfiants)	14
Conflits de voisinage	10
Violences / agressivité	3
Squats / dégradations	1
Incidivités / Problèmes de comportement	4
Détresse sociale / Troubles psys	2

Les problématiques récurrentes s'articulent autour des consommations et des conflits de voisinage. La nature des faits portés à la connaissance du CISPD est souvent protéiforme et multifactorielle. La commission se doit donc d'envisager la situation dans son ensemble en réunissant les éléments pertinents à sa bonne compréhension.

Les différentes médiations et interventions des partenaires jouent un rôle préventif : des risques de "dérapage" ou d'engrenage dans les situations traitées peuvent être désamorçés grâce à l'intervention précoce d'un travailleur social, d'un éducateur, d'un médiateur voire de la police, rendue possible du fait du dialogue permanent existant entre ces partenaires dans le cadre du CISPD.

- Répartition géographique des situations traitées :

Commune concernée	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bar-le-Duc	27	51	47	52	31	18
Savonnières devant Bar		2	6	4	3	2
Vavincourt	0	0	0	0	1	1
Ligny-en-Barrois	22	20	23	13	15	8
Givrauval	2	1	1	2	1	2
Tronville-en-Barrois	2		2	3	5	3
Val d'Ornain				3	2	1
Resson	0	0	0	0	2	1
Chardogne						1
Velaines						1
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>76</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>60</b>	<b>38</b>

- Analyse des problématiques qui apparaissent à l'occasion des réunions du dispositif

- Caractérisation de la délinquance

La majorité des situations traitées concerne des personnes vivant dans notre territoire. La délinquance dite "de passage" existe mais est peu abordée dans le cadre du CISPD.

Le dispositif permet un échange d'informations entre les communes de l'agglomération qui permet une certaine réactivité en cas de mobilité de la "population délinquante" à l'intérieur du territoire.

Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois demeurent les deux pôles principaux, mais les villages environnants connaissent également des conflits de voisinage, des incivilités et des troubles à l'ordre public.

- **Caractéristique des lieux de regroupement et mode de traitement**

Quelques regroupements ont été constatés sur le territoire :

- A Bar-le-Duc : Terrasses de Griesheim, Square Couchot, Côte Sainte-Catherine
- A Fains-Véel : Rue du Moulin

S'agissant des regroupements, la première intervention est généralement de nature sociale (prise de contact par un médiateur, un travailleur social ou un éducateur spécialisé). Si les troubles à l'ordre public sont importants et persistants, l'intervention des forces de l'ordre est demandée.

- **Notion d'urgence médicale et sociale et difficultés d'intervention ou de recours**

Certaines situations d'urgence médicale et/ou sociale sont rapportées au CISPD. Il s'agit le plus souvent de situations de personnes isolées ou souffrant de troubles psychologiques engendrant des comportements préoccupants pour l'entourage : nuisances diverses vis-à-vis du voisinage, négligences dans l'entretien de l'habitat ...

Les médiateurs du CIAS, de l'OPH et les travailleurs sociaux interviennent conjointement avec l'équipe mobile de psychiatrie-précarité afin d'effectuer une évaluation des situations et de proposer un mode de résolution du problème (hospitalisation, suivi psychologique, mise sous tutelle ...).

Ces situations sont complexes à traiter et les partenaires se heurtent fréquemment à différentes barrières : déni ou absence de consentement de la personne concernée, lourdeurs des procédures administratives nécessaires pour provoquer une hospitalisation d'office ...

Le CISPD rencontre également certaines situations impliquant des personnes sous mesure de protection. Leur traitement n'est pas toujours aisé malgré une collaboration avec les organismes de tutelle. Ces derniers manquent parfois de moyens humains et/ou juridiques pour remédier aux problèmes rencontrés.

Le vieillissement et l'isolement d'une partie de la population est parfois à l'origine de troubles ou de conflits. Certaines situations concernent des personnes âgées souffrant de solitude, montrant quelques fois des signes de démence ou de difficulté à vivre en collectivité. Sur ce dernier point, la question de l'âge est à relativiser car il n'est pas rare que le constat s'applique à des personnes plus jeunes.

En effet, le CISPD traite également de situations de jeunes majeurs déscolarisés et non insérés professionnellement. Isolés, sans ressources et parfois difficiles à mobiliser, ces jeunes constituent un véritable sujet de préoccupation pour les partenaires qui se retrouvent démunis et sollicitent alors le CISPD.

- **Consommations : un symptôme, des situations complexes**

Sont régulièrement signalés au CISPD des individus présentant des consommations préoccupantes, qu'il s'agisse d'alcool ou de stupéfiants. Là aussi, la difficulté du traitement de ces situations réside dans la non-adhésion des personnes concernées aux traitements et suivis proposés. En effet, l'ANPAA, partenaire privilégié dans ce genre de cas, ne peut intervenir que si la personne est en demande.

L'AMP intervient également en partenariat avec la psychologue de Centr'Aid pour proposer un suivi dans le cadre des permanences jeunes majeurs.

Les problématiques liées aux consommations ne constituent souvent que la partie émergée de l'iceberg et peuvent cacher d'autres éléments comme des troubles psychologiques ou des traumatismes.

Bien que les partenaires sociaux puissent être réticents, les forces de l'ordre peuvent prendre le relais lorsque l'action préventive n'a pas eu de résultat.

- **La question des violences conjugales, leur importance, tendance et traitement**

Le dispositif recueille rarement des signalements de violence conjugale. Le CIDFF est l'organisme référent dans le domaine et il est bien connu sur le territoire. C'est donc vers cet organisme, voire vers la Police ou la Gendarmerie, que ces situations sont le plus souvent orientées.

## **ANIMATION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Parallèlement aux commissions territoriales qui permettent de traiter des situations problématiques au coup par coup, le CISPDP a également réalisé un travail de fond en impulsant des projets.

### **LE PROJET TOUCHE PAS À MA DÉMOCRATIE !**

Cette action a été conçue pour répondre à une problématique identifiée par le CISPDP : la tendance d'une partie de la jeunesse à ne pas être sensible à des valeurs essentielles de la République (citoyenneté, tolérance ...). Le projet fait suite à une conférence organisée en juin 2016 avec les élus et professionnels de l'intercommunalité, intitulée *Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République*, dont l'objectif sous-jacent était d'aborder sur le territoire la notion de prévention de la radicalisation.

Un groupe de travail a été constitué afin de construire cette action avec les partenaires du CISPDP. L'action a pris la forme de **deux temps d'animations citoyennes** qui se sont déroulés dans les locaux du centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine :

- Un après-midi destiné aux jeunes de 13 à 18 ans, le mercredi 22 novembre 2017
- Une soirée destinée aux adultes, le vendredi 9 février 2018 de 18h à 21h

Les partenaires du CISPDP se sont réunis à plusieurs reprises pour la conception et la préparation de ces événements. Sous la coordination de la Communauté d'Agglomération, plusieurs partenaires se sont ainsi mobilisés afin de proposer deux événements comportant des animations qui soient à la fois attractives, adaptées au public et en lien avec le thème de la citoyenneté et des valeurs de la République. Les partenaires se sont mobilisés en amont et les jours J.

En parallèle, des partenaires institutionnels, la Ville de Bar-le-Duc, le Département, la PJJ, la Préfecture, la DDCSPP et la CAF ont participé à la réflexion sur l'action et l'ont soutenu sur le plan financier et logistique.

### **La soirée du 9 février 2018**

Grâce, une nouvelle fois, à la mobilisation de tous les partenaires, une centaine de personnes sont venues assister à un ciné-débat : projection du film « *L'autre côté de l'espoir* » suivi d'un débat et d'un pot convivial.



## Gala de kickboxing du 31 mars 2018

Les objectifs de cette action étaient multiples :

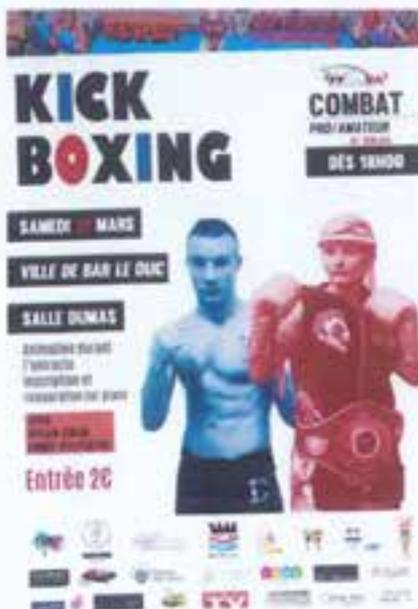
- Prévenir la délinquance par le sport, favoriser la maîtrise de soi, le respect des règles. Les valeurs du sport ont pu être abordées au cours des différents ateliers organisés en amont
- Proposer un événement fédérateur sur le quartier de la Côte Sainte Catherine
- Favoriser la mixité filles/garçons : les valeurs de mixité et d'égalité ont été abordées au cours des ateliers (par exemple, sur le graffiti figurent un boxeur et une boxeuse; sur l'affiche de l'évènement également). Le jour du gala, il y eu des combats masculins et féminins. Le public était mixte.

Un important travail de mobilisation des habitants et notamment des jeunes du quartier a été effectué tout au long de l'année 2017. Des activités en préparation d'un gala de kick-boxing ont été proposées, en lien avec l'Association Meusienne de Prévention et les Centres socioculturels (réalisation d'un graffiti sur le thème de la boxe, séances d'initiation, sorties à Toul et Vandoeuvre-les-Nancy pour assister à d'autres galas).

L'aboutissement de ce travail de fond a été l'organisation d'un gala de kick-boxing le samedi 31 mars 2018 à la salle Dumas au sein du quartier de la Côte Sainte Catherine. Environ 500 personnes ont participé, pour l'essentiel issues du quartier.

Une pesée en présence de médias locaux a eu lieu la veille de l'évènement au sein du Centre Socioculturel de la Côte Sainte Catherine.

Les partenaires se sont mobilisés pour mener à bien ce projet notamment l'OMS qui a géré la restauration (buvette) et l'AMP qui a mobilisé du public.



# PROMOTION DE LA SANTÉ

## Partenariat avec l'ANPAA Lorraine

En 2018, la Communauté d'Agglomération a de nouveau contribué à animer le réseau de partenaires, a participé à la définition des orientations de travail, au financement des actions et a contrôlé leur exécution.

La maîtrise d'œuvre de 3 actions a été confiée à l'ANPAA Lorraine (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), qui en a assuré l'exécution opérationnelle (voir ci-dessous).

## Actions conduites auprès du public

### Soirée d'animation et de prévention pour la jeunesse "Festy Free"

Public visé	11 ans et +
Lieu	Ligny-en-Barrois
Date	22 septembre 2018
Nombre de participants	550 jeunes

### Partenaires présents :

- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Espace Animation
- Point Information Jeunesse (PIJ) et cyber espace
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Harmonie Mutuelle
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Prévention routière
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 55)
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)
- GEMAGIR
- Maison des adolescents



### Soirée d'animation et de prévention pour les familles "Elixir fait sa soirée"

Public visé	Tous publics
Lieu	Ligny-en-Barrois
Date	02 juin 2018
Nombre de participants	55 participants

### Partenaires présents :

- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Cyber Espace / Point information jeunesse
- Espace animation de Ligny en Barrois
- Prévention routière
- Association Vie libre
- Association Meusienne de Prévention (AMP)
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)



- Association GEM Agir
- Croix Rouge (poste de secours)
- Centres socioculturels de Bar-le-Duc
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- CPAM
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)

*Journée d'animation et de prévention pour les familles "Rire attitude"*

Public visé	Tous publics
Lieu	Ligny-en-Barrois
Date	1 <sup>er</sup> septembre 2018
Nombre de participants	300 participants

**Partenaires présents :**

- Point Accueil Ecoute Jeunes de Bar-le-Duc (PAEJ)
- Association Vie libre
- AMATRAMI
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Harmonie Mutuelle
- Association GEM Agir
- Association GEMARA
- Croix Rouge (poste de secours)
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- Centres socioculturels de Bar-le-Duc
- Conseil citoyen de la Côte Sainte-Catherine
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (médiateur social)



## MÉDIATION SOCIALE

INTERVENTION DANS LES CONFLITS DE VOISINAGE DE L'HABITAT PRIVÉ

Le médiateur est intervenu aux dates, lieux et pour les motifs suivants :

Pour le secteur nord : 5 communes concernées, 10 médiations.

Bar-le-Duc : 6 situations

Signalement	Motif	Nombre d'interventions et dates
Habitant	Harcèlement	10/01/2018 et 14/01/2018
Mairie	Menaces, conflits de voisinage	22/03/2018 (2) et 03/05/2018
Mairie	Dégradations	26/06/2018
Habitant	Tapage	30/07/2018 et 07/08/2018
Habitant	Tapage	31/07/2018 et 01/08/2018
A.T.M	Insalubrité et animaux	13/09/2018, 08/10/2018, 23/10/2018, 31/10/2018, 20/11/2018, 06/12/2018, 06/02/2019

Chardogne : 1

Mairie	Trouble du voisinage	01/10/2018 et 21/11/2018
--------	----------------------	--------------------------

Fains-Véel : 1

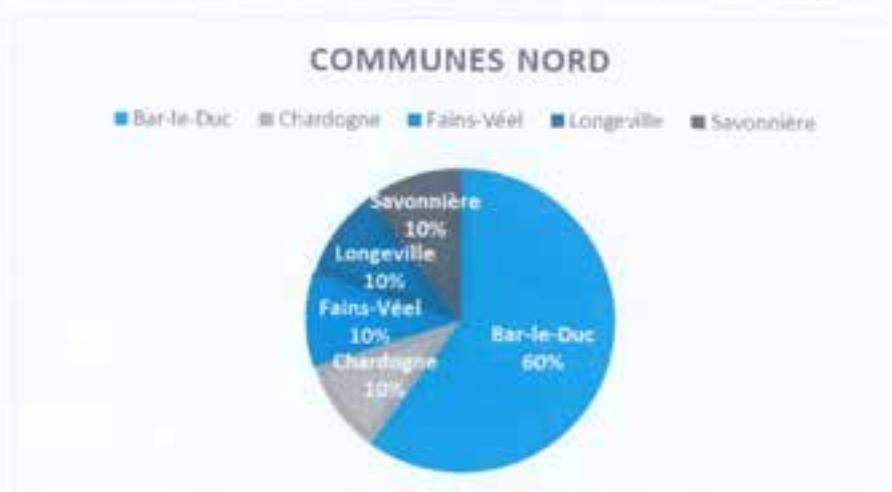
Police Municipale	Conflit de voisinage	21/07/2018
-------------------	----------------------	------------

Longeville-en-Barrois : 1

Mairie	Conflit de voisinage	14/05/2018, 16/05/2018, 15/06/2018, 18/06/2018, 16/08/2018, 04/09/2018
--------	----------------------	--

Savonnière-devant-Bar : 1

Mairie	Inquiétude sur la santé	25/09/2018, 03/10/2018
--------	-------------------------	------------------------



Pour le secteur sud : 7 communes concernées, 13 médiations

Givrauval : 4

Signalement	Motif	Nombre d'interventions et date
Habitant	Chats errants	27/04/2018, 03/05/2018
Mairie	Conflit de voisinage	28/05/2018, 14/06/2018, 20/07/2018
Mairie	Conflit de voisinage, insultes, menaces	06/09/2018, 09/10/2018, 19/11/2018, 29/11/2018
Habitants	Conflit de voisinage (travaux)	18/12/2018, 07/01/2019

Ligny-en-Barrois : 2

Mairie	Relations conflictuelles de voisinage	20/09/2018, 04/10/2018
CIAS	Conflit lié au rangement des poubelles	12/12/2018

Longeaux : 1

Mairie	Conflit de voisinage	03/07/2018, 01/08/2018, 05/07/2018,
--------	----------------------	-------------------------------------

Nalx-aux-Forges : 1

Habitant	Animaux errants	09/10/2018, 10/10/2018, 06/12/2018
----------	-----------------	------------------------------------

Salmagne : 1

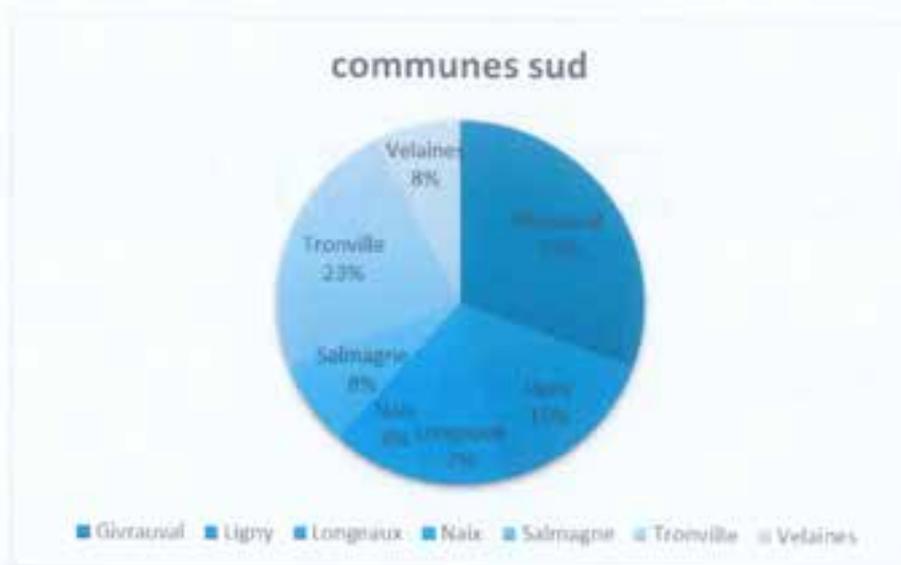
Mairie	Conflit de voisinage	24/05/2018, 05/07/2018, 24/06/2018,
--------	----------------------	-------------------------------------

Tronville-en-Barrois : 3

Habitant	Feux	19,20,21/09/2018
A.T.M	Trouble du voisinage	20/09/2018, 25/09/2018
Habitant	Conflit de voisinage (travaux)	01/10/2018, 04/10/2018, 15/01/2019, 07, 14,21/02/2019, 01/04/2019.

Velaines : 1

Mairie	Insultes, menaces	15/03/2018, 24/05/2018, 29/03/2018,
--------	-------------------	-------------------------------------



Les signalements du secteur sud sont souvent orientés par la Gendarmerie de Ligny-en-Barrois.

Sur les 23 interventions, 3 réouverture de fiches, 7 fiches issues du C.I.S.P.D.

20 fiches ont été clôturées.

#### **Animation du dispositif ÉMILIEN (Équipe Mobile Information et LIEN social)**

Cette « équipe » est un réseau de professionnels et bénévoles, partenaires de la Communauté d'Agglomération et du CIAS, qui accompagnent à tour de rôle le médiateur social dans différents sites du territoire intercommunal, afin d'aller à la rencontre des habitants et de proposer une écoute, des informations et des conseils sur la vie quotidienne, ou encore une orientation vers les services existants.

En 2018, le stand EMILIEN est allé 12 fois à la rencontre des habitants afin de les informer sur les événements et services proposés par les acteurs publics et associatifs de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

# SECRETARIAT GENERAL

## Site de BAR-LE-DUC

Les statistiques reposent sur 8 périodes réparties entre les périodes de vacances scolaires et celles hors congés scolaires.

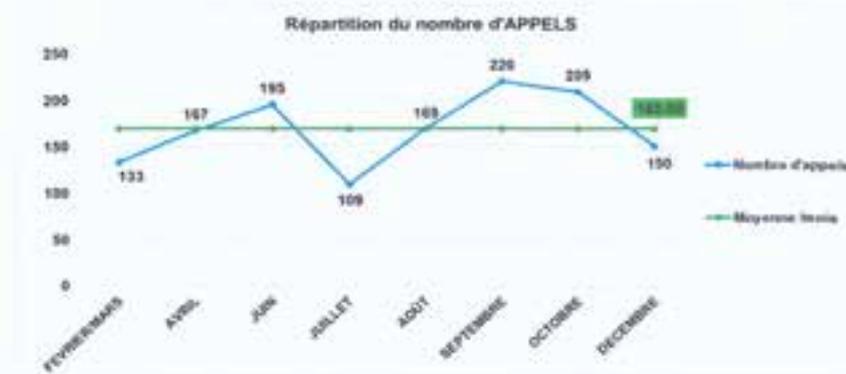
### Le standard téléphonique

Cette année au cours de ces périodes, 1 352 appels ont été enregistrés au standard téléphonique du C.I.A.S., soit une activité un peu plus importante que l'an passé (+ 8,16 %).

#### Période des appels et fréquence

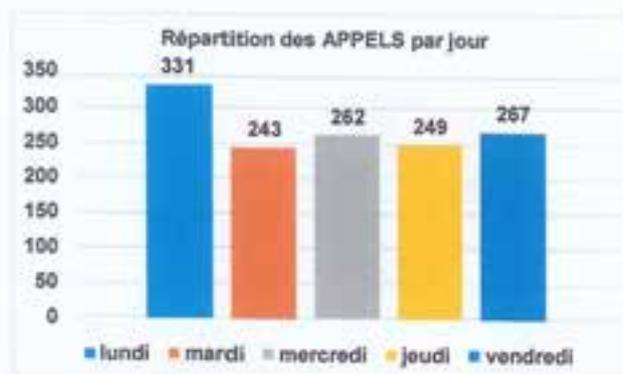


La moyenne par jour est de 17 appels. La fréquence des communications est plus forte hors période de vacances scolaires 60 % qu'en période de vacances scolaires 40 %.



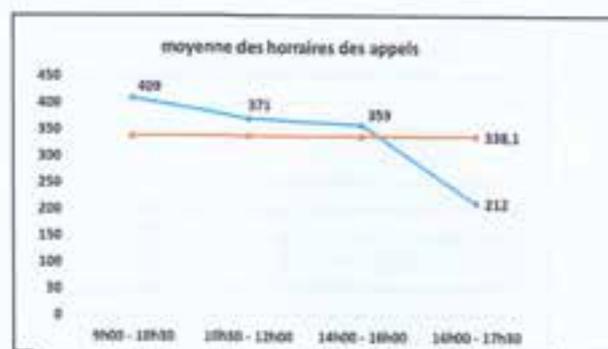
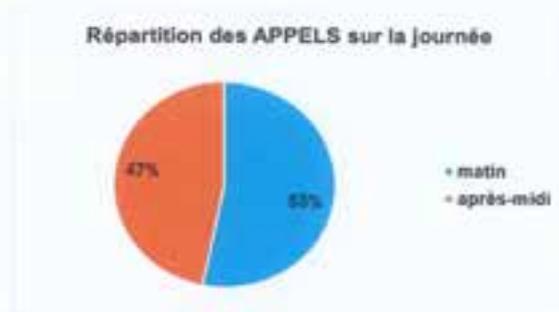
Cette année, les appels sont majoritaires en septembre et en octobre (220 et 209 appels) et en juin. (195 appels). Le mois d'août correspond à la moyenne (169 appels), avril (167 appels) et décembre

(150 appels), sont proches de la moyenne. Les appels minoritaires se maintiennent en février/mars (133 appels) et juillet (109 appels).



Comme les années passées, le lundi a toujours le pourcentage d'appels le plus élevé 25 %. Suit le vendredi avec 20 %. Le mercredi conserve le même pourcentage d'appels avec 19 %. Tout comme l'année passée le jeudi ainsi que le mardi sont les jours qui ont le plus petit pourcentage d'appels enregistrés à l'accueil général 18%.

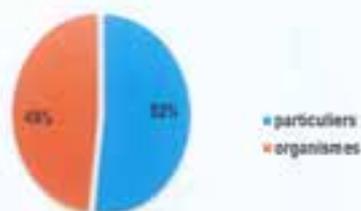
L'écart entre les appels du matin avec 53 % et ceux de l'après-midi 47 % se réduit.



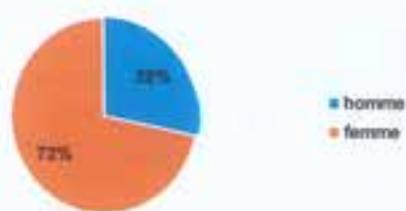
Cette année, la période de statistiques a été étendue aux horaires d'accès au standard téléphonique. La tendance est à une majorité d'appels le matin et notamment en début de matinée 30 %. La fin de journée mobilise peu le standard téléphonique 16 %.

## L'origine des appels

Répartition de l'ensemble des APPELS



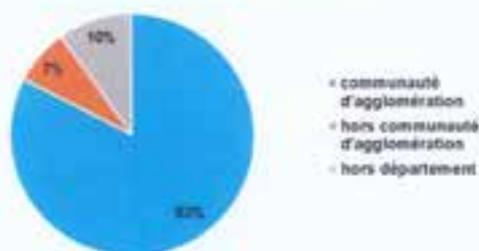
Répartition des APPELS particulier par sexe



Le nombre d'appels des particuliers est supérieur 52% à ceux des organismes 48%. Aussi, on peut noter encore cette année une augmentation des appels provenant des femmes avec 72 % contre 28 % pour les hommes.

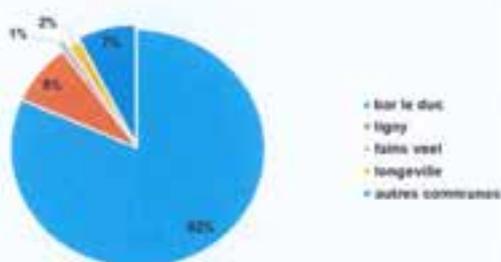
### Situation géographique

situation géographique de l'interlocuteur



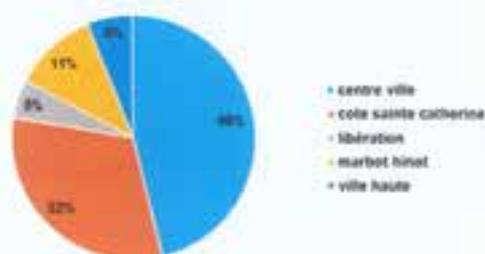
La répartition géographique des appels reste la même par rapport aux années antérieures, pour la Communauté d'Agglomération 83 %, 7 % des appels sont d'origine hors Communauté d'Agglomération (9 % en 2017) et 10 % d'un autre département (8 % en 2017).

Répartition des APPELS émanant de la communauté d'agglomération



Les communications proviennent pour 82 % de Bar-le-Duc, 8 % de Ligny-en-Barrois, 2 % Longeville-en-Barrois, 1 % Fains-Véel et 7 % des autres communes de la Communauté d'Agglomération.

Répartition des APPELS par quartier



Les appels barisiens proviennent pour :

- 46 % du Centre-Ville,
- 32 % de la Côte-Sainte-Catherine,
- 11 % de Marbot-Hinot,
- 6 % de la Ville-Haute,
- 5 % de la Libération.

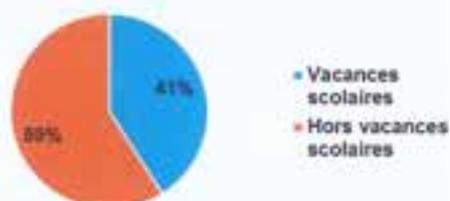


La majorité des appels se dénombre, comme chaque année, auprès du service Solidarité Insertion Emploi (SILO) avec 34 % (33 % en 2017), et l'Administration Générale/Direction, en légère augmentation par rapport à l'année passée, avec 33 % (28 % 2017). Le service Etablissements recueille au total 21 % (20 % en 2017), dont 14 % pour l'activité personnes âgées (12 % en 2017) et 7 % pour l'activité petite enfance (8 % en 2017). Le pourcentage d'appels pour le service Action Educative et Parentalité (A.E.P.) montre une diminution avec 8 % contre 13 % en 2017. Le service Politique de la Ville et Coordination Territoriale (P.V.C.T.) recueille 3 % soit une légère baisse par rapport à l'année dernière (4 % en 2017).

## Les visites

Au cours de la période de statistiques de l'année 2018, 771 personnes se sont présentées à l'accueil du C.I.A.S., soit une augmentation de 22.96 % par rapport à 2017.

Répartition des VISITES pendant et hors vacances scolaires



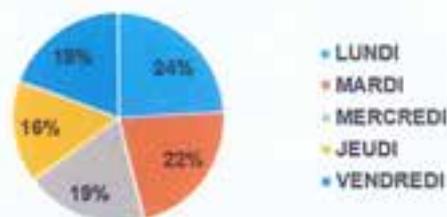
La moyenne par jour est de 9 visiteurs. Les déplacements hors période scolaire sont cette année encore majoritaires avec 59 % (56 % en 2017).



La plus forte mobilisation cette année se situe en septembre avec 150 visites, suivie du mois d'octobre avec 120 visites. La fréquence proche de la moyenne se situe en avril (113 visites), août (106 visites) et

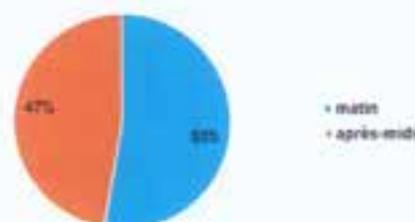
juin (87 visites). Juillet, février/mars et décembre sont les mois pendant lesquels les visites sont moindres avec respectivement 72, 66 et 57 déplacements enregistrés à l'accueil général.

#### Répartition des VISITES par jours



Contrairement à l'année passée les lundis sont majoritaires en nombre de visites avec 24 % suivi des mardis avec 22 %, et à égalité avec 19 % les vendredis et les mercredis. Les jeudis restent le jour le moins fréquenté avec 16 %.

#### Répartitions des VISITES sur la journée



Comme les années passées, la majorité des déplacements s'effectue les matins avec 53 % de fréquentation contre 47 % les après-midi.

#### Plages horaires de fréquentation



Toutefois, les usagers se présentent au CIAS surtout en début de matinée ou d'après-midi, avec respectivement 37 % et 35%. La fin de journée suscite très peu de déplacements avec 8 %.

#### L'origine des visiteurs

##### Répartition des VISITES par sexe



Pour la deuxième année consécutive se sont les hommes avec 57 % qui se déplacent d'avantage jusqu'au C.I.A.S. que les femmes 43 %.

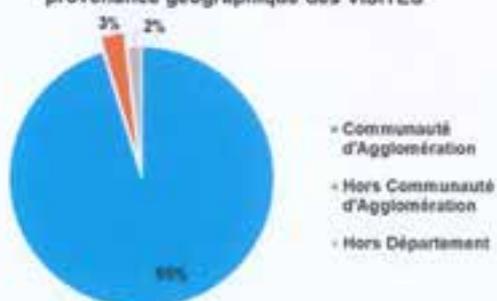
### Répartition de l'ensemble des VISITES



C'est essentiellement des particuliers qui se déplacent au CIAS 93% contre 7% pour les organismes

### Situation Géographique

#### provenance géographique des VISITES

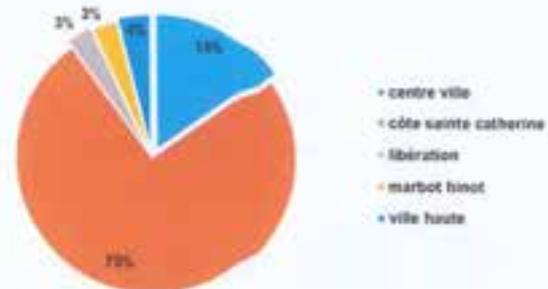


La majorité des visiteurs reste des habitants de la Communauté d'Agglomération avec 95 %. 3 % des visiteurs sont des habitants hors Communauté d'Agglomération et 2 % sont des habitants hors département.

Répartition des VISITES de la communauté d'agglomération

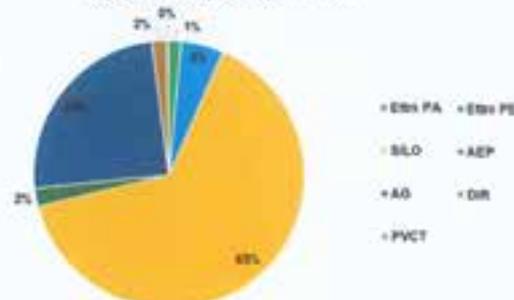


Répartition des VISITES par quartier



93 % des visiteurs de la Communauté d'Agglomération sont des barisiens (48 % en 2017). La répartition par quartier reste identique aux années antérieures. En effet la majorité des visiteurs proviennent des quartiers de la Côte-Sainte-Catherine 75% (71 % en 2017), suivent ceux du centre-ville 15 % (19 % en 2017). Restent minoritaires les résidents des quartiers de la Ville Haute 4 % (5 % en 2017), la Libération 3 % (2 % en 2017), et de Marbot-Hinot 3% (3 % en 2017).

Répartition des VISITES par service



La majorité des visiteurs reste orientée vers le service SILO à 65 % (73 % en 2017). L'Administration Générale ajoutée à la Direction recueille 27 % des visiteurs (17 % en 2017). Le service Etablissements recueille 6 % (6 % en 2016), dont 1 % pour l'activité personnes âgées, et 5 % pour celle de la petite enfance. Les autres personnes sont dirigées pour 2 % vers le service A.E.P. (4 % en 2017), 0 % pour le service PVCT (0 % en 2016).

# Conclusion

La moyenne des appels et visites enregistrés au standard téléphonique du CIAS comme à l'accueil général du CIAS est cette année en hausse avec respectivement près de 8 % et 23 % d'augmentation des flux.

Les mois les plus marqués sont très variables d'une année à l'autre. En général, les mois de septembre/octobre retiennent davantage d'appels et de visiteurs, en revanche février/mars, Juillet et décembre suscitent moindres communications et déplacements.

Les périodes d'activité suivent à approximativement les tendances des années passées. En effet, elles sont plus nombreuses pour les appels ou visites en dehors des vacances scolaires 60 %, le lundi et en début de matinée. Le jeudi étant le jour minoritaire.

Le lundi est le jour le plus fréquenté vraisemblablement en raison de la permanence de l'Assistante Sociale de Ligny en Barrois déplacée cette année sur le site de Bar-le-Duc durant le congé maternité de l'Assistante Sociale au siège du CIAS.

Les femmes sont nombreuses à téléphoner 72 %, en revanche, depuis deux ans les hommes se présentent davantage à l'accueil du CIAS 57 %.

La situation géographique des interlocuteurs reste similaire aux années passées. Les appels et visites sont issus d'habitant de la Communauté d'Agglomération avec respectivement 83 % et 95 %.

Les barisiens se déplacent et téléphonent en plus forte proportion que les habitants des autres communes avec respectivement 93 % et 82 %. Cependant, nous constatons que les habitants de Ligny-en-Barrois se déplacent et appellent en plus grand nombre cette année au siège à Bar-le-Duc, respectivement 2 % et 8 %, cela est vraisemblablement dû au travail administratif centré au siège de Bar-le-Duc, et également aux renvois d'appels téléphoniques la dernière heure de la journée du site de Ligny-en-Barrois vers celui de Bar-le-Duc, lequel a une amplitude d'ouverture au public plus grande bien que réduite d'une demi-heure chaque jour depuis le 16 octobre 2017 (9h00-12h00 et 14h00-17h30).

Les zones géographiques barisiennes conservent le même ordre que les années passées. Nous recensons le plus d'appels en centre-ville 46 % et de visites à la Côte Ste Catherine 75 %.

La répartition des flux par service certes reste majoritaire auprès du service SILO. Pourtant les appels pour ce service se stabilisent 34 % en 2018 (33 % en 2017) et la baisse du nombre de visites s'accroît 65 % en 2018 contre 73 % en 2017 et. En revanche, le service Administration Générale joint à la Direction se positionne en hausse pour les visites avec 27 % (17 % en 2017), ainsi que pour les appels 33 % (24 % en 2017). Les mouvements enregistrés à l'accueil général du CIAS pour le service Etablissement restent constants avec 21 % pour les appels (20 % en 2017) et 6 % pour les visites (pourcentage identique à 2017).

Pour les autres services, on constate une baisse générale. En effet, le service A.E.P cumule 8 % (13 % en 2017) des appels et 2 % (4 % en 2017) des visites, le service P.V.C.T. enregistre 3 % (4 % en 2017) des appels et comme l'an passé aucune visite.

Il est à noter que le public s'adresse directement au secrétariat des différents services, en se rendant dans les bureaux géographiquement situés à d'autres niveaux du bâtiment et en communiquant par courriel ou ligne téléphonique directe.

Toutefois, l'accueil général du CIAS retient la sollicitation du public. Il demeure un lieu identifié en matière d'écoute, de réponse et d'orientation du public parmi une société où le contact humain se fait moindre au profit d'un univers numérique.

# Site de LIGNY-EN-BARROIS

Les statistiques reposent sur 8 périodes réparties entre les périodes de vacances scolaires et celles hors congés scolaires.

## Le standard téléphonique

En 2018, au cours de ces périodes, 642 appels ont été enregistrés au standard téléphonique du C.I.A.S. site de Ligny-en-Barrois, soit une diminution de 11 % par rapport à l'an passé.

### Période des appels et fréquence

Répartition des APPELS selon le calendrier scolaire



Nombre d'APPELS selon la période



La moyenne par jour est de 8 appels.

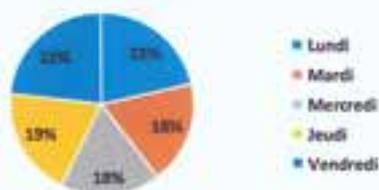
La fréquence des communications est en hausse hors période de vacances scolaires avec 61 % et 39 % en période de vacances scolaires

Les appels sont majoritaires en juin (108 appels), septembre (105 appels) et octobre (100 appels). Les mois de Février/Mars (82 appels), avril (83 appels) et août (74 appels) restent proches de la moyenne. Les appels minoritaires sont en juillet (35 appels) et décembre avec 55 appels.

Répartition des Appels par jour



Répartition des APPELS par jour



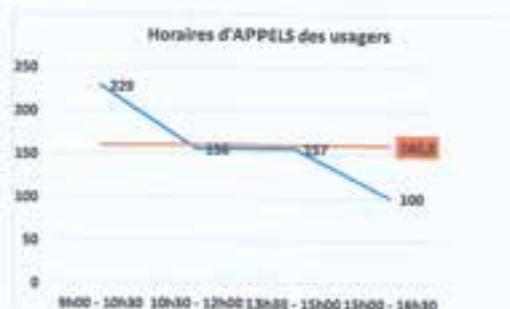
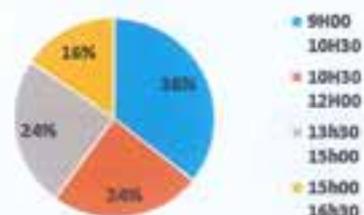
Cette année, c'est le vendredi qui a le pourcentage d'appels le plus élevé avec 23 %, suivi du lundi avec 22 %. Le mardi et le mercredi ont le plus bas pourcentage d'appels 18 %.

### Répartition des APPELS sur la journée



Comme chaque année, la tendance est à une majorité d'appels le matin 60 % contre 40 % l'après-midi.

### Plages horaires des APPELS



Cette année, la période de statistiques a été étendue aux horaires d'accès au standard téléphonique. La tendance est à une majorité d'appels le matin entre 9h00 et 10h30 avec 30 %. Alors que la fin de journée entre 15h00 et 16h30 ne représente que 16 %. 24 % des appels ont lieu entre 10h30 et 15h00.

### L'origine des appels

#### Répartition de l'ensemble des APPELS



#### Répartition des APPELS particuliers par sexe



Cette année, les appels proviennent à 54 % de particuliers et 46 % d'organismes dont 80 % de femmes et 20 % d'hommes.

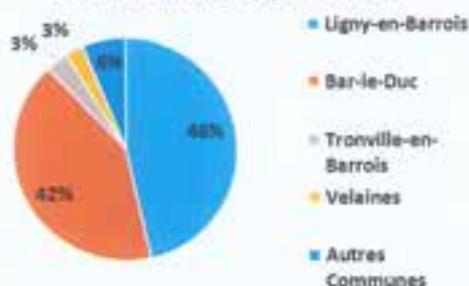
### Situation géographique

#### Situation géographique de l'interlocuteur



La répartition géographique des appels reste proche de celle de l'an passé, soit 91 % de la Communauté d'Agglomération, 6 % hors Communauté d'Agglomération et 3 % d'un autre département.

#### Répartition des APPELS émanants de la Communauté d'Agglomération

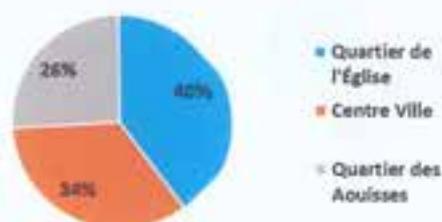


Les communications sont issues, en grande majorité, de Ligny-en-Barrois avec 46 %. Suivent Bar-le-Duc avec 42 % et les autres communes 6 %. Velaines et Tronville-en-Barrois représentent à eux deux 6 % des appels.

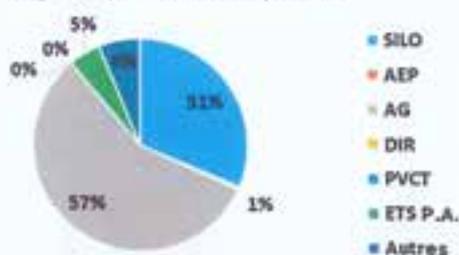
Les appels linéens se répartissent de la manière suivante :

- 40 % du Quartier de l'Église,
- 34 % du Centre - Ville,
- 26 % du Quartier des Aouisses.

#### Répartition des APPELS par quartier



#### Répartition des APPELS par service

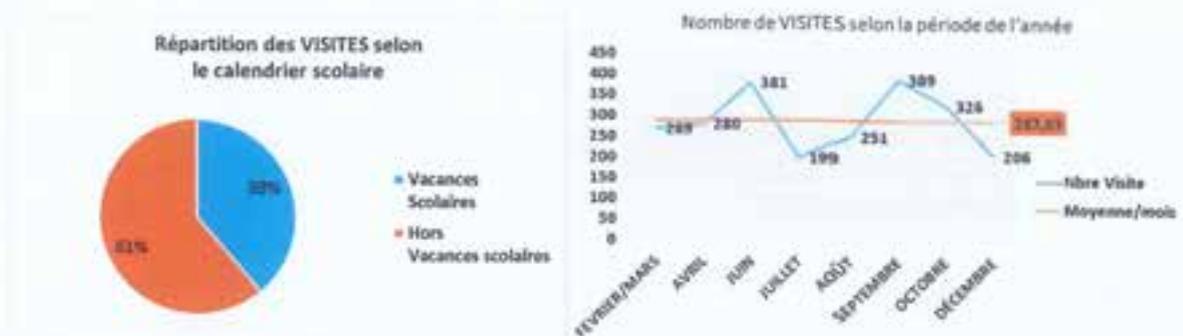


Cette année encore, plus de la moitié des appels concerne le service Administration Générale/Direction qui rassemble 57 % des appels (53 % en 2017). Le service Solidarité Insertion Emploi (S.I.L.O.) avec 31 %

(37 % en 2017) est en baisse. Le pourcentage d'appels pour le service Action Educative et Parentalité (A.E.P.) est nul (1 % en 2017). Le service Etablissements recueille 5 % des appels (4 % en 2017). A noter que 6 % des appels ne sont pas destinés à nos services.

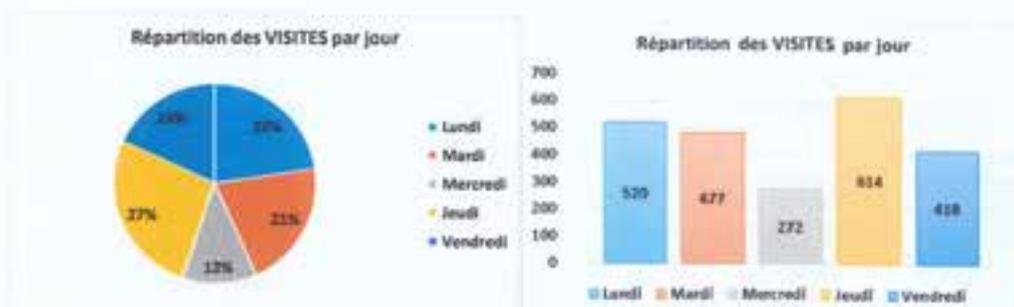
## Les visites

Au cours de la période de statistiques de l'année 2018, **2 301 personnes** se sont présentées à l'accueil du C.I.A.S. du site de Ligny-en-Barrois, soit une baisse de 11 % par rapport à 2017.



La moyenne par jour est de **28 visiteurs**. Les déplacements hors période scolaire sont encore cette année majoritaires avec **61 %** (63 % en 2017), avec une baisse de la fréquentation.

La mobilisation est cette année plus forte en septembre avec **389** visites, ainsi qu'en juin **381** et en octobre avec **326** visites. Les fréquences proches de la moyenne se situent en avril (**280** visiteurs), février/mars et août (**269** et **251** visiteurs). Juillet et décembre sont les mois pendant lesquels les visites sont moindres avec respectivement **199** et **206** déplacements enregistrés.

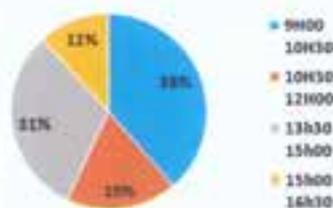


En 2018, c'est le jeudi qui représente la journée pendant laquelle les visites sont majoritaires avec **27 %** suivi du lundi **22 %**, du mardi avec **21 %**, et du vendredi **18 %**, alors que le mercredi avec **12 %** a le pourcentage de fréquentation le plus faible.



La répartition des visites a lieu majoritairement le matin avec **57 %** contre **43 %** l'après-midi.

Plages horaires de fréquentation



Horaires de passage des usagers



La fréquentation des usagers a été analysée en plages horaires, il est constaté que la majorité des usagers accède aux locaux entre 9h00 et 10h30 (38 %) et entre 13h30 et 15h00 à 31 %. La fin de matinée et de journée représente 19 % et 12 %.

### L'origine des visiteurs

Répartition de l'ensemble des VISITES



Les femmes fréquentent plus facilement le C.I.A.S. de Ligny-en-Barrois avec 49 % que les hommes 31 %. 20 % représentent la fréquentation des partenaires et/ou organismes.

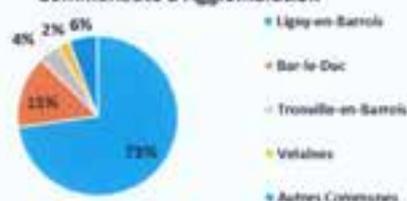
### Situation Géographique

Provenance géographique des VISITEURS

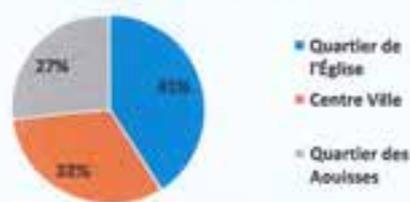


La tendance reste similaire à celle de l'année précédente, à savoir, la majorité des visiteurs sont des habitants de la Communauté d'Agglomération à 94 % (95 % en 2017), 5 % sont hors Communauté d'Agglomération alors que 1 % vient d'un autre département.

Répartition des VISITEURS de la Communauté d'Agglomération

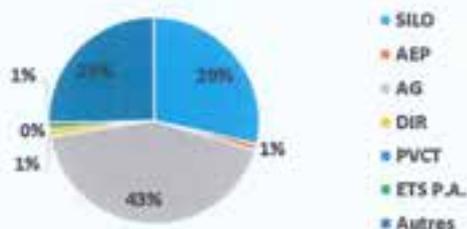


Répartition des VISITEURS par quartier



73 % des visiteurs de la Communauté d'Agglomération sont lignéens (75 % en 2017), avec une fréquentation majoritaire des habitants du Quartier de l'Église à 41 % (43 % en 2017), suivis par les habitants du Centre-Ville avec 32 % (30 % en 2017), puis du Quartier des Aouisses avec 27 % (27 % en 2017).

Répartition des VISITES par service



Cette année, les visiteurs sont accueillis en majorité 44 % par l'Administration Générale et la Direction (36 % en 2017). Le S.I.L.O. reçoit 29 % de visiteurs (33 % en 2017). Par ailleurs, 25 % (31 % en 2017) des visiteurs ne relèvent pas de nos services, mais des partenaires et organismes qui assurent des permanences au sein des locaux du C.I.A.S. de Ligny-en-Barrois. 1 % représente les services Etablissements Personne Âgées, A.E.P. et P.V.C.T.

## Les salles

897 usagers et partenaires ont fréquenté les 3 salles et 2 bureaux du C.I.A.S. du site de Ligny-en-Barrois en 2018, soit une baisse de 23 % par rapport à 2017.



Septembre rassemble la fréquentation la plus élevée avec 19 %, ainsi que les mois d'octobre et juin 16 % et 15 %. Les mois de février/mars, avril 12 % et décembre 10 %/ Enfin juillet et août avec respectivement 9 % et 7 % sont moindres en matière de fréquentation.

Le lundi a le pourcentage de fréquentation le plus élevé avec 28 %, suivi du jeudi avec 24 %, du mardi 23 % et vendredi avec 18 %. Le mercredi a le plus bas pourcentage de visites 7 %.

# Conclusion

Pour cette année 2018, on constate une baisse générale de 11 % de mouvements enregistrés, que ce soit au standard téléphonique du CIAS ou des passages de la population à l'accueil général du CIAS.

Les variations des périodes d'activité suivent les tendances des années précédentes.

L'ensemble des appels et visites est toujours majoritaire hors période de vacances scolaire 61 %.

Les mois les plus actifs se situent en septembre et juin. Les périodes les plus creuses s'observent en juillet et décembre.

Cette année, les usagers téléphonent le plus souvent le vendredi alors qu'ils se déplacent plus facilement le jeudi. Toutefois, les communications comme les déplacements se maintiennent en nombre important le lundi et le mercredi reste le jour avec une fréquence moindre.

La majorité des appels et des visites est enregistrée le matin avec un peu plus de la moitié des appels 60 % et des visites 57 % et plus précisément en début de matinée avec respectivement 30 % et 38 % entre 9h00 et 10h30. La fin de journée entre 15h00 et 16h30 ne suscite que très peu de mouvements avec 16 % d'appels et 12 % de visites.

L'origine des appels et visites suit également les tendances observées les années antérieures.

Les organismes/partenaires sont peu représentatifs, en effet, les particuliers sont majoritaires, 54 % d'appels téléphoniques et 80 % de visiteurs, et plus particulièrement les femmes téléphonent ou se déplacent sur le site mais on constate une légère baisse avec respectivement 49 % et 80 % contre 60 % et 76 % en 2017.

Les interlocuteurs proviennent des zones géographiques similaires aux années passées.

Les personnes résidentes sur le territoire sont majoritairement de la Communauté d'Agglomération, avec 91 % des appelants (93 % en 2017) et 94 % des visiteurs (95 % en 2017).

Les linéens se déplacent toujours en grande majorité avec 73 % alors que les habitants des communes limitrophes représentent 27 %. En revanche, cette année les appels téléphoniques proviennent en majorité de façon plus ou moins homogène, des communes de Ligny-en-Barrois 46 % et de Bar-le-Duc avec 42 % car de nombreux partenaires et organismes sont barisiens.

La répartition par quartier conserve le même ordre décroissant. Le quartier de l'Église le plus concerné à propos d'appels et de fréquentation avec 40 % d'appels et 41 % de visites alors que les deux autres quartiers, le Centre-Ville et les Aouisses, se répartissent de façon suivante 34 % et 26 % les appels et 32 % et 27 % les visites.

Le service Administration générale est majoritairement sollicité et en plus grand nombre que l'an passé par téléphone ou sur place, avec 57 % d'appels (53 % en 2017) et 43 % de visites (36 % en 2017). En revanche, le service SILO recueille une baisse enregistrée à l'accueil général de fréquence téléphonique 31 % (37 % en 2017) ou de visiteurs 29 % (33 % en 2017). Il est à noter la baisse d'activité cette année sur ce service en raison du mouvement de personnel.

Par ailleurs, le service Etablissements progresse légèrement en nombre d'appels reçus notamment pour l'activité partage de repas 5 % d'appels (4 % en 2017).

Les activités au sein de nos locaux CIAS et dans le cadre de la MSAP retiennent une partie redirigée vers des partenaires et organismes extérieurs car ne relevant pas directement de nos services parmi les 6 % des appels téléphoniques et 25 % des visiteurs enregistrés à l'accueil général.

Par ailleurs, le CIAS met à disposition de partenaires et organismes ses bureaux et salles de réunion pour des permanences régulières auprès du public et héberge la Maison de Services Au Public (MSAP).

Les salles et bureaux mises à disposition des partenaires et organismes régulièrement dénotent une baisse de fréquentation de 23 % cette année. Elle s'explique notamment par le non-renouvellement d'occupation de salle par l'AMIE 55, Familles Rurales, FAVEC 55, Cours de langue Turque, Polyval Japiot, MDE 55 et le groupe ILCG du Barrois (Atelier Mémoire). La fréquence des utilisateurs est plus marquée en septembre avec 19 % et lundi le jour avec le plus de visites 28 %.

En conclusion, l'activité enregistrée à l'accueil général du CIAS sur le site de Ligny-en-Barrois connaît un léger fléchissement.

Il est vraisemblablement dû au mouvement de personnel du Service SILO, entre autres l'absence d'assistante sociale, le turn-over de la conseillère en insertion et la tenue des permanences par ce personnel décentralisée sur le site de Bar-le-Duc.

Par ailleurs, certains organismes et associations ont renoncé à la tenue de permanences en raison d'un détachement du public cible.

Néanmoins, le service Administration Générale du CIAS suscite une mobilisation du public dans le cadre de la Maison de Service Au Public (M.S.A.P.). La population tout public trouve en ces lieux un point d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation, d'accompagnement et d'information.

Ainsi le C.I.A.S. permet le maintien essentiel d'une qualité de vie dans ce bassin de vie, où les inégalités d'usage dans les pratiques numériques creusent la fracture sociale.

# SOLIDARITE - INSERTION - EMPLOI

## Les aides facultatives

Les aides facultatives sont délivrées dans la plupart des cas par le biais de CAP (Chèques Accompagnement Personnalisé) de valeurs variées adaptées à la nature de l'aide demandée : Alimentation, culture, sports loisirs...

Les demandes d'aides alimentation/hygiène sont généralement satisfaites une fois dans l'année. Au-delà la demande ne relève plus d'un dépannage mais d'un dossier de demande d'aide présenté devant la Commission de Coordination des Aides du Conseil Général. Les aides ne sont pas attribuées en fonction du statut du demandeur mais en fonction des besoins.

Les modalités d'intervention du CIAS dans le cadre de l'aide à l'énergie (EDF - GDF gaz, fioul, bois, eau) sont fixées par la « Convention Solidarité Energie » qui pose les règles de partenariat du CIAS et du Département de la Meuse dans ce domaine.

Les demandes instruites par les travailleurs sociaux sont examinées conjointement par le Département et le CIAS lors des réunions de Commission Territoriale Aide et Accompagnement.

Le CIAS intervient pour 40% et le Département pour 60% d'une somme sur laquelle ils se sont mis d'accord.

La somme de 180 euros par année et par famille ne peut être dépassée dans le cadre des aides allouées par le CIAS.

En 2018, le montant des aides se sont maintenus au même niveau financier que pour l'année 2017, avec une légère variation du nombre d'aides.

	2017			2018		
	Nbre aides	Montants	Moyenne	Nbre aides	Montants	Moyenne
Aides individuelles	291	20711,33 €	71,17 €	270	20953,25 €	77,60 €
Insertion Sociale	Collectif	4040,16 €			3084,44 €	
<b>Totaux</b>		24751,19 €			24037,69 €	

## L'épicerie solidaire

L'année 2018 est la troisième année de fonctionnement de l'épicerie solidaire qui a ouvert en Novembre 2015.

L'épicerie solidaire a pour mission de permettre à des personnes qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles de trouver un soutien et un accompagnement par le biais d'un accès facilité à des produits alimentaires à un coût équivalent à 10% de leur prix réel.

L'économie ainsi faite devra permettre la réalisation d'un projet défini au préalable.

Elle donne la possibilité aux personnes qui y ont accès, de faire leurs courses dans ce lieu semblable à un magasin ordinaire où chacun peut choisir les produits qu'il désire consommer.

Elle est conditionnée

- à la réalisation de démarches et/ou
- à la participation à des actions collectives et/ou
- des ateliers pédagogiques sur des thèmes de la vie quotidienne et/ou
- à la participation au fonctionnement de l'épicerie.

L'épicerie est aussi un lieu de rencontres et d'échanges d'idées et de pratiques.

Le Comité de pilotage, regroupant les différents partenaires concernés, se réunit au moins une fois par an afin d'évaluer la pertinence du dispositif tout en proposant les ajustements nécessaires.

L'accès à l'épicerie solidaire

Les personnes sont orientées par des professionnels du travail social

Une évaluation sociale et budgétaire de la famille est effectuée afin de définir le projet puis une demande d'accès à l'épicerie solidaire est transmise au SILO.

Une commission technique se réunit pour étudier les demandes d'accès.

Elle est composée :

- Un bénévole associatif administrateur du CIAS
- Un travailleur social du SILO
- Un travailleur social du Conseil Départemental

Fréquentation de l'épicerie solidaire en 2018

En 2018, l'épicerie a enregistré une légère remontée à 38 foyers bénéficiaires contre 34 l'année précédente. Cela représente 110 personnes différentes aidées contre 107 en 2017.

## Les domiciliations

La domiciliation ou *élection de domicile* permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

50 personnes ont bénéficié d'une domiciliation en 2018 contre 42 en 2017 et 20 en 2016. Cette augmentation est essentiellement due à une prise en charge des gens du voyage.

## Le RSA

Le CIAS a signé avec le Département de la Meuse une convention pluriannuelle de délégation de compétences dans le cadre de la gestion du RSA.

Le CIAS s'engage notamment à assurer :

- La fonction d'accueil des bénéficiaires du RSA par la communication des informations en sa possession, relatives au dispositif RSA,
- Instruire toutes les demandes des publics accueillis par ses services,
- Informer le demandeur des droits et obligations lui incombant au regard de la perception de l'allocation de RSA,
- Désigner au sein de son institution un professionnel chargé d'assurer la fonction de référent unique,

- Accompagner prioritairement les bénéficiaires du RSA vers une démarche d'insertion professionnelle dans les délais définis par la loi,
- Participer ou être représenté aux équipes pluridisciplinaires organisées dans le ressort territorial des Délégations MDS.
- Concourir à la déclinaison du Programme Départemental d'insertion.

75 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du RSA auprès d'un travailleur social du CIAS, contre 68 en 2017.

## Les contrats aidés

La COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION BAR le DUC Sud Meuse, le CIAS et la Ville de Bar le Duc, recrutent des salariés en contrat aidé : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) et les Emplois d'Avenir (EAV). **En 2018, 51 personnes ont été salariées sur ces 3 types de contrats contre 59 en 2017 et 73 en 2016.** Cela résulte d'un changement de politique de la part de l'Etat dans la gestion des contrats aidés.

### Les entrées et sorties par service

Employeurs	Services	2017	2018
		Entrées	Entrées
CIAS	Chantier d'insertion	11	20
	Personnes Âgées	3	19
	Petite Enfance	4	4
	Administration générale	1	1
	<b>Total CIAS</b>	<b>19</b>	<b>26</b>
AGGLO	Total Communauté d'Agglomération	1	2
VILLE	Total Ville	3	5

## Le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion s'adresse à des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et qui, en raison de ces difficultés, ne sont pas susceptibles d'être recrutés immédiatement sur le marché du travail.

Sont concernés les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation de handicap, et les jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés.

L'intégration au chantier d'insertion se fait obligatoirement sous la forme d'un contrat de travail. Cette période travaillée auprès d'un Encadrant Technique d'Insertion (ETI) est accompagnée par un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) et doit permettre au salarié d'améliorer son employabilité future par l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable, par la levée des freins périphériques à l'emploi et par l'accès éventuel à un parcours de formation.

## Les travaux réalisés

Une équipe de 12 personnes est basée à Bar le Duc. Elle réalise différents travaux :

- de 2nd œuvre bâtiment,
- logistique, manutention,
- nettoyage de voirie,
- distribution de documents d'information
- espaces verts

Une équipe de 6 personnes est basée à Ligny en Barrois. Elle réalise différents travaux :

- entretien et aménagement Jardins Culture en Herbe
- logistique et entretien épicerie solidaire
- animations Culture en Herbe
- espaces verts
- distribution de documents d'information

## Les résultats obtenus

Sorties dans l'emploi durable (CDI) :	1
Sorties vers un emploi de transition (CDD, intérim) :	1
Autre sortie positive (formation...) :	1
Total des sorties	5
Taux de sortie dynamique :	60 %

## Les Relais Emploi

Les Relais Emploi de Ligny-en-Barrois et de la Côte Sainte Catherine, sont des accueils de proximité pour toute personne désireuse d'obtenir des informations ou des conseils sur la recherche d'emploi, les offres, la formation professionnelle ou toutes questions relatives à l'emploi.

Une convention de partenariat est signée avec Pôle Emploi afin de donner accès à des outils professionnels et renforcer les échanges entre les deux entités.

- 144 personnes reçues à Bar le Duc contre 136 en 2017
- 645 personnes reçues à Ligny en Barrois contre 825 en 2017

## Les jardins « Culture en herbe »

Initialement destiné aux jeunes ciblés par la commission Jeunesse du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention à la Délinquance (CISPD), le public accueilli au jardin s'est largement diversifié depuis sa création.

Le Potager Urbain Collectif (PUC) permet de répondre à de nouvelles attentes et de mettre à disposition d'un public fragile un support afin de le resocialiser, lui redonner confiance, le faire

travailler sur une modification de son comportement alimentaire, lui faire retrouver un ancrage dans le temps, rétablir un lien "parents- enfant"...

Le PUC est constitué de parcelles de petites surfaces (30 à 50 m<sup>2</sup>, chaque parcelle étant cultivée par une famille) et d'équipements collectifs : un abri de jardin et une zone réservée à la rencontre.

L'objectif est de permettre à une dizaine de familles ciblées par le SILO et ses partenaires, de disposer d'un terrain pour réaliser des cultures à des fins essentiellement vivrières, tout en permettant l'apprentissage de la vie collective et de pratiques respectueuses de l'environnement.

Ce projet est fondé sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de citoyenneté, de lien et de partage entre les générations et les cultures.

Les animations 2018 des jardins d'insertion et de prévention ont accueilli 380 personnes

## BraSiloCim Batucada

« La Batucada est un moyen intéressant de s'initier à la musique et surtout au rythme. En effet, les morceaux se jouent debout, en marchant d'un pas cadencé proche de la danse. Cette perception physique du tempo permet au débutant de se repérer et facilite la mise en place de la phrase rythmique. De plus, c'est un apprentissage qui est loin d'être ingrat : l'enthousiasme du public incite à progresser et la taille du groupe est un bon rempart contre le trac. La Batucada est aussi un **instrument de socialisation**, d'abord par la taille de la formation et la nécessité de jouer en harmonie, ensuite grâce aux représentations qui sont un **moyen de participer à la vie de sa ville**. Il faut souligner que c'est souvent même une des premières occasions de **jouer un rôle dans la vie publique**. » Marc de Douvan, octobre 2005

### Objectifs

- Sortir de l'isolement et de l'oisiveté
- Contribuer au bien-être, à l'affirmation de soi
- Favoriser l'autonomie
- Lever les freins à l'emploi
- Participer à la vie de la cité

18 personnes ont participé à l'action collective en 2018



## Rendez-vous du CIAS

Ils sont constitués de sorties hebdomadaires visant à faire connaître l'existence des structures, équipements et services du territoire :

- Mobilité : Utilisation du TUB, TER, train, véhicule de petite remise...
- Sports Loisirs : centre nautique, associations sportives
- Culture : Musée, médiathèque, ACB, festival RenaissanceS, cinéma...
- Emploi : Pôle emploi, Chantier d'insertion, entreprises...
- Solidarité Entraide : Centres sociaux, RERS, CIAS, associations caritatives
- Démarches administratives : CPAM, CAF, Mairie...

Les objectifs sont de :

- Développer la connaissance de l'environnement et de la vie du territoire
- Sortir de l'isolement et de l'oisiveté

- Favoriser l'autonomie
- Contribuer au bien-être, à l'affirmation de soi

14 personnes ont participé à l'action collective en 2018 contre 12 en 2017.

# La jeunesse

## Dispositif Cod'jeunes 2018

Trois ans après la grosse baisse de fréquentation due à des coupes budgétaires, le dispositif retrouve son attrait puisque 262 jeunes âgés de 10 à 17 ans se sont inscrits cette année, c'est 29 % de plus qu'en 2017.

Les objectifs fixés cette année sont totalement atteints sur :

### La mixité et l'égalité filles/garçons,

Encore une fois cette année la fréquentation du public féminin a connu une hausse significative puisque nous sommes passés de 45.6% en 2017 à 49.2% cette année. Depuis 2015 nous avons connu une augmentation de 5 %.

### Les dangers d'internet et des écrans,

Après la réalisation d'un documentaire vidéo sur les dangers d'internet réalisé par les jeunes en 2017, qui a été diffusé cette année à plusieurs reprises dans les lycées-collèges, et une diffusion auprès des parents prévus en janvier 2019 lors d'une conférence débat.

Cette année, dans le cadre des projets financés par le CGET, un groupe de 8 jeunes (10 à 14 ans) a élaboré une BD, qui raconte deux histoires sur le thème des dangers liés à internet et des réseaux sociaux plus précisément. Projet travaillé hors vacances scolaires en partenariat avec le centre Social de la Côte Sainte Catherine.

Les programmes restent la propriété des jeunes, mais aussi de toute l'équipe. C'est pour cela que les préparations se font dans un premier temps avec les animateurs des structures partenaires (centres sociaux de Bar-Le-Duc, Educateur de L'Association Meusienne de Prévention) afin de centraliser les demandes des jeunes qui fréquentent ces structures puis une autre réunion avec les animateurs embauchés par le dispositif vient par la suite les agréments.

L'action phare de l'été est encore le grand jeu Cod'lantha qui s'est déroulé encore cette année en partenariat avec le dispositif Cap'om sur 5 communes du territoire de l'Agglomération Meuse Grand Sud.

32 jeunes ont participé à cette aventure qui s'est déroulée début août.

Nous remercions les communes qui nous ont accueillis et permis de nous mettre à disposition leurs infrastructures pour le bon déroulement de ce jeu ainsi que les animateurs des centres sociaux qui utilisent beaucoup d'énergie pour que ce jeu soit une réussite.

Merci donc aux Maires de Behonne, Naives-rosières, Fains-Véel, Resson et Bar-le-Duc pour l'accueil et l'accueil que nous ont réservés les habitants et leurs élus.

Le rapport d'activité qui suit est le reflet des activités mises en place et du travail de l'équipe pour répondre aux objectifs fixés dans le projet éducatif. Il est très difficile de résumer en quelques lignes ou quelques pages le lien créé entre les animateurs et les jeunes, les valeurs développées au quotidien et la charge éducative placée dans chaque action.

⇒ Vacances d'hiver :

Inscrits hivers 2018 :

	Hiver	%
Filles	46	48,42%
Garçons	49	51,58%
Total	95	100,00%

Les activités qui ont été proposées :

- **Le Matin :**
    - Graff sur t-shirt sur 3 matinées
  - **L'après-midi :**
    - Des activités sportives, des grands jeux, de l'équitation, du cinéma, atelier culinaire
  - **3 soirées :**
    - Master Chef, Soirée Fureur
    - Club jeunes
- Deux sorties**
- Sortie patinoire à Metz en soirée
  - Bowling en après midi

L'activité « Club Jeunes » a été proposé certains après-midis dans le but d'échanger avec les jeunes inscrits (8 maximum),

Cela nous permet donc d'encadrer ces jeunes sur des temps informels sur lesquels nous pouvons échanger librement sur des thèmes précis. C'est aussi un moment d'être à l'écoute de certains mais cela dépasse tout de même dans certains cas le domaine de l'animation c'est pour cela que le partenariat avec L'association Meusienne de Prévention prend tout son sens.

Les éducateurs de l'AMP sont formés pour traités les problématiques plus individuelles.

Les échanges sont le plus souvent liés aux :

- jeux vidéo
- l'école
- le phénomène de la radicalisation,
- échanges sur les dangers d'internet,
- la désinformation sur les réseaux sociaux...

Un Atelier « magie » sous forme de mini camps de trois jours et deux nuits a été proposé à 12 jeunes, au gîte de Loisey avec un magicien, un spectacle a été proposé aux parents en fin de semaine.

L'équipe d'animation composée de 5 animateurs vacataires et un animateur mis à disposition par les centres sociaux de la ville de Bar le Duc, partenaires du dispositif travaillent de façon à proposer un programme pour tous les goûts.

⇒ **Vacances de Pâques :**

Les Inscrits

	Hivers	%
Filles	50	45,05%
Garçons	61	54,95%
Total	111	100,00%

Les activités proposées :

- **Le Matin :**
  - Atelier Graff : graff des salles Cod'Jeunes sur le site de la Fédération dans le cadre des rencontres « club jeunes » avec des jeunes ciblés.
  - Ateliers sportifs
  
- **L'après-midi :**
  - Des activités sportives, des grands jeux, géocaching, Dodgeball, mini-golf, Journée équestre, cinéma
  
- **2 soirées :**
  - Géo challenge
  - Club jeunes
  - Escape Game
  
- **Une sortie**
  - Trampoline Park-jet rollers
  - Nigloland

Avec 111 inscrits, le dispositif a enregistré une session avec la plus grande influence depuis plusieurs années, ce qui a amené le directeur à revoir à la hausse le nombre d'animateurs pour la période estivale.

L'équipe a été composée de 5 animateurs vacataires, d'un animateur par jour mis à disposition par les centres sociaux et du coordinateur.

⇒ **Vacances d'été :**

Afin de garder une cohérence sur les activités jeunesse de la communauté d'agglomération, nous nous sommes calqués sur la période de fonctionnement du dispositif Cap'orn qui a ouvert ses portes durant 6 semaines (du 9/07 au 17/08/2018), nous avons donc ouvert également durant cette période, ce qui signifie une semaine de moins qu'habituellement pour le dispositif Cod'Jeunes.

Nous avons enregistré 193 inscrits, ce qui représente une hausse d'environ 12% par rapport à 2017 (173 inscrits sur 7 semaines de fonctionnement).

Les programmes ont été réalisés par l'équipe d'animation composée de 11 animateurs, 2 de plus que l'année dernière suite au nombre d'inscrits durant les vacances de printemps (111 inscrits), embauchés par le dispositif et les animateurs des centres sociaux (1 par jour), 1 éducateur spécialisé, un directeur, et un adjoint.

Le fonctionnement général des semaines était proposé comme suit :

**LES ACTIVITES PROPOSEES**

Les activités ont été proposées dans l'ensemble de 9 heures à 18 heures, et deux fois par semaine jusqu'à 23 heures une soirée à thème. Une grosse sortie est proposée sur la semaine généralement le vendredi sur la journée.

- Un grand jeu d'aventure « Cod'lanta » sur une semaine en partenariat avec le dispositif Cap'orn et les centres sociaux, a réuni 32 jeunes âgés de 13 à 16 ans.
- Un mini camp par semaine pour 10 jeunes à la base de loisirs du Col Vert à Bronzée en Woëvre.



- Deux graffs sur les thèmes du « vivre ensemble et du sport » en partenariat avec L'association Meusienne de Prévention et l'association « Fête le mur » avec en contrepartie un camp de 3 jours 2 nuits au lac du Der pour 12 jeunes.

Les activités proposées pouvant accueillir jusqu'à 120 jeunes par jour.

➤ **Les matins :**

Les ateliers :

Généralement du mardi au jeudi, ils sont réservés essentiellement aux activités qui requièrent une présence à la semaine, afin de profiter pleinement des activités en après-midi. Ils peuvent être culinaires, artistiques, manuels, musicaux...

**Exemple d'atelier proposé cet été :**

Atelier meubles en palettes, atelier porte clé, atelier théâtre, atelier origami, atelier figurines en carton, atelier Découverte du tennis...

Les mini camps :

Cette année nous avons rassemblé les tranches d'âge sur les mini camps, car l'année passée, les camps par tranche d'âge n'étaient pas remplis, donc cette année nous avons proposé les mini camps sans tranche d'âge, ce qui a permis de les remplir.

Les mini camps étaient ouverts à 10 jeunes encadrés par 2 animateurs.

➤ **Les autres activités :**

Un panel d'activités est proposé aux jeunes :

⇒ Avec places limitées (canoë, équitation, piscine, plongée, paintball...),

⇒ Avec places illimitées (grands jeux, soirées, tournois sportives...).

Les grands jeux et soirées sont mis en place et préparés par les animateurs, afin de satisfaire le plus grand nombre de jeunes.

**Exemple de grand jeu proposé cet été :**

Jeu d'eau, cluedo, sagamore, journée trappeur, grand jeu des défis, Olympiade, intrigue au musée (en partenariat avec le Musée du Barrois), Master chef...

➤ **Les soirées :**

Très appréciées par les jeunes, nous avons deux soirées à thème par semaine.

Les animateurs les préparent suivant le souhait des jeunes et les bilans faits des sessions précédentes. Les « Club'jeunes », dans lesquels ils se retrouvent durant trois heures et sont libres de faire les activités qu'ils désirent (jeux de société, activités extérieures, tennis de table, babyfoot, promenade...), font toujours l'unanimité. Pour cela, nous avons utilisé les locaux du centre de loisirs de la Fédération, au rez-de-chaussée, et avons aménagé les salles de façon conviviale.



**Exemple de soirée proposée cet été :**

Soirée casino, soirée 60 secondes chrono, soirée fureur, club jeunes, soirée piscine, soirée crêpes party, soirée « mardi tout est permis », soirée Escape Game, soirée horreur, soirée de fin de session.

➤ **Les sorties :**

Les sorties proposées sont plus que remplies car à chaque fois le directeur demande un bus de 60 places afin de contenter plus de jeunes, les sorties sont proposées en dehors du département en général pour sortir du quotidien et découvrir d'autres lieux.

Nous avons proposé une sortie par semaine (Streetlaser, patinoire, walgator, bowling, Pokeland... ). Nous avons aussi proposé des sorties en mini bus plusieurs fois par semaine (paintball, équitation, canoë, plongée, sculpture sur Pierre... ).

**Quelques photos**



**Soirée de fin de Vacances**

⇒ **Vacances de Toussaint :**

Deux séjours ont été proposés par tranche d'âge (10-13 ans) et (14-16 ans).

- Un séjour sur une péniche pour 17 jeunes
- Un séjour au lac du Der pour 13 jeunes.

**Le séjour sur les péniches du 22 au 27 octobre pour 17 jeunes de 10 à 13 ans.**

Au programme :

- L'installation et la mise au courant de l'usage des sanitaires et des règles de sécurité).
- L'escale
- Balade en VTT
- Descente de rivière en kayak
- Volley, badminton et autres jeux de plein air.
- Pêche.
- Astronomie
- Soirée feu de camp
- Visite de la vieille ville de Clamecy (rues bordées de vieilles maisons, cathédrale, quai).
- Visite du musée consacré au flottage du bois.
- Piscine.

Au total les jeunes ont parcouru 61.5 kms, ouvert 34 écluses et 7 ponts levant pour 18 heures de navigation.

Nous avons réitéré ce séjour suite à la forte demande de certains jeunes.

**Le Séjour au lac du Der pour les plus grands (14-16 ans) sur le thème du sport a rassemblé 18 jeunes du 30/10 au 02/11/2017.**

Au programme :

- Kayak
- Escalade
- Paddle
- Tir à l'arc
- Découverte Voile
- Et pendant les autres temps libres les animateurs ont proposé des grands jeux, tournoi sportif en soirée (gymnase), atelier culinaire.

A ceci s'ajoute des actions partenariales proposées cette année dans le cadre du projet « InTenArt » financé par le contrat de ville.

Cette année les volets d'actions sont.

- **Les dangers d'internet**, cette action se déroulera toute au long de l'année 2018. En partenariat avec le centre social de la Côte Sainte Catherine, l'AMP en ciblant essentiellement les jeunes de la Côte sainte Catherine.
- **L'Art de rue**, cette action se déroulera durant l'été 2018, en partenariat avec l'Association Meusienne de Prévention.
- **A la découverte du tennis avec l'association « Fête le mur »**,

Afin d'ouvrir les portes d'un sport peu fréquenté par les jeunes du quartier Côte Sainte Catherine.

**ACTION 1**

L'action « **Les dangers d'internet** », a rassemblé 8 jeunes âgés de 10 à 14 ans issus du quartier de la Côte Sainte Catherine.

L'objectif global de ce projet est de poursuivre la sensibilisation débutée en 2017 et d'amener les parents à discuter de ces sujets avec leurs enfants, tout en leur apportant des informations pratiques et légales.



**Les objectifs de cette activité sont :**

- Sensibiliser les jeunes et leurs parents aux dangers d'internet
- Inciter au dialogue parent-enfant sur ce sujet
- Sensibiliser les jeunes à la conception d'une bande dessinée
- Maîtriser un champ lexical spécifique
- Se familiariser avec la langue oralisée du dialogue, les interjections, les onomatopées et bruitages
- Réfléchir à un scénario cohérent
- Les inciter à travailler en équipe et à mutualiser leurs compétences.
- Proposer un support écrit au documentaire vidéo élaboré en 2017

Le souhait cette année est de créer un nouveau support sous la forme de « bande dessinée » travaillée par des jeunes du quartier de la côte et fréquentant le dispositif « Cod'jeunes ».

De août à mi-septembre 8 jeunes ( 6filles et 2 garçons) âgés de 10 à 14 ans ciblés par le directeur du dispositif Cod'jeunes et l'animateur jeunesse du centre social de la Côte Sainte Catherine partenaire privilégié sur ce projet.



De octobre à décembre, 5 jeunes ont continué et 3 ont décroché puis début novembre 2 autres jeunes (des sœurs) ont déménagé et donc n'ont pu terminer le travail. L'objectif étant de leur montrer toutes les étapes de la réalisation pour obtenir au final un recueil de 24 pages. Les jeunes devaient donc réaliser une double page par personne.



## ACTION 2



Sur le volet « Art de rue », deux graffitis ont été proposés en partenariat avec l'AMP pendant la session estivale sur le dispositif. En contrepartie les jeunes ont pu passer un séjour de trois jours au Lac du der sur la base Nautique de Giffaumont. Cette action a été travaillée en partenariat avec l'association Meusienne de Prévention.

Le thème proposé a été le tennis avec comme objectifs :

Objectifs de l'action :

- Favoriser et développer l'implication des jeunes dans la vie sociale du quartier de la côte sainte Catherine
- Faciliter l'accès des jeunes qui ne connaissent pas le dispositif
- Susciter la mixité sociale en favorisant la construction d'activités en partenariat,
- Accueillir tous les jeunes en proposant une place à chacun d'eux, en favorisant la rencontre de l'autre et en agissant pour une intégration sociale de chacun.

Les jeunes ciblés par les éducateurs ont été inscrits sur le dispositif et ont profité pleinement des activités du dispositif.

Les deux graffs ont été faits deux murs du complexe sportif Côte à proximité des terrains de tennis. Cette année les jeunes ciblés avaient entre 10 et 14 ans dont 7 jeunes sont issus de la côte.

En contrepartie, le groupe est allé passer trois jours de vacances à la base de loisirs de Giffaumont et ont pu profiter d'activités sportifs et nautique mais aussi une sortie à Nigloland.

## ACTION 3

### I. A la découverte du tennis

Le complexe sportif de la côte Sainte Catherine s'est modernisé avec la restructuration des cours de tennis extérieurs et intérieurs.

L'association « Fête le mur » dont Yannick

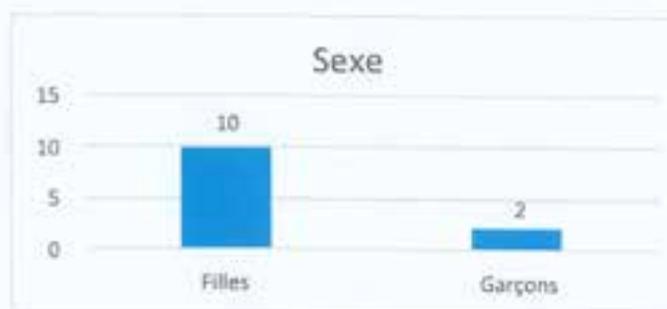


NOAH est le parrain,

s'est créée sur Bar le duc afin de développer le tennis dans les quartiers populaires.

C'est pourquoi, le dispositif a proposé des ateliers « découverte du tennis » durant les vacances scolaires en direction des jeunes inscrits sur le dispositif et plus particulièrement provenant du quartier ZEP.

Le tennis c'est vrai, est moins populaire que le foot dans les quartiers populaires pour diverses raisons, c'est pourquoi le dispositif s'est associé avec l'association « Fête le mur » afin de permettre la



découverte de cette discipline avec l'objectif de donner la chance à certains jeunes de pouvoir s'inscrire à moindre coût.

Durant l'été, un atelier « découverte du tennis » sous forme de stage d'une semaine été proposé à un groupe de jeunes.

Objectifs :

- Inculquer et faire respecter les valeurs citoyennes et celles du sport en général comme le respect, l'honnêteté, la maîtrise de soi, la solidarité, etc...
- Associer le dispositif à la découverte d'un sport peu pratiqué dans les quartiers populaires



Les séances quotidiennes durant ce stage d'une durée de 2 heures et demi, ont été encadrées par un diplômé d'État, Ce volume de travail ne permettant pas d'évolutions techniques majeures,

mais il a permis aux jeunes inscrits de pouvoir s'orienter sur une inscription au club de tennis pour ceux qui le désire afin de continuer l'apprentissage. Le tournoi s'est conclu avec une remise de médailles pour les vainqueurs, suivie d'un pot à la fin. 12 jeunes se sont inscrits à la porte ouverte pendant les vacances de février et 7 au stage pendant la période



estivale. Au total, 11 jeunes sont issus du quartier de la Côte Sainte Catherine dont 4 ont pris une licence auprès de l'association.

## LES INSCRIPTIONS

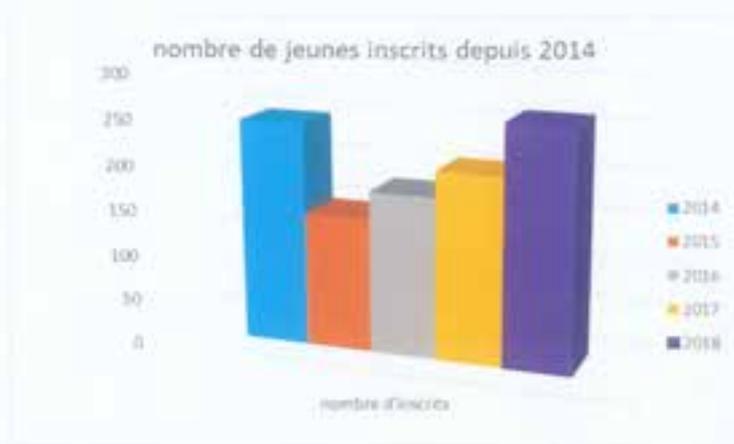
Inscriptions par session de 2016 à 2018

		COD'Jeunes Hiver	COD'Jeunes Printemps	COD'jeunes Eté	COD'Jeunes Toussaint
Inscriptions	2016	39	71	144	49
	2017	78	77	173	36
	2018	95	111	193	30

La fréquentation du dispositif sur 2018 est en hausse de 17,58% pour les inscriptions. On constatera avec les éléments suivants que le nombre d'inscrits, c'est-à-dire le nombre de jeunes différents ayant participé au moins une fois aux activités, est également en hausse.

**LES INSCRITS : (nombre de jeunes différents ayant fréquenté le dispositif)**

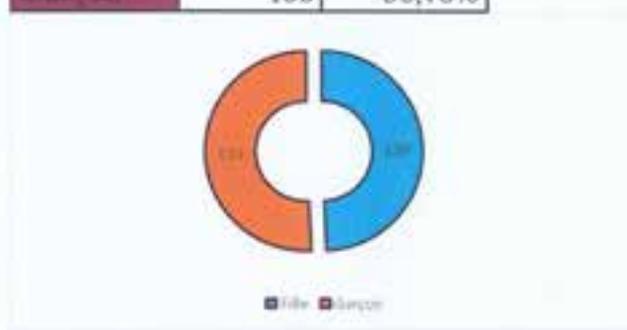
	2014	2015	2016	2017	2018
nombre d'inscrits	246	148	178	206	262



Le dispositif a retrouvé cette année le niveau d'inscrits qu'il avait connu avant la rupture dans le fonctionnement en 2015. Le travail en continu a permis de restaurer le lien entre les jeunes et le dispositif.

La répartition par sexe :

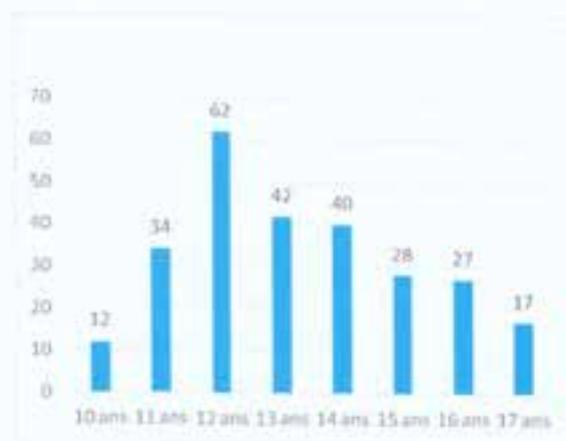
Fille	129	49,24%
Garçon	133	50,76%



Le dispositif est proche de la parité. Ce résultat, qui reste perfectible, est le fruit d'un travail accentué depuis 4 ans.

Répartition des inscrits par âge :

Ages	
10 ans	12
11 ans	34
12 ans	62
13 ans	42
14 ans	40
15 ans	28
16 ans	27
17 ans	17

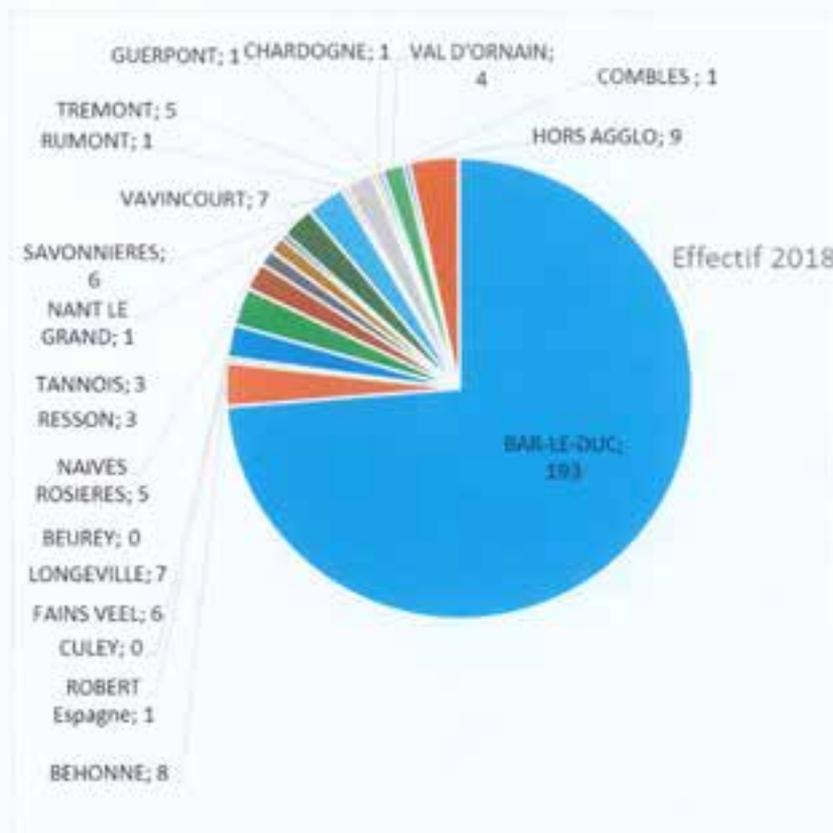


Le dispositif touche bien tous les âges ciblés, avec une prédominance de la tranche des 12-14 ans. La présence des 17 ans s'explique par la possibilité pour le dispositif de continuer son travail de

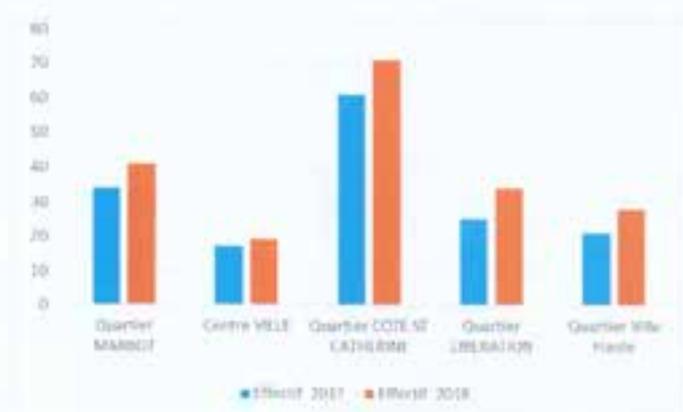
prévention et d'autonomisation lorsqu'il est nécessaire, notamment en fonction de la maturité du jeune.

Répartition des inscrits par origine géographique :

Communes	Effectif 2017	Effectif 2018
<b>BAR-LE-DUC</b>	158	193
<b>BEHONNE</b>	4	8
<b>ROBERT Espagne</b>	1	1
<b>CULEY</b>	1	0
<b>FAINS VEEL</b>	9	6
<b>LONGEVILLE</b>	5	7
<b>BEUREY</b>	1	0
<b>NAIVES ROSIERES</b>	2	5
<b>RESSON</b>	3	3
<b>TANNOIS</b>	2	3
<b>NANT LE GRAND</b>	1	1
<b>SAVONNIERES</b>	3	6
<b>VAVINCOURT</b>	6	7
<b>RUMONT</b>	0	1
<b>TREMONT</b>	0	5
<b>GUERPONT</b>	0	1
<b>CHARDOGNE</b>	0	1
<b>VAL D'ORNAIN</b>	0	4
<b>COMBLES</b>	0	1
<b>HORS AGGLO</b>	10	9
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>262</b>



La prédominance de Bar-le-Duc reste importante. Les problèmes de mobilité semblent constituer toujours une contrainte importante sur la participation au dispositif. Les activités délocalisées sont nombreuses mais ne changent pas la proportion dans la fréquentation.



#### Répartition par quartier :

Les jeunes du quartier de la côte Sainte-Catherine sont les plus nombreux, ce qui est logique car ils constituent une priorité affichée. La présence de jeunes d'autres quartiers et d'autres communes est une garantie de brassage de population et également une garantie d'avoir un dispositif dédié à la jeunesse et pas seulement à un quartier.

## EVOLUTION BUDGETAIRE



Le budget du dispositif a un peu augmenté en 2018 car il a fallu intégrer plus de charges fixes.



La charge nette a donc un peu augmenté pour le CIAS mais reste dans la limite des 51000 euros fixés et sanctuarisés.



Dans le même temps on constate que le nombre d'heures-enfants réalisées a augmenté ; dans une proportion moindre que le nombre d'inscription mais avec une semaine de fonctionnement en moins l'été.

Le coût par heure et par enfant a légèrement augmenté en raison de l'augmentation des charges fixes et avec une semaine de fonctionnement en mois. Donc, l'augmentation du nombre d'inscriptions a permis de contenir son augmentation.

## La Coordination Jeunesse 2018

Les constats dressés dans le bilan de l'an passé restent valables et ils sont ce qui rend nécessaire la poursuite de la coordination Jeunesse.

### RAPPEL :

Le territoire de l'Agglomération a pour particularité d'avoir une jeunesse répartie sur l'ensemble des communes. De plus, la mobilité sur le territoire n'est pas très développée et les actions doivent donc se dérouler en proximité ou bénéficier d'un relais au plus proche des jeunes.

Le tissu associatif local est important. Cependant, les personnes qui souhaitent s'investir auprès de la Jeunesse ne peuvent supporter, à elles seules, les charges logistiques et les partenariats financiers nécessaires.

Par ailleurs, les actions et les liens qui se créent restent au niveau communal, alors même qu'ils pourraient concerner plusieurs communes limitrophes.

Le besoin réside donc dans la synergie et le dynamisme à insuffler pour créer, sur la Communauté d'Agglomération, une coordination autour de la Jeunesse.

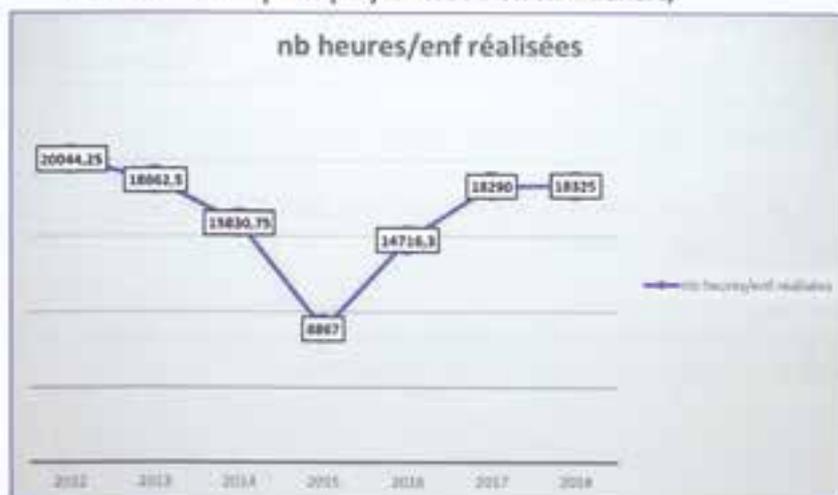
La nécessité de développer et de coordonner les actions en direction de la Jeunesse n'est pas nouvelle. La fiche action a donc été débutée depuis 2011. Un premier diagnostic avait été réalisé cette même année. Cependant, le territoire ayant évolué depuis, s'est à nouveau posée la question de dresser une carte des besoins en matière de jeunesse et de définir les missions du coordonnateur Jeunesse.

### LE PROJET JEUNESSE DE TERRITOIRE :

Le coordonnateur Jeunesse poursuit son travail de construction du projet jeunesse partagé dans le respect des mêmes objectifs.

#### Objectifs :

- Structurer la politique jeunesse intercommunale,



- Etre un facteur d'attractivité du territoire en particulier sur des zones rurales fragilisées,
- Contribuer à valoriser, soutenir et susciter les

Initiatives des jeunes et des associations travaillant avec ou en direction des jeunes.

#### **TRAVAIL DE DIAGNOSTIC :**

Les difficultés rencontrées en 2017 pour poursuivre le travail de construction d'un projet jeunesse partagé se sont révélées encore plus importantes en 2018 :

- La difficulté de mobiliser suffisamment de temps pour les coordonnateurs et de trouver des disponibilités pour l'ensemble des acteurs ;
- La difficulté de mobiliser les différents acteurs autour de ce projet, en faisant fi des considérations budgétaires liées aux diverses demandes de subvention, chacun voulant déjà confirmer ou créer des engagements financiers de la part de la collectivité.

A l'heure actuelle, la construction d'un réel projet jeunesse partagé nécessite un réel portage politique pour lever les difficultés évoquées plus haut et pour impulser un nouvel élan permettant au coordonnateur jeunesse de faire avancer la réflexion commune en évitant les écueils budgétaires.

#### **GESTION DU PARTENARIAT AVEC CAP'ORN**

La coordination Jeunesse a travaillé en 2018 sur le partenariat nécessaire entre les dispositifs Cap'Om et Cod'Jeunes, afin de proposer une offre de loisirs éducatifs cohérente en direction des 10-16 ans sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, les objectifs pédagogiques, qui avaient déjà été mis en cohérence, nécessitent de se traduire sur le terrain de manière effective.

La coordination a donc eu plusieurs missions :

- Organiser un minicamps commun entre les deux dispositifs pour favoriser les échanges entre les jeunes et pour rapprocher les manières de travailler des équipes d'animation ;
- accompagner la nouvelle directrice du dispositif dans ses missions sur sa demande ;
- vérifier la mise en œuvre effective des objectifs fixés ;
- faciliter la communication entre l'association organisatrice de Cap'Om et la directrice.

Les constats posés durant l'été ont amené la coordination Jeunesse à rencontrer la direction de l'association au mois de septembre pour évoquer la baisse de fréquentation du dispositif et le turn over des équipes, et demander à l'association de proposer des éléments de stabilité pour le dispositif.

#### **GAMING EN FAMILLE deuxième édition**

Le Gaming Day organisé pour la première fois en 2017 ayant connu un vif succès. La Ville de Bar-le-Duc a demandé au CIAS d'organiser l'édition 2018 en conservant les mêmes objectifs :

- développer des temps en direction des jeunes, mais en les dotant d'un aspect familial pour travailler également sur la parentalité ;
- proposer un volet prévention sur chaque journée : prévention de la radicalisation pour la journée streetlaser, prévention de la dépendance aux jeux et sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux pour la journée Gaming ;
- travailler les partenariats locaux possibles avec les associations mais aussi avec l'Education Nationale ;
- concevoir ces actions avec une visée pérenne pour doter la Ville de Bar-le-Duc de temps forts en direction de sa jeunesse et des familles.

Montage des dossiers :

La seconde étape a consisté dans l'écriture des projets, la recherche des partenariats et dans le montage financier et dans les demandes subventions correspondantes.

Mise en œuvre :

Enfin, le coordonnateur a organisé, préparé et mis en œuvre les deux journées, puis a ensuite procédé à l'évaluation et à la rédaction des bilans.

La Journée Gaming en famille a réuni presque 800 personnes (comptage par cliquet à l'entrée), alors même qu'il s'agissait d'un week-end avec un jour férié. Beaucoup de familles, qui ont parfois passé la journée entière sur le site.

La Ville de Bar-le-Duc a souhaité poursuivre le partenariat pour 2019.

# PERSONNES AGEES

## EHPAD BLANPAIN - COUCHOT



## LES DONNEES GENERALES :

### Le Statut et les Missions :

L'EHPAD Blanpain – Couchot est un établissement médico-social à statut public, accueillant des personnes âgées dépendantes en hébergement permanent.

Il dépend de la Fonction Publique Territoriale et est géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse.

L'établissement dispose d'une capacité d'accueil totale de 140 lits, répartis sur 2 structures distinctes : 72 lits sur Blanpain et 68 lits sur Couchot.

Ses missions sont :

→ d'accueillir des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans seules ou en couple et des moins de 60 ans sous dérogation, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés,

→ d'accompagner les résidents et leur famille tout au long de leur séjour, avec une prise en charge de qualité la plus adaptée à leur projet de vie et à leur état de santé.

### INFORMATIONS DIVERSES

EHPAD Blanpain – Couchot

CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse

4, boulevard des Ardennes – BP 90167

55000 BAR LE DUC CEDEX

Téi : 03-29-79-17-41

Fax : 03-29-79-98-80

Mail : [cias@cias.meusegrandsud.fr](mailto:cias@cias.meusegrandsud.fr)

*Présidente du CIAS : Martine JOLY*

*Directeur de l'EHPAD : Fabrice CUNIN*

*Numéro FINESS : 550003602*

*Date de la dernière autorisation : 3 janvier 2017*

### Présentation de l'EHPAD Blanpain – Couchot :

L'établissement est composé de deux sites en centre-ville de BAR LE DUC :

→ Le site de BLANPAIN (72 places d'hébergement).

→ Le site de COUCHOT (68 places d'hébergement).

La structure de BLANPAIN (qui tire son nom de l'ancien propriétaire M. BLANPAIN de RENUSSON) est située au 47, rue du Port.

Le bâtiment a fait l'objet d'un legs à la collectivité à la condition qu'il accueille des personnes âgées. La structure est composée de deux corps de bâtiments (l'un datant des années 1930 et le second des années 1970) et les chambres (60 individuelles et 6 doubles) sont réparties sur 3 niveaux.

Un parc, agrémenté d'arbres et de fleurs et accessible aux personnes à mobilité réduite, peut accueillir, en toute sécurité, les résidents et leurs familles à la belle saison (deux portails sécurisent le jardin).

La structure de COUCHOT est située au 2, rue des Romains à proximité de la gare multi modale de Bar le Duc.

Etant donné que c'était un ancien hôpital, les circulations intérieures sont plutôt adaptées et fonctionnelles.

L'établissement est composé de 5 niveaux (sous-sol, RDC et 3 étages) et il possède un salon à chaque étage.

L'établissement dispose de 16 chambres doubles et de 36 chambres individuelles.

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018 :

### La réorganisation des petits-déjeuners

L'un des projets phares fut la réorganisation des petits déjeuners sur les 2 sites de sorte qu'ils puissent être servis en chambre.

En effet, les petits déjeuners étaient servis jusque-là dans les salles de restauration, ce qui générait plusieurs problèmes :

- Des navettes chronophages,
- Un service du petit déjeuner pouvant aller jusqu'à 10h15,

La volonté de l'équipe de direction était donc de réorganiser ce service de sorte de :

- Proposer un petit déjeuner à chaque résident entre 7h30 et 9h00 afin de limiter la période de jeûne entre le dîner et le petit déjeuner et d'augmenter la durée entre le petit déjeuner et le déjeuner,
- Impliquer tous les corps de métier sur un temps donné,
- Sécuriser davantage le circuit du médicament.

C'est pourquoi, les fiches de tâches de tous les agents ont été revues et des investissements matériels ont été réalisés afin de pouvoir proposer à l'ensemble des résidents le petit déjeuner en chambre.

Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre depuis le **21 février 2018 sur le site de Couchot** et depuis le **3 mai 2018 sur le site de Blanpain**.

**Le bilan est très positif sur les 2 sites**, puisque tous les résidents ont terminé de déjeuner vers 8h30/9h00 et il y a moins de pression dans l'organisation des toilettes.

Au niveau de tous les corps de métier, les retours sont également très positifs et des ajustements ont été apportés pour sans cesse optimiser le fonctionnement.

## La réorganisation de l'ensemble du service et l'ajustement des horaires en conséquence :

Parallèlement à la réorganisation des petits déjeuners, l'ensemble des fiches de tâches des agents a été revu afin d'optimiser la prise en charge des résidents et de leur environnement.

Ainsi, côté hôtelier et à moyens constants, les horaires et les fiches de tâches ont été revus de sorte que :

- Il y ait un agent hôtelier de plus sur le temps du petit déjeuner,
- L'organisation du bionettoyage réponde aux recommandations de bonnes pratiques avec la mise en œuvre de la méthode de pré-imprégnation.

L'EHPAD a également investi dans du matériel pour faciliter le travail des agents hôteliers (chariots pour le petit déjeuner, chariots de service, chariots d'entretien, auto-laveuses, ...)

Ensuite, côté soignant, les horaires des aides-soignantes et des infirmiers ont été retravaillés de sorte que :

- L'ensemble du personnel soignant soit impliqué sur un temps donné pour le service du petit déjeuner (installation et aide à la prise du petit déjeuner pour les aides-soignantes, administration des traitements pour les infirmiers)
- Sur chaque site, 5 aides-soignantes à temps plein se chargent d'effectuer les toilettes pendant qu'une 6<sup>ème</sup> aide-soignante s'occupe de donner les douches du lundi au samedi sur un mi-temps.
- La 6<sup>ème</sup> aide-soignante accorde des moments privilégiés aux résidents le dimanche (massage, relaxation, soins esthétiques, sorties, ...)

L'équipe de direction a ainsi fait le choix de renforcer son équipe soignante avec un mi-temps supplémentaire en espérant apporter une plus-value aux résidents, améliorer la qualité de vie au travail et ainsi diminuer le taux d'absentéisme.

Ce choix se justifiait également par le fait que l'EHPAD avait sur chaque site des aides-soignantes de retour en mi-temps thérapeutique.

Ce fut payant puisque cette réorganisation a d'une part, grandement satisfait les résidents et d'autre part, les équipes se sont impliquées en donnant du sens à leur travail et le taux d'absentéisme a diminué de manière significative.

Pour finir, les horaires des animatrices ont été revus à partir du 1<sup>er</sup> juillet de sorte que :

- Ces derniers soient davantage adaptés aux besoins des résidents, à savoir : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00.
- Les animatrices travaillent un samedi sur 2 en demi-journée et un jour par semaine en journée continue avec repas pris avec les résidents.

Pour y arriver sur les 2 sites, l'équipe de direction a décidé de transformer un poste de contrat aidé côté hôtelier en contrat aidé côté animation sur le site de Couchot.

Ainsi, suite à la fin de contrat d'un agent en CAE côté hôtelier au 31 juillet, un recrutement a été organisé à la rentrée de septembre permettant de positionner une 2<sup>ème</sup> animatrice sur le site de Couchot dès le 1<sup>er</sup> octobre.

De ce fait, les animatrices travaillent en binôme sur chaque site depuis cette date.

## **Le déploiement de l'informatisation :**

L'autre projet phare mené en 2018 fut le déploiement de l'informatisation.

En effet, le logiciel NETSoins a été déployé depuis le **28 mai 2018 sur le site de Blanpain** et depuis le **11 juin 2018 sur le site de Couchot**.

L'établissement a fait le choix de doter les équipes de PC portables et de tablettes en nombre suffisant pour que chaque professionnel présent sur site ait la possibilité de tracer en temps réel ses actes.

Le déploiement a été réalisé en plusieurs étapes et la montée en charge progressive se poursuivra en 2019.

Ainsi, dès le lancement de l'informatisation, toutes les données administratives, les plans de soins, les antécédents médicaux et les GIRages étaient saisis permettant ainsi :

- aux équipes administratives de suivre tous les mouvements, la facturation, les changements éventuels au niveau administratif, ...
- aux équipes soignantes de tracer tous leurs actes (toilettes, changes, soins divers, ...)
- aux animatrices de planifier leurs activités et de réaliser des comptes rendus collectifs et individuels.

Puis, depuis septembre 2018, les projets de vie personnalisés ont commencé à être déployés sur NETSoins.

Et pour finir, l'informatisation des prescriptions a été lancée depuis fin octobre 2018 avec un accompagnement proposé aux médecins traitants par le médecin coordonnateur.

Ces 2 derniers axes sont encore en cours de développement en 2019.

De plus, il est prévu d'informatiser également la partie hôtelière (bionettoyage, logistique, technique, ...) en 2019.

Le bilan fin 2018 est très positif, car l'informatisation a permis d'optimiser significativement la traçabilité, de gagner en efficacité et en convivialité.

## **La mise en œuvre d'un COPIL Qualité :**

Afin de structurer la Démarche Qualité, un Comité de Pilotage Qualité et Gestion des Risques (COPIL) a été mis en œuvre depuis le 26 février 2018.

Ce COPIL est un organe multidisciplinaire, qui a pour objectif d'impulser et de coordonner les actions menées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

Il définit les objectifs, analyse les processus, met en œuvre un **Plan d'Action Qualité** et réalise des évaluations dans le but d'améliorer l'efficacité du **Système de Management Qualité**.

Ce COPIL a pour mission également de définir les priorités en termes de gestion des risques :

- Risques résidents (Evènements Indésirables Graves, Porteur de risques et liés aux soins),
- Risques établissements (liés aux équipements, à l'infrastructure...),
- Risques professionnels.

Il se réunit 2 à 3 fois par an.

### **La mise à jour de tous les trousseaux de linge des résidents :**

Un autre projet mené au cours de l'année 2018 fut la mise à jour de tous les trousseaux de linge des résidents.

Les objectifs étaient à la fois d'actualiser les inventaires afin de gérer au mieux les éventuelles réclamations et d'ajuster les trousseaux pour permettre à chaque résident d'avoir une quantité adaptée de vêtements.

Cette mise à jour a présenté beaucoup de points positifs puisque :

- De nombreuses familles se sont associées en se rendant disponibles et en s'impliquant considérablement.
- Les relations entre les familles et le personnel soignant et hôtelier ont été riches en échanges lors des inventaires. Le personnel a appris à mieux connaître la famille et le résident par la même occasion.
- Les armoires ont toutes été nettoyées et désinfectées.
- Les résidents ont apprécié que le personnel les accompagne dans le tri, qu'on les aide à choisir. C'était un moment privilégié pour eux.
- Le personnel a su rester souple et a su s'adapter au profil de chaque résident.

### **La gestion de 2 épidémies :**

#### **Une épidémie de GEA sur le site de Blanpain :**

L'EHPAD Blanpain a été confronté en janvier 2018 à une épidémie de GEA sans précédent.

En effet, alors que le 16 janvier 2018, 4 résidents présentaient des symptômes de GEA et que des mesures de précautions complémentaires de type contact avaient été mises en œuvre pour éviter la propagation.

Dès le lendemain, à savoir le 17 janvier, 15 résidents de plus ont été touchés et le surlendemain, 12 résidents venaient encore s'ajouter à la liste des résidents touchés.

Très vite, l'établissement a mis plusieurs mesures en œuvre pour endiguer dès que possible cette épidémie :

- Les précautions complémentaires de type contact ont été instaurées pour l'ensemble des résidents touchés,
- Le protocole de désinfection à l'Oxy'floor a été mis en application sur l'ensemble de l'établissement,
- Le service de l'ensemble des repas dans les chambres,
- Les familles ont toutes été informées de la situation par appel téléphonique,
- Analyse de 3 échantillons pour recherche de germes : Norovirus, Rotavirus et Adénovirus entérique.
- Travail en étroite collaboration avec l'ensemble des médecins traitants,
- Mise en place de renforts en personnel via des agences intérimaires en plus du personnel de l'EHPAD, car plusieurs agents de l'EHPAD ont été touchés également.

Grâce à la mise en place de ces mesures, tout est rentré dans l'ordre assez rapidement puisque nous n'avons plus eu de nouveaux cas à compter du 19 janvier.

Par conséquent, après avoir respecté une période d'observation, l'ensemble des mesures ont pu être levées le 23 janvier.

Au total, 38 résidents auront été touchés et un peu moins de 10 agents de l'EHPAD.

## **Une épidémie de Gale sur le site de Couchot :**

Fin juin 2018, l'EHPAD Couchot a recensé quelques suspicions de gale parmi ses résidents.

Après avoir effectué des analyses complémentaires, l'EHPAD a recensé 2 cas avérés de gale parmi les résidents et un cas parmi les membres du personnel.

Ainsi, l'EHPAD a préparé une action à l'échelle de l'établissement : location de NOCOSPARY, commande d'OXYPY, de surblouses, de gants, de Stromectol®, SPREGAL®, ...

Après des échanges avec le CPIAS, la Cellule de Crise comprenant le Médecin Coordonnateur, le Pharmacien, le Référent Hygiène, le Cadre de Santé, la Responsable Hébergement et le Directeur a décidé de mettre en place le 12 juillet 2018 :

- Information des médecins traitants et des familles, information par affichage à l'entrée de l'établissement et orientation vers un point d'eau + savon pour lavage des mains à la sortie,
- Report des RDV non urgents et information des établissements prenant en charge nos résidents,
- Isolement pendant une semaine ou traitement du linge de l'ensemble des résidents et du linge plat,
- Traitement de l'ensemble des locaux avec NOCOSPARY / OXYPY,
- Traitement per os par 2 cures de STROMECTOL de l'ensemble des résidents et du personnel à 14 jours de distance, associé à un traitement local (SPREGAL) pour les résidents présentant des lésions évocatrices de gale.

Suite à la mise en œuvre de ces actions coordonnées, tout est rentré dans l'ordre et l'EHPAD n'a plus eu de cas de gale.

### **La signature du projet de construction du Nouvel EHPAD :**

Après le lancement du marché de Partenariat Public Privé (PPP) effectué le 11 janvier 2018, le choix du prestataire a été réalisé en juin 2018 après une analyse approfondie des différentes offres et c'est le projet porté par le Foyer Rémois qui a été retenu.

La signature du projet retenu avec le Foyer Rémois a été réalisée le mardi 18 décembre 2018.

Le Nouvel EHPAD devrait donc être livré en mars 2021.

### **La mise en place d'une polyvalence entre les 2 sites :**

Parallèlement au projet de construction du Nouvel EHPAD, une polyvalence a été mise en œuvre entre les agents des 2 sites à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

En effet, étant donné que l'EHPAD dispose d'environ 95 agents répartis sur site, il était important de commencer dès 2018 la mise en place d'une polyvalence entre les 2 sites de sorte que :

- Les agents apprennent à se connaître et à travailler ensemble,
- Les agents apprennent à connaître tous les résidents et leurs familles,
- Les pratiques soient harmonisées autant que possible,

Ainsi, depuis septembre 2018, plusieurs agents de chaque site permutent pour une période d'immersion allant de 3 à 6 mois.

### **L'adhésion de l'EHPAD au GCSMS Meuse :**

L'EHPAD Blanpain - Couchot a fait le choix d'adhérer au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Meuse.

En effet, dans la continuité des rencontres de l'ADIREM, les directeurs des EHPAD publics de Meuse ont décidé de constituer officiellement en 2018 un GCSMS regroupant 11 EHPAD et plus de 1700 lits.

Les objectifs du GCSMS étant multiples :

- Construire et gérer un plan de formation commun en tout ou partie pour le compte des établissements partenaires,
- Initier, développer et mettre en œuvre des actions de recherches et de démarches innovantes dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées dépendantes,

- Assurer, dans le cadre de groupements d'achats, la centralisation et la gestion coordonnée de procédures relevant du code des marchés publics, afin de répondre aux besoins de fournitures et de services des établissements,
- Organiser si besoin, le recrutement, la gestion et l'intervention de professionnels médicaux et non médicaux au profit des établissements membres, afin de répondre aux besoins de remplacements et de compétences spécialisées des partenaires. Ces interventions communes pourront être assurées notamment dans le cadre de postes partagés, de recrutements par le groupement, de mises à disposition de personnels relevant des établissements membres.

Mais, le GCSMS n'a pas vocation à se substituer aux établissements qui le composent, dont l'autonomie de gestion ne saurait être remise en cause.

### **L'intégration de la PUI de l'EHPAD au GCS PUI du Barrois :**

Un dernier projet a été mené en 2018 concernant la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) de l'EHPAD Blanpain Couchot, à savoir la constitution d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) intégrant la PUI de l'EHPAD.

Ainsi, le GCS PUI du Barrois a été créé, regroupant les Pharmacies du Centre Hospitalier de Bar le Duc, du Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Véel, de la Clinique de Bar le Duc et de l'EHPAD Blanpain-Couchot.

Il répond à plusieurs enjeux :

- Mutualiser les expériences et les moyens,
- Atteindre une taille critique permettant la mise en œuvre de projets, en particulier l'acquisition d'un automate préparateur des doses administrées,
- Résoudre certaines problématiques RH, en particulier le remplacement des pharmaciens gérants de PUI, qui est extrêmement réglementé et contraignant,
- Limiter les difficultés liées au risque de l'absence non planifiée du pharmacien.

## **LES RESIDENTS ACCUEILLIS :**

### **Les profils des résidents :**

Les résidents de l'EHPAD Blanpain – Couchot sont très majoritairement des femmes (82,14 %) et sont originaires principalement de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse (63,57 % des résidents).

Cette tendance reste la même depuis des années malgré le turnover important des résidents.

Voici le détail des résidents accueillis au 31 décembre 2018 :

Répartition Hommes / Femmes	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes	% Hommes	% Femmes
Couchot	16	52	23,53 %	76,47 %
Blanpain	9	63	12,50 %	87,50 %
EHPAD	25	115	17,86 %	82,14 %

Origines des Résidents	Bar le Duc	CA Bar le Duc Sud Meuse (sauf Bar le Duc)	Autres Secteurs du Département	Hors Département
Couchot	32	9	20	7
Blanpain	32	16	22	2
EHPAD	64	25	42	9

### La moyenne d'âge :

L'âge moyen est de **86,84 ans** au 31 décembre 2018 (85,69 ans sur Couchot et 87,92 ans sur Blanpain).

→ Il est à noter que les hommes sont nettement plus jeunes que les femmes sur les 2 sites (84,67 contre 88,38 sur le site de Blanpain et 81,56 contre 86,96 sur le site de Couchot).

→ 66,43% des résidents ont plus de 85 ans.

Après une augmentation progressive de la moyenne d'âge depuis 2011, c'est la deuxième année de suite que la moyenne d'âge diminue.

Cela s'explique par un turnover important des résidents et par des admissions de résidents un peu plus jeune qu'habituellement.

Moyenne d'Age	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Couchot	86,33	87,13	86,93	87,08	86,42	85,69
Blanpain	86,89	88,10	88,48	88,60	88,38	87,92
EHPAD	86,61	87,62	87,72	87,85	87,45	86,84

→ Aucun résident de moins de 60 ans n'a été accueilli à l'EHPAD en 2018.

### Les admissions 2018 :

On notera la variabilité du nombre annuel d'admissions, qui est fonction majoritairement du nombre de départs intervenus sur la période, le plus souvent suite à des décès.

Nombre d'Admissions	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Couchot	11	15	22	12	24	36
Blanpain	11	18	26	9	23	22
EHPAD	22	33	48	21	47	58

Ainsi, après une année 2017 très mouvementée, l'année 2018 fut encore plus mouvementée au niveau des admissions, puisque nous avons effectué 58 entrées, soit le plus grand nombre d'entrées des 10 dernières années.

### Les sorties de l'EHPAD :

#### Les sorties définitives :

On compte **55 sorties définitives** en 2018 (contre 41 en 2017 et 28 en 2016) décomposées comme suit :

→ **48 décès (87,27 %).**

- Parmi les résidents décédés, 10 étaient entrés à l'EHPAD dans l'année.
- A noter que 21 résidents sont décédés à l'hôpital, alors que 27 ont pu bénéficier d'un accompagnement de fin de vie au sein même de nos structures.
- La durée moyenne de séjour pour les résidents décédés en 2018 est de **4 ans et presque 7 mois.**

→ **7 transferts de résidents (12,73 %).**

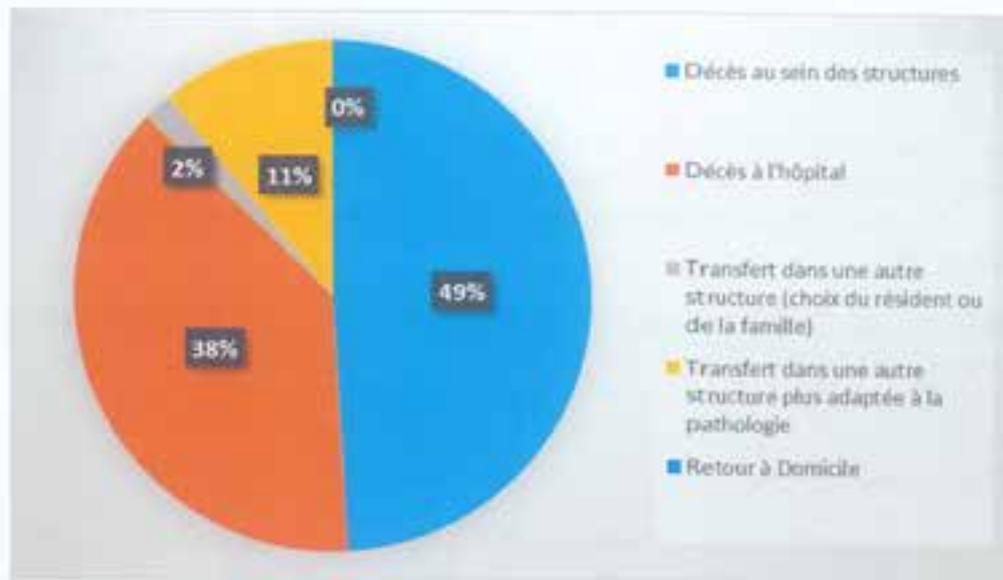
- 1 transfert dans un autre EHPAD (choix de la famille).
- 6 transferts dans une autre structure plus adaptée à la pathologie du résident.

→ **0 retour à domicile (0,00 %).**

La durée moyenne de séjour pour les résidents sortis en 2018 est de **4 ans et un peu plus de 6 mois** (5 ans pour Blanpain et 4 ans et un peu plus de 2 mois pour Couchot).

Cette moyenne est donc supérieure à la moyenne nationale qui est d'environ 3 ans.

A noter que l'EHPAD a perdu une résidente sur le site de Blanpain ayant séjourné 31 ans et 3 résidentes sur le site de Couchot ayant séjourné un peu plus 15 ans, ce qui impacte forcément la durée moyenne de séjour.



### Les Hospitalisations et les Vacances :

Journées Hospitalisation	2016	2017	2018	Journées Vacances	2016	2017	2018
Couchot	394	595	509	Couchot	0	19	54
Blanpain	498	487	575	Blanpain	77	47	66
EHPAD	892	1 082	1 084	EHPAD	77	66	120

Après une nette augmentation en 2017, le nombre de journées d'hospitalisation est resté globalement stable en 2018.

De même, après une légère diminution en 2017, le nombre de journées vacances a augmenté de manière significative en 2018.

Ces chiffres varient d'une année sur l'autre et dépendent de l'état de santé des résidents accueillis. Il est très difficile de déterminer une tendance ou de faire des prévisions pour les années à venir.

### Evolution de la dépendance :

La plupart des résidents accueillis ne peuvent effectuer les actes de la vie quotidienne sans une aide de l'équipe soignante.

Les groupes iso-ressources 1 et 2 représentent plus de 61,43 % de l'effectif.

Le GMP au 31 décembre 2018 était de 695 pour 140 résidents. Le GMP étant calculé à un instant T, il ne reflète pas forcément le degré de dépendance sur l'ensemble de l'année.

En effet, étant donné qu'il y a eu un turnover très important des résidents en 2018, le degré de dépendance a fortement évolué selon les entrées et sorties.

Ainsi, en effectuant un GMP avec l'ensemble des résidents accueillis en 2018, le GMP serait de 749.

EHPAD Blanpain - Couchot	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de résidents GIR 1	37	37	40	28	25
Nbre de résidents GIR 2	47	47	40	51	61
Nbre de résidents GIR 3	21	16	26	28	18
Nbre de résidents GIR 4	15	21	21	15	15
Nbre de résidents GIR 5	9	6	7	9	8
Nbre de résidents GIR 6	8	11	4	6	13
<b>GMP</b>	<b>726</b>	<b>711</b>	<b>736</b>	<b>717</b>	<b>695</b>

Au niveau des structures, l'inversion de la dynamique aperçue en 2015 avec une dépendance plus importante sur le site de Blanpain que sur le site de Couchot s'est confirmée en 2016, 2017 et 2018.

Blanpain	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de résidents GIR 1	18	23	22	16	17
Nbre de résidents GIR 2	23	22	20	28	27
Nbre de résidents GIR 3	9	6	13	10	7
Nbre de résidents GIR 4	10	10	9	10	11
Nbre de résidents GIR 5	4	5	6	5	6
Nbre de résidents GIR 6	5	5	1	3	4
<b>GMP</b>	<b>707</b>	<b>722</b>	<b>743</b>	<b>719</b>	<b>704</b>

Couchot	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de résidents GIR 1	19	14	18	12	8
Nbre de résidents GIR 2	24	25	20	23	34
Nbre de résidents GIR 3	12	10	13	18	11
Nbre de résidents GIR 4	5	11	12	5	4
Nbre de résidents GIR 5	5	1	1	4	2
Nbre de résidents GIR 6	3	6	3	3	9
<b>GMP</b>	<b>745</b>	<b>700</b>	<b>730</b>	<b>717</b>	<b>686</b>

## L'ACTIVITE CHIFFREE:

→ 50 677 journées ont été réalisées en 2018, en hausse de 1,33 % par rapport à 2017 et se décomposant comme suit :

- 49 473 journées d'hébergement
- 1 084 journées d'hospitalisation
- 120 journées Vacances

→ Malgré un turnover très important en 2018, l'EHPAD Blanpain – Couchot a démontré une certaine attractivité et grâce à une liste d'attente toujours bien dotée, l'EHPAD a réalisé son meilleur taux d'occupation des 10 dernières années.

EHPAD	2014	2015	2016	2017	2018
Journées d'Hébergement	47 962	48 526	49 248	48 862	49 473
Journées d'Hospitalisation	1 226	788	892	1 082	1 084
Journées Vacances	6	242	77	66	120
<b>TOTAL</b>	<b>49 194</b>	<b>49 556</b>	<b>50 217</b>	<b>50 010</b>	<b>50 677</b>
Taux d'Occupation	95,58 %	96,29 %	97,31 %	97,17 %	98,47 %

## LE PERSONNEL :

Les moyens humains de l'EHPAD dépendent initialement des effectifs autorisés par la Convention Tripartite signée pour 5 ans par l'établissement, avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, en 2008. Depuis 2013, deux avenants de renouvellement ont été signés en l'état et un troisième avenant de renouvellement a été signé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 prenant en compte le changement au niveau du forfait soins, à savoir le passage en dotation globale.

Le Personnel est placé sous l'autorité de monsieur Fabrice CUNIN, directeur de l'EHPAD, qui délègue la fonction d'encadrement par catégorie professionnelle comme suit :

→ Le personnel hôtelier, administratif et d'animation est encadré par le responsable hébergement : madame Estelle STAZIAK.

→ Le personnel soignant (IDE et Aides-Soignantes) est encadré par le cadre de santé : monsieur Sandy JECKO.

### Les Effectifs :

	ETP moyens rémunérés 2015	ETP moyens rémunérés 2016	ETP moyens rémunérés 2017	ETP moyens rémunérés 2018	Convention Tripartite	ETP autorisés dans le cadre de l'EPRD 2018
Administration / Direction	4,00	4,00	4,00	4,00	3,00	4,00
Cuisine / Services Généraux	7,00	7,00	6,20	6,40	1,00	6,40
Animation / Service Social	2,70	2,70	2,70	2,70	2,00	2,70
Infirmières	7,30	6,80	7,80	7,50	5,50	7,50
AS – AMP	35,50	36,50	36,50	37,70	25,00	33,70
ASH	29,60	30,00	30,00	30,00	24,50	30,00
Cadre de Santé	1,00	1,00	0,50	1,00	1,00	1,00
Pharmacien / Préparateur en Pharmacie	2,00	2,00	2,00	2,00	1,00	2,00
Médecin Coordonnateur	0,05	0,05	0,25	0,50	0,50	0,50
Emploi Avenir	2,00	1,00	1,50	1,00	-	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>91,15</b>	<b>91,05</b>	<b>91,45</b>	<b>92,80</b>	<b>63,50</b>	<b>88,80</b>

Ce tableau récapitulatif démontre que d'une part, l'EHPAD Blanpain – Couchot a légèrement augmenté en 2018 son nombre d'ETP rémunérés par rapport aux années

précédentes et que d'autre part, hormis au niveau des aides-soignantes, les ETP autorisés dans le cadre de l'EPRD 2018 ont été respectés.

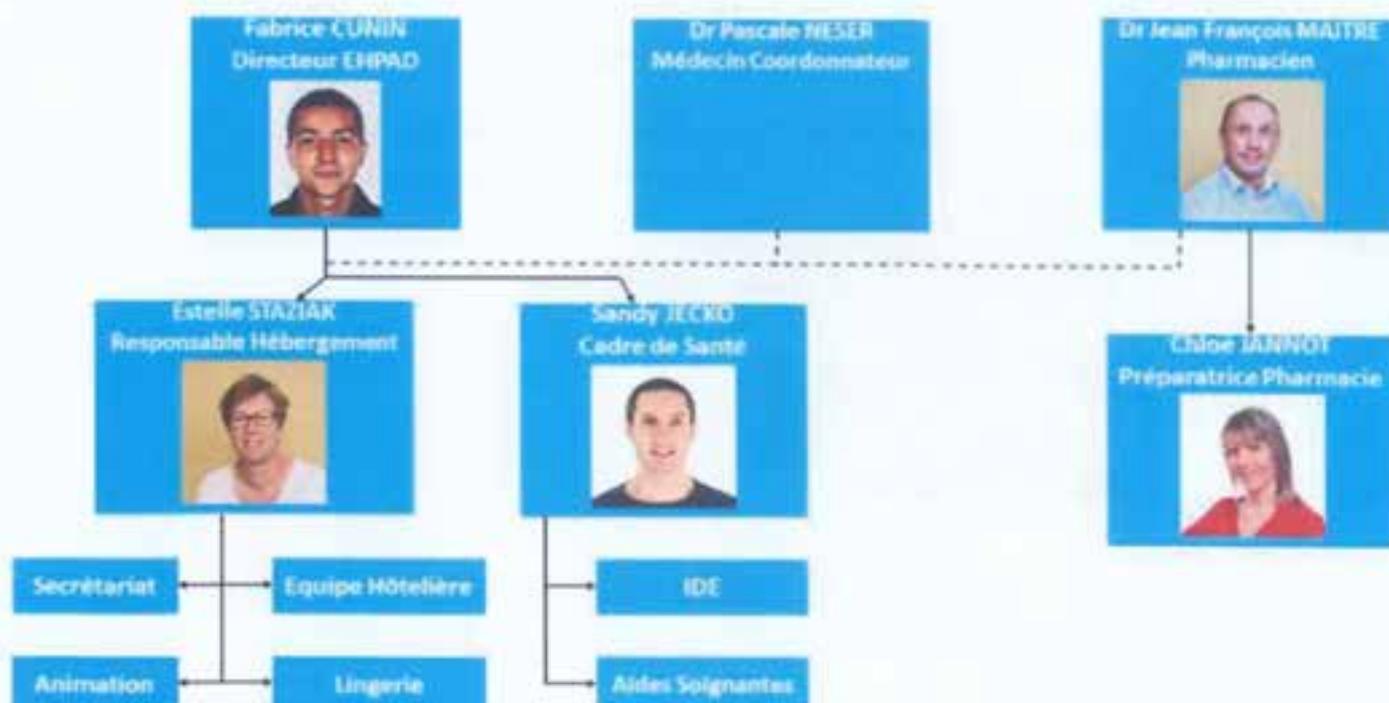
Le fait que l'EHPAD Blanpain – Couchot ait augmenté son nombre d'ETP rémunérés par rapport aux années précédentes s'explique par différents éléments :

- Les postes étaient, pour la première fois depuis 2014, tous pourvus sur une année entière et notamment ceux de cadre de santé et de médecin coordonnateur.
- De nombreux projets ont été menés (cf 2.) générant à la fois des temps de doublure et du personnel détaché pour les mettre en œuvre.

Les ETP autorisés dans le cadre de l'EPRD 2018 ont tous été respectés sauf pour les aides-soignantes et ce, pour plusieurs raisons :

- Comme évoqué précédemment, lors de la réorganisation des services, l'EHPAD a fait le choix de renforcer son équipe soignante avec un mi-temps supplémentaire en espérant apporter une plus-value aux résidents, améliorer la qualité de vie au travail et ainsi diminuer le taux d'absentéisme
- Le déploiement de l'informatisation a principalement concerné les aides-soignantes et les IDE générant des temps de formation et d'accompagnement sur le terrain pour une mise en œuvre efficace.
- La polyvalence entre les 2 sites a concerné dans un premier temps le personnel soignant et a nécessité des temps de doublure.
- Le déploiement des Projets d'Accompagnement Personnalisé depuis la fin d'année 2018 a également nécessité du temps soignant supplémentaire.

### L'Organigramme :

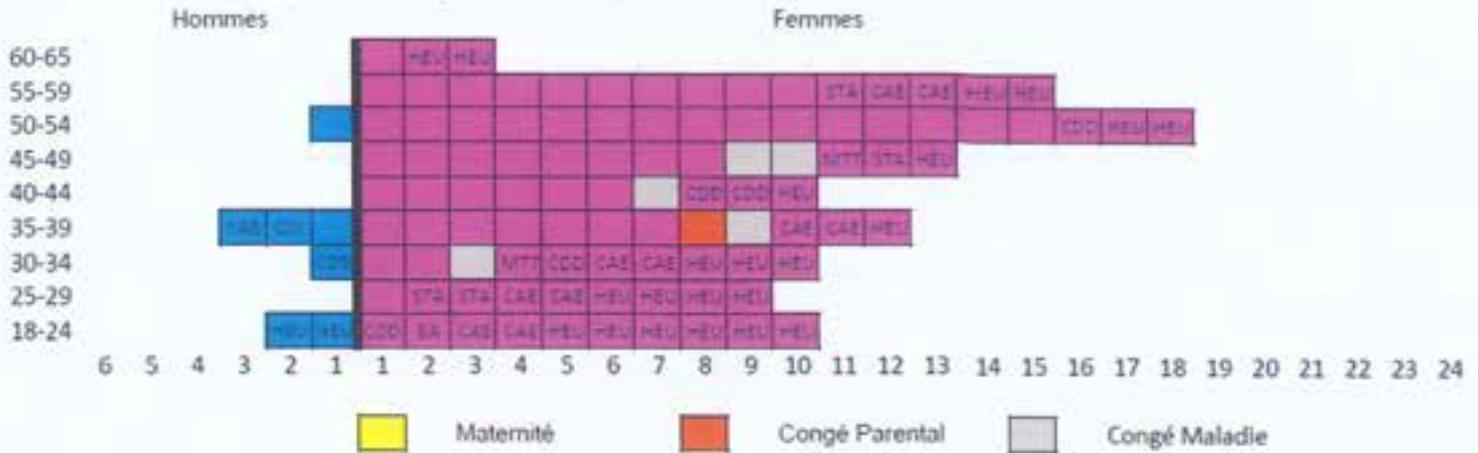


## Répartition du personnel sur chaque site au 31 décembre 2018 :

### Répartition de l'ensemble du personnel :

#### EHPAD Blanpain – Couchot

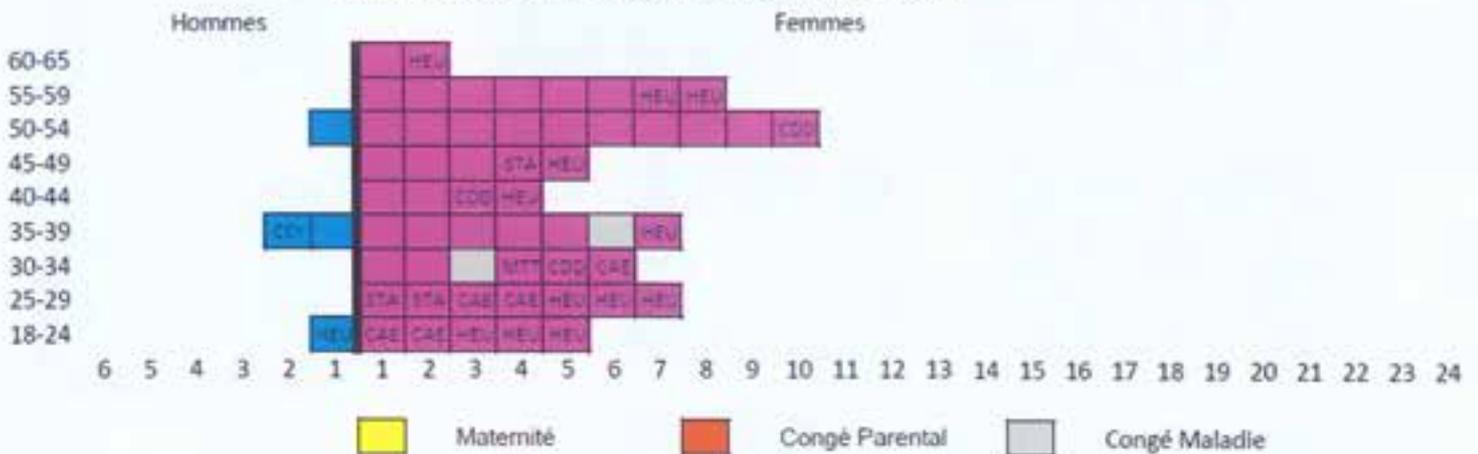
Pyramide des âges EHPAD Blanpain - Couchot au 31 décembre 2018



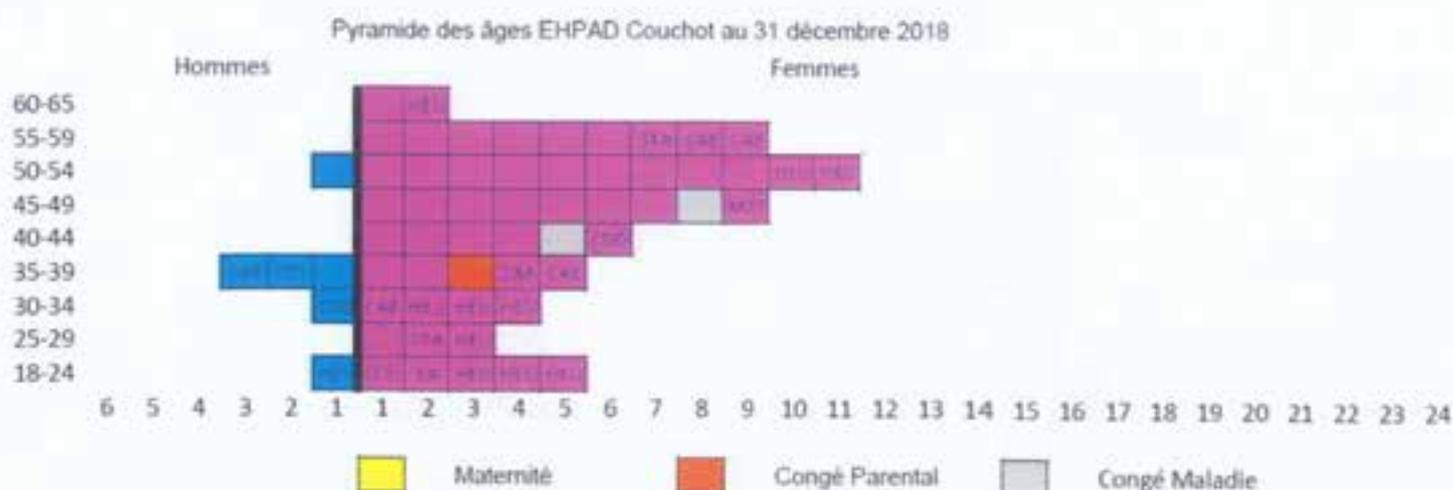
MTT = Mi-Temps Thérapeutique	STA = Stagiaire de la Fonction Publique Terr.
CDD = Contrat à Durée Déterminée	EA = Emploi d'Avenir
CAE = Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	HEU = Contrat à l'Heure

#### Site de Blanpain

Pyramide des âges EHPAD Blanpain au 31 décembre 2018



## Site de Couchot



Comme nous pouvons le constater sur la pyramide des âges de l'EHPAD Blanpain – Couchot, le personnel de l'EHPAD est vieillissant puisque 34,58 % des agents ont plus de 50 ans.

D'autre part, ces pyramides démontrent qu'il existe un léger déséquilibre entre les 2 sites au niveau de certaines tranches d'âge.

Ainsi, comme nous pouvons le constater, les agents ayant entre 18 et 34 ans travaillent principalement sur le site de Blanpain tandis que les agents ayant entre 45 et 59 ans exercent principalement sur le site de Couchot.

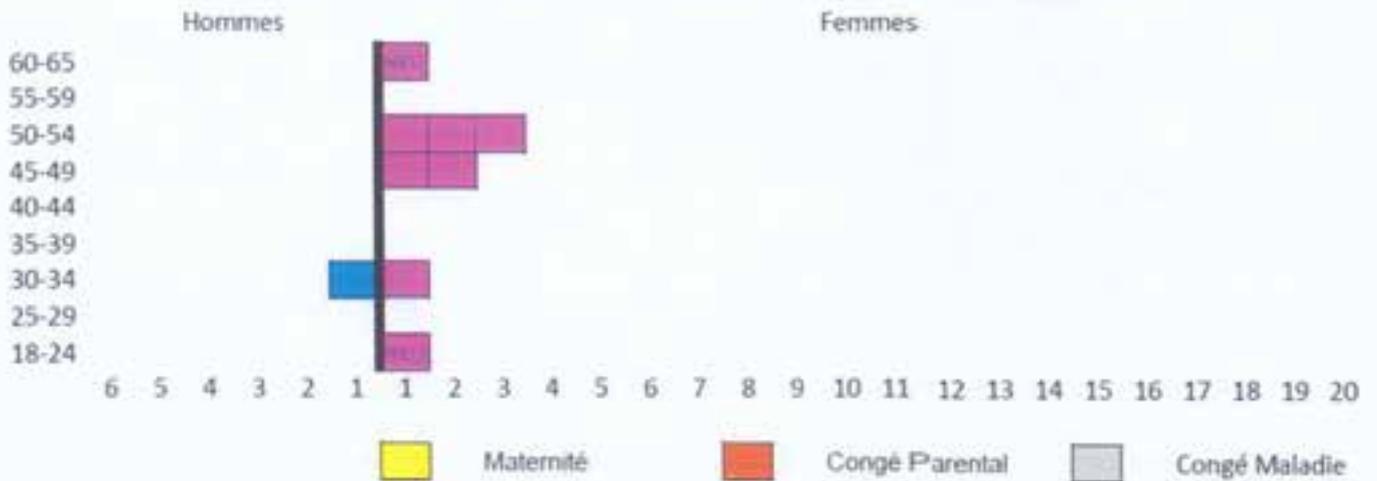
Un déséquilibre plus marqué avait déjà été constaté les années précédentes, mais la mise en place de la polyvalence cumulé à quelques recrutements ont permis de relativement limiter les déséquilibres générationnels.

Pour finir, la moyenne d'âge des agents présents à l'EHPAD au 31 décembre 2018 est de 41,83 ans (40,86 ans pour Blanpain et 42,77 ans pour Couchot).

## Répartition des Infirmières :

### EHPAD Blanpain – Couchot

Pyramide des âges Infirmières EHPAD Blanpain - Couchot au 31 décembre 2018

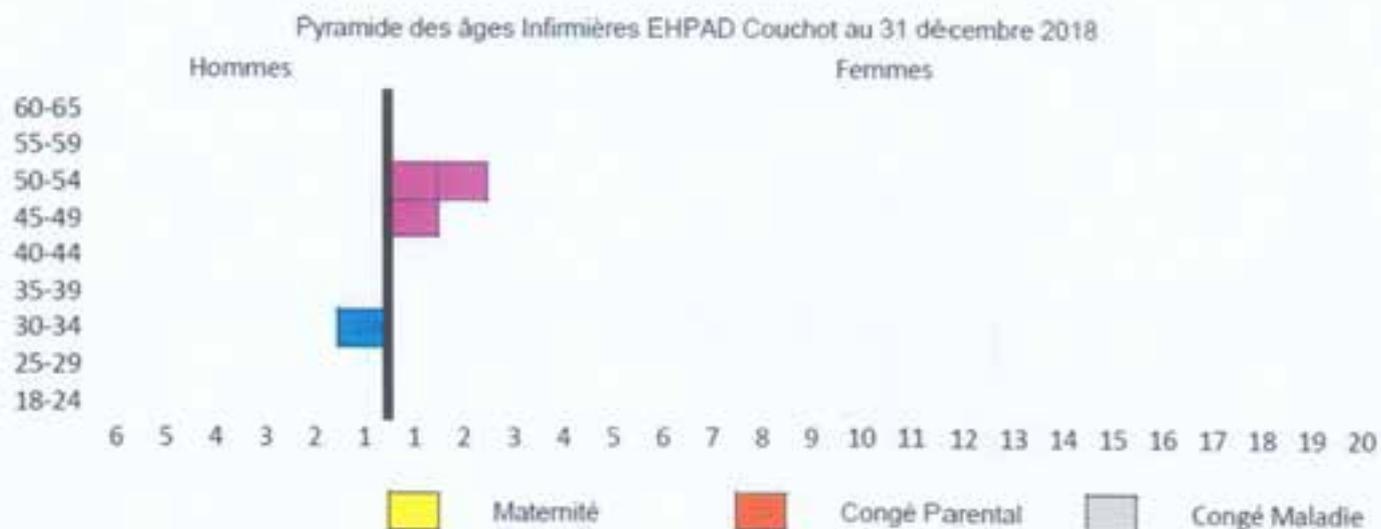


### Site de Blanpain

Pyramide des âges Infirmières EHPAD Blanpain au 31 décembre 2018



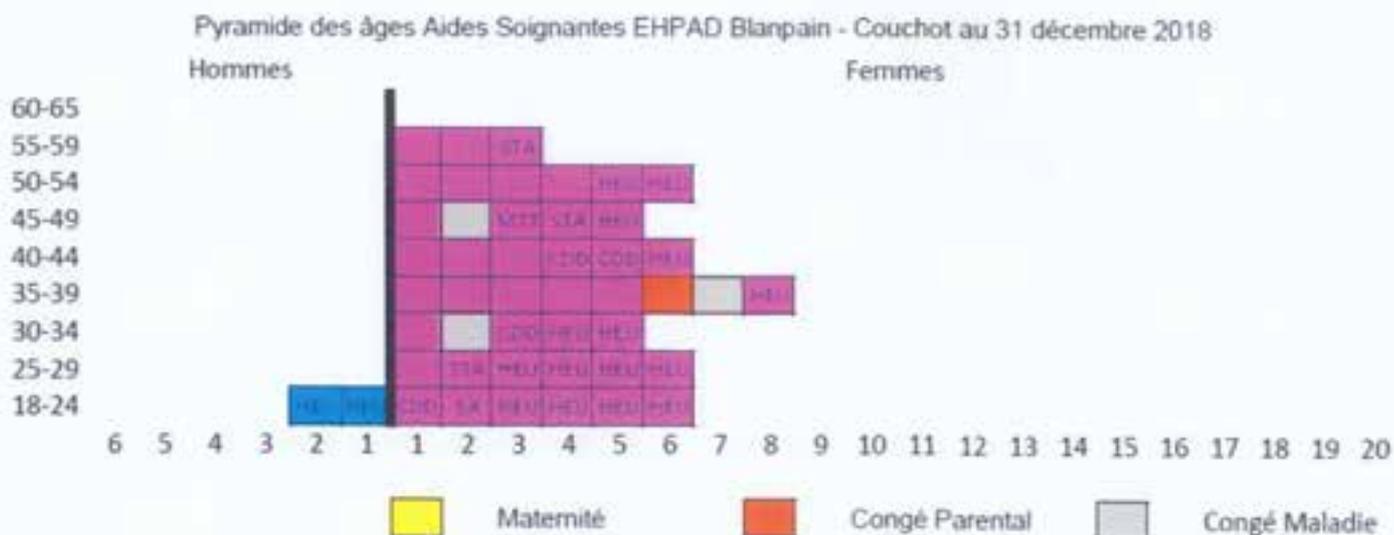
## Site de Couchot



Comme nous pouvons le voir sur ces pyramides, les Infirmières sont relativement équitablement réparties sur les 2 sites.

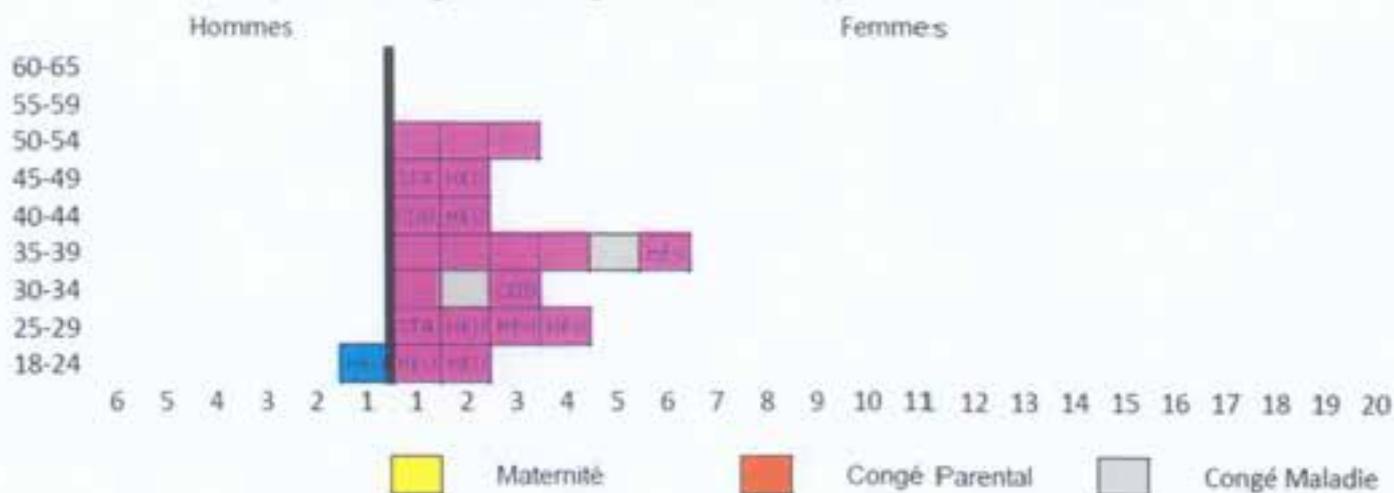
### Répartition des Aides-Soignantes :

## EHPAD Blanpain – Couchot



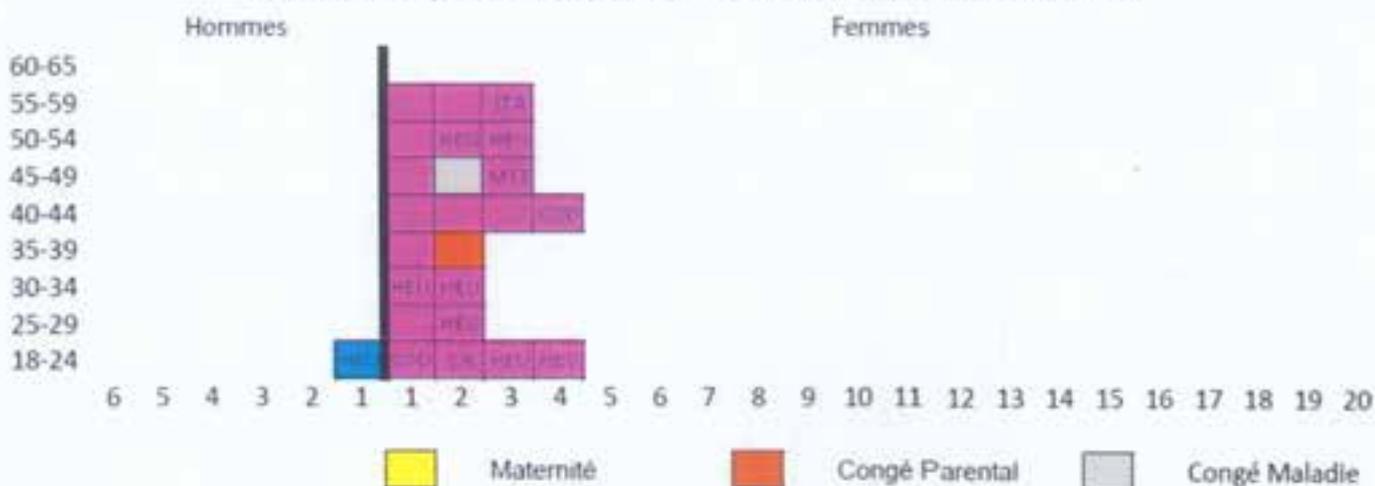
### Site de Blanpain

Pyramide des âges Aides Soignantes EHPAD Blanpain au 31 décembre 2018



### Site de Couchot

Pyramide des âges Aides Soignantes EHPAD Couchot au 31 décembre 2018

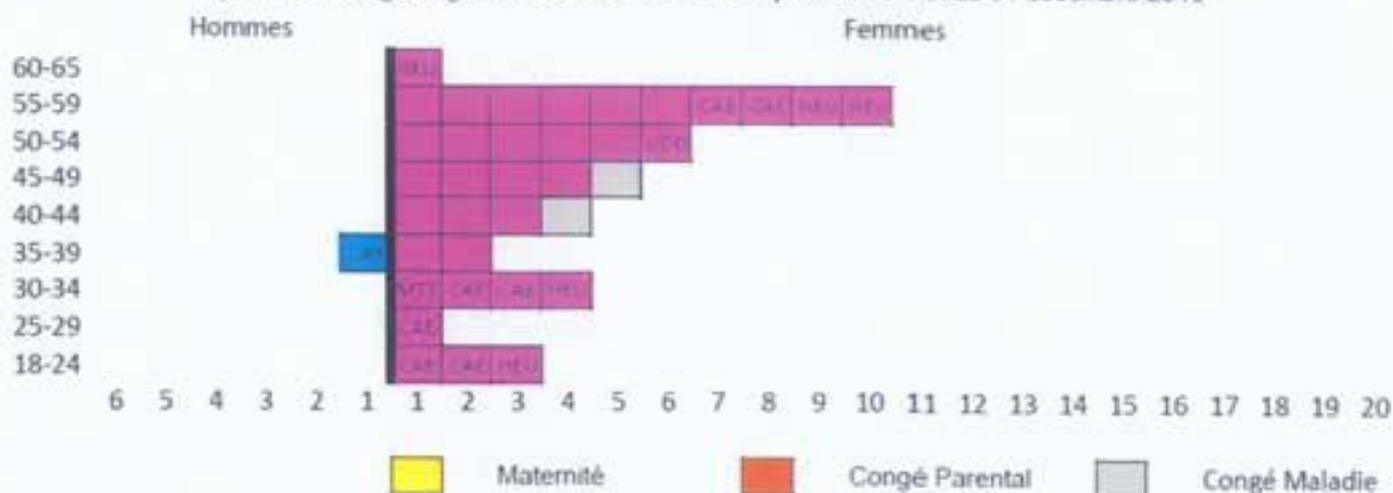


Comme nous pouvons le constater sur ces pyramides, il existe une petite différence entre les 2 sites puisqu'il y a un relatif équilibre générationnel sur le site de Couchot tandis que sur Blanpain, il n'y a pas d'Aide-Soignante de plus de 54 ans et 69,6 % des Aides-Soignantes ont moins de 39 ans.

## Répartition des Agents Hôteliers :

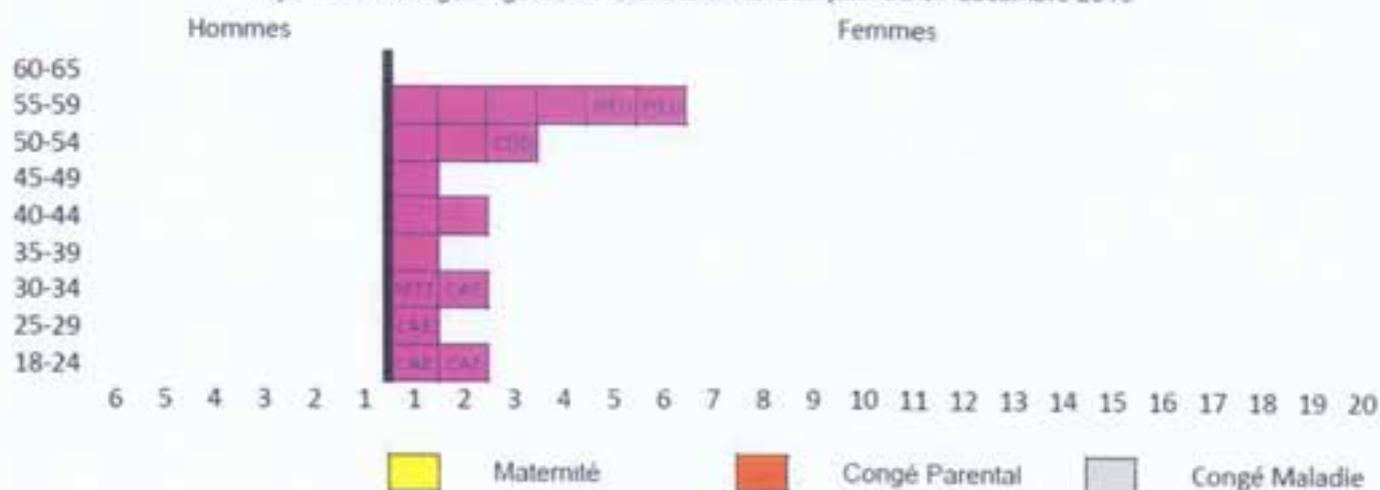
### EHPAD Blanpain - Couchot

Pyramide des âges Agents Hôteliers EHPAD Blanpain - Couchot au 31 décembre 2018



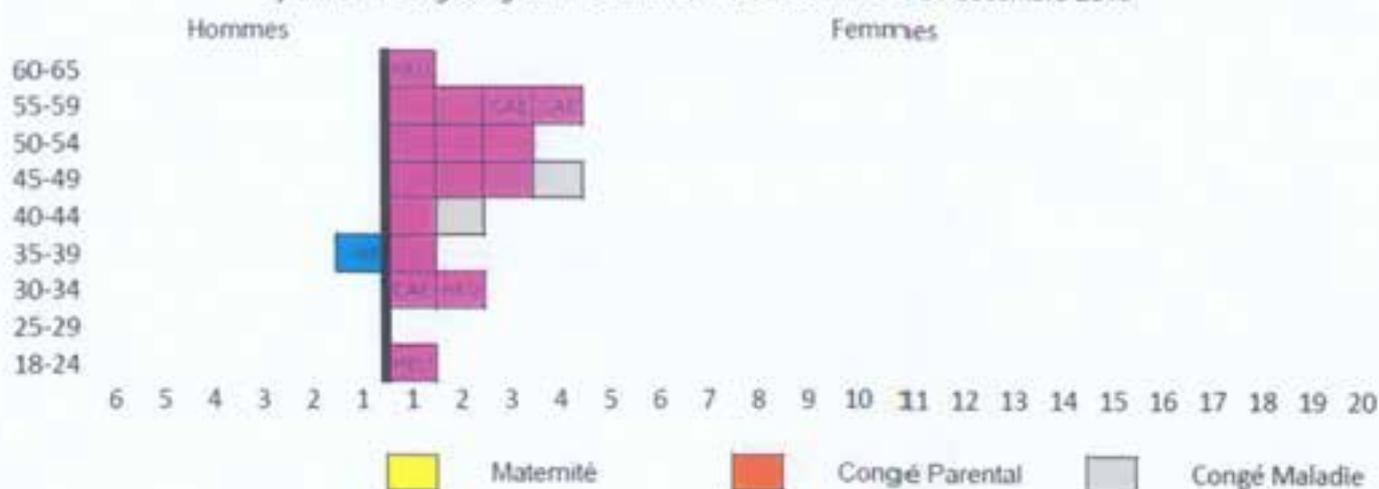
### Site de Blanpain

Pyramide des âges Agents Hôteliers EHPAD Blanpain au 31 décembre 2018



### Site de Couchot

Pyramide des âges Agents Hôteliers EHPAD Couchot au 31 décembre 2018



Ces pyramides des âges démontrent que le personnel hôtelier de l'EHPAD Blanpain - Couchot est vieillissant puisque 45,9 % des Agents Hôteliers ont plus de 50 ans et 70,27 % ont plus de 40 ans.

Cela dit, même si cette catégorie d'agents est particulièrement utilisée physiquement, le taux d'absentéisme reste faible.

### Les Stagiaires Accueillis :

#### L'EHPAD a accueilli 29 stagiaires en formation en 2018 :

- 6 étudiants infirmiers de l'IFSI,
- 6 élèves aides-soignants de l'IFAS,
- 1 stagiaire AES,
- 3 élèves de Terminale Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP),
- 3 élèves de Première Bac Pro ASSP,
- 1 élève de l'AFPA Campus,
- 1 élève de Terminale du Lycée Henri Vogt à Commercy,
- 2 élèves de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance,
- 2 élèves de CAP ATMFC,
- 1 élève de la MFR de Commercy,
- 3 élèves de classe ULIS.

Et l'EHPAD a également accueilli 2 stagiaires en PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)

## Les Mouvements de Personnel :

### EHPAD Blanpain – Couchot :

	Arrivée		Départ	
Pharmacien	12/02/2018	Remplacement	23/02/2018	Fin de Contrat
	23/04/2018	Congés	27/04/2018	
	23/07/2018		10/08/2018	
	05/11/2018		09/11/2018	

### Site de Blanpain :

	Arrivées		Départs	
Infirmières			31/01/2018	Fin de Contrat
	24/07/2018	Recrutement	28/10/2018	Démission
	28/11/2018	Recrutement		
Aides-Soignantes	07/03/2018	Recrutement		
		Recrutement	09/03/2018	Poste dans une Autre Structure
	19/04/2018	Recrutement	31/05/2018	Fin de Contrat
	25/04/2018	Recrutement	31/12/2018	Fin de Contrat
	28/04/2018	Recrutement	31/08/2018	Démission
			31/07/2018	Poste dans une Autre Structure
	23/07/2018	Recrutement Emploi Saisonnier	31/08/2018	Fin de Contrat
	30/07/2018	Recrutement Emploi Saisonnier	31/08/2018	Fin de Contrat
	06/08/2018	Recrutement		
	09/10/2018	Recrutement	30/11/2018	Fin de Contrat
	09/11/2018	Recrutement		
	22/12/2018	Recrutement Vacances Scolaires		
			31/12/2018	Fin de Contrat
Agents Hôtelliers	01/05/2018	Recrutement		
	01/06/2018	Recrutement CAE		
	01/06/2018	Recrutement CAE		
			31/07/2018	Fin de Contrat
		31/08/2018	Fin de Contrat	

		Emploi Saisonnier		
	01/11/2018	Recrutement CAE	31/10/2018	Fin de Contrat CAE
<b>Secrétariat</b>			30/09/2018	Fin de Contrat CAE
	01/10/2018	Recrutement CAE		

### Site de Couchot :

	Arrivées		Départs	
Infirmières	Pas de Mouvement			
<b>Aides-Soignantes</b>			07/01/2018	Fin de Contrat
			01/02/2018	Poste dans une Autre Structure
	17/02/2018	Recrutement Renfort week-end	31/10/2018	Fin de Contrat
	20/02/2018	Recrutement	31/12/2018	Fin de Contrat
	30/03/2018	Recrutement	30/06/2018	Fin de Contrat
	24/04/2018	Recrutement		
	22/06/2018	Recrutement		
	20/07/2018	Recrutement		
	01/08/2018	Recrutement Emploi Saisonnier	31/08/2018	Fin de Contrat
			31/08/2018	Fin de Contrat
	03/09/2018	Recrutement		
		30/09/2018	Fin de Contrat	
	22/12/2018	Recrutement Vacances Scolaires		
<b>Agents Hôteliers</b>	01/06/2018	Recrutement CAE	05/06/2018	Démission
			31/07/2018	Fin de Contrat CAE
	07/08/2018	Recrutement Emploi Saisonnier	31/08/2018	Fin de Contrat
			31/08/2018	Fin de Contrat
	01/10/2018	Recrutement CAE		
<b>Secrétariat</b>			30/04/2018	Fin de Contrat CAE
	01/05/2018	Recrutement CAE		
<b>Animation</b>	01/10/2018	Recrutement CAE		

Après une nette diminution des mouvements en 2017, l'EHPAD Blanpain – Couchot a connu une année 2018 encore plus stable, favorisant la mise en œuvre de projet et le partage de valeurs communes.

Cela s'explique vraisemblablement par une ambiance de travail agréable sur les 2 sites ainsi que par une volonté de l'équipe de direction de s'inscrire dans la durée avec les agents.

Cette volonté s'est manifestée par des mensualisations et des stagiairisations.

D'autre part, nous pouvons constater que les sites sont, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, relativement similaires en termes de mouvements de personnel.

Néanmoins, il est important de signaler que les recrutements dans le secteur soignant (IDE et Aide-Soignante) ont été une nouvelle fois très compliqués. D'une part, il y a un véritable manque de candidature et d'autre part, le peu de candidats reçus ne sont pas toujours à la hauteur.

### L'Absentéisme :

Nombre de Jours d'Absence pour	Absentéisme 2015	Absentéisme 2016	Absentéisme 2017	Absentéisme 2018	Evolution 2017 - 2018
Accidents du Travail	1 369	634	160	663	314,38%
Maladie Professionnelle	492	85	322	0	-100,00%
Congé Maladie Ordinaire	2 603	3 643	3 182	2 068	-35,01%
Temps Partiel Thérapeutique	379,25	451,5	161	471	192,55%
Congé Maternité	267	449	332	0	-100,00%
Congé Paternité	0	0	0	0	=
Raison Syndicale	132	99	115	171	48,70%
Evènement Familial	110	80,5	55	34,5	-37,27%
Evènement Exceptionnel	12	11	13,5	10	-25,92%
<b>TOTAL</b>	<b>5 364,25</b>	<b>5 453</b>	<b>4 340,5</b>	<b>3 417,5</b>	
<b>TOTAL (Hors Abs. Synd.)</b>	<b>5 232,25</b>	<b>5 354</b>	<b>4 225,5</b>	<b>3 247</b>	

<b>TAUX D'ABSENTEISME</b>	<b>15,73%</b>	<b>16,11%</b>	<b>12,66%</b>	<b>9,70%</b>	<b>-2,96%</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------

Après une période difficile entre 2014 et 2016, la tendance s'était inversée en 2017 avec une diminution significative du taux d'absentéisme.

Et cette diminution s'est encore accentuée en 2018 avec un taux d'absentéisme passant pour la première fois depuis des années sous la barre symbolique des 10%.

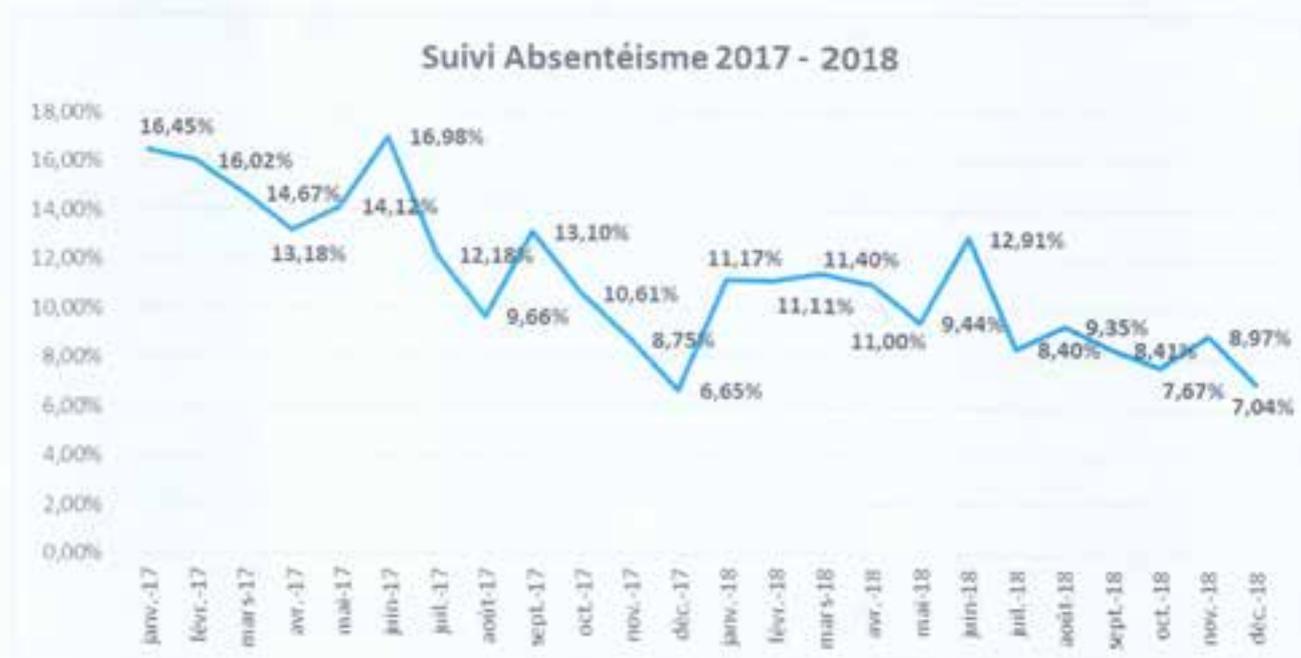
Les congés maladie ordinaire représentent toujours la plus grosse partie de l'absentéisme (63,69%), mais ont nettement diminué en 2018. D'ailleurs il est important de noter que les arrêts de courte durée, qui pénalisent le plus le service, sont depuis 2017 de moins en moins fréquents.

Malheureusement, les accidents de travail ont, quant à eux, nettement augmenté en 2018 et ce, malgré les investissements effectués pour améliorer les conditions de travail (auto-laveuses, chariots d'entretien plus fonctionnels, chaussures de sécurité, ...) (cf 5.7.)

Nous avons également accompagné au cours de l'année 2018, 7 agents en mi-temps thérapeutiques, ce qui a généré une augmentation du nombre de Temps Partiel Thérapeutique par rapport à 2017.

Pour finir, il est important de souligner qu'il n'y a eu aucune maladie professionnelle et aucun congé maternité en 2018.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux d'absentéisme sur les 2 dernières années avec une diminution progressive de celui-ci.



## Les Accidents de Travail :

Le suivi détaillé de l'absentéisme est consultable en *Annexe 1*.

### Répartition des jours d'accident de travail en fonction des catégories et des structures

Categories	Nombre de Jours		Nombre d'Agents	
	Blanpain	Couchot	Blanpain	Couchot
Infirmières	-	-	-	-
Aides-Soignantes	362	301	5	4
Agents Hôteliers	-	-	-	-
Secrétaires	-	-	-	-
Animatrices	-	-	-	-
Cadres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>301</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Le tableau ci-dessus montre assez nettement que les Aides-Soignantes sont les plus exposées aux accidents de travail, puisque ces derniers ont touché exclusivement les Aides-Soignantes en 2018.

Cela s'explique par une dépendance importante et des locaux peu fonctionnels. En effet, même si les Aides-Soignantes disposent globalement de matériel adapté et de suffisamment de lèves-malades, elles doivent tout de même prendre en charge au quotidien les résidents dans des locaux pas toujours adaptés et avec des réactions de résidents non maîtrisables (faiblesses, mouvements brusques, oppositions, ...).

## LE PLAN DE FORMATION :

Pour 2018, les priorités avaient été données au déploiement de l'informatisation avec la formation de l'ensemble des soignants ainsi qu'à la formation de plus 30% des agents à l'évacuation incendie.

Parallèlement à ces 2 priorités, plusieurs formations ont été proposées en 2018 de sorte que chaque agent participe au minimum à 1 formation.

*Cf Annexe 2*

## LA SITUATION FINANCIERE :

Le budget de l'EHPAD est décomposé en **3 sections tarifaires** distinctes et non fongibles :

- Section hébergement
- Section dépendance
- Section soins

Rappel de la ventilation des types de dépenses par section tarifaire :

**LA SECTION HEBERGEMENT** recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à l'état de dépendance. Ce tarif est à la charge de la personne âgée accueillie et subsidiairement financé par l'aide sociale départementale, servie par le Conseil Général de la Meuse.

**LA SECTION DEPENDANCE** recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liés aux soins que la personne âgée est susceptible de recevoir. Ces prestations correspondent aux « surcoûts hôteliers directement liés à l'état de dépendance des personnes hébergées, qu'il s'agisse des interventions relationnelles, d'animation et d'aide à la vie quotidienne et sociale » ou des prestations de services hôtelières. Ce tarif est à la charge de la personne âgée mais largement couvert par l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) dont elle est bénéficiaire et qui est alors directement versée à l'établissement, sous la forme d'une dotation globale « dépendance ».

**LA SECTION SOINS** recouvre les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement ainsi que les prestations paramédicales correspondant aux soins liés à l'état de dépendance. Ce tarif est à la charge de l'assurance maladie.

### Le Résultat Financier :

Suite à un exercice 2017 un peu biaisé à cause de recettes allouées par les autorités de tarification à hauteur de **223 908,32 euros** (*81 900,74 euros en section dépendance et 142 007,58 euros en section soins*) non enregistrées dans les temps, il était, de fait, prévu que l'exercice 2018 ait un résultat cumulé excédentaire.

C'est pourquoi, nous finissons l'exercice 2018 avec un résultat positif de : **+ 333 778,15 euros**.

Et sans les recettes de 2017, nous présenterions un résultat positif de : **+ 109 869,83 euros**.

Néanmoins, il est important de préciser que ce résultat positif est dû uniquement à la section hébergement puisque les autres sections seraient légèrement déficitaires si les recettes de 2017 n'avaient pas été enregistrées en 2018.

En effet, l'équilibre sur les sections dépendance et soins reste très difficile à trouver au regard des dotations octroyées s'appuyant sur des indicateurs (GMP et PATHOS) obsolètes.

Le résultat de l'exercice se décomposant comme suit :

	TOTAL	Hébergement	Dépendance	Soins
2013	49 904,34	- 18 847,77	- 86 968,80	155 720,91
2014	- 351 431,98	- 184 600,02	- 88 881,11	- 77 950,85
2015	-17 569,24	33 399,36	- 1 086,15	- 49 882,45
2016	292 523,51	136 406,65	- 19 451,74	175 568,60
2017	-161 934,84	114 051,25	- 111 212,60	- 164 773,50
2018	333 778,15	150 498,69	70 974,44	112 305,02

## Les Dépenses et Recettes par Section :

### Section Hébergement :

Hébergement	Budget Alloué	Budget Réalisé
Dépenses	2 581 115,10	2 578 844,17
Recettes	2 566 514,77	2 714 742,52

Le résultat de la section hébergement est très satisfaisant. Malgré un turnover important chez les résidents, le taux d'occupation fut de 98,47 %, générant des recettes supérieures à nos attentes.

D'autre part, les efforts entrepris depuis les années précédentes pour maîtriser davantage les dépenses ont été poursuivis avec comme résultat, une meilleure maîtrise des dépenses de personnel, un suivi précis des fournitures courantes, une implication du personnel pour optimiser les stocks de fournitures, ...

Et pour finir, nous avons bénéficié d'une recette exceptionnelle grâce à un dossier qui durait depuis plusieurs années sur des remboursements de rémunération et pour lequel nous avons eu gain de cause.

### Section Dépendance :

Dépendance	Budget Alloué	Budget Réalisé
Dépenses	783 074,47	831 689,86
Recettes	803 143,21	922 116,05

Le résultat 2018 est biaisé, puisque l'EHPAD a enregistré en 2018, 81 900,74 euros de recettes 2017.

Ainsi, sans ces recettes de l'exercice antérieur, le résultat aurait été de - 10 926,30 euros.

Cela dit, il est important de préciser également que l'EHPAD a repris 19 451,74 euros de déficit des exercices précédents.

L'équilibre budgétaire reste donc très difficile à trouver sur cette section avec une dépendance importante des résidents et un indicateur GMP non réévalué depuis 2013.

En effet, même si le GMP a diminué au 31 décembre 2018 (695) par rapport au GMP de 2017 (717), celui-ci n'est pas forcément révélateur de la dépendance sur l'ensemble de l'année puisqu'il est calculé à un instant donné.

Si nous avons pris en compte le GMP de l'ensemble des résidents accueillis au cours de l'année 2018, le GMP serait de 749.

### Section Soins :

Dépendance	Budget Alloué	Budget Réalisé
Dépenses	1 775 759,58	1 850 053,72
Recettes	1 775 759,58	1 962 358,74

Ce résultat est également biaisé, puisque l'EHPAD a enregistré en 2018, 142 007,58 euros de recettes 2017.

Ainsi, sans ces recettes de l'exercice antérieur, le résultat aurait été de - 29 702,56 euros.

Comme pour la section dépendance, l'équilibre budgétaire est de plus en plus difficile à trouver sur cette section avec une prise en charge médicale de plus en plus importante et un forfait soins s'appuyant sur des indicateurs obsolètes.

Les nombreux projets développés en 2018 et le fait que pour première fois depuis 2013, tous les postes étaient pourvus (cadre de santé et médecin coordonnateur notamment) ont également généré des dépenses plus importantes.

L'équilibre reste très difficile à trouver sur les sections dépendance et soins, mais les indicateurs GMP et PATHOS vont être réévalués en 2019 et devraient permettre à l'établissement de bénéficier de dotations plus importantes pour les années à venir.

En ce qui concerne la section hébergement, l'équilibre est trouvé et les projets peuvent être menés avec une vraie visibilité et une certaine solidité financière.

En effet, les résultats positifs permettent à l'établissement d'investir pour à la fois optimiser la prise en charge des résidents et améliorer les conditions de travail.

## LE PLAN D'INVESTISSEMENT :

OBJETS	STRUCTURE	QUANTITE
Adoucisseur	Couchot	1
Rotowash	Blanpain / Couchot	2
Friteuse	Blanpain / Couchot	1
Chariots Petit Déjeuner	Blanpain	2
Chariots de Service Restauration	Blanpain	2
Chariots de Ménage pour Méthode Pré Imprégnation	Blanpain / Couchot	4
Lave-Linge (Petit Format)	Couchot	1
Meuble Inox pour Vaisselle	Blanpain	2
Sonos Portatives	Blanpain / Couchot	2
Télévision Salle Animation	Couchot	1
Télévision Etage	Couchot	1
Climatiseur	Couchot	1
Adaptables	Couchot	20
Adaptables	Blanpain	30
Lits Médicalisés	Blanpain / Couchot	5
Fauteuils Roulants	Blanpain / Couchot	3
Lève Malade	Blanpain / Couchot	4
Changement Système Appel Malade	Couchot	1
Matériel Informatique et Téléphonique	Blanpain / Couchot	
Logiciel NETSoins	Blanpain / Couchot	
PC Portables	Blanpain / Couchot	8
Tablettes	Blanpain / Couchot	16
Finalisation Mise aux Normes SSI, Chaudières et Ascenseurs	Blanpain / Couchot	
Etudes Nouvel EHPAD	Blanpain / Couchot	

## LA DEMARCHE QUALITE :

Comme cela avait été annoncé dans le rapport d'activités 2017, l'année 2018 fut l'année du changement.

En effet, comme évoqué dans les faits marquants de l'année 2018, plusieurs projets ont été menés et déployés sur les 2 sites contribuant à l'amélioration de la prise en charge des résidents et de la qualité de vie au travail :

- Réorganisation des petits déjeuners,
- Réorganisation de l'ensemble des services et ajustement des horaires de travail,
- Déploiement de l'informatisation,
- Mise à jour des inventaires et des trousseaux de linge,
- Mise en œuvre de la méthode de pré-imprégnation au niveau du bionettoyage,
- ...

Afin de coordonner et d'animer au mieux la démarche qualité, un COPIL Qualité a été mis en œuvre et se réunit 2 à 3 fois par an.

De plus, toutes les actions engagées les années précédentes ont été maintenues, comme la poursuite de la Commission Animation et de la Commission des Menus, des référents par corps de métier, ...

D'autre part, l'EHPAD Blanpain – Couchot a été retenu par l'ARS et l'ARACT pour participer aux Clusters Qualité de Vie au Travail et un trinôme a déjà participé aux premiers Clusters en fin d'année 2018.

D'autres projets et d'autres actions ont été planifiés dans le Plan d'Actions Pluriannuel et devraient apporter une vraie plus-value dans la prise en charge des résidents.

## L'ANIMATION :

L'équipe de direction étant au complet en 2018, celle-ci a décidé de réorganiser l'animation au sein de l'établissement pour proposer davantage d'activités adaptées aux résidents accueillis.

Ainsi, comme vu précédemment, l'EHPAD a décidé de recruter via un contrat aidé une 4<sup>ème</sup> animatrice de sorte qu'il y ait 2 animatrices par site.

Cette réorganisation a permis de proposer des activités tous les samedis A-M alors qu'il n'y en avait qu'un samedi sur 2 sur le site de Blanpain auparavant.

De plus, l'ajustement des horaires effectué en concertation avec les animatrices permet à ces dernières d'être davantage présentes sur les moments clés de la journée.

Pour finir, les animatrices travaillent une journée par semaine en journée continue avec prise du repas avec les résidents. Ces repas sont des moments privilégiés pour les résidents qui apprécient que les animatrices s'installent à leur table. Cela permet également aux animatrices d'apprendre à connaître des résidents qui ne participent pas ou peu aux animations collectives.

Si ces professionnels sont les principaux organisateurs de l'animation sociale et culturelle de l'EHPAD, tout le personnel joue un rôle social important dans la vie quotidienne des résidents.

Les familles et les proches contribuent également à leur bien-être en maintenant des liens affectifs sécurisants et en participant également à la vie de la structure lors de leurs visites.

On notera aussi l'intervention de quelques bénévoles.

Le programme d'animation établi chaque année propose des activités hebdomadaires, des animations mensuelles, et des animations exceptionnelles.

→ Ainsi, un **planning hebdomadaire d'activités** est proposé aux résidents sur chaque site comprenant :

- La lecture du Journal,
- Des jeux de remue-méninges, questions réponses, ...
- Des activités manuelles,
- Des activités relaxation, bien-être,
- Des ateliers esthétiques,
- Des ateliers pâtisserie,
- Du dessin,
- La Chorale,
- Des ateliers jardinage,
- Et des temps pour des entretiens individuels avec les résidents ne participant pas ou peu aux activités collectives.

→ Parallèlement à ce planning hebdomadaire, des animations mensuelles sont proposées telles que :

- Des lotos,
- Des anniversaires de résidents,

- Des animations « musée », « chien visiteur »,
- Des messes,
- Des repas thématiques, ...

→ Pour finir, des animations exceptionnelles sont également organisées tout au long de l'année en veillant à participer aux manifestations organisées sur le territoire,

- Matches de la Coupe du Monde,
- Sortie à l'Abbaye des Trois Fontaines,
- Salon « Oh ! Couleurs d'Automne »,
- Salon de la Mode d'époque 1900 – 1920,
- Les fêtes des familles,
- Des rencontres intergénérationnelles,
- Les fêtes de Noël,
- Saint Nicolas, ...

Un gros travail a de nouveau été mené en 2018 par la responsable hébergement en lien avec les animatrices afin d'adapter au mieux les activités proposées aux résidents.

Les animatrices effectuent une véritable analyse de leur pratique en suivant quotidiennement le nombre de participants et leurs retours afin de s'assurer que les activités proposées correspondent aux attentes et aux besoins des résidents accueillis.

L'informatisation a d'ailleurs permis d'optimiser la planification et le suivi des animations proposées.

De plus, la commission Animation, mise en œuvre depuis 2016, fonctionne très bien avec un partage entre les résidents, les familles et l'équipe d'animation.

Depuis la fin d'année 2018, les aides-soignantes organisent également des animations sur des temps donnés afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre des Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Ces activités sont seulement en train de se mettre en œuvre et devraient réellement apporter une plus-value en 2019.

D'autre part, l'EHPAD a pour objectif de proposer en 2019 des activités adaptées à visée thérapeutique via des Assistantes de Soins en Gérontologie pour des résidents ciblés.

Quelques photos des différentes activités proposées au cours de l'année 2018 sont visibles en Annexe de ce Rapport d'Activités.

## LES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE :

### Conseil de la Vie Sociale de Couchot :

Trois réunions du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu cette année sur Couchot.  
Ci-après les sujets traités lors de ces réunions :

#### → Conseil de la Vie Sociale du 7 février 2018

Ordre du Jour	Actions
Approbation du CR du 4 octobre 2017	Aucune remarque.
Suivi des Evènements Indésirables	Validation de la feuille de suivi des évènements indésirables à destination des familles et des visiteurs.
Présentation des projets à venir	Mise à jour des inventaires et des trousseaux de linge. Informatisation de l'établissement. Réorganisation du service du petit déjeuner.
Questions diverses	Point d'Etape sur le Projet de Construction du Nouvel EHPAD.

#### → Conseil de la Vie Sociale du 30 mai 2018

Ordre du Jour	Actions
Approbation du CR du 7 février 2018	Aucune remarque.
Réorganisation des Petits Déjeuners	Retour sur la réorganisation du service du petit déjeuner : Bilan très positif.
Mise à jour des Trousseaux de Linge	Point d'étape sur la mise à jour des inventaires et des trousseaux de linge.
Réorganisation de l'Animation	Réorganisation de l'animation en période test avec : - Changement des horaires, - Animation tous les samedis A-M, - Mise en place d'une journée continue avec repas pris sur site.
Informatisation	Point d'étape sur le déploiement de l'informatisation.
Situation Budgétaire	Point sur la situation budgétaire de l'EHPAD.
GCS PUI	Présentation du projet GCS PUI. Avis du CVS sur le Projet.
GCSMS Meuse	Présentation du projet GCSMS Meuse. Avis du CVS sur le Projet.
COPIL Qualité	Présentation du COPIL Qualité.
Questions diverses	Aucune question.

→ Conseil de la Vie Sociale du 10 octobre 2018

Ordre du Jour	Actions
Approbation du CR du 30 mai 2018	Aucune remarque.
Logiciel de Soins	Démonstration du Logiciel de Soins.
Polyvalence des Agents	Mise en place d'une polyvalence entre les 2 sites. Explication des enjeux.
Nouvel EHPAD	Présentation détaillée du Projet de construction retenu. Réponse aux questions des membres du CVS.
Questions diverses	Aucune question.

**Conseil de la Vie Sociale de Blanpain :**

Trois réunions du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu cette année sur Blanpain.  
Ci-après les sujets traités lors de ces réunions :

→ Conseil de la Vie Sociale du 30 janvier 2018

Ordre du Jour	Actions
Approbation du CR du 17 octobre 2017	Aucune remarque.
Epidémie GEA	Retour sur l'épidémie de GEA du début du mois.
Suivi des Evènements Indésirables	Validation de la feuille de suivi des évènements indésirables à destination des familles et des visiteurs.
Présentation des projets à venir	Mise à jour des inventaires et des trousseaux de linge. Informatisation de l'établissement. Réorganisation du service du petit déjeuner.
Questions diverses	Point d'Etape sur le Projet de Construction du Nouvel EHPAD.

→ Conseil de la Vie Sociale du 5 juin 2018

Ordre du Jour	Actions
Approbation du CR du 30 janvier 2018	Aucune remarque.
Réorganisation des Petits Déjeuners	Retour sur la réorganisation du service du petit déjeuner : Bilan très positif.
Mise à jour des Trousseaux de Linge	Point d'étape sur la mise à jour des inventaires et des trousseaux de linge.
Réorganisation de l'Animation	Réorganisation de l'animation en période test avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement des horaires,</li> <li>- Animation tous les samedis A-M,</li> <li>- Mise en place d'une journée continue avec repas pris</li> </ul>

	sur site.
<b>Informatisation</b>	Point d'étape sur le déploiement de l'informatisation.
<b>Situation Budgétaire</b>	Point sur la situation budgétaire de l'EHPAD.
<b>GCS PUI</b>	Présentation du projet GCS PUI. Avis du CVS sur le Projet.
<b>GCSMS Meuse</b>	Présentation du projet GCSMS Meuse. Avis du CVS sur le Projet.
<b>COFIL Qualité</b>	Présentation du COFIL Qualité.
<b>Questions diverses</b>	Aucune question.

→ **Conseil de la Vie Sociale du 6 novembre 2018**

<b>Ordre du Jour</b>	<b>Actions</b>
<b>Approbation du CR du 5 juin 2018</b>	Aucune remarque.
<b>Logiciel de Soins</b>	Démonstration du Logiciel de Soins.
<b>Polyvalence des Agents</b>	Mise en place d'une polyvalence entre les 2 sites. Explication des enjeux.
<b>Nouvel EHPAD</b>	Présentation détaillée du Projet de construction retenu. Réponse aux questions des membres du CVS.
<b>Questions diverses</b>	Question sur la vaccination antigrippale. Demande d'information sur les fiches EI.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2019 :

Après une année 2017 éprouvante à cause d'un fonctionnement en sous-effectif et au cours de laquelle peu de projets avaient pu être développés, l'année 2018 fut également très intense, mais pour d'autres raisons, car elle a permis de développer de nombreuses actions, de faire évoluer les pratiques pour optimiser la prise en charge des résidents et améliorer les conditions de travail des agents.

Le résultat budgétaire global est très satisfaisant, mais si nous analysons ce résultat sections par sections, les sections dépendance et soins sont déficitaires.

La réévaluation du PATHOS et du GMP en 2019 devraient permettre d'augmenter les dotations dans ces 2 sections et ainsi favoriser un fonctionnement plus équilibré.

Les différentes actions menées ont permis de diminuer le taux d'absentéisme, puisque ce dernier est passé sous la barre symbolique des 10%.

Nous devons donc continuer à optimiser les conditions de travail, à donner du sens dans les missions de chacun.

Grâce à cela, le dialogue social est toujours très constructif et de qualité. Une relation de confiance est instaurée avec les représentants du personnel.

Plusieurs projets vont être menés en 2019, afin de répondre toujours mieux aux recommandations de bonnes pratiques et aux attentes réglementaires des autorités de

tarification, et notamment la conception d'un projet de service en lien avec le projet de construction du Nouvel EHPAD.

### **Les projets pour 2019 :**

#### **13. Conclusions et perspectives 2014**

- Poursuit de l'Informatisation de la Prescription.
- Informatisation du Pôle Hébergement.
- Déploiement des PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé).
- Mise en œuvre d'activités adaptées par les ASG (Assistant de Soins en Gériatrie).
- Mise à jour des différents outils de la loi 2002-2 (Contrat de Séjour, Livret d'Accueil et Règlement de Fonctionnement).
- Poursuite de l'Harmonisation des Pratiques.
- Mise en place de CREX pour analyser les différents événements indésirables.
- Poursuite de la démarche Agenda 21 avec analyse de notre gestion des déchets.
- Optimisation du Service à Table.
- Réalisation du Projet de Service en lien avec le Projet de Construction « EHPAD 2021 ».

## ANNEXE : QUELQUES CLICHES DES ANIMATIONS PROPOSEES EN 2018



## Coupe du Monde 2018



## Après-midi Contes





## Activités Diverses





## Sorties Diverses

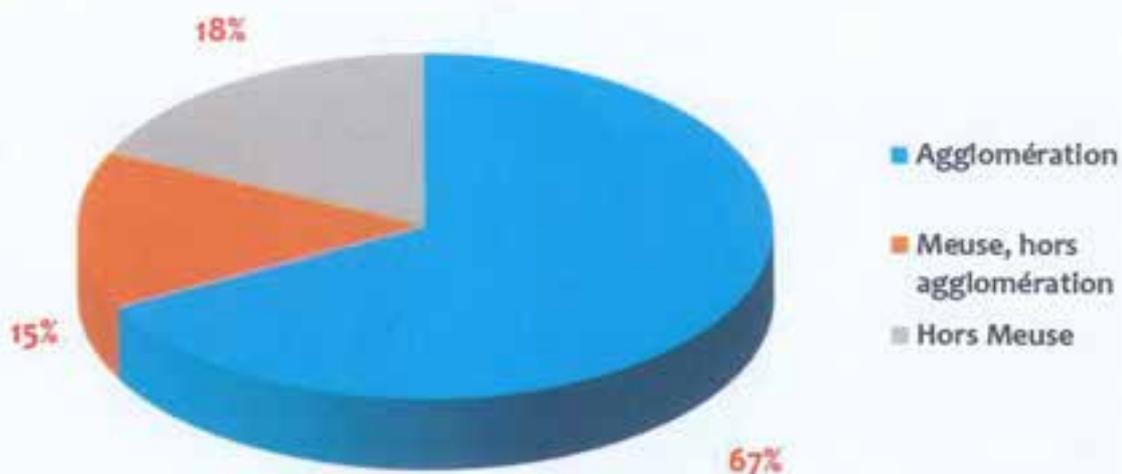


## Fêtes de Noël

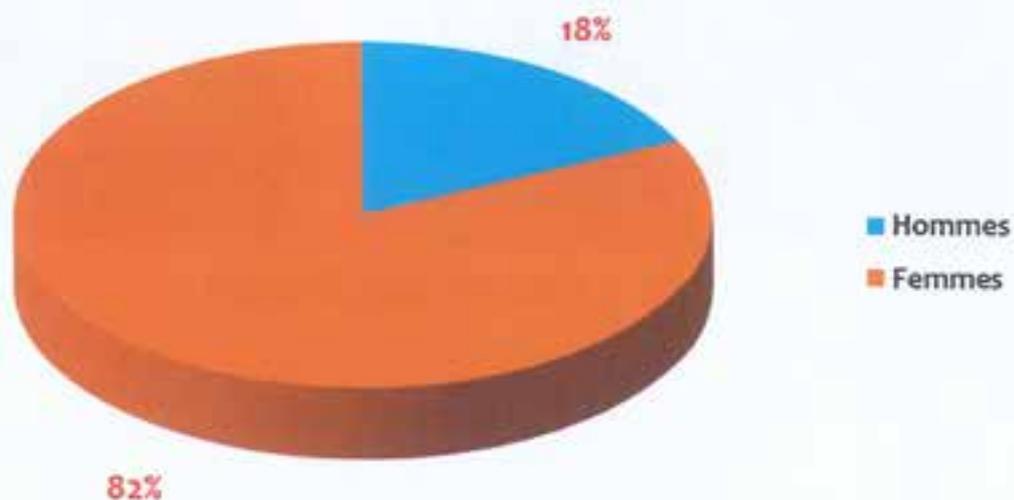
# Résidence autonomie les Coquillottes

## Typologie du public accueilli

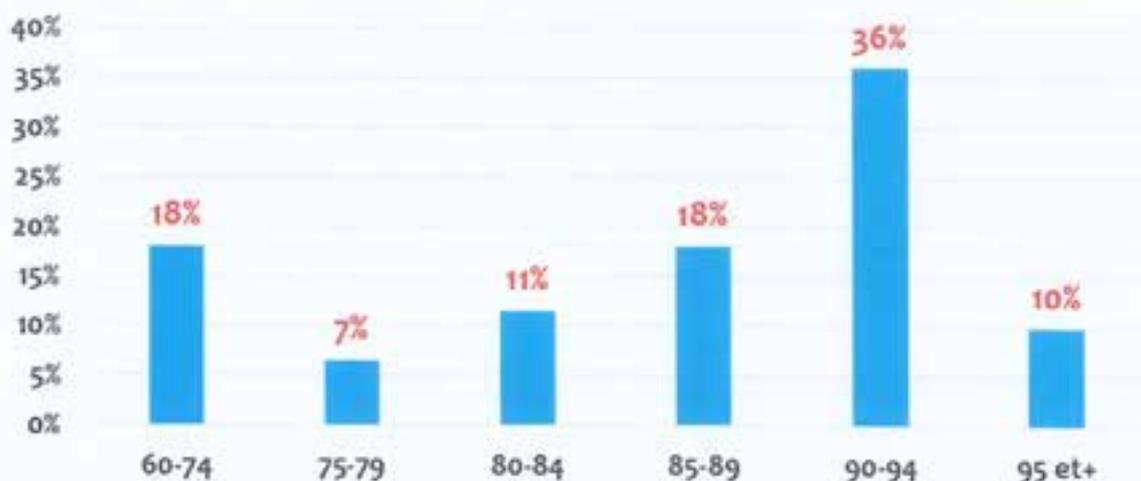
Répartition des résidents par origine géographique



Répartition des résidents par sexe



Répartition des résidents par âges



Au 31/12/2018, 61 résidents sont présents dans l'établissement.

Le public est très majoritairement féminin (82%), d'une moyenne d'âge de 85 ans (86 ans pour les femmes et 81 ans pour les hommes). L'âge moyen des résidents est en augmentation, ceci est essentiellement dû aux nouveaux arrivants, plus âgés lors de leur entrée. La proportion des plus de 85 ans est de 64 %.

Les résidents sont originaires du département pour 82% d'entre eux.

Sur le plan qualitatif, l'équipe constate que les résidents entrants se trouvaient dans des situations de plus en plus précaires et en difficulté pour organiser leurs démarches administratives et leur vie quotidienne. Ce constat est toujours d'actualité, d'ailleurs la tendance aux difficultés sociales est de plus en plus marquée, auxquelles s'ajoutent parfois des difficultés d'ordre psychiatrique. Ceci se traduit par de nouveaux partenariats, tels que le SPIP et l'équipe mobile de psychiatrie du CHS de Fains-Véel.

## Les sorties

Le nombre de sorties (7 en 2018) est en diminution par rapport à la moyenne constatée sur les derniers exercices (13 sorties par an en moyenne). En 2018, plus de la moitié des sorties sont dues à une entrée en EHPAD ou en Centre Hospitalier.

## Budgets et compte administratif

	HEBERGEMENT	SOIN	AUTONOMIE	TOTAL
Total Dépenses	398 386,19	88 514,01	27 400,99	514 301,19
Total Recettes	485 300,03	94 426,32	22 845,91	602 572,26
Résultat	86 913,84	5 912,31	-4 555,08	88 271,07

En 2017, la Résidence autonomie Les Coquillottes génère un excédent de 88 271 € toutes sections confondues.

La section hébergement dégage un excédent de 86 913,84€ : ceci est dû à une tarification négociée avec le Conseil Départemental, de manière à pouvoir anticiper les surcoûts que l'établissement devra supporter en 2018/2019, liés au déménagement dans le nouveau bâtiment, en particulier les frais de sortie du bail actuel et une période, qui sera la plus courte possible mais néanmoins inévitable, où il faudra assumer les charges de fonctionnement du bâtiment actuel et celle du nouveau. Enfin, il faut envisager des pertes d'exploitation pour les résidents qui n'intégreront pas la nouvelle structure, ce qui provoquera un peu de vacance de logements.

## Faits marquants pour l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par la préparation du déménagement, devant intervenir fin 2018 / début 2019. Il est en effet nécessaire de prendre en compte tous les aspects logistiques, budgétaires, organisationnels, mais aussi les angoisses que l'opération induit chez les résidents.

## Implication des résidents dans la vie de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni deux fois dans l'année. C'est une instance très dynamique et constructive, force de proposition. Il est à noter que de leur propre initiative, les résidents ont créé une association, Coquill'Age, qui a pour objet de contribuer à l'animation au sein de l'établissement. Celle-ci est très active et dynamique, favorisant aussi les échanges entre les résidents et leur implication dans la vie de l'établissement.

## Conclusion et perspectives :

L'année 2018 prépare un changement historique pour l'établissement, par son déménagement vers le quartier Saint Jean, dans un bâtiment neuf, tout confort et adapté au public cible des résidences autonomie.

L'année 2019 sera le passage à la phase opérationnelle de ce changement.

# SSIAD Bar le Duc santé

Le SSIAD assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie aux personnes :

- âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- adultes de moins de 60 ans, présentant un handicap,
- de moins de 60 ans, atteintes de maladies chroniques.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile a pour missions de :

- prévenir ou différer l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement,
- raccourcir, lorsque cela est possible, les séjours hospitaliers.

Il intervient au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées ou des personnes handicapées. A ce titre, le SSIAD intervient notamment à la Résidence Autonomie « Les Coquillottes ».

Le SSIAD est autorisé par l'ARS Lorraine à hauteur de 40 places « Personnes Agées » et 10 places « Personnes Handicapées ».

De plus, le SSIAD a signé une convention avec le Centre Hospitalier pour l'hospitalisation à domicile (HAD).

## Typologie des usagers pris en charge

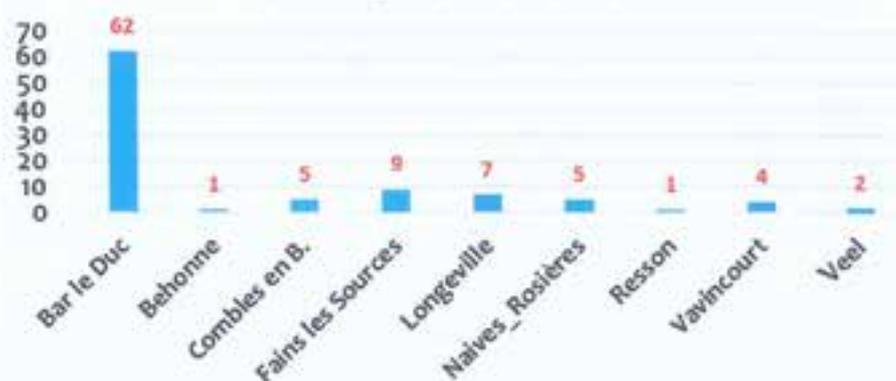
96 patients ont été pris en charge sur l'exercice 2018, dont 22 au titre de l'HAD.

Les SSIAD ne s'inscrivent pas dans un découpage administratif territorial mais dans un découpage fixé par l'ARS. Ainsi, le SSIAD de Bar le Duc couvre les communes suivantes :

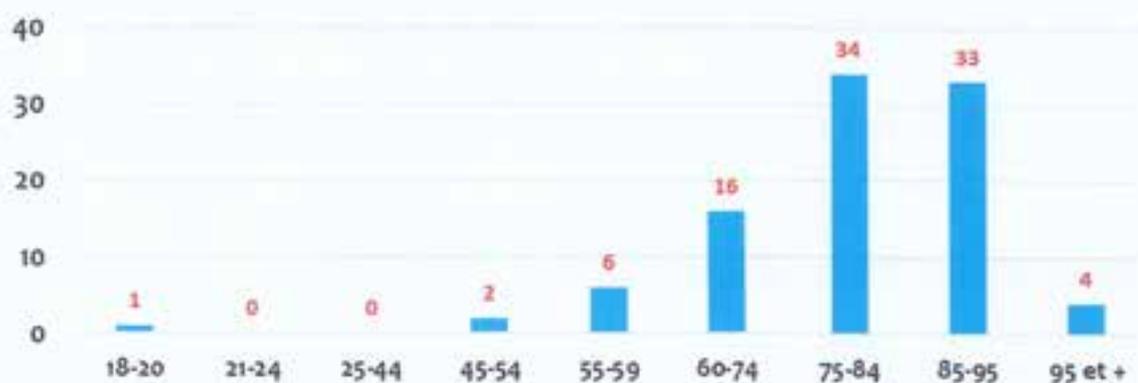
- Bar Le Duc
- Behonne
- Combles En Barrois
- Erize Saint Dizier
- Fains Veel
- Longeville En Barrois
- Naives Rosieres
- Resson
- Rumont
- Savonnières Devant Bar
- Seigneulles
- Vavincourt.

Toutefois, la grande majorité des bénéficiaires est ressortissante du territoire de la CA Meuse Grand Sud et en particulier de Bar le Duc.

### Répartition des patients dont HAD par origine géographique

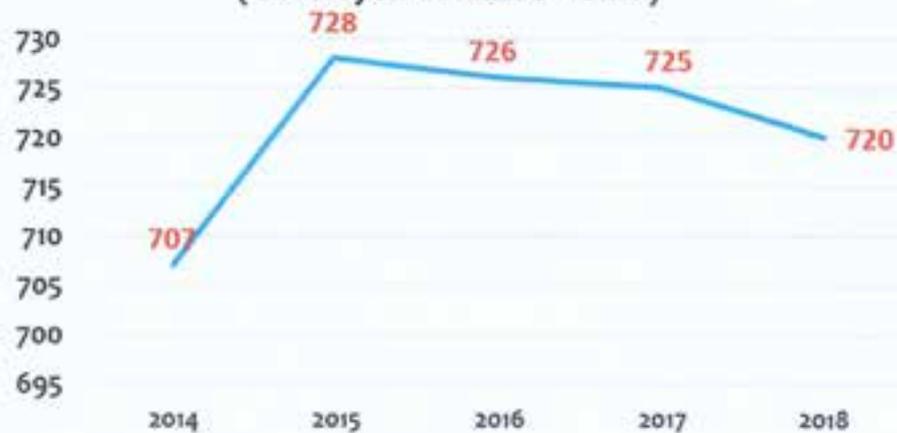


### Répartition des patients par âges



La moyenne d'âge est de 79,1 ans (en augmentation par rapport à l'année antérieure). Toutefois, près de 70% des patients ont plus de 75 ans. La charge de travail des agents n'a pas diminué pour autant, le GMP restant quasi stable au regard de 2016.

### Evolution de la dépendance des patients (Gir Moyen Pondéré - GMP)



Le SSIAD est dans son cœur de cible : prendre en charge des personnes dépendantes à domicile. Plus de la moitié des usagers sont en GIR 1-2 : ceci atteste d'un niveau de dépendance très élevé, ce qui a conduit à mettre en place des tournées dites « lourdes », pour lesquelles deux aides-soignantes sont nécessaires pour la prise en charge des patients concernés.

En cours d'année, le SSIAD enregistre 56 sorties, dont 50% pour décès, 14% pour hospitalisation, 27% pour retour à domicile. Les autres motifs de sortie sont des fins de prise en charge ou des réorientations vers d'autres établissements de santé.

## Activité et budgets

### Budget

Dépenses : 710364,06€,

Recettes : 789575.13 soit un résultat net de fonctionnement excédentaire de 79 211,07 €

## Portage de repas

Le service de portage de repas du CIAS couvre le territoire de l'ancienne Codecom de Bar le Duc.

Il permet à des personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées, ou en sortie d'hospitalisation, de bénéficier de repas livrés à domicile.

Ces repas sont préparés par la Cuisine Centrale de la Ville de Bar le Duc, livrés au domicile des bénéficiaires en liaison froide, 4 jours par semaine, permettant ainsi d'assurer la fourniture des repas de tous les jours de la semaine, y compris weekend et jours fériés.

Par ailleurs, le mode « liaison froide » permet de couvrir un territoire plus vaste qu'en liaison chaude, puisque la contrainte réglementaire du temps maximum de tournée est levée (30 minutes en liaison chaude). De plus, ce fonctionnement permet de livrer davantage de repas tout en mobilisant moins de personnel.

## Partage de repas de Velaines

L'action « partage de repas » est conduite par le CIAS avec l'aide du Groupe relais linnéen. Ouverte aux personnes de plus de 65 ans, son objectif premier est de lutter contre l'isolement des plus âgés. La Mairie de Velaines y est associée de par la mise à disposition d'un personnel communal sur la durée de l'activité d'une part, le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente d'autre part.

Les repas partagés sont organisés tous les 15 jours de janvier à décembre avec une interruption pendant les petites vacances et la période estivale (juillet-août). Ils sont confectionnés et livrés par la SODEXO.

Cette action fonctionne avec des bénévoles, sans qui elle ne serait économiquement pas possible. Par ailleurs, une navette est organisée, permettant aux bénéficiaires les plus éloignés et ne pouvant utiliser les transports en commun, de participer aux repas partagés. Pour ce faire, un véhicule 9 places est mis à disposition par la Ville de Ligny en Barrois, conduit également par un bénévole.

La contribution du CIAS correspond aux frais de carburant du véhicule et au temps consacré par un agent pour la régie de recettes, le traitement des commandes et de la facturation auprès du fournisseur.

# PETITE ENFANCE

## Multi accueils Elisa, Louise Marie et Les Mimosas

Les multi accueils sont des établissements dédiés à l'accueil de la petite enfance. Ils portent la dénomination « multi accueils » car ils permettent différentes modalités de garde : temporaire, permanent, accueil d'urgence, afin de répondre au mieux au besoin des familles. Ils ont pour vocation, non seulement à assurer la garde des enfants qui leur sont confiés, mais également de les aider à grandir, à se développer, à se socialiser au travers d'activités pédagogiques très structurées. Ils accueillent les enfants de 0 à 5 ans révolus dans des locaux aménagés pour leur éveil. Ils sont ouverts du lundi au vendredi, et sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés. La gestion de plusieurs établissements permet que même pendant les périodes de congés, un accueil est possible, les enfants étant alors regroupés alternativement sur les deux structures.

### Répartition des familles par origine géographique.



Les familles usagers des multiaccueils sont dans leur très grande majorité issues du territoire de l'agglomération Bar le Duc Sud Meuse. Cette proportion indiquée au global est stable depuis plusieurs exercices.

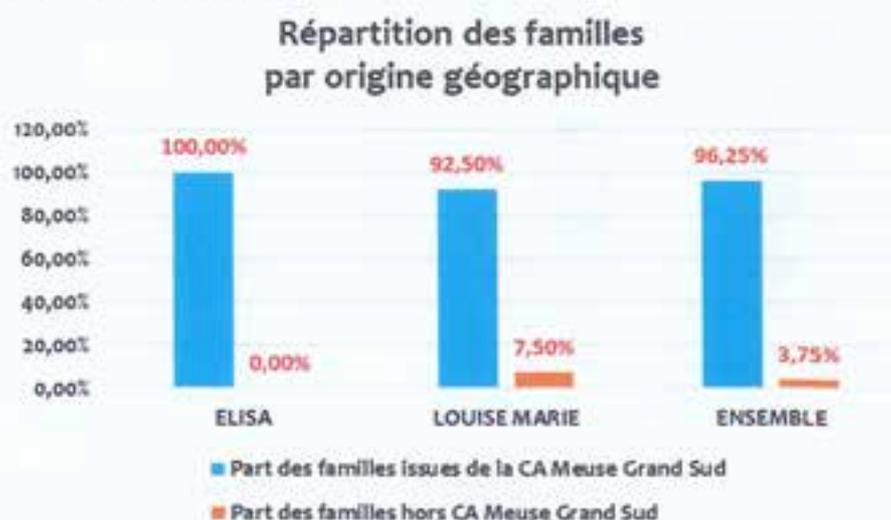
## Revenus des familles et tarification.

### REVENUS DES FAMILLES



Le revenu moyen des familles de LOUISE MARIE est inférieur à celui des deux autres structures. Cependant, cette tendance régulièrement observée d'année en année tend à s'amenuiser pour ce qui concerne ELISA : ce multiaccueil s'ouvre naturellement vers davantage de mixité sociale. Ce regard différentiel n'a pas de sens pour les MIMOSAS, dans la mesure où cette structure n'est pas sur le même bassin de vie/emploi que les deux autres.

### PARTICIPATIONS DES FAMILLES



Les participations familiales sont le reste à charge payé par les familles, après déduction de la PSU (Prestation de Service Unique) versée par la CAF à la Collectivité. Ce reste à charge est inversement proportionnel aux revenus des familles. Le montant moyen des participations familiales est plus faible à LOUISE MARIE, conséquence d'un revenu moyen plus faible également.

## Indicateurs d'activité.



En 2018, au global, les structures ont conservé un fort taux d'activité.

Heures réalisées	ELISA	LOUISE MARIE	MIMOSAS	ENSEMBLE
2018	67688	56 005	67 677	191 370
2017	68 812	61 340	66 661	196 819
2016	70 088	57 561		127 649

Ceci s'explique par des contrats d'accueil dont l'amplitude horaire est toujours élevé, en particulier à LOUISE MARIE.

Le prix de revient par acte (= coût de revient de la structure par heure de garde : c'est le total des charges de fonctionnement divisé par le nombre d'heures réalisées) est nettement plus élevé sur LOUISE MARIE. Ceci est essentiellement dû à deux facteurs : le coût du chauffage à LOUISE MARIE qui double quasiment celui d'ELISA, mais surtout les charges de personnel. Les agents les plus âgés et les plus expérimentés sont concentrés à LOUISE MARIE. Cette différence est donc purement un effet du GVT.

## Le personnel

### d.1 Organisation :

Les effectifs salariés des multiaccueils sont déterminés par des taux d'encadrement réglementés : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent. Ainsi, le personnel des multiaccueils se répartit comme suit :

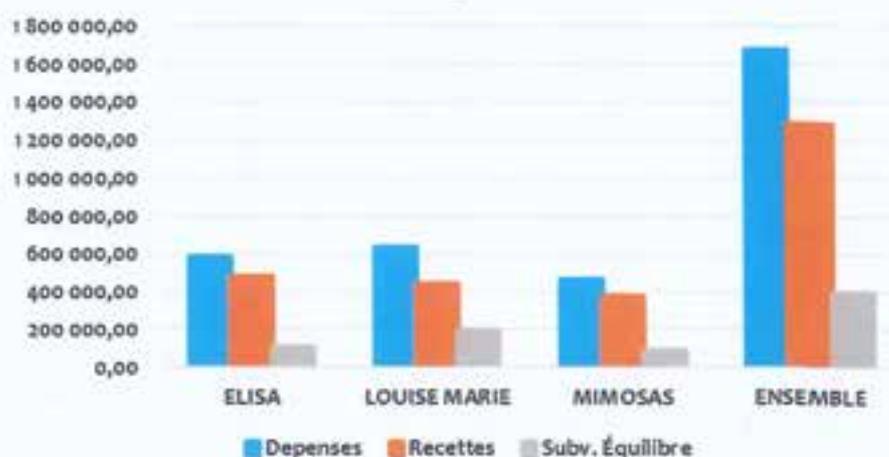
Coordination des structures : 1 puéricultrice (mi temps)

ELISA	LOUISE MARIE	LES MIMOSAS
Direction : 1 puéricultrice Agents permanents : 14 Total ETP : 12	Direction : 1 puéricultrice (1/2 ETP), 1 adjointe Agents permanents : 15 Total ETP : 12	Direction : 1 infirmière diplômée d'Etat Agents permanents : 12 Total ETP : 10

## Budgets et resultat comptable

	ELISA	LOUISE MARIE	MIMOSAS	ENSEMBLE
Dépenses	582 191,63	631 954,39	462 947,76	1 677 093,78
Recettes	476 951,00	436 783,53	372 807,99	1 286 542,52
Subv. Équilibre	105 240,63	195 170,86	90 139,77	390 551,26

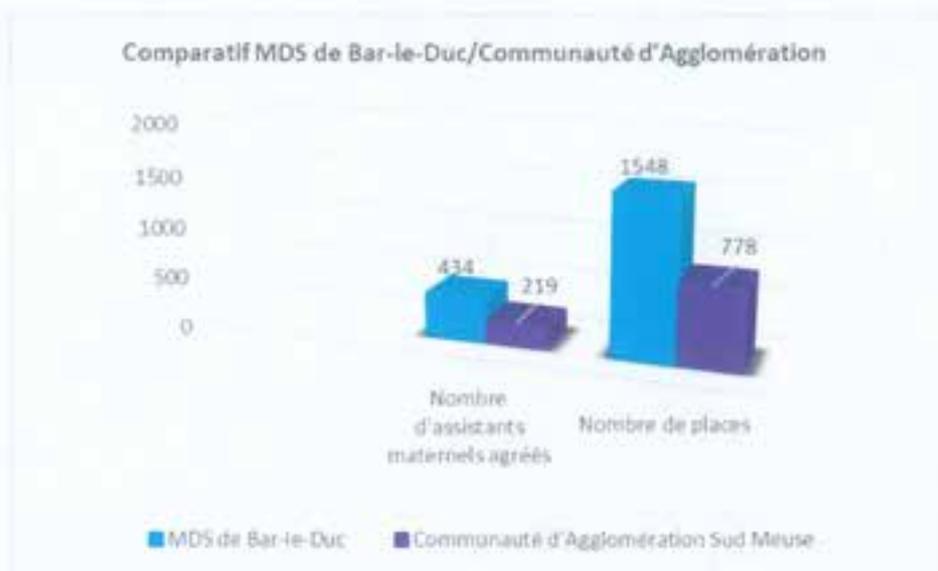
### Budgets



# Les relais d'assistants maternels

## La couverture du territoire

NB DE COMMUNES	VILLE	NOMBRE ASSISTANTS MATERNELS AGREES (A.M.)	NB DE PLACES
1	BAR LE DUC	75	251
2	BEHONNE	4	14
3	BEUREY/SAULX	4	15
4	BUSSY LA COTE	1	4
5	CHANTERAINE	1	4
6	CHARDOGNE	5	21
7	COMBLES EN B	6	24
	CULEY	2	8
8	FAINS VEEL	17	63
9	GIVRAUVAL	4	14
10	GUERPONT	3	11
11	LIGNY EN BARROIS	19	62
12	LOISEY	3	12
13	LONGEAUX	0	0
14	LONGEVILLE EN B	9	32
15	MENAU COURT	0	0
16	MUSSEY	4	16
17	NAIVES ROSIERES	6	23
18	NAIX AUX FORGES	0	0
19	NANCOIS/ORNAIN	2	7
20	NANT LE GRAND	0	0
21	RESSON	1	4
22	ROBERT Espagne	8	31
23	RUMONT	2	6
24	SAINT AMAND/ORNAIN	0	0
25	SALMAGNE	3	8
26	SAVONNIERES DEVT B	0	0
27	SILMONT	2	4
28	TANNOIS	5	19
29	TREMONT/SAULX	9	34
30	TRONVILLE EN B.	6	22
31	VARNEY	2	7
32	VAVINCOURT	8	29
33	VELAINES	9	33
	<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>778</b>



La Communauté d'Agglomération représente 50% des assistants maternels du territoire et 50% des places contre 49% en 2017. Ces proportions restent globalement stables.

On constate toujours une très bonne couverture du territoire, d'autant plus si l'on ajoute les EAJE. Cependant, le nombre d'assistants maternels et de places commence à diminuer. Il est le fait de trois conjonctions :

- des arrêts d'activité,
- des déménagements,
- des départs en retraite, la pyramide des âges des assistants maternels indiquant sur le territoire un vieillissement. Le phénomène devrait donc s'accroître les prochaines années.

Pour les chiffres qui suivent, contrairement aux années précédentes, certains sont communs aux deux RAM. En effet, le logiciel de gestion, imposé par la CAF, n'offre pas la possibilité d'isoler tous les chiffres par sites.

## Le nombre de places d'accueil

### RAM Les Trois P'tits Chats

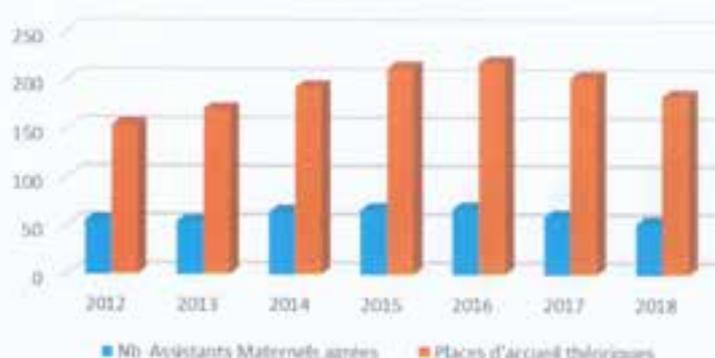
Evolution des places d'accueil de 2008 à 2018



## RAM La Souris Verte



### OFFRE D'ACCUEIL des AM



La baisse du nombre de places disponibles se poursuit en 2018. L'enjeu reste de placer cette évolution en parallèle de l'évolution démographique et de l'évolution des autres modes de garde (collectifs, familiaux, etc.). Pour l'instant, force est de constater que seules les demandes atypiques, notamment en termes d'horaires et de jours, ne sont pas pourvues.

## Evolution de l'activité des ram

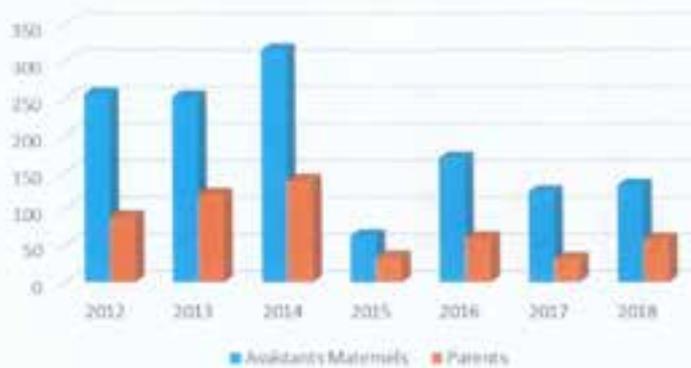
### > Les contacts

#### Pour le RAM Les Trois P'tits Chats



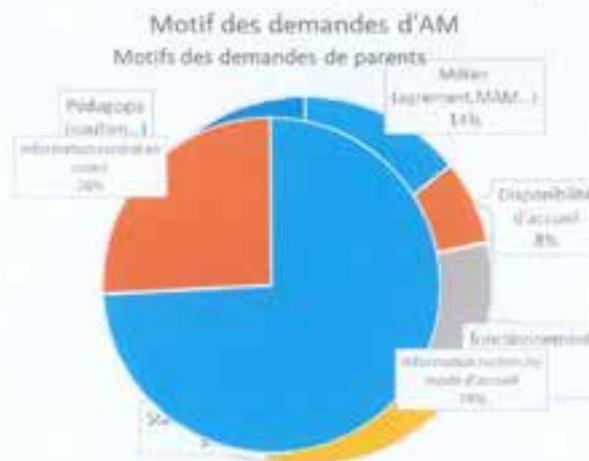
Pour le RAM La Souris Verte

Contacts AM et Parents



Les assistants maternels contactent environ deux fois plus les RAM que les parents ; ce qui montre bien l'importance du service rendu à ces professionnels.

Contacts des Assistants maternels et objet des demandes pour les deux RAM confondus :



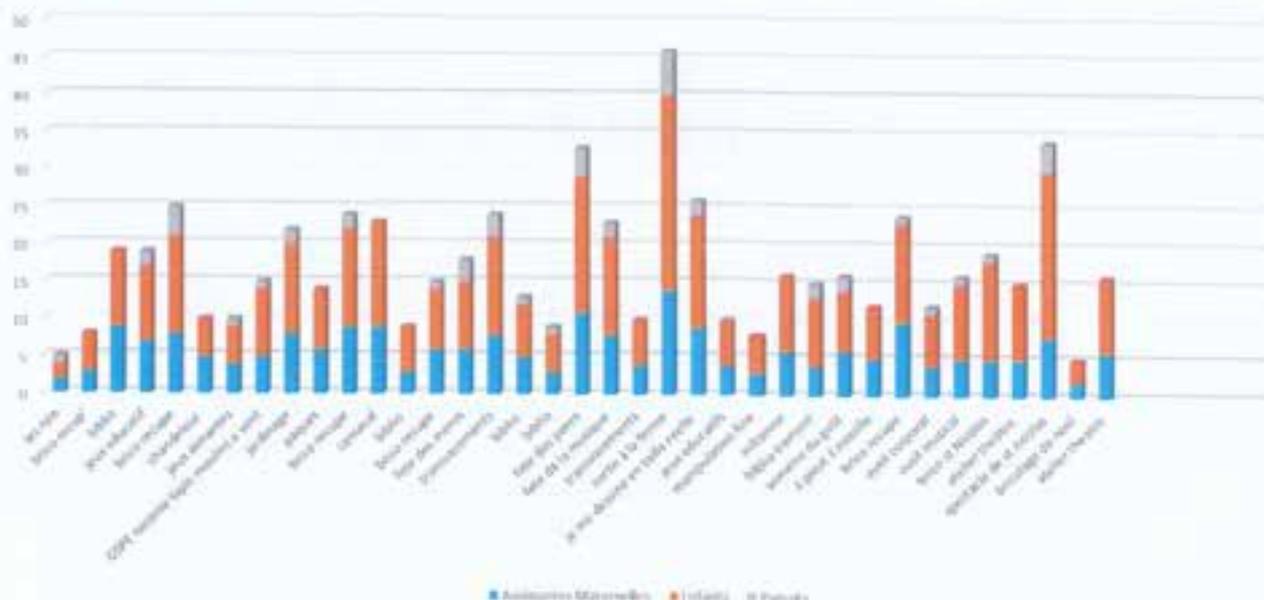
Les demandes des professionnels restent comme tous les ans centrés sur les contrats, surtout compte tenu de l'évolution permanente de la législation autour de cette activité. Cependant, les RAM sont également reconnus pour leurs activités et pour leur pertinence sur le métier d'assistant maternel et les besoins de l'enfant.

Contacts des parents et objet des demandes pour les deux RAM confondus :

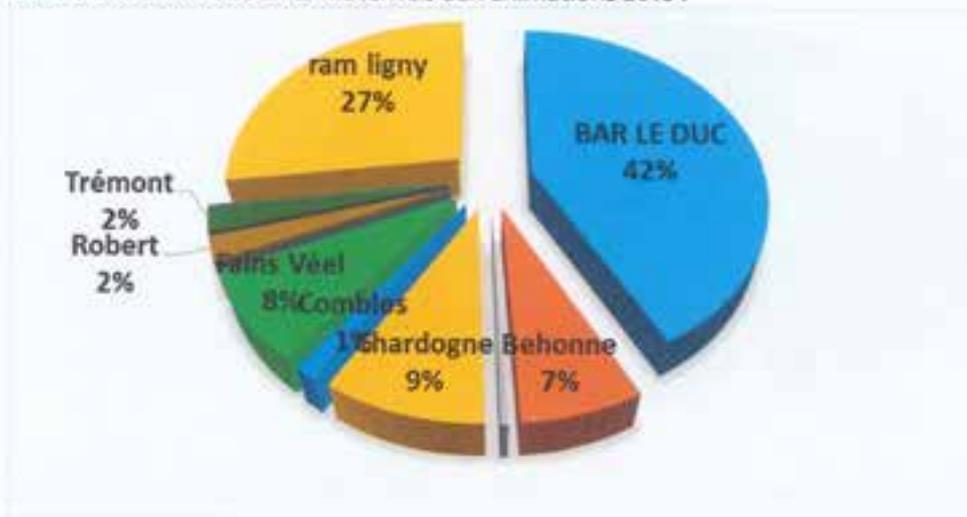
Cette année les demandes des parents sont restées principalement axées sur les questions législatives et sur la recherche d'un mode de garde. Les questions sur les besoins de l'enfant ne sont plus présentes pour la deuxième année consécutive.

➤ **Les animations :**

Fréquentation des animations 2018  
Pour le RAM Les Trois P'tits Chats

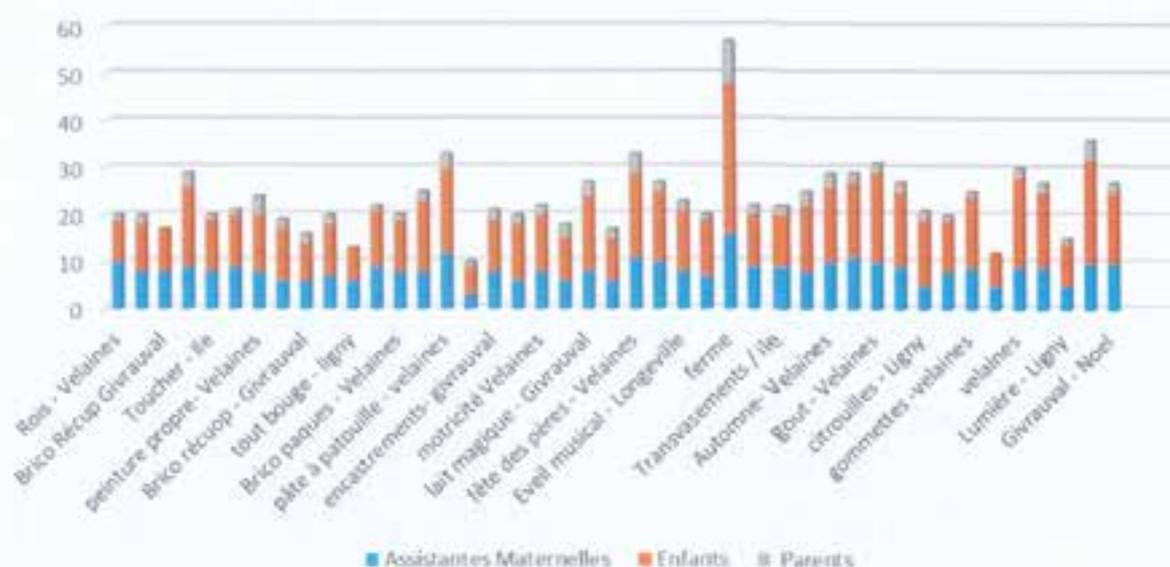


Les parents ont été plus présents cette année sur les animations, avec une bonne représentation lors de la journée à la ferme qui clôture l'année scolaire et également à la fête de Saint-Nicolas. Provenance des Assistants Maternels aux animations 2018 :



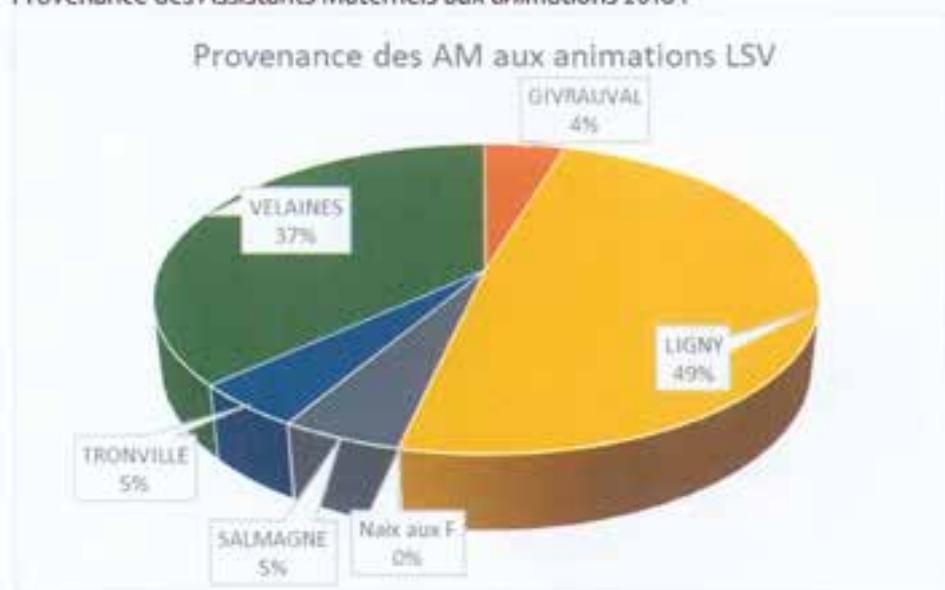
Les animations depuis le mois de septembre 2018 tournent et ne sont plus organisées sur chaque territoire d'influence, afin d'introduire plus de mobilité des professionnels et de pouvoir proposer d'autres types d'activité.

### Participations aux animations 2018



On remarque, comme l'an passé une participation des parents plus régulière sur les animations du RAM « La Souris Verte ». Les causes ont du mal à être identifiées par les animatrices.

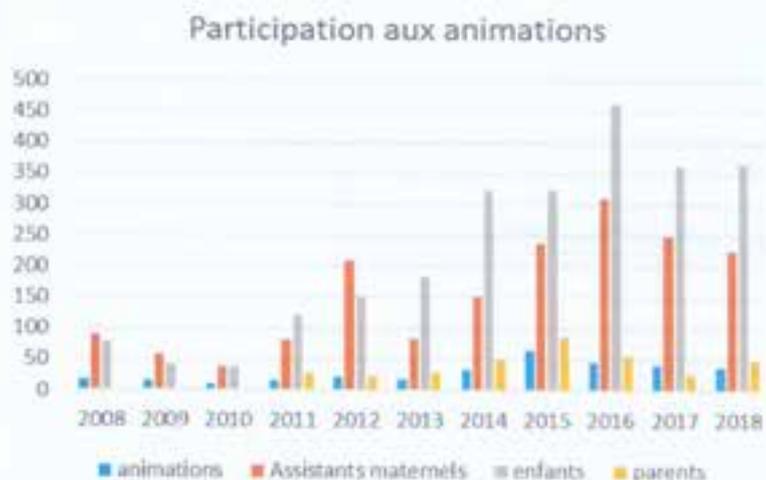
Provenance des Assistants Maternels aux animations 2018 :



Même constat que pour le RAM « Les Trois P'tits Chats » : Ligny et Velaines restent majoritaires mais les autres communes sont également représentées. Cela rejoint l'axe de densité de population sur cette partie du territoire. Cependant, la proportion des autres communes a augmenté en 2018.

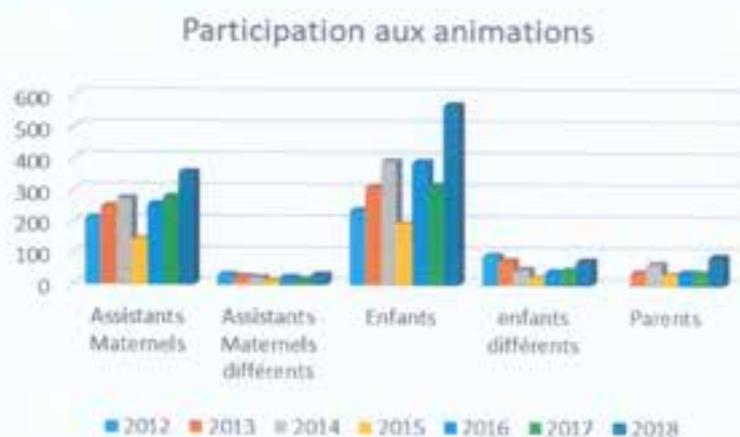
# Evolution de la fréquentation sur les animations

Pour le RAM Les Trois P'tits Chats



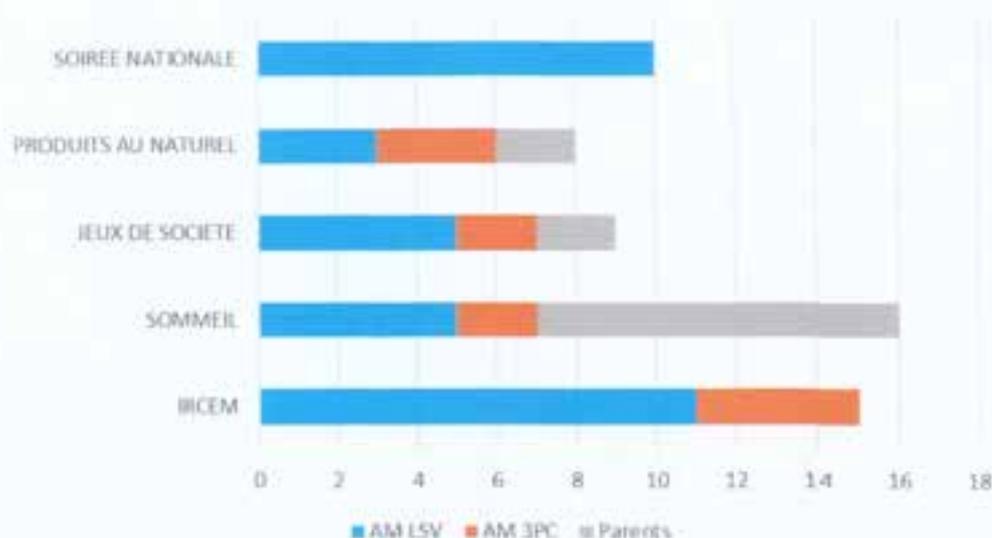
Les chiffres 2018 sont très semblables entre 2017 et 2018 pour les deux RAM. Les deux RAM ont maintenant une centaine de professionnels qui fréquentent les activités et communiquent les informations aux parents.

Pour le RAM La Souris Verte



➤ **Les Soirées thématiques :**

Pour les deux RAM



5 grandes soirées thématiques en 2018, dont une réservée aux professionnels pour développer le partage et le réseau.

Les soirées thématiques sur les besoins du jeune enfant ont aussi attiré les parents, alors que celle consacrée aux charges et aux conditions de formation et de retraite pas du tout. On constate que les parents ont du mal à prendre la mesure de leur rôle d'employeur dans leur relation à l'assistant maternel.

# LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est une instance obligatoire qui émane d'un cadre législatif qui continue d'évoluer.

La prise en compte du handicap ne se limite plus à la dimension « handicap moteur ».

Aujourd'hui la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 élargit la définition de « handicap » pour introduire des notions telles que :

- la diminution des capacités : le handicap moteur, mais également le handicap visuel, auditif, cognitif et mental, de même que la personne vulnérable (l'enfant et la personne âgée ...)
- la dimension sociale : le handicap lié à des difficultés financières ou relationnelles, les étrangers ne parlant pas la langue et ou ayant du mal à comprendre les informations et la signalisation, les handicaps de situation (personnes avec bagages encombrants, parents avec poussette...).

Pour mémoire, la CIA compte donc deux collèges composés ainsi :

- 10 représentants de l'EPCI et 10 suppléants,
- 10 représentants d'associations d'usagers, de familles, de personnes âgées, de commerçants et d'associations représentant les personnes handicapées quel que soit la nature du handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et 10 suppléants.

Afin d'apporter des éléments techniques et juridiques, les membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sont accompagnés par des experts, également nommés par le Président de la Communauté d'Agglomération.

## **Rappel des principaux enjeux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :**

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est créée en application de l'article L2143-3 alinéa 6, du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2014.

Outre répondre aux obligations instituées par le législateur en matière d'accessibilité pour les bâtiments et espaces publics dont la Communauté d'Agglomération est propriétaire, ou au sein desquels elle exerce ses compétences, l'enjeu de la Commission Intercommunale d'Accessibilité réside dans sa capacité à :

- Garantir à l'ensemble des citoyens résidants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, notamment ceux éprouvant des difficultés à se déplacer, la prise en compte des questions de handicap et/ou de mobilité réduite, dans la conduite de ses politiques ;
- Impulser et coordonner les interventions en matière d'accessibilité sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération, en particulier sur le territoire de la Ville de BAR LE DUC comptant + de 5 000 Habitants.



Dans ce contexte, la C.I.A. veillera en particulier à :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments et espaces publics de sa compétence, (Hôtel Communautaire, Etablissements Pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD), foyer logement, Accueil Petite Enfance...)
  - organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
  - exercer, par convention établie entre les Communes membres et la Communauté d'Agglomération, la coordination de l'état des lieux de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics de leur compétence.
- Tenir à jour par voie électronique la liste des ERP situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

#### **Rappel du rôle et les missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité :**

La Commission Intercommunale d'Accessibilité est une instance de concertation, de coordination, de sensibilisation et d'information.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité n'a pas vocation à se substituer aux Communes. Selon des modalités définies par convention, ces dernières conservent leurs prérogatives en matière d'accessibilité, en particulier, les engagements financiers assujettis à la réalisation, sur leur territoire, du diagnostic d'accessibilité d'une part et des travaux préconisés d'autre part.

Sur ces bases, et dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération, la Commission Intercommunale d'Accessibilité est chargée, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, et celui des Communes membres avec lesquelles l'EPCI a passé convention :

- d'encadrer la mission de diagnostic confiée à un cabinet d'expertise dans le cadre d'un marché à groupement de commandes, lequel prestataire aura pour mission :
  - de recenser les types de contraintes, par nature, pour mieux se rendre compte de la situation sur chacune des communes ;
  - d'étudier ces contraintes et de proposer les améliorations, les estimations de coûts et le calendrier prévisionnel ;
  - d'identifier les actions nécessaires à programmer en matière d'accueil, de libre circulation, d'accès aux services, de droit au logement, de droit à l'information ;
  - de hiérarchiser par ordre de priorités les travaux à réaliser pour être conforme à la réglementation : cheminement (pente, largeur, sol...), trottoirs (bateaux, passages piétons...), stationnement (matérialisation des places réservées).
- d'accompagner les communes dans leurs démarches par l'élaboration et la communication de supports d'information, de documents formalisés faisant référence aux principaux éléments à prendre en compte pour la réalisation des travaux, des contraintes techniques et réglementaires à privilégier, le calendrier de mise en œuvre, les coûts prévisionnels...),
- d'établir un bilan annuel des réalisations, des actions engagées, et du programme restant à mettre en œuvre, puis de transmettre ce bilan aux autorités compétences (Etat et Conseil Général) après avis du Conseil Communautaire.

Pour résumer, la CIA a pour vocation d'échanger et de faire changer les regards et attitudes sur l'accessibilité.

Elle est également une instance de discussion et de conseils sur tous les projets entrepris par les communes de l'Agglomération. Elle est consultative et ne représente en aucun cas un espace de censure. Bien au contraire, elle peut être un atout avant la présentation en commission de sécurité, avant le dépôt des dossiers en préfecture, et même au moment de la réflexion sur le projet pour gagner du temps et de l'argent.

#### Les commissions techniques :

- Bâtiments
- Voieries et espaces publics
- Sensibilisation



#### ACTIONS REALISEES EN 2018 :

Pour la commission Sensibilisation:

##### JOURNEES DE SENSIBILISATION A L'ACCESSIBILITE:

Afin d'être présents également auprès du grand public et du jeune public, la commission a débuté la conception de deux journées de sensibilisation avec une première partie en direction des scolaires et une seconde ouverte au grand public. Un comité de pilotage réunissant plus de partenaires a donc été créé et les journées se dérouleront en 2018, avec une vocation à devenir pérennes. Les premières journées de sensibilisation à l'accessibilité ont eu lieu les 19 et 20 octobre 2018. Six comités de pilotage ont été nécessaires pour mettre en place et organiser cette manifestation qui s'est déroulée sur deux jours.

Différents ateliers de mises en situations ont été proposés:

- Parcours fauteuil
- Parcours visuel
- Parcours équilibre
- Boccia
- Sarbacane
- Langage des signes
- Poull ball

vendredi 19 octobre : ouverture aux classes de cycle III des écoles de la CA :

quatre classes (de Val d'Ornain, de Bar le duc et Longeville en Barrois (2)) ainsi que 6 résidents de l'ADAPEI de Thierville ont participé aux ateliers. C'est donc au total plus de 100 personnes qui ont évolué toute la journée dans le gymnase Beugnot

Samedi 20 octobre : journée ouverte au public

- Plus de 100 visiteurs différents recensés sont venus tester les ateliers.



Pour la Commission Voirie/Espaces Publics :

- Pour la Commune de Bar-le-Duc : Présentation des travaux du parking de la gare

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING / PÔLE ÉCHANGE  
SUR LE SITE DE L'ANCIEN TRI POSTAL - GARE SNCF  
VILLE DE BAR-LE-DUC

Note descriptive du projet



- Pour la Commune de Ligny en Barrois :

Présentation du plan d'accessibilité voirie espaces publics (PAVE)

Pour la Commission Bâtiments :

A Bar le Duc :

- Aménagement de la gare de la Suzanne

PC	Document d'information descriptif de l'opération	01.01	01.02	01.03	01.04	01.05	01.06	01.07	01.08	01.09	01.10	01.11	01.12	02.01	02.02	02.03	02.04	02.05	02.06	02.07	02.08	02.09	02.10	02.11	02.12	03.01	03.02	03.03	03.04	03.05	03.06	03.07	03.08	03.09	03.10	03.11	03.12	04.01	04.02	04.03	04.04	04.05	04.06	04.07	04.08	04.09	04.10	04.11	04.12	05.01	05.02	05.03	05.04	05.05	05.06	05.07	05.08	05.09	05.10	05.11	05.12	06.01	06.02	06.03	06.04	06.05	06.06	06.07	06.08	06.09	06.10	06.11	06.12	07.01	07.02	07.03	07.04	07.05	07.06	07.07	07.08	07.09	07.10	07.11	07.12	08.01	08.02	08.03	08.04	08.05	08.06	08.07	08.08	08.09	08.10	08.11	08.12	09.01	09.02	09.03	09.04	09.05	09.06	09.07	09.08	09.09	09.10	09.11	09.12	10.01	10.02	10.03	10.04	10.05	10.06	10.07	10.08	10.09	10.10	10.11	10.12	11.01	11.02	11.03	11.04	11.05	11.06	11.07	11.08	11.09	11.10	11.11	11.12	12.01	12.02	12.03	12.04	12.05	12.06	12.07	12.08	12.09	12.10	12.11	12.12	13.01	13.02	13.03	13.04	13.05	13.06	13.07	13.08	13.09	13.10	13.11	13.12	14.01	14.02	14.03	14.04	14.05	14.06	14.07	14.08	14.09	14.10	14.11	14.12	15.01	15.02	15.03	15.04	15.05	15.06	15.07	15.08	15.09	15.10	15.11	15.12	16.01	16.02	16.03	16.04	16.05	16.06	16.07	16.08	16.09	16.10	16.11	16.12	17.01	17.02	17.03	17.04	17.05	17.06	17.07	17.08	17.09	17.10	17.11	17.12	18.01	18.02	18.03	18.04	18.05	18.06	18.07	18.08	18.09	18.10	18.11	18.12	19.01	19.02	19.03	19.04	19.05	19.06	19.07	19.08	19.09	19.10	19.11	19.12	20.01	20.02	20.03	20.04	20.05	20.06	20.07	20.08	20.09	20.10	20.11	20.12	21.01	21.02	21.03	21.04	21.05	21.06	21.07	21.08	21.09	21.10	21.11	21.12	22.01	22.02	22.03	22.04	22.05	22.06	22.07	22.08	22.09	22.10	22.11	22.12	23.01	23.02	23.03	23.04	23.05	23.06	23.07	23.08	23.09	23.10	23.11	23.12	24.01	24.02	24.03	24.04	24.05	24.06	24.07	24.08	24.09	24.10	24.11	24.12	25.01	25.02	25.03	25.04	25.05	25.06	25.07	25.08	25.09	25.10	25.11	25.12	26.01	26.02	26.03	26.04	26.05	26.06	26.07	26.08	26.09	26.10	26.11	26.12	27.01	27.02	27.03	27.04	27.05	27.06	27.07	27.08	27.09	27.10	27.11	27.12	28.01	28.02	28.03	28.04	28.05	28.06	28.07	28.08	28.09	28.10	28.11	28.12	29.01	29.02	29.03	29.04	29.05	29.06	29.07	29.08	29.09	29.10	29.11	29.12	30.01	30.02	30.03	30.04	30.05	30.06	30.07	30.08	30.09	30.10	30.11	30.12	31.01	31.02	31.03	31.04	31.05	31.06	31.07	31.08	31.09	31.10	31.11	31.12	32.01	32.02	32.03	32.04	32.05	32.06	32.07	32.08	32.09	32.10	32.11	32.12	33.01	33.02	33.03	33.04	33.05	33.06	33.07	33.08	33.09	33.10	33.11	33.12	34.01	34.02	34.03	34.04	34.05	34.06	34.07	34.08	34.09	34.10	34.11	34.12	35.01	35.02	35.03	35.04	35.05	35.06	35.07	35.08	35.09	35.10	35.11	35.12	36.01	36.02	36.03	36.04	36.05	36.06	36.07	36.08	36.09	36.10	36.11	36.12	37.01	37.02	37.03	37.04	37.05	37.06	37.07	37.08	37.09	37.10	37.11	37.12	38.01	38.02	38.03	38.04	38.05	38.06	38.07	38.08	38.09	38.10	38.11	38.12	39.01	39.02	39.03	39.04	39.05	39.06	39.07	39.08	39.09	39.10	39.11	39.12	40.01	40.02	40.03	40.04	40.05	40.06	40.07	40.08	40.09	40.10	40.11	40.12	41.01	41.02	41.03	41.04	41.05	41.06	41.07	41.08	41.09	41.10	41.11	41.12	42.01	42.02	42.03	42.04	42.05	42.06	42.07	42.08	42.09	42.10	42.11	42.12	43.01	43.02	43.03	43.04	43.05	43.06	43.07	43.08	43.09	43.10	43.11	43.12	44.01	44.02	44.03	44.04	44.05	44.06	44.07	44.08	44.09	44.10	44.11	44.12	45.01	45.02	45.03	45.04	45.05	45.06	45.07	45.08	45.09	45.10	45.11	45.12	46.01	46.02	46.03	46.04	46.05	46.06	46.07	46.08	46.09	46.10	46.11	46.12	47.01	47.02	47.03	47.04	47.05	47.06	47.07	47.08	47.09	47.10	47.11	47.12	48.01	48.02	48.03	48.04	48.05	48.06	48.07	48.08	48.09	48.10	48.11	48.12	49.01	49.02	49.03	49.04	49.05	49.06	49.07	49.08	49.09	49.10	49.11	49.12	50.01	50.02	50.03	50.04	50.05	50.06	50.07	50.08	50.09	50.10	50.11	50.12	51.01	51.02	51.03	51.04	51.05	51.06	51.07	51.08	51.09	51.10	51.11	51.12	52.01	52.02	52.03	52.04	52.05	52.06	52.07	52.08	52.09	52.10	52.11	52.12	53.01	53.02	53.03	53.04	53.05	53.06	53.07	53.08	53.09	53.10	53.11	53.12	54.01	54.02	54.03	54.04	54.05	54.06	54.07	54.08	54.09	54.10	54.11	54.12	55.01	55.02	55.03	55.04	55.05	55.06	55.07	55.08	55.09	55.10	55.11	55.12	56.01	56.02	56.03	56.04	56.05	56.06	56.07	56.08	56.09	56.10	56.11	56.12	57.01	57.02	57.03	57.04	57.05	57.06	57.07	57.08	57.09	57.10	57.11	57.12	58.01	58.02	58.03	58.04	58.05	58.06	58.07	58.08	58.09	58.10	58.11	58.12	59.01	59.02	59.03	59.04	59.05	59.06	59.07	59.08	59.09	59.10	59.11	59.12	60.01	60.02	60.03	60.04	60.05	60.06	60.07	60.08	60.09	60.10	60.11	60.12	61.01	61.02	61.03	61.04	61.05	61.06	61.07	61.08	61.09	61.10	61.11	61.12	62.01	62.02	62.03	62.04	62.05	62.06	62.07	62.08	62.09	62.10	62.11	62.12	63.01	63.02	63.03	63.04	63.05	63.06	63.07	63.08	63.09	63.10	63.11	63.12	64.01	64.02	64.03	64.04	64.05	64.06	64.07	64.08	64.09	64.10	64.11	64.12	65.01	65.02	65.03	65.04	65.05	65.06	65.07	65.08	65.09	65.10	65.11	65.12	66.01	66.02	66.03	66.04	66.05	66.06	66.07	66.08	66.09	66.10	66.11	66.12	67.01	67.02	67.03	67.04	67.05	67.06	67.07	67.08	67.09	67.10	67.11	67.12	68.01	68.02	68.03	68.04	68.05	68.06	68.07	68.08	68.09	68.10	68.11	68.12	69.01	69.02	69.03	69.04	69.05	69.06	69.07	69.08	69.09	69.10	69.11	69.12	70.01	70.02	70.03	70.04	70.05	70.06	70.07	70.08	70.09	70.10	70.11	70.12	71.01	71.02	71.03	71.04	71.05	71.06	71.07	71.08	71.09	71.10	71.11	71.12	72.01	72.02	72.03	72.04	72.05	72.06	72.07	72.08	72.09	72.10	72.11	72.12	73.01	73.02	73.03	73.04	73.05	73.06	73.07	73.08	73.09	73.10	73.11	73.12	74.01	74.02	74.03	74.04	74.05	74.06	74.07	74.08	74.09	74.10	74.11	74.12	75.01	75.02	75.03	75.04	75.05	75.06	75.07	75.08	75.09	75.10	75.11	75.12	76.01	76.02	76.03	76.04	76.05	76.06	76.07	76.08	76.09	76.10	76.11	76.12	77.01	77.02	77.03	77.04	77.05	77.06	77.07	77.08	77.09	77.10	77.11	77.12	78.01	78.02	78.03	78.04	78.05	78.06	78.07	78.08	78.09	78.10	78.11	78.12	79.01	79.02	79.03	79.04	79.05	79.06	79.07	79.08	79.09	79.10	79.11	79.12	80.01	80.02	80.03	80.04	80.05	80.06	80.07	80.08	80.09	80.10	80.11	80.12	81.01	81.02	81.03	81.04	81.05	81.06	81.07	81.08	81.09	81.10	81.11	81.12	82.01	82.02	82.03	82.04	82.05	82.06	82.07	82.08	82.09	82.10	82.11	82.12	83.01	83.02	83.03	83.04	83.05	83.06	83.07	83.08	83.09	83.10	83.11	83.12	84.01	84.02	84.03	84.04	84.05	84.06	84.07	84.08	84.09	84.10	84.11	84.12	85.01	85.02	85.03	85.04	85.05	85.06	85.07	85.08	85.09	85.10	85.11	85.12	86.01	86.02	86.03	86.04	86.05	86.06	86.07	86.08	86.09	86.10	86.11	86.12	87.01	87.02	87.03	87.04	87.05	87.06	87.07	87.08	87.09	87.10	87.11	87.12	88.01	88.02	88.03	88.04	88.05	88.06	88.07	88.08	88.09	88.10	88.11	88.12	89.01	89.02	89.03	89.04	89.05	89.06	89.07	89.08	89.09	89.10	89.11	89.12	90.01	90.02	90.03	90.04	90.05	90.06	90.07	90.08	90.09	90.10	90.11	90.12	91.01	91.02	91.03	91.04	91.05	91.06	91.07	91.08	91.09	91.10	91.11	91.12	92.01	92.02	92.03	92.04	92.05	92.06	92.07	92.08	92.09	92.10	92.11	92.12	93.01	93.02	93.03	93.04	93.05	93.06	93.07	93.08	93.09	93.10	93.11	93.12	94.01	94.02	94.03	94.04	94.05	94.06	94.07	94.08	94.09	94.10	94.11	94.12	95.01	95.02	95.03	95.04	95.05	95.06	95.07	95.08	95.09	95.10	95.11	95.12	96.01	96.02	96.03	96.04	96.05	96.06	96.07	96.08	96.09	96.10	96.11	96.12	97.01	97.02	97.03	97.04	97.05	97.06	97.07	97.08	97.09	97.10	97.11	97.12	98.01	98.02	98.03	98.04	98.05	98.06	98.07	98.08
----	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- Projet de construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes E.H.P.A.D



A Menaucourt :

- Mise en accessibilité de la mairie

Pour conforter la mission de la CIA et l'intérêt pour les communes de présenter leurs travaux, les commissions se sont doter d'une fiche d'avis rendu, où l'ensemble des observations sont faites sont notées ainsi que l'avis final donné par la CIA. Rappelons que cet avis est strictement consultatif et n'emporte ni la responsabilité sur les travaux ni sur les possibles financements. La CIA peut également être sollicitée très en amont du projet pour un accompagnement des communes. La CIA rappelle qu'elle n'a pas un rôle de censeur, elle n'est pas maître d'œuvre et ne distribue pas de subventions. Son objectif principal est de sensibiliser à la nécessité de communiquer sur l'accessibilité « POUR TOUS ».



## CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MEUSE

Pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Meuse a créé un service de médecine préventive. Ce service a été progressivement complété par un service Hygiène et Sécurité et par le recrutement d'un ergonome et d'un psychologue du travail.

L'ensemble de ces services, incluant également le secrétariat des instances médicales, sont regroupés au sein du Pôle Santé au Travail.

Les missions du Pôle Santé au Travail s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail applicables aux agents territoriaux, fonctionnaires et contractuels de droit public issues de :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-2 nouveau,
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Et aux agents contractuels relevant du droit privé :

- code du travail, IV partie Santé et Sécurité au Travail, livre VI, titre II, articles R 4624-10 à 27 et article L 4121-1.

Entre Monsieur Stéphane MARTIN, Président du centre de gestion, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 11 juillet 2015, ci-après désigné CDG, d'une part,

et

Madame Martine JOLY, Maire de la ville de Bar le Duc, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du ....., d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET.

La ville de Bar le Duc adhère au Pôle Santé au Travail du centre de gestion de la Meuse. Ce service est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un médecin du travail avec un ou plusieurs médecins collaborateurs,
- deux infirmières,
- un ergonome,
- une psychologue du travail,
- un ingénieur prévention,
- un technicien prévention,
- deux secrétaires.

L'ensemble des agents de la ville de Bar le Duc bénéficient des interventions du Pôle Santé au Travail : fonctionnaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé (emplois aidés, apprentis, ...).

## ARTICLE 2 - MISSIONS ASSUREES PAR LE POLE SANTE AU TRAVAIL

Conformément à l'article 108-2 de loi 84-53 du 26 janvier 1984, les missions assurées par le Pôle Santé au Travail ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et l'état de santé physique et mentale des agents. Le pôle est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

### ACTIONS SUR LE MILIEU PROFESSIONNEL

Le pôle assure les missions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 :

- conseiller l'autorité territoriale, l'encadrement et la Direction des Ressources Humaines sur :
  - la gestion de problématiques individuelles rencontrées par les agents,
  - tout projet ou dispositif pouvant présenter des incidences en termes de santé au travail,
  - l'organisation des activités et l'amélioration des pratiques professionnelles afin de réduire les risques pour la santé
- conseiller les agents et leurs représentants,
- élaborer des fiches sur les risques professionnels,
- proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions,
- réaliser des analyses de postes de travail,
- participer en qualité d'expert aux instances et notamment au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et au Comité Technique
- participer aux groupes de travail spécifiques sur des sujets traitant de la santé et de la sécurité au travail, notamment concernant les risques psychosociaux,
- solliciter l'autorité territoriale pour faire effectuer des prélèvements et mesures aux fins d'analyses (mesures : acoustiques, vibrations, poussières etc).

Pour la bonne réalisation de ces missions, la collectivité a pour obligation de tenir le pôle informé :

- avant d'envisager toute utilisation de substances ou produits dangereux,
- de l'organisation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la formation des secouristes,
- de chaque accident de service et de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel, et ce dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, la collectivité a pour obligation de consulter les services compétents sur les projets de construction ou d'aménagement des bâtiments.

## ARTICLE 3 – MISSIONS SPECIFIQUES

### I. MEDECINE DE PREVENTION

Conformément à l'article 20 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, les agents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent bénéficient d'un examen médical supplémentaire. La demande est adressée au centre de gestion par l'autorité territoriale.

Le service de médecine de prévention peut être amené à participer aux études et enquêtes épidémiologiques.

#### A. Rôle du médecin de prévention

Le médecin de prévention assure la surveillance médico-professionnelle des agents. A ce titre, il effectue des visites médicales pour déterminer la compatibilité entre l'état de santé et le poste de travail des agents.

Il définit également la fréquence et la nature des visites médicales ainsi que les surveillances médicales particulières. Toutes les visites présentent un caractère obligatoire.

Il établit chaque année un rapport d'activité qui sera soumis au premier CHSCT de l'année.

#### 1) Visite de recrutement à la prise de poste

Après la visite d'embauche effectuée par un médecin agréé, le médecin de prévention vérifie l'aptitude physique de l'agent au regard de la fiche de poste qui doit être obligatoirement fournie ou, à défaut, d'un descriptif précis de ses missions et tâches.

#### 2) Visite de reprise

Après trois mois d'arrêt maladie, ou après un arrêt accident du travail ou maladie professionnelle supérieur à 30 jours, une visite est à programmer à la demande de la collectivité dans les 15 jours à partir du jour de la reprise.

Cependant, il est fortement recommandé de demander une visite pour tout arrêt supérieur à 30 jours quel que soit le type d'arrêt.

#### 3) Visite spécifique

Conformément à l'article 21 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, en sus de l'examen médical bisannuel, le médecin de prévention exerce une surveillance médicale particulière à l'égard :

- des personnes reconnues travailleurs handicapés,
- des femmes enceintes,
- des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée,
- des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
- des agents souffrant de pathologies particulières.

#### 4) Agents en arrêt de travail

Conformément aux articles 16, 23, 24 et 33 du décret 87-602 du 30 juillet 1987 susvisé, le médecin établit un rapport écrit dans les cas figurant ci-dessous :

- pour le dossier soumis à la commission de réforme en cas d'accident de service, de maladie professionnelle, de congé de longue durée pour maladie contractée en service,
- pour le dossier soumis au comité médical départemental en cas de demande de congé de longue maladie ou de congé de longue durée, vérification de l'adéquation entre l'état de santé et le poste de travail au moment de la reprise.

### **B. Rôle de l'infirmière en prévention**

Les infirmières exercent des missions confiées par le médecin de prévention. Ces missions s'inscrivent dans le suivi individuel de l'état de santé des agents.

L'entretien infirmier en santé du travail s'inscrit dans le suivi périodique des agents. Cependant, celui-ci ne peut pas se substituer aux examens d'embauche ou aux avis de compatibilité qui restent de la responsabilité du médecin de prévention.

L'entretien infirmier contribue au recueil des données individuelles et collectives sur les différents plans administratifs, cliniques et épidémiologiques. En outre, les infirmières participent à des actions de prévention, d'éducation, de dépistage et de formation.

### **C. Examens complémentaires et vaccinations**

Conformément à l'article 22 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, le médecin de prévention peut prescrire des examens complémentaires utiles à fin d'émettre son avis relatif à la compatibilité entre l'état de santé de l'agent et son poste de travail. Dans le respect du secret médical, il informe l'autorité territoriale de tous risques d'épidémie.

Le service assure le suivi des vaccinations. Elles sont préconisées ou obligatoires, et effectuées par le médecin ou l'infirmière sous l'autorité du médecin.

Ces examens et vaccinations sont effectués après accord préalable de l'autorité territoriale et de l'agent, qui, en cas de refus, devra signer une décharge.

## **II. ERGONOMIE**

### **A) Aménagement des postes et espaces de travail**

L'ergonome émet des préconisations et donne son avis sur les projets d'achat de matériel ou d'équipements destinés aux agents. Il participe à la prévention des troubles musculosquelettiques en sensibilisant aux gestes et postures de travail.

### **B) Conseils en matière d'organisation du travail**

L'ergonome apporte son expertise pour :

- l'analyse des problèmes rencontrés par les agents,
- la proposition de solutions ou recommandations fondées sur un diagnostic,
- la participation à la mise en œuvre des solutions.

## **III. PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL.**

### **A) Entretiens individuels**

Les entretiens individuels peuvent être préconisés dans différents cas :

- souffrance au travail,
- supervision managériale ,
- bilan professionnel.

## **B) Interventions collectives**

### **1) Audit de climat social**

Cette prestation permet à la collectivité d'établir un diagnostic précis des potentielles difficultés sociales et managériales existantes ou pouvant émerger. L'audit de climat social permet d'appréhender les risques potentiels comme : les risques psycho-sociaux, les conflits etc.

### **2) Diagnostic RPS**

Conformément à l'article R4121-1 du Code du Travail, l'employeur est dans l'obligation de rédiger et mettre à jour un document unique répertoriant les risques pour la santé des travailleurs. Les risques psycho-sociaux doivent, de ce fait, faire l'objet d'un diagnostic qui sera annexé au document unique de la collectivité.

### **3) Sensibilisations**

Les sensibilisations peuvent aborder différents thèmes selon les besoins des agents et de la collectivité (violences au travail, stress etc.). Les sensibilisations peuvent à ce titre être proposées à tout public constituant la collectivité (agents, managers, direction, élus).

### **4) Echanges de pratiques**

Les échanges de pratiques sont proposés à des groupes d'agents exerçant les mêmes fonctions. Les groupes de travail ont pour but d'échanger sur les difficultés rencontrées par les agents afin de trouver ensemble les solutions. Cette prestation s'inscrit dans le champ de l'harmonisation des pratiques.

## **IV. HYGIENE ET SECURITE**

### **- Réalisation et mise à jour du Document Unique**

Conformément à l'article R4121-1 du Code du Travail, l'employeur est dans l'obligation de rédiger et mettre à jour un document unique répertoriant les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Pour ce faire, l'ingénieur ou le technicien en prévention observe les techniques de travail, les moyens mis à disposition et dialogue avec les agents. A la suite il rédige le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

De plus, conformément à l'article R4121-2 du Code du Travail, il est obligatoire pour la collectivité de mettre à jour ce DUERP au moins une fois par an, ou ponctuellement lors d'aménagements importants modifiant les conditions de travail ou l'apparition de nouveaux risques. Le service H&S peut vous accompagner dans cette démarche.

### **- Accompagnement dans une démarche globale de prévention**

Le service hygiène et sécurité met à disposition un ingénieur et un technicien en prévention pour mettre en œuvre les règles d'hygiène sécurité au sein de la collectivité. Le but étant de prévenir des dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents, d'améliorer les méthodes et conditions de travail et de faire progresser la connaissance des problèmes en matière de sécurité. Par exemple : aide au choix des EPI (possibilité de réaliser des achats groupés), analyse des accidents de service en partenariat du CT et du CHSCT, aide à la rédaction du plan de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures etc.

### **- ACFI**

L'agent chargé des fonctions d'inspection a pour missions de :

- contrôler les conditions d'application des règles de sécurité et de santé au travail,
- proposer à l'autorité territoriale les mesures nécessaires pour pallier les manquements à la réglementation,
- contribuer à la mise en œuvre de la politique de prévention.

- **Assistance et conseil**

Le service hygiène et sécurité met à disposition de la collectivité des documents (modèles de lettre de mission, de plan de prévention, d'autorisation de conduite etc). et registres (registres de dangers graves et imminents et d'hygiène et de sécurité etc).

Le service hygiène et sécurité propose également une aide technique et juridique, et répond à toute question en matière d'hygiène et sécurité, transmise par écrit par l'autorité territoriale.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS ET DEONTOLOGIE.**

### **A) Conditions générales**

Afin de permettre un suivi rigoureux du dossier de chaque agent, la ville de Bar le Duc s'engage à tenir à jour les situations individuelles dans le logiciel AGIRHE :

- recrutements,
- départs : retraite, mutation, détachement, ...
- congés : maladie, annuel, autorisation d'absence etc.

**De ce fait, il est obligatoire que l'agent soit créé dans AGIRHE.**

L'équipe pluridisciplinaire du Pôle Santé au Travail s'engage à garder le secret de tous renseignements qui lui sont communiqués et/ou dont il a connaissance à l'occasion de ses fonctions.

### **B) Service médecine de prévention**

Le médecin du travail est soumis au secret médical conformément à l'article 226-13 du code pénal, à l'article 1110-4 du Code de la Santé Publique et de l'article 4 du Code de Déontologie.

Les articles 11-1 et 11-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 précisent que le service de médecine préventive (composé du médecin de prévention et des infirmières) exerce ses fonctions en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale et du code de la santé publique.

### **C) Psychologue du travail**

Le code de déontologie des psychologues de 1996 dans sa version actualisée de 2012, incombe au psychologue de faire respecter l'individu dans sa dimension psychique car c'est un droit inaliénable. Le code délimite les interventions du psychologue, notamment en le soumettant au secret professionnel.

Pour ce faire, le psychologue du travail exerce ses fonctions en toute indépendance et dans des locaux permettant la confidentialité pour les agents.

## **ARTICLE 5 - ORGANISATION**

### **A) Surveillance médicale**

Des journées ou demi-journées sont mises à disposition de la collectivité 10 jours au moins avant la date prévue. Le service RH est chargé d'établir le planning.

Les agents sont convoqués :

- à la demande de l'autorité territoriale, par le Pôle Santé au Travail, après vérification de la périodicité des visites,
- à la demande de l'agent.

Les visites isolées sont fixées directement par le service de médecine de prévention.

Pour excuser les agents absents, la collectivité adhérente doit respecter un minimum de 7 jours ouvrés avant la date du rendez-vous, ou 3 jours dans les cas d'urgence avérée.

Les agents sont excusés uniquement sur présentation d'un document écrit transmis par la collectivité et seront de nouveau convoqués dans un délai raisonnable.

Les agents se trouvant absents du service ne sont pas convoqués, sauf cas particuliers.

Les agents convoqués plusieurs fois et ne s'étant pas présentés, sans motif réel, doivent faire l'objet d'une intervention de l'autorité territoriale rappelant le caractère obligatoire de la visite médicale pour accéder au poste de travail.

## **B) Ergonomie**

A chaque demande formulée par lettre de commande, le service établit un devis sur la base des éléments fournis par la collectivité. L'intervention de l'ergonome sera programmée à réception du devis accepté.

A l'issue de son étude, l'ergonome établit un rapport.

## **C) Psychologie du Travail**

### **1) Entretiens individuels**

Les convocations pour les entretiens individuels seront envoyées à la collectivité dans un délai de 15 jours au moins avant la date effective de l'entretien.

Les entretiens sont réalisés pendant le temps de travail des agents. Les agents en congés de maladie peuvent bénéficier du suivi après accord de la collectivité.

Aucun rapport ne sera transmis à la collectivité pendant la durée du suivi. En revanche, un rapport final sera effectué à la fin de chaque suivi individuel et sera transmis à l'agent ainsi qu'à la collectivité. Une copie du rapport final sera annexée au dossier médical de l'agent.

### **2) Interventions collectives**

A chaque demande de la collectivité, une lettre de commande devra être transmise au Pôle Santé au Travail. A réception de cette lettre, un rendez-vous sera fixé avec la collectivité afin de définir les modalités de l'intervention. A la suite de ce rendez-vous, le psychologue du travail transmettra un devis à la collectivité reprenant également les dates d'intervention prévues. L'intervention débutera à réception du devis signé par la collectivité.

A l'issue de l'intervention collective, le psychologue du travail établira un rapport qu'il transmettra à la collectivité.

## **ARTICLE 6 - LOCAUX DE CONSULTATIONS**

### **1. Consultations médicales**

Le choix des locaux de consultations destinés aux visites médicales est fait par le service de médecine préventive. Il est situé, dans la mesure du possible, à proximité de la collectivité adhérente.

Les visites sollicitées en urgence sont réalisées dans les locaux du centre de gestion ou dans le local où exerce le médecin le jour de la visite.

## 2. Consultations psychologiques

Les consultations en psychologie du travail sont réalisées en priorité dans les locaux du centre de gestion à Commercy pour des mesures de confidentialité.

Cas particulier : pour les agents des collectivités se situant à plus d'une heure de trajet du centre de gestion, les entretiens peuvent s'effectuer dans les locaux de consultations médicales à proximité de la collectivité adhérente.

### ARTICLE - 7 - CONDITIONS FINANCIERES

#### A) Surveillance médicale

##### Médecin de prévention

MISSIONS	TARIFS
Visite médicale	60 €
Visite médicale avec vaccin	70 €
Visite approfondie	85 €
Vaccination	38 €
Action sur le milieu de travail	
<i>Journée</i>	900 €
<i>Demi-journée</i>	450 €

##### Infirmière de prévention

MISSIONS	TARIFS
Entretien infirmier	53 €
Entretien infirmier avec vaccin	62 €
Vaccination	34 €
Action sur le milieu de travail	
<i>Journée</i>	700 €
<i>Demi-journée</i>	350 €

Le coût de la visite sera dû par la collectivité pour tout agent absent non excusé.

##### Examens complémentaires :

Les frais inhérents à tous les actes complémentaires effectués à la demande du médecin (biologiques ou examens spécialisés courants ou de première nécessité) sont à la charge de l'employeur. Ils seront réglés directement par le Centre de Gestion et recouvrés auprès de la ville de Bar le Duc.

#### B) Ergonomie

MISSIONS	TARIFS
<i>Journée</i> <i>6h en déplacement ou 7h de rédaction</i>	350€
<i>Demi-journée</i> <i>3h en déplacement ou 3h30 de rédaction</i>	200€

### C) Psychologie du travail

MISSIONS	TARIFS
Journée d'intervention dans la collectivité (7h) <i>Accompagnement collectif</i>	600 €
Demi-journée d'intervention dans la collectivité (3h30) <i>Accompagnement collectif</i>	450 €
Entretien individuel	80 €

Le coût de la visite sera dû par la collectivité pour tout agent non-excuse.

### D) Hygiène et Sécurité

MISSIONS	TARIFS
<b>Journée</b> <i>Soit 6h en déplacement ou 7h de rédaction</i> <i>Technicien</i>	420 €
<i>Ingénieur</i>	600 €
<b>Demi-journée</b> <i>Soit 3h en déplacement ou 3h30 de rédaction</i> <i>Technicien</i>	240 €
<i>Ingénieur</i>	350 €

### E) Instances médicales

La collectivité rembourse au centre de gestion les frais de déplacement des agents ainsi que les expertises et visites médicales.

### F) Révisions

Toute modification décidée par le Conseil d'Administration du centre de gestion est proposée à la ville de Bar le Duc. Un avenant fixe les nouvelles modalités.

La ville de Bar le Duc n'a pas obligation de recourir à l'ensemble des services du Pôle Santé au Travail. Toutefois, en cas de nécessité, les prestations ne seront fournies qu'après réception d'une lettre de commande sollicitant le service choisi.

## ARTICLE - 8 - DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019. Elle est tacitement reconduite d'année en année.

Toutefois, le centre de gestion ou la collectivité peut rompre ladite convention pour l'année suivante à condition de respecter un délai de préavis de 6 mois.

## ARTICLE 9 - CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de saisir le Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à COMMERCY, en trois exemplaires, le 31 juillet 2019.

Le Président du Centre de Gestion,



Stéphane MARTIN,  
Maire de Gondrecourt le Château.

Le Maire de Bar le Duc,

Martine JOLY

VILLE DE BAR LE DUC  
EFFECTIFS AU 1er OCTOBRE 2019

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Commentaires
<b>DIRECTION GENERALE</b>		0	0	
Directeur Général des Services com 20 à 40 000 hbts	0 A	0	0	
Directeur Général Adjoint com 20 à 40 000 hbts	0 A	0	0	
<b>CABINET</b>		1	1	
Collaborateur de Cabinet	1 A	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		28	28	28
Attaché territorial principal	0 A	0	0	
Attaché Territorial	4 A	4	4	
Rédacteur Principal 1ère classe	3 B	3	3	
Rédacteur Principal 2ème classe	0 B	0	0	
Rédacteur	2 B	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	9 C	9	9	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	6 C	6	6	
Adjoint Administratif	4 C	4	4	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		131	126	
Ingénieur principal	1 A	1	1	
Ingénieur	2 A	2	2	
Technicien Principal 1ère classe	1 B	1	1	
Technicien Principal 2ème classe	1 B	1	1	
Technicien	2 B	2	2	
Agent de maîtrise principal	3 C	3	3	
Agent de maîtrise	1 C	1	1	
Adjoint Technique principal de 1ère classe	45 C	45	42	dont 1 à 80 %
Adjoint Technique principal de 2ème classe	30 C	30	30	dont 1 à 80 %
Adjoint Technique	45 C	45	43	dont 1 à 37%; 5 à 65 %; 16 à 75%; 2 à 80%; 1 à 87 %; + 3 horaires
<b>FILIERE SOCIALE</b>		8	8	
ATSEM 1ère classe	1 C	1	1	dont 1 à 80 %
ATSEM principale 2ème classe	2 C	5	5	dont 1 à 75%;
ATSEM principale 1ère classe	5 C	2	2	dont 1 à 85%
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		1	1	
Conseiller des APS	0 A	0	0	
Educateur sportif principal de 1ère classe	1 B	1	1	
Educateur des APS principal 2ème classe	0 B	0	0	
Aide Opérateur des APS	0 C	0	0	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		1	1	
Attaché de conservation	1 A	1	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>		5	5	
Animateur	1 B	1	1	
Animateur principal de 1ère classe	0 B	0	0	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2 C	1	1	
Adjoint d'animation	2 C	3	3	Dont 1 à 75%; 1 à 80%
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		5	4	
Chef de service de la Police Municipale principal 2ème	0 B	0	0	
Brigadier de Police Chef Principal	1 C	1	1	
Gardien	4 C	4	3	
<b>EMPLOI NON CITE</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		180	174	

**Bâtiments Communaux**

**55012 BAR LE DUC**

**-0-0-0-**

**Avenant n° 1**

**Au MARCHE public D'Exploitation des Installations THERMIQUES**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **La MAIRIE de BAR LE DUC**

Représentée par Madame Martine JOLY, agissant en qualité de Maire de la Ville, dûment habilité à cet effet

ci-après dénommée "*le Client*",

et :

*d'une part,*

- **ENGIE ENERGIE SERVICES (ENGIE E.S) - ENGIE Cofely**

Société Anonyme au capital de 698 555 072 euros  
Dont le siège social est 1, Place des Degrès 92 800 PUTEAUX  
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro B 552 046 955

Représentée par Monsieur Renaud ROLLA, Directeur de l'agence Lorraine

ci-après désigné par "TEXPLOITANT",

*d'autre part,*

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

## ARTICLE I – OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- a) Gymnase fédération : hébergement des migrants sur le premier trimestre de la saison de chauffe, facturation en CP
- b) Bureau handball, suppression du point d'enlèvement gaz. Fusion des sites N°21 ASPTT et Bureau ASPTT
- c) Louise Marie : Augmentation du NB pour tenir compte de l'augmentation du planning d'utilisation des locaux.
- d) Passage des marchés CP en facturation P1 avec garantie de résultat
- e) Site N°66 Centre de documentation social et agence TUB : prise en compte au P2P3
- f) Mise en attente du programme travaux en raison d'une réflexion de la ville sur le développement du réseau de chaleur
- g) Mode de facturation du site 47 : Centre Nautique de Bar Le Duc

## ARTICLE II : P1

### a) Site N°20 : Gymnase fédération

Le site a été réquisitionné pour héberger les « migrants » jour et nuit sur la période du début du chauffage en octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 avec une température de consigne de plus de 20°C.

Pour tenir compte de cette modification contractuelle, le site sera facturé en Combustible Prestation (CP) sur toute la durée de cette période aucun frais supplémentaire ne sera pris par l'exploitant pour la facturation.

### b) Bureau handball et Site N°21 Bureau ASPTT

Lors de la passation des contrats gaz entre la ville et Cofely il s'est avéré que le N°PCE 05281620837922 était lié au site Bureau Handball et non le site N°21 Bureau ASPTT qui est pris sur le poste gaz site N°21 ASPTT.

Le contrat gaz a été transféré lors de la prise en charge du marché d'exploitation par erreur, le Bureau handball devant être détruit, il faut que Cofely supprime le contrat gaz N°PCE 05281620837922 à partir du 16 mai 2019, avant cette date Cofely pourra refacturer l'ensemble des factures reçues en Combustible Prestation (CP) sur toute la durée de cette période aucun frais supplémentaire ne sera pris par l'exploitant pour la facturation.

Toutes les factures P1 émises sur le site N°21 Bureau ASPTT feront l'objet d'un avoir à compter de la prise en charge du marché. Les sites ASPTT et Bureau ASPTT ne font plus qu'un seul site ASPTT

### c) Site N°63 : Louise Marie

Le chauffage est mis contractuellement à partir de 7h pour être en chauffe à 8h, dans les faits le personnel est présent dans les locaux pour 6H45. Pour tenir compte de cette modification de planning Cofely a modifié la consigne de Température à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il sera réalisé une augmentation du Nombre de base (NB) de 1/11ième

### d) Passage des marchés CP en facturation P1 garantie de résultat

Site N°55 ECS gymnase LEO LAGRANGE sera refacturé au qECS (mètre cube Eau Chaude Sanitaire) et non en CP cela implique une redevance P1/2, P1/4, P1/5 et P1/6

Site N°59 Côte Sainte Catherine Pôle Tennis : après une année d'exploitation il a été établi un nombre de base représentant la consommation pour le chauffage. Il sera mis en place un MTI avec une facturation au travers des redevances P1/1, P1/2, P1/4, P1/5 et P1/6.

### ARTICLE III - AUGMENTATION DU PERIMETRE VILLE

Intégration au P2P3 du site N°66 - CENTRE DE DOCUMENTATION SOCIAL ET AGENCE TUB

- 2 Unité extérieur LG multiV ref ARUN060LSSO
- 10 Cassettes plafonnères LG 600\*600 5.78Kg chaud Ref ARNU18GTQC4
- 2 VMC

P2 : 1500.00 €HT

P3 : 600.00 €HT

### ARTICLE IV - MISE EN ATTENTE DU PROGRAMME TRAVAUX

La ville mène actuellement une réflexion d'une extension du réseau de chaleur vers la ville basse. Des travaux de mise en conformité chaufferie et changement de chaudière devant être réalisés sur la première année du contrat d'exploitation chauffage ; vont être suspendus le temps de la réflexion par la ville.

Cofely réalisera uniquement les travaux de mise en place d'une régulation type GTC comme prévu dans le programme initial, le reste des travaux est suspendu. Il sera mis en place les consommations d'énergie avant travaux inscrit dans le mémoire Cofely

Six sites sont concernés :

- N°1 et 2 Hôtel de ville et mairie repro
- N° 7 Salle des fêtes
- N°11 Ecole Edmond Laguerre
- N°33 Atelier J3
- N°44 Médiathèque

Les redevances P3.3 AML continueront d'être perçues par Cofely le temps de cette réflexion.

		Total des travaux sur 8 ans	Réalisé en année 1 sur GTC	Solde restant en attente
1 - 2	HOTEL DE VILLE / MAIRIE REPRO	40 310,00 €	4 329,00 €	35 981,00 €
7	SALLE DES FETES	15 568,00 €	998,52 €	14 571,48 €
11	ECOLE EDMOND LAGUERRE	83 400,00 €	7 385,97 €	76 014,03 €
33	ATELIER FEDERATION J3 - SILO	22 518,00 €		22 518,00 €
44	MEDIATHEQUE	31 497,00 €	3 909,20 €	27 587,80 €
		193 293,00 €	16 620,69 €	176 672,31 €

### ARTICLE V - FACTUARION DU SITE 47 CENTRE NAUTIQUE

Le retard de pose du compteur d'énergie nécessaire au comptage de l'eau chaude produite par les chaudières ne permet pas pour le moment de facturer suivant les conditions prévus au marché.

Une facturation de type CP (à l'euro/l'euro) sera effectuée jusqu'à la mise en service du compteur.

Engie Cofely ne facturera aucun frais supplémentaire pendant cette période.

## ARTICLE VI - PRISE D'EFFET

Article II a à c et article IV auront une prise d'effet à la notification du marché.  
Article II d et article III auront une prise d'effet au 1er octobre 2019.

## ARTICLE VII - CLAUSE GENERALE

Tous les tarifs liés aux modifications ci-dessus figurent dans le DPGF en annexe.  
Il n'est rien changé aux autres clauses du contrat de base, lesquelles demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à Nancy, le mardi 9 juillet 2019  
*en deux exemplaires originaux dont un est remis à chacune des parties,*

**Le Titulaire,**  
*(Cachet et signature)*

**Le Client,**  
*(Date, cachet et signature)*



## ANNEXE 1 – Evolution Tarifaire

Evolution tarifaire en fonction du Marché de Base :

### VILLE

	Montant en €HT	Evolution en %
Marché de base	292 669,54 €	
Avenant 1	315 597,90 €	7,83%

### COM D'AGGLO

	Montant en €HT	Evolution en %
Marché de base	193 484,38 €	
Avenant 1	204 151,48 €	5,51%

### CIAS

	Montant en €HT	Evolution en %
Marché de base	72 408,92 €	
Avenant 1	72 979,72 €	0,79%

### TOTAL

	Montant en €HT	Evolution en %
Marché de base	558 562,84 €	
Avenant 1	592 729,10 €	6,12%

## ANNEXE 2 – DPGF

Modification de l'Annexe 1 à l'Acte d'Engagement tenant compte du présent Avenant



# CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

## Fourniture de licences Microsoft et accompagnement à la migration Office 365.

*Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil communautaire de la  
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse,  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil d'administration du CIAS Bar-le-  
Duc Sud Meuse,  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil municipal de la Ville de Bar-le-  
Duc.  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil municipal de la Commune de  
XXX.*

**Il a été convenu de ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à la fourniture de licences Microsoft et à l'accompagnement à la migration Office 365.

L'estimation des besoins des différents membres du groupement étant inférieure aux seuils des procédures formalisées, la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles R.2162-1 et suivants et R.2162-13 et suivants du Code de la commande publique.

### **Article 2 : Composition du groupement**

Sont membres du groupement les collectivités suivantes :

- ⌘ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE
- ⌘ CIAS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE
- ⌘ VILLE DE BAR LE DUC
- ⌘ COMMUNE DE XXX

### **Article 3 : Désignation de l'établissement coordonnateur**

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est désignée par les membres du groupement comme coordonnateur dudit groupement.

La commission compétente est celle du coordonnateur (commission MAPA).

### **Article 4 : Mission de la collectivité coordonnatrice**

La collectivité coordonnatrice est chargée de procéder aux formalités de passation du marché :

- Centraliser les délibérations des membres du groupement relatives à la création de ce dernier et veiller à la signature de la présente convention constitutive du groupement de commandes par chacun de ses membres
- Définir et coordonner l'organisation technique, juridique et administrative de la procédure de consultation dans le meilleur intérêt des membres du groupement
- Recenser les besoins du groupement
- Élaborer le dossier de consultation et assurer sa réalisation technique
- Assurer la publication de l'appel public à la concurrence
- Procéder à la réception et à l'enregistrement des offres
- Assurer le dépouillement et l'analyse des offres
- Organiser l'attribution du marché
- Procéder à d'éventuelles mises au point du marché
- Informer les candidats après l'attribution
- Assurer les éventuelles formalités de transmission au contrôle de légalité
- Signer le marché issu de la consultation et le notifier au titulaire
- Effectuer les éventuelles formalités de publicité a posteriori
- Relancer la procédure en cas de déclaration sans suite pour intérêt général ou d'infructuosité
- Assurer la transmission d'une ampliation du marché à chaque membre du groupement
- Procéder aux éventuelles actualisations ou révisions des prix conformément aux dispositions fixées dans le CCAP
- Passer les éventuels avenants
- Procéder à la reconduction ou à la non reconduction du marché
- Procéder, le cas échéant, aux modalités de résiliation du marché, conformément aux dispositions du CCAP
- Gérer les relations précontentieuses et les contentieux formés pour ou contre le groupement, à l'exception des litiges courants propres à chaque adhérent, et des recours contentieux formés pour ou contre une collectivité adhérente à titre individuel.

## **Article 5 : Mission de chaque membre du groupement**

La personne responsable du marché de chaque membre du groupement est chargée :

- d'adopter par délibération la présente convention et ses éventuelles modifications
- d'évaluer ses besoins et de transmettre au coordonnateur tout document utile à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et notamment ceux permettant d'apprécier tant la nature que l'étendue desdits besoins
- d'exécuter le marché pour ses propres besoins
- de procéder au paiement des prestations résultant de l'exécution du marché
- de rédiger et signer les bons de commande le cas échéant.
- d'informer le coordonnateur de toute difficulté ou litige survenant dans le cadre de l'exécution contractuelle

Conformément à l'article L.2113-7 alinéa 2 du Code de la commande publique, les membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la présente convention.

## **Article 6 : Durée du groupement**

La présente convention est conclue à compter de sa date de notification à chacune des parties et jusqu'à la date de fin d'exécution du marché.

## **Article 7: Dispositions financières**

La mission exercée par la Communauté d'Agglomération en qualité de coordonnateur ne donne lieu à aucune rémunération. Les frais engagés par le coordonnateur du groupement en matière de publicité (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution, etc.) seront à sa charge et celui-ci ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part des membres du groupement.

Les éventuels frais liés aux procédures précontentieuses et contentieuses, relatives à la passation des marchés seront également pris en charge par le coordonnateur du groupement.

Les éventuels frais liés aux procédures précontentieuses et contentieuses relatives à l'exécution des marchés, seront pris en charge par chacun des membres, pour les contentieux et précontentieux qui leur seraient propres.

En cas de contentieux commun, les frais de procédure seront répartis entre les membres.

### Article 8 : Adhésion/Retrait

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

L'adhésion au groupement de commandes vaut pour toute la durée du marché.

Le retrait d'un membre du groupement ou l'adhésion d'un nouveau membre est interdit après signature de la convention.

### Article 9 : Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de litige persistant, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à Bar-le-Duc, le

2019 en X exemplaires

<p>Pour la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse</p> <p>POUR LA PRÉSIDENTE, Le Vice-Président,</p> <p>Bernard DELVERT</p>	<p>Pour le CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse</p> <p>POUR LA PRÉSIDENTE, La Vice-Présidente,</p> <p>Danielle BOUVIER</p>
<p>Pour la Ville de Bar-le-Duc</p> <p>POUR LE MAIRE, L'Adjoint au Maire,</p> <p>Jean-Jacques DUFFOURC</p>	<p>Pour la Commune de XXX</p> <p>LE MAIRE</p>

# CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

## Mission d'optimisation de la taxe foncière versée par la collectivité.

*Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil communautaire de la  
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse,  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil municipal de la Ville de Bar-le-  
Duc.  
Vu la délibération n°            en date du            du conseil municipal de la Commune de  
XXX.*

**Il a été convenu de ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à une mission d'optimisation de la taxe foncière versée par la collectivité.

L'estimation des besoins des différents membres du groupement étant inférieure aux seuils des procédures formalisées, la consultation fera l'objet d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

### **Article 2 : Composition du groupement**

Sont membres du groupement les collectivités suivantes :

- ✕ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE
- ✕ VILLE DE BAR LE DUC
- ✕ COMMUNE DE XXX

### **Article 3 : Désignation de l'établissement coordonnateur**

La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est désignée par les membres du groupement comme coordonnateur dudit groupement.

La commission compétente est celle du coordonnateur (commission MAPA).

#### **Article 4 : Mission de la collectivité coordonnatrice**

La collectivité coordonnatrice est chargée de procéder aux formalités de passation du marché :

- Centraliser les délibérations des membres du groupement relatives à la création de ce dernier et veiller à la signature de la présente convention constitutive du groupement de commandes par chacun de ses membres
- Définir et coordonner l'organisation technique, juridique et administrative de la procédure de consultation dans le meilleur intérêt des membres du groupement
- Recenser les besoins du groupement
- Élaborer le dossier de consultation et assurer sa réalisation technique
- Assurer la publication de l'appel public à la concurrence
- Procéder à la réception et à l'enregistrement des offres
- Assurer le dépouillement et l'analyse des offres
- Organiser l'attribution du marché
- Procéder à d'éventuelles mises au point du marché
- Informer les candidats après l'attribution
- Assurer les éventuelles formalités de transmission au contrôle de légalité
- Signer le marché issu de la consultation et le notifier au titulaire
- Effectuer les éventuelles formalités de publicité a posteriori
- Relancer la procédure en cas de déclaration sans suite pour intérêt général ou d'infructuosité
- Assurer la transmission d'une ampliation du marché à chaque membre du groupement
- Procéder aux éventuelles actualisations ou révisions des prix conformément aux dispositions fixées dans le CCAP
- Passer les éventuels avenants
- Procéder à la reconduction ou à la non reconduction du marché
- Procéder, le cas échéant, aux modalités de résiliation du marché, conformément aux dispositions du CCAP
- Gérer les relations précontentieuses et les contentieux formés pour ou contre le groupement, à l'exception des litiges courants propres à chaque adhérent, et des recours contentieux formés pour ou contre une collectivité adhérente à titre individuel.

#### **Article 5 : Mission de chaque membre du groupement**

La personne responsable du marché de chaque membre du groupement est chargée :

- d'adopter par délibération la présente convention et ses éventuelles modifications
- d'évaluer ses besoins et de transmettre au coordonnateur tout document utile à la rédaction du dossier de consultation des entreprises et notamment ceux permettant d'apprécier tant la nature que l'étendue desdits besoins
- d'exécuter le marché pour ses propres besoins
- de procéder au paiement des prestations résultant de l'exécution du marché

- de rédiger et signer les bons de commande le cas échéant.
- d'informer le coordonnateur de toute difficulté ou litige survenant dans le cadre de l'exécution contractuelle

Conformément à l'article L.2113-7 alinéa 2 du Code de la commande publique, les membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la présente convention.

#### **Article 6 : Durée du groupement**

La présente convention est conclue à compter de sa date de notification à chacune des parties et jusqu'à la date de fin d'exécution du marché.

#### **Article 7: Dispositions financières**

La mission exercée par la Communauté d'Agglomération en qualité de coordonnateur ne donne lieu à aucune rémunération. Les frais engagés par le coordonnateur du groupement en matière de publicité (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution, etc.) seront à sa charge et celui-ci ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part des membres du groupement.

Les éventuels frais liés aux procédures précontentieuses et contentieuses, relatives à la passation des marchés seront également pris en charge par le coordonnateur du groupement.

Les éventuels frais liés aux procédures précontentieuses et contentieuses relatives à l'exécution des marchés, seront pris en charge par chacun des membres, pour les contentieux et précontentieux qui leur seraient propres.

En cas de contentieux commun, les frais de procédure seront répartis entre les membres.

#### **Article 8 : Adhésion/Retrait**

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

L'adhésion au groupement de commandes vaut pour toute la durée du marché.

Le retrait d'un membre du groupement ou l'adhésion d'un nouveau membre est interdit après signature de la convention.

#### **Article 9 : Litiges**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de litige persistant, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

Fait à Bar-le-Duc, le

2019 en X exemplaires

<p>Pour la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse</p> <p>POUR LA PRÉSIDENTE, Le Vice-Président,</p> <p>Bernard DELVERT</p>	<p>Pour la Ville de Bar-le-Duc</p> <p>POUR LE MAIRE, L'Adjoint au Maire,</p> <p>Jean-Jacques DUFFOURC</p>
<p>Pour la Commune de XXX</p> <p>LE MAIRE,</p>	<p>Pour la Commune de XXX</p> <p>LE MAIRE,</p>



SPL-Xdemat  
 Société Publique Locale  
 au capital de 198.989 euros  
 Siège social : 2 Rue Pierre LABONDE – 10000 TROYES  
 749.888.145 RCS TROYES

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2018 constitue le septième exercice social de notre société.

Le volume d'activité de cet exercice s'est révélé en terme de facturation, supérieur aux prévisions. A la clôture de l'exercice, nous avons la satisfaction de compter 2 169 actionnaires, prêts compris (ils étaient 1 655 à la clôture du précédent exercice soit 31 % d'augmentation) répartis de la manière suivante :

	Aisne	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meuse	Vosges	Meurthe-et-Moselle	Total
Nb actionnaires en 2018	187	264	492	251	370	83	116	406	2 169
Nb actionnaires en 2017	140	219	487	243	348	65	49	104	1 655
Ecart 2017/2018	+ 47	+ 45	+ 5	+ 8	+ 22	+ 18	+ 67	+ 302	+ 514
% d'augmentation par rapport à 2017	+ 33 %	+ 20 %	+ 1 %	+ 3 %	+ 6 %	+ 27 %	+ 136 %	+ 290 %	+ 31 %
Objectif 2018 fixés en mars	164	233	487	253	358	76	76	215	1 862
Ecart avec l'objectif 2018	+ 23	+ 31	+ 5	- 2	+ 12	+ 7	+ 40	+ 191	+ 307
% des actionnaires par rapport aux collectivités situées sur le territoire	17,22 %	50,09 %	99,39 %	33,69 % 75	61,97 %	15,78 %	15,78 %	48,45 %	39,08 %

Le nombre d'actionnaires est passé en 7 ans de 336 à 2 169.

Les utilisateurs ont pu, durant l'exercice :

- continuer à bénéficier des outils de dématérialisation déjà proposés en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 à savoir Xmarchés (plate-forme de dématérialisation des marchés publics), Xactes (télétransmission au contrôle de légalité), le certificat électronique de signature, Xelec (gestion dématérialisée des listes électorales, pour les communes), Xfluco (Indigo ou Hélios (télétransmission des flux comptables)), Xsip (système de paiement par carte bancaire) et Xopticar (outil de suivi des bus scolaires dans le cadre de la compétence transports des Départements), Xsare (accusé de réception électronique), Xcélia (archivage électronique intermédiaire), Xparaph (parapheur électronique), Xpost-it (alerteur des actions en attente pour les applications utilisées), Xsacha (outil d'archivage électronique), Xconvoc (la convocation dématérialisée avec le module supplémentaire de génération électronique des délibérations), Xrecensement (le recensement citoyen obligatoire), Xtdt (tiers de télétransmission homologué), Xfactures (facturation électronique), Xpassfam (portail des assistantes familiales pour la gestion des agréments, de dématérialisation des bulletins de liaisons, les demandes des frais de transport et la gestion de circuit de validation des congés), Xcontact (gestion des relations dématérialisées entre les collectivités et les citoyens conformément à l'obligation fixée par l'ordonnance du 6 novembre 2014), Xwork (relations dématérialisées entre personnes publiques comme une communauté de communes et ses communes membres), Xsave (solution de sauvegarde déportée), Xchanges (espace d'échanges de fichiers), Xsms (outil de gestion d'envois de SMS à la demande) et Xhost (gestion des transports scolaires des élèves handicapés),
- bénéficier d'un nouvel outil de dématérialisation en 2018 à savoir Xenquetes (dématérialisation des enquêtes publiques lancées par les collectivités pour leurs différents projets), ainsi que d'un nouveau portail pour les actionnaires de la SPL et de nouvelles fonctionnalités pour Xactes (télétransmission au contrôle de légalité – version prenant en compte les nouvelles spécificités du MIAT), Xparaph (parapheur électronique - version 3.1), Xcontact (gestion des relations dématérialisées entre les collectivités et les citoyens - version 2.1), Xhost (gestion des transports scolaires des élèves handicapés – nouveaux aménagements), Xmarchés (nouvelle plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec nouvelles fonctionnalités), Xelec (gestion dématérialisée des listes électorales – interface avec le fichier national d'électeur imposé par le MIAT), Xconvoc (la convocation dématérialisée avec le module supplémentaire de génération électronique des délibérations – version 2.02) et.

Si le département de l'Aube présente à ce jour le plus grand nombre d'actionnaires et d'utilisateurs, nous avons constaté une augmentation au fur et à mesure des adhésions, des collectivités actionnaires situées sur le territoire des autres départements.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé pour une somme de 152 263 € concernant les outils de dématérialisation suivants :

- Dans leur totalité (outils ou développements terminés en 2018 et mis à disposition des actionnaires) :
  - o Xenquetes (dématérialisation des enquêtes publiques lancées par les collectivités pour leurs différents projets),
  - o Xparaph (parapheur électronique – nouvelle version),
  - o Xcontact (gestion des relations dématérialisées entre collectivités et citoyens – version 2.1),
  - o Xmarchés (nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics),
  - o Xactes (télétransmission au contrôle de légalité – spécifications MIAT),
  - o Xelec (gestion dématérialisée des listes électorales – interface avec le fichier national d'électeur imposé par le MIAT),

- o Xconvoc (la convocation dématérialisée avec le module supplémentaire de génération électronique des délibérations – version 2.02),
- o Portail d'accueil des actionnaires de la société,
- et seulement, pour partie, à finaliser en 2019 :
  - o Xorcas (outil de recherche de créances du département au titre de l'aide sociale, en lien avec les notaires),
  - o Xactes (télétransmission au contrôle de légalité – nouvelles fonctionnalités),
  - o Portail de la société SPL-Xdemat (côté administration),
  - o RGDP (mise en conformité des outils au nouveau règlement).

Seuls les jours de développement ayant abouti à la mise à disposition en 2018 de nouveaux outils ou de nouvelles fonctionnalités sur les outils déjà existants ont été amortis comptablement dans le bilan au 31 décembre 2018 et ont valorisé l'actif immobilisé à hauteur de 126 552 €.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les résultats encourageants des sept premiers exercices sociaux nous ont amené à bâtir un budget prévisionnel basé sur un chiffre d'affaires net de l'ordre de 976 758 €.

Notre développement devrait principalement être basé sur l'augmentation d'actionnaires sur les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Haute Marne et de la Marne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle dans la continuité des chiffres de 2018. Le Département de l'Aube ne devrait compter aucun nouvel actionnaire, l'Aube ayant atteint un taux d'adhésion proche de 100 %.

Au 16 mars 2019, le nombre d'actionnaires s'élevait déjà à 2 225 actionnaires soit une augmentation de 2,58 % par rapport à l'année 2018 (base au 31 décembre 2018 : 2 169).

Par ailleurs, notre gamme d'outils de dématérialisation va encore s'étendre à compter de 2019, voire début 2020 avec la mise à la disposition des actionnaires, de Xregie (gestion dématérialisée de régies mises en place au sein de collectivités actionnaires), Xcorde (gestion documentaire GED), Xorcas (outil de recherche de créances du département au titre de l'aide sociale, en lien avec les notaires), ainsi que de nouvelles fonctionnalités pour Xmarches (suivi de l'exécution, archivage des attributions, interfaces avec P3P et MARCO...), pour Xactes (version 2.2), pour Xconvoc (développement de nouveaux modèles), Xtdt (nouvelle homologation après remise aux normes), Xsacha (développement d'une version light de l'outil et traitement des éliminations), Xfactures (évolutions apportées), pour Xcontact (création de la version mobile), pour l'ensemble des outils, leur mise en conformité avec le nouveau règlement général de la protection des données (RGPD) et enfin, pour le portail de la société SPL-Xdemat, une refonte de la partie administration.

Devrait également être développé par la société au cours de l'année 2019 en vue de leur mise à disposition dès cette année voire 2020, un nouvel outil à savoir Xparsoc (portail des partenaires sociaux des Départements) ainsi que le cas échéant, d'autres outils en cas de décisions du Conseil d'administration en cours d'année.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :



## EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Il convient de préciser que, s'agissant du septième exercice social, un comparatif est possible avec l'année précédente.

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017	Variation 2017/2018	Exercice précédent au 31/12/2016 pour mémoire	Exercice précédent au 31/12/2015 pour mémoire
<b>Chiffre d'affaires H.T.</b>	<b>900 871 €</b>	<b>785 486 €</b>	<b>115 386 €</b>	<b>619 105 €</b>	<b>411 560 €</b>
Total des produits d'exploitation	1 027 430 €	930 971 €	96 459 €	634 231 €	411 563 €
Charges d'exploitation de l'exercice	962 109 €	886 217 €	75 893 €	646 919 €	408 757 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>65 321 €</b>	<b>44 754 €</b>	<b>20 566 €</b>	<b>- 12 689 €</b>	<b>2 806 €</b>
Résultat financier	3 869 €	6 286 €	- 2 419 €	5 502 €	4 673 €
Résultat exceptionnel	11 549 €	17 249 €	- 5 700 €	22 009 €	17 249 €
Impôts sur les bénéfices	22 600 €	19 121 €	3 479 €	4 674 €	8 167 €
<b>Total des charges</b>	<b>984 731 €</b>	<b>905 339 €</b>	<b>79 392 €</b>	<b>651 593 €</b>	<b>416 924 €</b>
<b>Résultat net</b>	<b>58 116 €</b>	<b>49 169 €</b>	<b>8 948 €</b>	<b>10 148 €</b>	<b>16 562 €</b>

Pour rappel, le capital social de SPL-Xdemat est de 198 989 € divisé en 12 838 actions.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 114 553 € (au lieu de 992 992 € au 31 décembre 2017, 814 803 € au 31 décembre 2016, 644 747 € au 31 décembre 2015 et 548 722 € au 31 décembre 2014) soit une variation de 121 561 € par rapport au 31 décembre 2017.

Ces variations et donc le résultat net s'expliquent par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, avec une augmentation de plus de 31 % en 2018.

Ce bilan fait apparaître au 31 décembre 2018, 350 226 € de capitaux propres (au lieu de 303 609 € au 31 décembre 2017) soit une variation de 46 617 € (+15,35 %).

Il mentionne également un total de dettes de 764 328 € au 31 décembre 2018 (au lieu de 689 383 € au 31 décembre 2017) soit une variation de 74 945 € (10,87 %) correspondant pour plus de 85 %, au montant à rembourser aux Départements, au Grand Reims et au SMIC des Vosges pour le nombre de jours de travail de leurs agents mis à disposition de la société. Ce remboursement n'intervient qu'au premier semestre de l'année N+1 et représente la plus grosse dépense de la société (657 716 € en 2018 au lieu de 604 284 € en 2017). L'augmentation de cette dépense se justifie par un accroissement du nombre de jours consacrés à la maintenance compte tenu de l'augmentation du nombre d'actionnaires et de l'utilisation croissante des outils de dématérialisation de plus en plus nombreux. Les 14 % restant correspondent à des prestations fournies à la société SPL-Xdemat mais non encore facturées ou payées après le 31/12/2018.

Les autres dépenses 2018 restent stables par rapport à 2017 hormis :

- l'achat de certificats électroniques qui a diminué compte tenu du nombre moins important de commandes faites par les actionnaires (achat compensé par le prix de revente versé à la société par les actionnaires),
- L'achat de fournitures diverses pour l'organisation des présentations de la plateforme Xmarchés sur les 8 Départements actionnaires,
- Le coût des prestations de maintenance qui ont augmenté suite à la passation d'un nouvel accord-cadre avec l'actualisation des tarifs pratiqués,
- les frais de réception, suite à l'organisation après l'Assemblée générale, d'un cocktail déjeunatoire pour les actionnaires présents,
- l'achat de gadgets à l'effigie de la société en vue de sa promotion auprès de nouvelles collectivités mais également des actionnaires,

- l'augmentation des besoins en hébergement compte tenu du volume des données à stocker en perpétuelle croissance,
- Une augmentation de la dotation aux amortissements sur immobilisation, suite à l'intégration des nouveaux outils développés et mis en production en 2017 et 2018,
- Une baisse des produits financiers suite au terme de certains placements.

Les dépenses de location d'un bureau et d'équipements au sein de l'Hôtel du Département de l'Aube, pour le siège social de la société, et celle relative au remboursement au Département de l'Aube, des déplacements du Directeur général avec un véhicule de la collectivité, ont été reconduites en 2018 avec pour la deuxième dépense, une augmentation par rapport à 2017 compte tenu d'un nombre de déplacements effectués plus important, notamment pour les prestations dans les départements, de la nouvelle plateforme de dématérialisation des marchés publics.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58 116 € de la manière suivante :

#### **ORIGINE**

– Résultat bénéficiaire de l'exercice : 58 116 €.

#### **AFFECTATION**

– Au poste « autres réserves » : 58 116 € (soit un poste porté à 131 337 €).

Nous vous précisons en effet que la Loi impose à notre type de société, au fur et à mesure de ses résultats, de transférer jusqu'à une somme égale à 10 % du montant de son capital social, sur le poste « réserve légale » mais que sur ce poste, a déjà été affecté au cours des dernières années, le montant maximum légal soit 19 899 €.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

## **DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Mandats et fonctions exercés dans la société par chaque mandataire social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute entreprise par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

#### Pour les membres du Conseil d'administration de la société :

- Alain BALLAND, Président de la société SPL-Xdemat :

Alain BALLAND est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aube, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Maire de la commune de Saint-André-les-Vergers et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Enfin, en sa qualité de Conseiller départemental, il siège au Conseil d'administration de nombreuses structures parmi lesquelles figurent les Autoroutes Paris / Rhin / Rhône (APRR), l'Office Public Habitat Aube Immobilier et la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Jean-Marc ROZE, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Jean-Marc ROZE est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs adjoint au maire de Reims et Conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération du Grand Reims.

- Renaud AVERLY, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Renaud AVERLY est également Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs maire de Corny-Machéroménil et Président de la Communauté de communes du Pays rethémois.

- Danièle BOEGLIN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Danièle BOEGLIN est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Présidente du SDEDA (Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube) et du SMATB (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Troyes Barberey). Elle est enfin administrateur de la société anonyme d'HLM Mon Logis et de la société d'économie mixte SEM Energie.

- Marie-Noëlle RIGOLLOT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Marie-Noëlle RIGOLLOT est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Maire de la commune de Baroville et Conseillère communautaire à la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

Enfin, en sa qualité de Conseillère départementale, elle siège au Conseil d'administration de nombreuses structures parmi lesquelles figurent le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aube, l'Office Public Habitat Aube Immobilier et la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Olivier JACQUINET, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Olivier JACQUINET est également Président de la Communauté de communes Forêt, Lacs, Terres en Champagne. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires aubois autres que le Conseil départemental de l'Aube.

Il est par ailleurs Maire de la commune de Mesnil-Sellières. Il est enfin gérant (sans rémunération) de la Société civile d'exploitation agricole (SCEA) LORGEVEAU et Vice-Président (sans rémunération) de la Société d'Intérêt Collectivité Agricole d'Habitat Rural (SICAGR).

- Christian MOUGIN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christine MOUGIN est également Maire de Maubert-Fontaine. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires ardennais autres que le Conseil départemental des Ardennes.

Il est par ailleurs Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ardennes Thiérache. Il est enfin dirigeant de la société Monsieur Christian MOUGIN (exploitation agricole).

- Gérard GROSLAMBERT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Gérard GROSLAMBERT est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Chaumont et Vice-Président de la Société d'économie mixte IMMOBAIL.

- Dominique THIEBAUD, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Dominique THIEBAUD est également Maire de Bourg. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires haut-marnais autres que le Conseil départemental de la Haute-Marne.

Il est par ailleurs 3<sup>ème</sup> Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Grand Langres.

- Pierre-Jean VERZELEN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Pierre-Jean VERZELEN est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs maire de Crécy-sur-Serre, Président des maires de l'Aisne et Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

- Jérôme DUMONT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Jérôme DUMONT est également Conseiller départemental de la Meuse, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

- Luc GERECKE, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Luc GERECKE est également Vice-Président du Conseil départemental des Vosges, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Maire de Contrexéville et Conseiller communautaire de la Communauté de communes Terre d'eau. Il est enfin, Président Directeur général de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) des Thermes et administrateur de la SAEML Vosges Télé.

- Christian ARIES, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christian ARIES est également Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Conseiller municipal de Longwy et Président de la Communauté d'agglomération de Longwy. Au titre de conseiller communautaire, il est membre du Syndicat mixte de traitement des Ordures Ménagères de Longwy (SMTOM), du syndicat mixte des transports de l'agglomération de Longwy (SMITRAL) et Vice-Président du syndicat de cohérence territoriale de Meurthe-et-Moselle Nord (SCOT). Il est enfin Président du Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

- Isabelle HELIOT-COURONNE, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Isabelle HELIOT-COURONNE est également Conseillère régionale du Grand Est, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances comme par exemple la Société d'économie mixte Metz Technopole, la Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne...

Elle est par ailleurs adjointe au maire de la Ville de Troyes et Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et à ce titre, siège au sein de multiples structures.

#### Pour la direction générale de la société :

- Philippe RICARD, Directeur général de la société SPL-Xdemat :

Philippe RICARD exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur informatique au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat. A titre accessoire, il réalise des missions informatiques pour le compte du Syndicat départemental des eaux de l'Aube.

- Isabelle DARNEL, Directeur général délégué de la société SPL-Xdemat :

Isabelle DARNEL exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur général adjoint en charge du Pôle Développement des territoires au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat.

#### **Conventions visées aux articles L. 225-40 et suivants du Code du commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 2° du code du commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre,

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société (soit uniquement le Département de l'Aube) ;
- et, d'autre part, une filiale dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (la société SPL-Xdemat ne possède pas de capital d'une autre société) :

#### Conventions de mise à disposition de personnels du Département de l'Aube :

- Mise à disposition de Mme Brigitte LONGERE pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (100 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 août 2018 (départ à la retraite).
- Mise à disposition de Mme Christine LOUIS pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Sophie SIMONET pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Christelle PORTIER pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (145 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Jacqueline GOFFEZ pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Laurence MONIOT pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (106 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Florian KNIBBE pour des missions d'assistance technique (180 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Benoît DUBRULLE pour des missions d'assistance technique (100 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Stéphane MAILLARD pour des missions d'assistance technique (170 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Vincent BENCI pour des missions d'assistance technique (181 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Marie-Annick OUDIN pour des missions d'assistance technique (110 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Nicolas PICOTIN pour des missions d'assistance technique (140 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de Mme Annie NOWAK pour des missions d'expertise fonctionnelle (84 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Mise à disposition de M. Christophe DUXIN pour des missions d'expertise fonctionnelle (130 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

#### Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements :

- Mise à disposition d'un local meublé comprenant des équipements informatiques et téléphoniques par le Département de l'Aube (siège social de SPL-Xdemat) pendant 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

#### Convention de mise à disposition ponctuelle d'un véhicule :

- Mise à disposition ponctuelle d'un véhicule au Directeur général de la société par le Département de l'Aube pour ses déplacements, pendant 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

### **Modalités d'exercice de la Direction générale**

Il est rappelé que le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2012 a décidé que la direction générale de la société, serait assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général, ce choix étant conforme aux statuts de la société et à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce. Ce Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateurs et de commissaires aux comptes n'arrive à expiration.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

## Règlement financier de la Ville de Bar-le-Duc,

1.	La préparation budgétaire .....	2
1.	L'élaboration du budget primitif.....	2
2.	Les décisions modificatrices.....	2
2.	Le budget en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).....	2
3.	L'exécution budgétaire .....	3
1.	Du bon de commande à L'engagement de la dépense.....	3
2.	Le délai global de paiement.....	3
3.	Les particularités des dépenses d'investissement.....	4
4.	Le suivi des recettes.....	4
5.	Le clôturage de fin d'année.....	5
6.	La carte achat.....	5
4.	Les régies.....	5
1.	Les régies de recettes.....	5
2.	Les régies de dépenses.....	5
5.	Les pouvoirs du Maire en matière financière.....	6
1.	Les pouvoirs d'ordonnateur du Maire.....	6
2.	Les pouvoirs du Maire délégués par l'assemblée délibérante.....	6
6.	Délégation de signature et responsabilité.....	6

## 1. La préparation budgétaire

### 1. L'élaboration du budget primitif.

L'élaboration des budgets primitifs commence fin août. Les fiches de préparation budgétaires sont envoyées par le service finance successivement à tous les services en fonction des budgets. Les services disposent d'un délai de 4 semaines (hors vacances scolaires) pour établir et motiver leurs demandes, dans le respect du cadrage budgétaire établi par les élus.

~~A compter de 2017, et donc des préparations budgétaires 2018~~, les services saisissent eux même leurs demandes budgétaires dans le logiciel de gestion financière.

Commence alors la phase d'arbitrage budgétaire.

Les budgets primitifs sont adoptés avant le 15 avril de l'année N. Ils deviennent alors exécutoires.

### 2. Les décisions modificatrices.

Dans le cadre d'une optimisation du taux d'exécution budgétaire, tant en terme d'investissement que de fonctionnement, les inscriptions budgétaires sont faites au plus juste.

Cela implique que toute évolution du périmètre doit faire l'objet d'une analyse fine sur le besoin de crédits supplémentaires et par là même d'une décision modificative. En sachant que toute dépense doit faire l'objet d'un engagement juridique et financier.

Cela signifie que lorsqu'une opération imprévue ou urgente se présente, deux situations existent :

- 1- Soit, on peut attendre l'inscription en DM.
- 2- Soit, il est indispensable de faire partir l'opération dans les plus brefs délais.

Dans les deux cas, le formulaire de DM présenté en annexe doit être complété par toutes les parties et retourné au service finances au plus tard 8 jours avant la date limite d'inscriptions des rapports à l'ordre du jour.

## 2. Le budget en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Par délibération du 11 février 2016, le conseil municipal s'est prononcé sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2016/2022. Ce programme permet de donner une vision prospective des projets structurants, mais aussi de l'investissement courant.

Adossé à ce PPI, les budgets seront désormais adoptés en AP/CP.

Les Autorisation de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Les AP se distinguent du programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui est l'outil de programmation et d'affichage. Ce programme comprend tous les projets d'investissement du mandat : ceux gérés en AP comme ceux hors AP (dépenses annuelles récurrentes ou projets à long terme). L'AP

doit couvrir la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, acquisitions immobilières et mobilières, travaux et maîtrise d'œuvre.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP

Les recettes d'investissement propres au programme doivent être estimées et intégrées au plan de financement de l'AP et des CP (subventions, fonds de concours...) pour permettre de dégager la charge nette qui sera finalement supportée par la Ville.

### 3. L'exécution budgétaire

#### 1. Du bon de commande à L'engagement de la dépense.

Le bon de commande est un document établi par la collectivité à un fournisseur dans lequel il détaille la commande. La personne qui saisit le bon de commande s'assure que toutes les pièces justificatives soient jointes (devis signé, contrat signé, convention prévoyant les modalités du paiement par acompte...) et nommées lisiblement. Le bon de commande doit être relié informatiquement au contrat ou au marché correspondante dans le respect de la procédure correspondante.

Le bon de commande est obligatoirement validé dans le logiciel financier selon le circuit propre à chaque service. Il devient alors un engagement comptable et peut être communiqué au fournisseur.

L'engagement juridique et comptable de la dépense est une obligation réglementaire. Il permet d'assurer un meilleur suivi et une plus grande lisibilité du budget.

L'engagement des dépenses sur le logiciel de gestion financière est donc obligatoire quelque soit le montant et la nature de la dépense. Ces engagements permettent de s'assurer que les crédits sont suffisants et de réserver la somme nécessaire en attente de la facture.

~~Dans le cadre de la dématérialisation~~, au moment de la saisi de l'engagement dans le logiciel, toutes les pièces afférentes à la dépense doivent être également jointes (devis signé, contrat signé, une convention est obligatoire en cas de paiement par acompte...). Les pièces doivent être nommées lisiblement ~~conformément aux règles énoncées~~. L'engagement doit être relié informatiquement au contrat ou au marché correspondante dans le respect de la procédure correspondante.

#### 2. Le délai global de paiement.

Depuis le 1er juillet 2010, les collectivités territoriales doivent régler leurs achats dans un délai de 30 jours. Ce "délai global de paiement" se décompose de la façon suivante :

20 jours calendaires entre la date de réception de la facture et la transmission du mandat au comptable public, soit 15 jours ouvrés. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ~~il est à noter que~~ les factures doivent toutes être transmises ~~peuvent être transmises par voie postale~~, ou sur le portail chorus, en application de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014. La réception des factures par mail, ou via des sites dédiés du fournisseur, est interdite.

10 jours entre la réception du mandat par le comptable et la date de virement.

Le dépassement du délai donne lieu à des intérêts moratoires.

Aussi, afin de respecter le délai imparti, il convient d'être vigilant à chaque étape de mandatement des factures. Deux situations sont à envisager, dans le premier les factures sont entièrement mandatées par le service finances, dans le second les factures sont liquidées par le service concerné :

Etape	Nature de l'étape	Délai imparti
1	Arrivée de la facture et enregistrement par le services finances.	1 jour
2	Visa de la facture par le chef de service ou le directeur concerné	7 jours
3	Retour au service finances pour liquidation et mandatement	6 jours
4	Signature des bordereaux et transmission des flux en trésorerie	1 jours
TOTAL		15 jours

Cas 2 : Les factures sont liquidées par le service concerné et mandatées par le service finances

Etape	Nature de l'étape	Délai imparti
1	Arrivée de la facture et enregistrement par le services finances.	1 jour
2	Visa de la facture par le chef de service ou le directeur concerné	5 jours
3	Liquidation par le service	4 jours
4	Retour au service finances pour mandatement	4 jours
5	Signature des bordereaux et transmission des flux en trésorerie	1 jours
TOTAL		15 jours

Depuis 2017, les factures dématérialisées sont visées depuis le workflow du logiciel de gestion financière, CIRIL. A ce moment, le service fait doit être apposé, la facture doit être rapprochée de l'engagement, lui-même lié au marché ou au contrat ~~du marché ou du contrat~~, et les pièces justificatives vérifiées.

### 3. Les particularités des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont fléchées dans le cadre des préparations budgétaires, particulièrement dans le cas des budgets votés en AP/CP. Les engagements doivent être pris dans le respect de ce cadrage et du règlement des marchés publics.

Les changements d'orientation doivent être validés par l'élu ou par l'assemblée délibérante dans le cadre des AP/CP.

### 4. Le suivi des recettes.

Il faut distinguer ~~deux~~ trois types des recettes :

- Les recettes reçues avant émission d'un titre de recette (Dite P503)
- Les recettes reçues après émission du titre de recette.
- Les recettes de régie

~~Dans le premier cas,~~ Toutes les recettes doivent être engagées avec toutes les pièces justificatives (conventions signées, extrait des comptes DFT...) afin d'identifier l'objet du versement. Comme pour les dépenses, les pièces justificatives doivent être annexées en pièces jointe et correctement nommées.

En dehors des régies de recettes, il est formellement interdit d'accepter des chèques en règlement de factures ou titres émis par la collectivité.

## 5. Le clôture de fin d'année.

Au début du quatrième trimestre, en prévision de la clôture de fin d'année, il est demandé aux services de faire le point sur les engagements et les factures en attente.

Les derniers bordereaux ou les factures visées par les services doivent parvenir au service finances pour début décembre, en fonction des dates qui sont communiquées chaque année.

Les engagements représentant une dépense ou une recette réelle pourront être rattachés sur l'exercice N+1. En l'absence d'engagement, les factures de fonctionnement comme d'investissement seront systématiquement imputés sur les crédits de l'exercice N+1.

## 6. La carte achat.

Les collectivités peuvent décider de se doter d'une carte achat. Les dépenses aux fournisseurs sont alors réglées directement par un établissement bancaire. L'entité publique doit rembourser à chaque fin de mois l'établissement bancaire.

Comme toute dépense, l'engagement est obligatoire avec toutes les pièces justificatives et dans le respect de la liste des tiers autorisés. Le non-respect de ces règles peut entraîner le retrait de la carte achat au porteur.

## 4. Les régies

Pour faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent créer des régies. Ces régies sont mises en place par délibération de l'assemblée délibérante. Celle-ci peut donner délégation au Maire pour leur création. Seules les personnes citées dans l'arrêté de nomination sont autorisées à manipuler les fonds. Les régisseurs sont responsables du respect de la réglementation et des arrêtés de régie, sous le contrôle du comptable public.

### 1. Les régies de recettes.

Les régies de recettes permettent d'encaisser les fonds pour le compte du comptable publics (ex : piscine, médiathèque...). Les recettes sont déposées auprès de la trésorerie ou sur les comptes de dépôts de fonds au trésors (DFT) avec les justificatifs et donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par l'entité publique. L'engagement correspondant doit être saisi avec toutes les pièces jointes correctement nommées.

### 2. Les régies de dépenses.

Les régies de dépenses permettent de payer certaines dépenses directement aux fournisseurs (ex : voyage centre de loisirs). Les dépenses sont régularisées par justificatifs, et donnent émission d'un mandat par l'entité publique.

Tout changement relatif aux arrêtés de régie doit parvenir au service finance au minimum un mois avant sa mise en place effective.

## 5. Les pouvoirs du Maire en matière financière.

Le Maire est l'ordonnateur de la collectivité, il détient des pouvoirs en matière comptable et financière. Par ailleurs, l'assemblée délibérante peut déléguer au Maire des attributions en matière financières.

### 1. Les pouvoirs d'ordonnateur du Maire.

En matière de dépenses : l'ordonnateur est chargé d'engager, de liquider et d'ordonnancer ou de mandater les dépenses.

En matière de recettes : l'ordonnateur constate les droits de la collectivité ou de l'établissement public local, liquide les recettes et émet les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances.

### 2. Les pouvoirs du Maire délégués par l'assemblée délibérante.

L'assemblée délibérante peut notamment accorder délégation au Maire pour :

- Fixer les droit unitaire dans la limite de 1 000 €.
- Procéder à la réalisation de tous les emprunts dans la limite de 5 M € annuel.
- Créer des régies comptables.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3M€ par année civile.

## 6. Délégation de signature et responsabilité.

Le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. Cette délégation de signature prend la forme d'un arrêté. Celui-ci détaille l'étendue de la délégation dans le champ de compétences de la personne. Elle ne s'exerce que dans le cadre des pouvoirs propres du maire et pas dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil (art 2122-22 du CGCT).

Les délégations engagent la responsabilité du signataire, mais également l'autorité territoriale qui conserve sur le fond la responsabilité des engagements ainsi actés.

Les validations de bons de commandes, d'engagements et de factures, dans le logiciel de gestion financière, restent sous la responsabilité du responsable hiérarchique qui dispose de la délégation de signature.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DECISION MODIFICATRIVE**  
**SERVICE FONCTIONNEL A L'ORIGINE DE LA DEMANDE**

Conformément au règlement financier, la demande validée à toutes les étapes doit parvenir au service finances au moins 08 jours avant la date de clôture de l'ordre du jour

Collectivité :

Budget :

Service fonctionnel à l'origine de la demande :		
<input type="checkbox"/> Marchés publics		
<input type="checkbox"/> Ressources humaines		
<input type="checkbox"/> Finances		
Date de la demande :		
Montant :		
Imputation : Fonction	Nature	Service
Motif de la demande : dépassement de crédits		

Service opérationnel concerné par la demande :
Date du visa :
Avis motivé du chef de service :

Direction opérationnelle concernée par la demande :
Date du visa :
Avis motivé du directeur et/ou du DGA :

Adjoint ou Vice-Président concerné par la demande :
Date du visa :
Avis motivé :



Directeur Général des Services :
Date du visa :
Avis motivé :



Chef du service finances :
Date du visa :
Avis motivé :



DGA gestion des ressources internes :
Date du visa :
Avis motivé :

Adjoint ou Vice-Président aux finances :
Date du visa :
Avis motivé :



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DECISION MODIFICATRICE**  
**SERVICE OPERATIONNEL A L'ORIGINE DE LA DEMANDE**

Conformément au règlement financier, la demande validée à toutes les étapes doit parvenir au service finances au moins 08 jours avant la date de clôture de l'ordre du jour

Collectivité :

Budget :

Service opérationnel concerné par la demande :
Date de la demande :
Montant :
Imputation :
Description de l'action et avis motivé du chef de service (en cas de mutli actions, se reporter à l'annexe) :

Direction opérationnelle concernée par la demande :
Date du visa :
Avis motivé du directeur et/ou du DGA :

Adjoint ou Vice-Président concerné par la demande :
Date du visa :
Avis motivé :



Directeur Général des Services :
Date du visa :
Avis motivé :



Chef du service finances :
Date du visa :
Avis motivé :



DGA gestion des ressources internes :
Date du visa :
Avis motivé :



Adjoint ou Vice-Président aux finances :
Date du visa :
Avis motivé :

Annexe : Demande multi actions

Action 1

Montant :

Imputation :

Description de l'action et avis motivé du chef de service :

Action 2

Montant :

Imputation :

Description de l'action et avis motivé du chef de service :

Action 3

Montant :

Imputation :

Description de l'action et avis motivé du chef de service :

Action 4

Montant :

Imputation :

Description de l'action et avis motivé du chef de service :

## ANNEXE 1 MODALITES D'UTILISATION DES CARTES ACHAT

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

### **Article 1**

Le conseil communautaire décide de doter la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne la Solution Carte Achat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction (36 mois).

### **Article 2**

La Caisse d'Epargne, (émetteur) de Lorraine Champagne-Ardenne met à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc la carte d'achat du porteur désigné.

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc procédera via son Règlement Intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc dix cartes achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par la carte achat de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc est fixé à 15 000 euros pour une périodicité annuelle.

### **Article 3**

La Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne s'engage à payer au fournisseur de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc dans un délai de 48 heures.

### **Article 4**

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne et ceux du fournisseur.

### **Article 5**

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la communauté procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

### **Article 6**

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 25 euros.

Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la communauté de communes est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 1,40 %

Budget	Section	Chapitre	Operation	Livre	Sous Rubrique	Nature	D	R
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	ANIMATIONS PASSAGE TOUR DE FRANCE		0041370	6206	14 228,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	ATLAS DE LA BIODIVERSITE		0332140	6208	24 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	COMPLEMENT ESPACES VERTS		0231880	61521	30 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	COMPLEMENT ESPACES VERTS		0231880	61501	14 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	MATERIEL REPARATIONS FOYER UNIVERSITAIRE		80 000	6068	17 854,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	REFECTION CHENEAU LOCAL ASPIT		4142230	61521	8 850,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	REPARATIONS FOYER UNIVERSITAIRE		80 000	6288	10 157,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		011	VIREMENTS DE CREDITS ATLAS DE LA BIODIVERSITE		90 1062	6208	-2 000,00	
		<b>Total 011</b>					<b>115 670,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		014	COMPLEMENT ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION		01	738211	30 620,00	
		<b>Total 014</b>					<b>30 620,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		01	023	1 147 000,00	
		<b>Total 020</b>					<b>1 147 000,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		042	COMPLEMENT AMORTISSEMENT		01	6811	107 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		042	REGULARISATION COMPTABLE CESSION		01	675	27 500,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		042	REGULARISATION COMPTABLE CESSION		01	7761		19 090,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		042	TRAVAUX EN REGE		0141840	702		24 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		042	TRAVAUX EN REGE		0042120	702		22 000,00
		<b>Total 042</b>					<b>124 500,00</b>	<b>65 090,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		85	COMPLEMENT SUBVENTION CENTRE SOCIOCULTUREL		5031900	6574	43 400,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		85	SUBVENTION UCR RANDONNEE CYCLISTE		0041370	6574	1 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		85	VIREMENTS DE CREDITS ATLAS DE LA BIODIVERSITE		025	6574	-4 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		85	SUBVENTION WATTS A BAR		951 900	6574	21 250,00	
		<b>Total 85</b>					<b>61 650,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		74	FONDS LEADER ATLAS DE LA BIODIVERSITE		0332140	7477		18 000,00
		<b>Total 74</b>					<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		77	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		01	775		8 360,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE F		77	REFACTURATION SUITE DETERIORATIONS FOYER UNIVERSITAIRE		80 000	7768		27 991,00
		<b>Total 77</b>					<b>0,00</b>	<b>36 351,00</b>
		<b>Total fonctionnement</b>					<b>1 488 940,00</b>	<b>120 641,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		01	021		1 147 000,00
		<b>Total 021</b>					<b>0,00</b>	<b>1 147 000,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		040	COMPLEMENT AMORTISSEMENT		01	000422		107 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		040	REGULARISATION COMPTABLE CESSION		01	190	19 090,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		040	REGULARISATION COMPTABLE CESSION		01	2111		27 500,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		040	A1 TRAVAUX EN REGE VIREMENT DE CREDITS DEPUIS LE CHAPITRE 21		0021620	2151	22 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		040	A2 TRAVAUX EN REGE VIREMENT DE CREDITS DEPUIS LE CHAPITRE 21		0141840	2135	24 000,00	
		<b>Total 040</b>					<b>65 090,00</b>	<b>124 500,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		041	G4 INTEGRATION COMPTABLE ANNONCE TRAVAUX CENTRE DOC SOCIALE		01	2033		864,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		041	G4 INTEGRATION COMPTABLE ANNONCE TRAVAUX CENTRE DOC SOCIALE		201130	21318	864,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		041	C11 INTEGRATION COMPTABLE ETUDES MARCHÉ COLVERT		911 900	2031		120 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		041	C11 INTEGRATION COMPTABLE ETUDES MARCHÉ COLVERT		91 1800	2015	120 000,00	
		<b>Total 041</b>					<b>120 864,00</b>	<b>120 000,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	A1 DETR MISE A NIVEAU PROTECTION INCENDIE		811	1321		10 432,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	A1 DETR PISTE CYCLABLE RUE DU MOULIN		0021620	1321		23 403,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	A1 REQUALIFICATION QUARTIER NAGA		0042120	1326		109 201,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	A4 DETR TOTURES AUTRES		0001010	1321		43 320,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C11 OSIL COEUR DE VILLE		91 1900	1321		310 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C11 OSIL RURALITE		91 1900	1321		100 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C11 ETAT DETR		91 1900	1321		275 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C11 GP		91 1900	1326		171 200,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C21 FSL2		0042120	1321		-2 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C7 GP		0042120	1326		200 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	C7 REGIONS		0042120	1322		200 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	E1 DETR MENUISERIES ECOLE		2111200	1321		50 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	F21 FEDER		4121550	1317		262 884,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	G0 ETAT FNDAT		0042120	1321		80 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	G0 ETAT SPL		0042120	1321		284 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	G0 REGIONS		0042120	1322		244 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	H1.3 DETR TOITURE HOTEL DE VILLE		0001010	1321		89 730,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	H DRAC PHASE 1		3241450	1321		-30 000,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	H DRAC PHASE 2		3241450	1321		59 350,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	H GP PHASE 2 ET 3		3241450	1326		87 880,00
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		13	H REGIONS PHASE 2		3241450	1322		29 572,00
		<b>Total 13</b>					<b>0,00</b>	<b>2 587 971,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		16	EMPRUNTS EN EURO0		01	1641		-2 587 971,00
		<b>Total 16</b>					<b>0,00</b>	<b>-2 587 971,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		20	A9 LOGICIEL		0001000	2001	429,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		20	F21 COMPLEMENT TENNIS		4121550	2031	1 343,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		20	G4 COMPLEMENT BUFFET DE LA GARE		0001130	2031	483,00	
		<b>Total 20</b>					<b>2 255,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A1 AUTRES POTEAUX INCENDIE		811	21988	7 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A1 POTEAUX INCENDIE ALLEE DES CEVENNES		811	21988	7 805,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A1 POTEAUX INCENDIE CHEMIN DE PLEIN CHALMONT		811	21988	10 756,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A1 POTEAUX INCENDIE CHEMIN VAUX LE COMTE		811	21988	9 713,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A1 TRAVAUX EN REGE VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 040		0021620	2151	-32 900,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A2 RESEAUX D'ELECTRIFICATION RESIDENCE AUTONOME COGUILLOTES		0042120	21534	8 379,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A2 RESEAUX D'ELECTRIFICATION RUE DE CLOISOTTE		0042120	21534	6 172,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A2 TRAVAUX EN REGE VIREMENT DE CREDIT CHAPITRE 040		0141840	2135	-24 900,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A3 ACHAT TONDEUSE DEBRICUSALLEUSE		0031880	2154	950,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A6 MOBILIER ECOLE ELEMENTAIRE CAMELLE CLAUDEL		2121200	2184	4 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A7 VEHICULE VAGUEMESTRE		201940	2182	18 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A8 MATERIEL PHOTO		0031360	2183	5 280,00	

Budget	Section	Chapitre	Operation	Libelle	Sous-Fabrique	Nature	D	R
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A8	ORFÈVREUR	001360	2183	2 778,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	A9	REMPLACEMENT PC ET BAE INFORMATIQUE SERIES	001050	2183	1 300,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	C11	VIREMENT DE CREDIT VERS CHAPITRE 23	91 1900	21310	-1 299 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	C27	REPARATION PARVIS BOIS COLLEGE THEURLET ET THEATRE	8021820	2152	275 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	C42	VIREMENT DE CREDITS VERS CHAPITRE 23	8042120	21318	-320 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	F11	COMPLEMENT LOCAL ASPTT	4142220	21318	1 990,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	F12	REMBOURSEMENT TRAVUX SANITAIRE GYMNASIUM BELONCOT	4112940	21318	-44 818,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		21	F21	COMPLEMENT TENNIS	4121850	21318	2 940,00	
		<b>Total 21</b>					<b>-1 299 000,00</b>	<b>0,00</b>
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		23	C11	PRIVATISATION DU PARKING SOUTERRAIN	91 1900	2313	200 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		23	C11	VIREMENT DE CREDIT DEPUIS LE CHAPITRE 21	91 1900	2313	1 299 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		23	C42	VIREMENT DE CREDITS DEPUIS LE CHAPITRE 23	8042120	2315	320 000,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		23	D31	COMPLEMENT LOT LIBERATION	8042120	2315	437,00	
BUDGET PRINCIPAL VILLE I		23	D1	COMPLEMENT GALLES DE TREVES	3042090	2313	653 777,00	
		<b>Total 23</b>					<b>2 472 214,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Investissement</b>							<b>1 402 369,00</b>	<b>1 402 369,00</b>
CURSUS CENTRALE F		023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		023	20 380,00	
		<b>Total 023</b>					<b>20 380,00</b>	<b>0,00</b>
CURSUS CENTRALE F		042		COMPLEMENT AMORTISSEMENT		6811	3 916,00	
CURSUS CENTRALE F		042		REGULARISATION COMPTABLE CESSON		6761	704,00	
		<b>Total 042</b>					<b>4 620,00</b>	<b>0,00</b>
CURSUS CENTRALE F		66		COMPLEMENT REMBOURSEMENT EMPRUNT		66112	6 500,00	
		<b>Total 66</b>					<b>6 500,00</b>	<b>0,00</b>
CURSUS CENTRALE F		77		REGULARISATION COMPTABLE CESSON		775	704,00	
		<b>Total 77</b>					<b>0,00</b>	<b>704,00</b>
<b>Total fonctionnement</b>							<b>31 500,00</b>	<b>704,00</b>
CURSUS CENTRALE I		021		VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT		021	20 380,00	
		<b>Total 021</b>					<b>0,00</b>	<b>20 380,00</b>
CURSUS CENTRALE I		040		COMPLEMENT AMORTISSEMENT		20156	3 916,00	
CURSUS CENTRALE I		040		REGULARISATION COMPTABLE CESSON		192	704,00	
		<b>Total 040</b>					<b>0,00</b>	<b>4 620,00</b>
CURSUS CENTRALE I		16		COMPLEMENT REMBOURSEMENT EMPRUNT		1641	25 000,00	
		<b>Total 16</b>					<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Investissement</b>							<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

## BUDGET VILLE

Investissement  
Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 000,00	0,00	0,00	65 090,00	97 090,00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	270 000,00	0,00	19 792,00	1 20 664,00	410 656,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	752,00	0,00	0,00	0,00	752,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	522 615,00	0,00	0,00	0,00	522 615,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	720 266,00	300 066,35	15 975,00	2 255,00	1 044 562,35	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	251 700,00	591 365,00	0,00	0,00	843 065,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 482 586,00	2 193 310,21	354 645,20	-1 259 054,00	7 771 487,41	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 473 087,00	3 374 965,29	109 672,00	2 473 214,00	9 431 241,29	
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>11 759 006,00</b>	<b>6 456 706,85</b>	<b>500 384,20</b>	<b>1 402 369,00</b>	<b>20 121 469,05</b>

Investissement  
Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 389 346,33	0,00	73 067,24	0,00	5 462 413,57	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 382 914,00	0,00	407 524,96	1 147 005,00	2 937 443,96	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	680 000,00	0,00	0,00	134 500,00	814 500,00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	270 000,00	0,00	19 792,00	120 864,00	410 656,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 444 974,00	0,00	0,00	0,00	1 444 974,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 541,82	1 821 091,24	0,00	2 587 971,00	4 419 604,06	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 219 648,46	0,00	0,00	-2 587 971,00	4 631 677,46	
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>16 397 624,61</b>	<b>1 821 091,24</b>	<b>500 384,20</b>	<b>1 402 369,00</b>	<b>20 121 469,05</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat Investissement</b>	<b>4 638 618,61</b>	<b>-4 636 618,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonctionnement  
Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total	
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 450 118,00	0,00	0,00	115 070,00	4 565 188,00	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	6 812 000,00	0,00	0,00	0,00	6 812 000,00	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 397 596,00	0,00	0,00	30 623,00	2 428 219,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 382 914,00	0,00	407 524,96	1 147 005,00	2 937 443,96	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	680 000,00	0,00	0,00	134 500,00	814 500,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 344 525,00	0,00	0,00	61 650,00	1 406 175,00	
66 CHARGES FINANCIERES	73 000,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 500,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00	
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>17 169 653,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 524,96</b>	<b>1 486 648,00</b>	<b>19 066 025,96</b>

Fonctionnement  
Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 850 392,96	0,00	85 105,92	0,00	3 935 498,88	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	197 000,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	32 000,00	0,00	0,00	65 090,00	97 090,00	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 018 018,00	0,00	0,00	0,00	1 018 018,00	
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	8 732 100,00	0,00	0,00	0,00	8 732 100,00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 085 036,00	0,00	0,00	19 000,00	7 104 036,00	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 197,00	0,00	0,00	0,00	105 197,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	0,00	0,00	36 351,00	36 651,00	
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>21 020 045,96</b>	<b>0,00</b>	<b>85 105,92</b>	<b>120 441,00</b>	<b>21 225 592,88</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>3 850 392,96</b>	<b>0,00</b>	<b>-322 419,04</b>	<b>-1 368 407,00</b>	<b>2 159 566,92</b>

BUDGET CUISINE

Investissement

Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 281,26	0,00	0,00	0,00	19 281,26
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	45 000,00	0,00	0,00	25 000,00	70 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 848,00	0,00	0,00	0,00	57 848,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>122 129,26</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>147 129,26</b>

Investissement

Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 024,00	0,00	0,00	20 380,00	72 204,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 024,00	0,00	0,00	4 620,00	55 644,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 281,26	0,00	0,00	0,00	19 281,26
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>122 129,26</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>147 129,26</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 341 800,00	0,00	0,00	0,00	1 341 800,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	455 992,00	0,00	0,00	0,00	455 992,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	51 824,00	0,00	0,00	20 380,00	72 204,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	51 024,00	0,00	0,00	4 620,00	55 644,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
68 CHARGES FINANCIERES	26 500,00	0,00	0,00	6 500,00	33 000,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 929 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 500,00</b>	<b>1 961 140,00</b>

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM 1	DM2	Budget total
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 231 609,41	0,00	2 811,10	0,00	1 234 420,51
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	558 764,00	0,00	0,00	0,00	558 764,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 349 326,00	0,00	0,00	0,00	1 349 326,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	704,00	704,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 139 699,41</b>	<b>2 811,10</b>	<b>704,00</b>	<b>3 143 214,51</b>
<b>Total</b>	<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>1 210 059,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-30 796,00</b>	<b>1 182 074,51</b>

## VILLE DE BAR LE DUC

### REGLEMENT ABONNEMENT STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE

La Ville de Bar-le-Duc, a, par sa délibération du 20 septembre 2018 modifiée par sa délibération du 19 septembre 2019 offert aux résidents (domiciliés au sein d'une zone payante) la possibilité de souscrire un « abonnement résident » permettant de stationner dans certaines zones payantes à prix préférentiel et dans les conditions décrites ci-dessous.

#### 1-CONDITIONS :

- Seuls les habitants dont la résidence principale est située dans les rues payantes détaillées ci-dessous peuvent souscrire un abonnement :
  - rue Lapique
  - rue du Docteur Nève
  - rue André MAGINOT
  - rue Jean Jacques Rousseau
  - rue du Bourg
  - Place Exelmans
  - Boulevard de la Rochelle
  - Place Reggio
  - Rue des minimes
- Un seul abonnement est accordé par foyer donc une seule immatriculation par domicile
- Pièces à fournir :
  - Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (avis d'impôt, taxe d'habitation, facture edf, téléphone..)
  - Une pièce d'identité
  - La carte grise correspondant au nom et à l'adresse du demandeur de l'abonnement

#### 2-REGLES :

- Cet abonnement offre la possibilité aux abonnés de stationner dans toutes les rues payantes (voir ci-dessus) **hormis la rue André MAGINOT.**
- Dans les zones payantes, le stationnement est limité à 48 heures sur le même emplacement payant, pour les abonnés, à l'issue de ce délai, l'abonné doit bouger son véhicule
- La souscription à un abonnement n'empêche pas la garantie de trouver un emplacement de stationnement libre
- La souscription d'un abonnement n'empêche pas le droit de stationner à des emplacements interdits
- En dehors des zones autorisées et des conditions décrites dans ce règlement, l'abonné reste soumis aux règles générales du stationnement payant sur voirie ou du stationnement gratuit

### 3-TARIFICATION

- **DETAIL**

TARIFS DE L'ABONNEMENT RESIDENT	
Mensuel	30 euros
Trimestriel	80 euros
Annuel	300 euros

- **L'abonnement se fait de date à date :**

*Exemple pour 1 mois :* je prends mon abonnement le 5 octobre, il sera valable jusqu'au 4 novembre

- **RESILIATION :**

La résiliation d'un abonnement n'est possible que pour **des abonnements annuels** et seulement dans deux cas :

- déménagement du titulaire de l'abonnement (justificatif exigé)
- décès du titulaire de l'abonnement

Cette résiliation donnera lieu à remboursement au prorata des mois restants (par mois complet) et à condition qu'il reste au moins 3 mois.

- **CHANGEMENT DE VEHICULE :**

En cas de changement de véhicule de l'abonné, celui-ci devra le signaler et fournir la carte grise avec l'adresse correspondante au droit à abonnement.

### 4-GESTION DES ABONNEMENTS

Les demandes de souscription à un abonnement stationnement voirie sont à faire auprès de la Société TRANSDEV, agence TUB de Bar-le-Duc  
6, place de la république 55000 Bar le Duc

### 5-RESPECT DU REGLEMENT :

- Le souscripteur d'un abonnement atteste sur l'honneur remplir les conditions exigées pour le droit à un « abonnement résident ».
- Il s'engage à respecter toutes les dispositions contenues dans ce règlement
- Règlement applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (délibération du 19 septembre 2019)

**ANNEXE N°1**  
**DEROGATIONS AUX REGLES DU REPOS DOMINICAL POUR LA VILLE DE BAR LE DUC POUR 2020**

BRANCHES D'ACTIVITE	DIMANCHES 2020		
Articles de bureau et papeterie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Articles de sport et de loisirs	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Arts de la table	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Audiovisuel-Electronique-Electroménager	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Automobile	- 19 janvier - 15 mars - 14 juin - 11 octobre		
Commerces multiples non spécialisés (type GIF1, ACTION...)	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Biens d'occasion	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Bijouterie fantaisie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Cadeaux, gadgets	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Chaussure	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Commerce de denrées alimentaires (supermarché, hypermarché, épicerie...)	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Confiseries (chocolats, bonbons....), biscuiterie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Décoration, accessoires de la maison et petit ameublement	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre

Habillement adulte et enfant	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Horlogerie et bijouterie en magasin spécialisé	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Informatique	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Jeux et jouets	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Quincaillerie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Librairie-papeterie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Lingerie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Maroquinerie et articles de voyage	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Matériel audio, vidéo et photo	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Optique, lunetterie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Puériculture	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Parfumerie, cosmétiques et parapharmacie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Téléphonie	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre
Ustensiles et accessoires de cuisine	- 12 janvier - 17 mai - 7 juin - 5 juillet	- 28 juin - 8 novembre - 6 décembre - 13 décembre	- 20 décembre - 27 décembre



**CONVENTION RELATIVE A LA CAPTURE DES ANIMAUX PRESENTANT UN RISQUE  
POUR AUTRUI, A LEUR TRANSPORT ET AU TRANSPORT DES ANIMAUX  
RECUEILLIS.**

**Entre les soussignés**

Le service départemental d'incendie et de secours de la Meuse représenté par son président, Monsieur Jean-Louis CANOVA, dûment habilité à signer cette

Et

La commune de

Représentée par son Maire.....

**Article 1. OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit les relations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les communes de la Meuse, ou les EPCI, dans le cadre de la mise en œuvre des transports et captures d'animaux. Elle détermine les actions et les modalités entre les deux parties pour :

a) le transport, sur demande d'un membre identifié de la collectivité, d'animaux errants (chiens, chats et autres animaux domestiques ou sauvages apprivoisés) qui auront été recueillis sur votre territoire en vertu des articles L.211-21 et L. 211-22 du code rural.

Les communes n'ayant pas établi de convention avec une fourrière, ou ne disposant pas de fourrière pour les animaux, ne pourront pas bénéficier de la présente convention,

b) la capture et le transport des animaux blessés,

c) la capture et le transport des animaux malfaisants ou dangereux, signalés par le maire de la commune, ou son représentant, lorsqu'ils présentent un risque pour autrui, en vertu du 7<sup>e</sup> de l'article L. 2212-2 du CGCT.

**Article 2. LE TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANTS**

Les transports des animaux prévus au a) de l'article 1 seront effectués dans les conditions suivantes:

- o Préalablement à la demande, les animaux seront capturés par les soins du maire, ou d'une personne mandatée par lui en vertu des articles L. 211-21 et L. 211-22 du code rural.
- o En cas de carence de vos services, la demande de transport sera exprimée par une personne ayant délégation au sein de la collectivité. Cette demande est formulée par téléphone au centre de traitement de l'alerte (tel: 18 ou 112) et confirmée par écrit via le formulaire joint envoyé par fax : 03.29.77.57.29 ou courriel [chefdesalleGTA@sdis55.fr](mailto:chefdesalleGTA@sdis55.fr) . L'appel téléphonique sera enregistré par les soins du SDIS comme tout appel sur un numéro d'urgence.
- o Le transport vers la fourrière sera réalisé dans les 8 heures suivant la demande, sous réserve de la disponibilité des moyens. La fourrière sera celle avec laquelle la commune (ou la communauté de communes dont elle fait partie) aura conventionné. Ce service sera facturé au signataire de la convention.
- o Exceptionnellement, les sapeurs-pompiers pourront accepter de capturer les gros chiens errants (supérieurs à 40 kg) sur demande expresse de la collectivité. Ce service sera facturé à la commune.

### **Article 3. LA CAPTURE ET LE TRANSPORT DES ANIMAUX BLESSES**

La capture et le transport des animaux prévus au b) de l'article 1 seront effectués dans les conditions suivantes:

- Toute personne en présence d'un animal blessé doit en premier lieu en informer son propriétaire pour que celui-ci lui fasse prodiguer les soins nécessaires.
- En cas d'absence de propriétaire, ou d'impossibilité de l'identifier, le témoin pourra utiliser les numéros d'urgence pour demander l'intervention des sapeurs-pompiers.
- Au regard de l'importance des blessures, les sapeurs-pompiers ont le choix de conduire l'animal directement dans un refuge ou chez un vétérinaire. La mission des sapeurs-pompiers se termine dès lors que l'animal est confié au refuge ou au vétérinaire.
- Exceptionnellement, en l'absence de propriétaire identifié, les sapeurs-pompiers pourront accepter de transporter un animal préalablement apporté chez un vétérinaire par leurs soins, dans une fourrière sur demande expresse du vétérinaire et, par accord tacite du maire. Ce service sera facturé à la collectivité.

### **Article 4. LA CAPTURE ET LE TRANSPORT DES ANIMAUX DANGEREUX**

La capture et le transport des animaux prévus au c) de l'article 1 seront effectués dans les conditions suivantes:

- Toute personne, en présence d'un animal dangereux, doit en premier lieu en informer son propriétaire pour que celui-ci prenne les dispositions nécessaires à faire cesser le trouble à l'ordre public.
- En cas d'absence de propriétaire, ou d'impossibilité de l'identifier, le témoin pourra utiliser les numéros d'urgence pour demander l'intervention des sapeurs-pompiers.
- L'intervention des sapeurs-pompiers aura pour but de capturer l'animal et de le remettre à la collectivité.
- En cas de carence de capacité à recueillir l'animal, le Maire/Président ou son représentant peut demander aux sapeurs-pompiers de le transporter dans une fourrière ou un lieu adapté. Il devra auparavant s'assurer des conditions d'accueil de l'animal. Ce service sera facturé à la collectivité.

### **Article 5. LIMITE D'EXECUTION DES MISSIONS**

Lorsque l'intervention nécessite la mise en œuvre de moyens n'appartenant pas au SDIS, le responsable de l'intervention en informera le Maire/Président ou son représentant. Il appartiendra à ce dernier d'accorder l'emploi de ces moyens, ce qui vaudra engagement financier de la commune. En cas de refus, la mission des sapeurs-pompiers de la Meuse prend fin.

Lorsque l'animal est refusé par la fourrière ou le refuge précité, il sera rapporté à la mairie concernée. Ces services seront facturés.

### **Article 6. FACTURATION**

La collectivité s'engage à rembourser les frais supportés par le SDIS consécutifs à l'application des articles 2, 3 et 4 de la présente convention sur les bases suivantes :

- L'intervention directe des sapeurs-pompiers sera facturée conformément à la tarification des opérations privatives en vigueur.
- Si l'intervention nécessite la mise en œuvre de moyens n'appartenant pas au SDIS dans les conditions prévues ci-dessus, les dépenses engagées seront alors facturées au coût réel.

Le SDIS de la Meuse émettra les titres de recettes correspondant aux actions réalisées.

#### **Article 7. RECOURS**

La commune s'engage à renoncer à tous recours auprès du SDIS pour toute conséquence ou mise en cause relative à la prise en charge et au transport des animaux réalisés dans le cadre de l'application de la présente convention.

#### **Article 8. RESILIATION**

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

En cas de trois refus d'accueil des animaux par la fourrière ou le refuge proposé par la collectivité, le SDIS pourra dénoncer la présente convention sans préavis.

La convention deviendra automatiquement caduque en cas de résiliation de la convention liant la commune et la fourrière. A cet effet, la commune s'engage à transmettre la justification de sa convention avec la fourrière ou son renouvellement.

#### **Article 9. DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée initiale de 1 an à compter du 14 mars 2019. Elle pourra être renouvelée par reconduction tacite par période successive d'un an sans que la durée totale des reconductions ne puisse excéder quatre ans.

#### **Article 10. LITIGES**

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Nancy.

Date et signature :

Le .....

**LE MAIRE DE BAR LE DUC**

**Martine JOLY**

**Le Président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours  
de la Meuse**



## CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT

Entre les soussignés :

- La communauté D'agglomération Meuse Grand Sud, représentée par **Martine JOLY**, agissant en sa qualité de Présidente de Meuse Grand Sud, dûment habilitée en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 3 octobre 2019,

d'une part ;

et

- La Ville de Bar-le-Duc, représentée par **Alain HAUET**, agissant en sa qualité d'adjoint délégué au Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2019,

d'autre part ;

**IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### PRÉAMBULE

Dans le cadre de la réforme du stationnement payant sur voirie, une convention doit être établie entre la communauté d'agglomération et la commune ayant instauré le stationnement payant, afin de définir les modalités de répartition du produit des forfaits de post-stationnement (FPS). Cette convention est annuelle, et doit être renouvelée chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre.

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de répartition des produits du Forfait de Post Stationnement (FPS) entre la ville de Bar-le-Duc qui a institué la redevance de stationnement et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud au titre de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité.

### Article 2 : Cadre réglementaire

Les modalités de répartition entre les collectivités et d'utilisation du produit des FPS sont précisées dans l'article L.2333-87 du CGCT, relatif à la redevance du stationnement sur voirie.

### **Article 3 : Modalités de répartition des produits de FPS**

#### **a) Les coûts de mise en œuvre des FPS**

Compte tenu des dispositions prévues au III de l'article L.2333-87 du CGCT, la Ville reverse les recettes issues des FPS à l'Agglomération, déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS.

Les différents postes de dépenses pour la Ville sont les suivants :

- Dépenses devant être couvertes par les produits de FPS et qui seront nécessairement déduites à l'enveloppe avant reversement :

- Collecte des FPS ;
- Traitement des RAPO (Recours Administratifs Préalables Obligatoires) ;
- Traitement des recours en contentieux.
- Dépenses pouvant être couvertes par les produits de FPS : - Études préalables ;
- Actions de communication ;
- Horodateurs ;
- Surveillance.

#### **b) Le financement des opérations de voirie**

Le III de l'article L.2333-87 du CGCT précise également que : *« Si la commune, l'EPCI ou le syndicat mixte qui a institué la redevance de stationnement est compétent en matière de voirie, une partie de ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie ».*

Ainsi, la Ville étant compétente en matière de voirie, elle conservera donc le solde de l'enveloppe pour réaliser des opérations de voirie.

#### **c) Le principe de non-répartition**

Les compétences de l'Agglomération et de la Ville n'ont pas évolué en matière de stationnement. La Ville conserve la prise en charge du stationnement payant sur son territoire.

Ainsi, lorsque la déduction des coûts de mise en œuvre du FPS et le financement des opérations de voirie correspondent à minima au niveau des recettes des produits de FPS, la Ville de Bar-le-Duc conserve l'intégralité des produits des FPS, charge à elle d'affecter ces moyens aux projets relatifs à des opérations d'amélioration de la voirie.

Cette convention formalise donc l'absence de reversement de la Ville à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, participant, de ce fait, au principe de bonne administration.

### **Article 4. Définition du montant de l'enveloppe**

Chaque année avant le 30 juin, la Ville communique par courrier à l'Agglomération le montant définitif de l'enveloppe pour les recettes issues des FPS pour l'année N-1, et l'utilisation qu'elle en a fait.

### **Article 5. Année de référence**

Pour préparer cette réforme et garantir un fonctionnement à cette date, certaines dépenses ont pu intervenir avant la mise en œuvre effective de la dépenalisation.

Ainsi, certaines dépenses effectuées entre le 1er janvier 2017 et le 15 octobre 2018, pourront donc être déduites de l'enveloppe des FPS.

Exceptionnellement pour 2019, du fait d'une perception des recettes à cheval sur deux années fin 2018 et 2019, il est convenu entre les parties de prendre en compte le montant des recettes et des dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 juillet 2019. Un réajustement sera effectué en année N+1.

#### **Article 6. Durée de la convention**

Cette convention est valable pour une durée d'un an.

Avant le 1er octobre de chaque année, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et la Ville de Bar le Duc renouvelleront l'obligation conventionnelle prévue à l'article R.2333-120-18 du code général des collectivités territoriales, pour la répartition des recettes de l'année N-1 affectées au budget de l'année N.

FAIT A BAR LE DUC LE .....

Ville de BAR LE DUC  
Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud  
La Présidente

Alain HAUET

Martine JOLY

